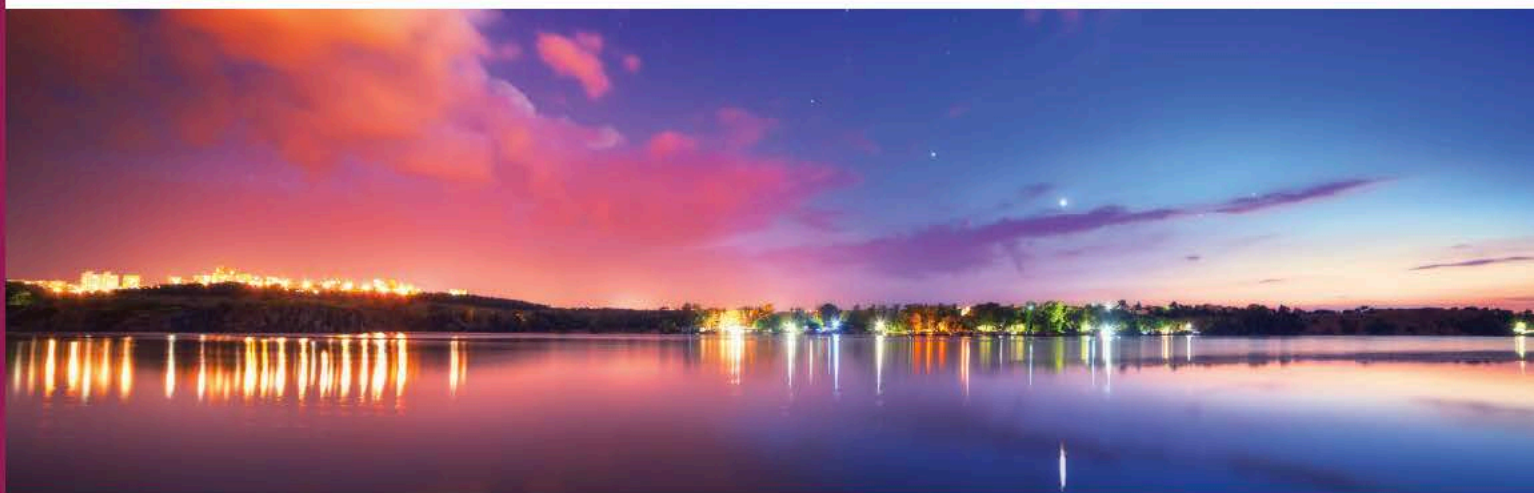


la collection  
Conscience et Liberté

Coordinateurs  
**ADAMA DIENG**  
**LIVIU OLTEANU**

# LES ACTEURS DU « D5 » ET TOUS LES ÉTATS DU MONDE DOIVENT CONDAMNER FERMEMENT LES DISCOURS DE HAINE LES ABUS POLITIQUES ET RELIGIEUX LA DISCRIMINATION LA SURVEILLANCE ET LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

L'approche du *Dialogue Five* (D5) offre une base solide pour l'interaction entre la dignité, la liberté, la religion, la paix et la sécurité. Le respect et la reconnaissance de la valeur héritée et inaliénable de chaque être humain doivent figurer au cœur de toute législation et de toute pratique relative à ces questions



Débat international lors du

**DEUXIÈME SOMMET MONDIAL SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ**  
qui s'est tenu à l'Office des Nations unies à Geneva, Palais des Nations (2019)

Co-organisateur



Association internationale  
POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE  
International Association  
FOR THE DEFENSE OF RELIGIOUS LIBERTY

**Dr. Liviu Olteanu**  
éd. Dignité Droits Justice  
VOLUME 2

LES ACTEURS DU « D5 » ET TOUS LES ÉTATS DU MONDE DOIVENT CONDAMNER  
FERMEMENT LES DISCOURS DE HAINE LES ABUS POLITIQUES ET RELIGIEUX  
LA DISCRIMINATION LA SURVEILLANCE ET LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE



Coordinateurs  
ADAMA DIENG  
LIVIU OLTEANU

**LES ACTEURS DU « D5 »  
ET TOUS LES ÉTATS DU MONDE  
DOIVENT CONDAMNER FERMEMENT  
LES DISCOURS DE HAINE  
LES ABUS POLITIQUES ET RELIGIEUX  
LA DISCRIMINATION  
LA SURVEILLANCE  
ET  
LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE**

L'approche du *Dialogue Five* (D5) offre une base solide pour l'interaction entre la dignité, la liberté, la religion, la paix et la sécurité. Le respect et la reconnaissance de la valeur héritée et inaliénable de chaque être humain doivent figurer au cœur de toute législation et de toute pratique relative à ces questions

Débat international lors du

**DEUXIÈME SOMMET MONDIAL SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ**  
qui s'est tenu à l'Office des Nations unies à Geneva, Palais des Nations (2019)

Dr. Liviu Olteanu,  
éd. Dignité Droits Justice  
VOLUME 2

Bruxelles, Belgique  
2021



*75ème Anniversaire de la présence de l'AIDLR dans la vie publique :  
Regarder en arrière pour regarder en avant !*

*Je DEDIE ce livre à :*

*Dr Jean Nussbaum, Eleanor Roosevelt,  
et à ceux qui défendent et promeuvent la liberté de conscience pour TOUS,*

*ainsi qu'à ceux qui ont donné leur vie ou sont persécutés dans le monde entier  
pour des raisons de pensée et de conscience, de liberté religieuse, de culte et de  
liberté d'expression...*

*Votre détermination et votre sacrifice sont une source d'inspiration pour ne  
jamais renoncer à se battre partout pour les personnes discriminées, maltraitées  
ou persécutées religieusement, pour défendre l'HOMME et la liberté, la vie et la  
paix, la liberté de conscience et les valeurs humaines, les droits fondamentaux et  
la dignité !*

*Merci à ma famille, à mes amis et à mes collaborateurs – universitaires,  
diplomates, collègues et bien d'autres – pour votre amour et votre soutien !*

*Que Dieu bénisse chacun d'entre vous avec abondance de sagesse et  
d'inspiration !*

*Liviu Olteanu,  
Septembre 2021*

# ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE CONSCIENCE ET LIBERTÉ

Organisation non-gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies à Genève, à New York et à Vienne, du Parlement européen à Strasbourg et à Bruxelles, du Conseil de l'Europe à Strasbourg et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

## ADMINISTRATION CENTRALE

Schosshaldenstr. 17, CH 3006 Berne, Suisse

Tel. +41 (0) 76 316 07 29 – Fax +41 (0) 31 359 15 66

Courriel : [info@aidlr.org](mailto:info@aidlr.org) – [liviu.olteanu@aidlr.org](mailto:liviu.olteanu@aidlr.org)

Site Internet : [www.aidlr.org](http://www.aidlr.org)

Président : Mario BRITO

**Secrétaire général AIDLR/ Éditeur en chef: Liviu OLTEANU**, docteur en droit de la diplomatie des Nations unies pour la défense des droits de l'homme et de la liberté religieuse, observateur et représentant auprès des Nations unies à Genève, New York et Vienne, au Parlement européen à Bruxelles et à Strasbourg, au Conseil de l'Europe à Strasbourg et à l'OSCE (de nov. 2011 à mai 2021).

## PRÉSIDENT DU COMITÉ D'HONNEUR

**S.E. Dr. Adama DIENG**, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Siège des Nations Unies, New York (de 2012 à 2020)

## MEMBRES DU COMITÉ D'HONNEUR

Heiner BIELEFELDT, rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté de religion et de croyance, professeur des droits de l'homme à l'université d'Erlangen Nuremberg, Allemagne

Jean BAUBÉROT, professeur d'université, président honoraire de l'École pratique des hautes études à l'université de la Sorbonne, France.

Beverly Bert BEACH, ancien secrétaire général émérite de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, États-Unis.

Francois BELLANGER, professeur d'université, Suisse

Reinder BRUINSMA, écrivain, professeur d'université, Pays-Bas

Jaime CONTRERAS, professeur d'université, Espagne

Alberto DE LA HERA, ancien directeur général des Affaires religieuses, ministre de la Justice, Espagne.

Petru DUMITRIU, inspecteur aux Nations Unies, ancien ambassadeur et délégué permanent du Conseil de l'Europe auprès des Nations Unies à Genève, Suisse.

W. Cole DURHAM, directeur du Centre international pour l'étude du droit et des religions à la faculté de droit J. Clark, université Brigham Young, États-Unis

Silvio FERRARI, professeur d'université, Italie

Juan Antonio MARTINEZ MUNOZ, directeur du département de philosophie du droit, université Complutense Madrid, professeur d'université, Espagne.

Alain GARAY, avocat à la Cour de Paris et chercheur à l'université d'Aix-Marseille, France.

Ricardo GARCIA-GARCIA, professeur de droit, directeur adjoint du ministère de la Justice d'Espagne

Alberto F. GUAITA, président de l'AIDLR, Espagne.

S.E. Mussie HAILU, directeur régional pour l'Afrique et représentant de l'Initiative des religions unies (URI) auprès de l'Union africaine, de la CEA et du Bureau des Nations unies en Afrique et à Genève

Peter HESS, ancien secrétaire de la section suisse de l'AIDLR, Suisse.

José ITURMENDI, doyen honoraire de la faculté de droit, professeur d'université, université Complutense de Madrid, Espagne.

Francesco MARGIOTTA BROGLIO, professeur d'université, président de la Commission italienne pour la liberté religieuse, représentant de l'Italie auprès de l'UNESCO, Italie.

Rafael PALOMINO, professeur de droit, université Complutense, Espagne ; membre du conseil consultatif du groupe d'experts du BIDDH.

Émile POULAT, directeur de recherche au CNRS, professeur d'université, France.

Javier MARTINEZ-TORRON, directeur du département de droit ecclésiastique, UCM, Espagne.

Jacques ROBERT, juriste, professeur d'université, ancien membre du Conseil constitutionnel, France.

John ROCHE, membre de l'Institut, France.

Jaime ROSSELL GRANADOS, directeur adjoint du ministère de la Justice d'Espagne et ancien doyen de la faculté de droit de l'université d'Estrémadure, Espagne.

Joaquin MANTECON, professeur d'université, ancien directeur des affaires religieuses, ministère de la Justice, Espagne.

Asher MAOZ, professeur d'université et doyen du Centre académique Shimon Peres, faculté de droit, Rehovot, Israël.

Gabriel MAURER, ancien vice-président de l'AIDLR, Berne, Suisse.

Gianfranco ROSSI, ancien secrétaire général de l'AIDLR, Suisse.



Robert SEIPLE, ancien ambassadeur de la liberté religieuse internationale au département d'État américain, États-Unis.

José Miguel Serrano RUIZ-CALDERON, professeur d'université, Espagne.

Antoinette SPAAK, ancienne ministre d'État belge, ancienne députée européenne.

Mohammed TALBI, professeur émérite, université de Tunis, Tunisie.

Rik TORFS, recteur de l'université de Louvain, Belgique.

Maurice VERFAILLIE, ancien Secrétaire général de l'AIDLR, Suisse.

Bruno VERTALLIER, ancien Président de l'AIDLR, Suisse.

#### **ANCIENS PRÉSIDENTS DU COMITÉ**

Mme Eleanor ROOSEVELT, de 1946 à 1962

D<sup>r</sup> Albert SCHWEITZER, de 1962 à 1995

Paul-Henry SPAAK, de 1966 à 1972

René CASSIN, de 1972 à 1976

Edgar FAURE, de 1976 à 1988

Leopold Sédar SENGHOR, de 1988 à 2001

Mary ROBINSON, de 2002 à 2018

#### **VICE- PRÉSIDENTS DU COMITÉ**

Dr. Asher MAOZ, professeur, doyen du Centre académique Shimon Peres, faculté de droit, Rehovot, Israël.

Dr. Jose Miguel SERRANO RUIZ-CALDERON, professeur d'université, Espagne

Dr. Rik TORFS, recteur de l'université de Louvain, Belgique

Dr. Ricardo GARCIA, directeur adjoint du ministère de la Justice d'Espagne

#### **ANCIENS SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE L'AIDLR**

D<sup>r</sup> Jean NUSSBAUM, de 1946 à 1966

D<sup>r</sup> Pierre LANARES, de 1966 à 1980

D<sup>r</sup> Gianfranco ROSSI, de 1980 à 1990

D<sup>r</sup> Maurice VERFAILLE, de 1990 à 2005

Karel NOWAK, de 2005 à 2011

D<sup>r</sup> Liviu OLTEANU, de 2011 à 2021

#### **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ACTUEL**

Paulo Sergio MACEDO, de 2021 –

# Déclaration de Principes

**Nous croyons** que le droit à la liberté religieuse a été donné par Dieu et nous affirmons qu'il peut s'exercer dans de meilleures conditions lorsqu'il y a séparation entre les organisations religieuses et l'État.

**Nous croyons** que toute législation ou tout autre acte gouvernemental qui unit les organisations religieuses et l'État s'oppose aux intérêts de ces deux institutions et peut porter préjudice aux droits de l'homme.

**Nous croyons** que le gouvernement a été établi par Dieu pour soutenir et protéger les hommes dans la jouissance de leurs droits naturels et pour régler les affaires civiles ; et que, dans ce domaine, il a droit à l'obéissance respectueuse et volontaire de chacun.

**Nous croyons** au droit naturel et inaliénable de l'individu à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix et d'en changer selon sa conscience ; ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement, chacun devant, dans l'exercice de ce droit, respecter ces mêmes droits pour les autres.

**Nous croyons** que la liberté religieuse comporte également la liberté de fonder et d'entretenir des institutions caritatives ou éducatives, de solliciter et de recevoir des contributions financières volontaires, d'observer les jours de repos et de célébrer les fêtes conformément aux préceptes de sa religion, et de maintenir des relations avec des croyants et des communautés religieuses tant aux niveaux national qu'international.

**Nous croyons** que la liberté religieuse et l'élimination de l'intolérance et de la discrimination fondées sur la religion ou la conviction sont essentielles pour promouvoir la compréhension, la paix et l'amitié entre les peuples.

**Nous croyons** que les citoyens devraient utiliser tous les moyens légaux et honorables pour empêcher toute action contraire à ces principes, afin que tous puissent jouir des bienfaits inestimables de la liberté religieuse.

**Nous croyons** que l'esprit de cette véritable liberté religieuse est résumé dans la règle d'or : ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux.

# CONSCIENCE et LIBERTÉ

## Publication officielle de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse

Conscience et Liberté (version française)  
*Gewissen und Freiheit* (version allemande)

### BUREAU DE RÉDACTION

Rue Belliard 4-6/8°

1040 – Bruxelles, Belgique

Téléphone: +32 (0) 250 24842

Courriel : info@aidlr.org ; liviuicaolteanu@yahoo.com

**Directeur de la rédaction: Dr. Liviu OLTEANU**

**Assistante éditoriale** (édition française) : **Stéphanie MONET**

Traduction : Sophie BACQUELAINE, Carine ROULLET, Isabelle MONET

### COMITÉ ÉDITORIAL DE CONSCIENCE ET LIBERTÉ

**Petru DUMITRIU**, ancien ambassadeur du Conseil de l'Europe auprès des Nations unies, inspecteur du Corps commun d'inspection, Nations unies, Palais des Nations, Genève

**Asher MAOZ**, doyen de la faculté de droit Shimon Peres, Rehovot, Israël

**Paulo Sergio MACEDO**, secrétaire général de l'AIDLR (de 2021–), directeur de l'Éducation, des affaires publiques et de la liberté religieuse, Portugal

**Harald MUELLER**, juge, docteur en droit, Allemagne

**Liviu OLTEANU**, docteur en droit et diplomatie, secrétaire général de l'AIDLR (de 2011 à 2021), Espagne/Belgique

**Rik TORFS**, recteur et professeur de droit à la KU Leuven, Belgique

### CONSEIL D'EXPERTS

**Heiner BIELEFELDT**, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion et de conviction, professeur des droits de l'homme à l'université d'Erlangen à Nuremberg, Allemagne - **Jaime CONTRERAS**, vice-recteur de l'université d'Alcala de Henares, Espagne - **Petru DUMITRIU**, inspecteur à l'ONU, ancien ambassadeur du Conseil de l'Europe auprès des Nations Unies à Genève, Suisse - **W. Cole DURHAM**, directeur du Centre international pour l'étude du droit et des religions à l'université Brigham Young, États-Unis - **Silvio FERRARI**, professeur de droit et religion à l'université de Milan, Italie - **Harri Matias KUHALAMPI**, ancien conseiller eurodéputé du Parlement

européen, Bruxelles - **Joaquin MANTECON**, professeur à l'université de Cantabrie - **Asher MAOZ**, doyen de la faculté de droit Shimon Peres, Rehovot, Israël - **Juan Antonio MARTINEZ MUÑOZ**, professeur de droit à l'université Complutense, Madrid, Espagne - **Javier MARTINEZ TORRON**, directeur du département de droit ecclésiastique l'université de Madrid, Espagne - **Harald MUELLER**, juge, docteur en droit, Hanovre, Allemagne - **Liviu OLTEANU**, docteur en droit et diplomacie, secrétaire général de l'AIDLR (2011–2021), - **Rafael PALOMINO**, professeur à l'université Complutense, Madrid, Espagne - Tiziano RIMOLDI, docteur de droit, Italie - **Ioan Gheorghe ROTARU**, docteur en philosophie et docteur en théologie, Roumanie - **Jaime ROSSEL GRANADOS**, directeur adjoint au ministère de la Justice d'Espagne - **Robert SEIPLE**, ancien ambassadeur itinérant pour la liberté religieuse internationale au département d'État américain, ancien président de l'AIDLR, États-Unis - **José Miguel SERRANO RUIZ-CALDERON**, professeur de philosophie du droit à l'université Complutense de Madrid, Espagne - **Rik TORFS**, recteur de l'université de Louvain, Belgique - **Bruno VERTALLIER**, docteur en théologie, ancien président de l'AIDLR, Suisse

**Intervenants, experts et collaborateurs en matière de droits de l'homme et de liberté de religion et de croyance ayant participé au deuxième Sommet mondial sur « la religion, la paix et la sécurité » qui s'est tenu aux Nations unies, au Palais des Nations à Genève, du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2019 :**

**Les ambassadeurs et les diplomates** des États membres accrédités auprès de l'Office des Nations unies à Genève, et - **S.E. M. Adama DIENG**, Secrétaire général adjoint des Nations unies, conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, États-Unis & **Dr. Liviu OLTEANU**, docteur en droit et diplomatie, secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, Suisse, co-organisateurs du deuxième Sommet mondial Religion, paix et sécurité - **M. Abdulaziz ALMUZAINI**, directeur du Bureau de liaison de l'UNESCO à Genève - **S.E. Shaykh Muhammad Al-YAQUUBI**, expert islamique syrien et chef religieux - **S.E. Mme Michelle BACHELET BARIA**, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Suisse - **S.E. Mme Ammo Aziza BAROUD**, ambassadrice du Tchad auprès de l'Union européenne, du Royaume-Uni et du Benelux - **M. Tayab BASHAR**, directeur exécutif de la Fondation Save and Serve, Bangladesh - **S.E. Sheikh Abdullah bin BAYYAH**, président du Forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes, Émirats arabes unis - **Dr. Gregorio BETIZZA**, maître de conférences en relations internationales à l'université d'Exeter - **M. Mario**

**BRITO**, président de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse - **M. Corrado COZZI** - directeur de la communication, Division Inter-européenne, Berne, Suisse - **Mme Simona CRUCIANI**, responsable des affaires politiques, Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger (OSAPG) - **Dr. Ganoune DIOP**, directeur des affaires publiques et de la liberté religieuse, Conférence générale de l'Église adventiste du septième jour - **Mme Sharon EUBANK**, présidente de Latter-Day Saints Charities - **S.E. Mme Katarzyna GARDAPKHADZE**, première directrice adjointe du Bureau de la sécurité et de la coopération (OSCE), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) - **Dr. Azza KARAM**, conseiller principal pour la culture, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) - **S.E. M. Faisal Bin Abdulrahman Bin MUAAMMAR**, secrétaire général, Centre de dialogue KAICIID - **Dr Gabriel Mircea OLTEANU**, Bruxelles, Belgique - **M. Jose Luis HERRANZ**, Madrid, Espagne - **Mme Adelaide Roxana OLTEANU**, Bruxelles, Belgique - **Dr. PL de SILVA**, directeur de l'Institut des études stratégiques et des démocraties, Malte - **Dr. Rik TORFS**, recteur et professeur de droit à l'Université catholique de Louvain - **S.E. Dr. Ibrahim SALAMA**, chef du Service des traités relatifs aux droits de l'homme, HCDH - **Mme Bonnie EVANS-HILLS**, conseillère interconfessionnelle, Église d'Angleterre - **Mme Mercedes FERNANDEZ**, assistante administrative du Dr Liviu Olteanu, secrétaire général de l'AIDLR, Bruxelles, Belgique - **Dr Harald MUELLER**, juge, Cour de Hanovre, Allemagne - **Dr. Michael DRIESSEN**, Jean Monnet Fellow, Robert Schuman Centre for Advanced Studies European University Institute - **Dr. Hannah STRØMMEN**, maître de conférences en études bibliques, université de Chichester, Royaume-Uni - **Dr. Jonathan DUFFY**, directeur de l'Agence adventiste de développement et de secours (ADRA) internationale - **W. Cole DURHAM Jr**, directeur du Centre international d'études juridiques et religieuses - **Dr. Asher MAOZ**, doyen de la faculté de droit Shimon Peres, Rehovot Israël - **Ricardo GARCIA**, professeur de droit, faculté de droit, Universidad Autonoma Madrid, Espagne - **Mme Michelle MACK FIORE**, Jus Cogens, secrétaire du Comité des ONG sur les FdB, Suisse - **Dr. Li LIN**, directeur exécutif de l'UCT, États-Unis - **M. Paulo Sergio MACEDO**, directeur de l'éducation et des affaires publiques et de la liberté religieuse, Portugal - **M. Victor H. KAZANJIAN Jr**, directeur exécutif, United Religions Initiative, Los Angeles, États-Unis - **Kyriaki TOPIDI**, chef du groupe de recherche sur la culture et la diversité, Centre européen pour les questions relatives aux minorités, Allemagne - **Dr. Mohammed Abu-NIMER**, conseiller principal, Centre de dialogue KAICIID, Vienne, Autriche - **Mme Hajar Al-KADDO**, Forum des organisations européennes de jeunes et

d'étudiants musulmans, Royaume-Uni - **Rév. Grace CHUNG LEE**, présidente de Vision for a New Civilization, Corée du Sud - **Rabbin Michael MELCHIOR**, président du Mosaica Center for Religious Conflict Transformation in the Middle East, Jérusalem, Israël - **Dr. Kishan MANOCHA**, conseiller principal sur la liberté de religion et de croyance (OSCE/BIDDH), Varsovie, Pologne - **Prof. Li GUODONG**, président de UCT International Culture Development Inc, Chine/Thaïlande - **Dr. Jose Maria COELLO de PORTUGAL**, vice-doyen aux relations internationales à la faculté de droit de l'Universidad Complutense de Madrid, Espagne - **M. Arie de PATER**, représentant de l'Alliance évangélique européenne auprès de l'Union européenne, Bruxelles, Belgique - **Pasteur Alberto GUAITA**, président de l'Association pour la défense de la liberté religieuse, Espagne - **Dr Rudelmar BUENO DE FARIA**, secrétaire général de l'Alliance ACT, Genève, Suisse - **Dr. Elisabeta KITANOVIC**, secrétaire exécutive pour les droits de l'homme et la communication, Commission Église et Société, Conseil des Églises européennes, Bruxelles, Belgique - **Dr. Joao MARTINS**, Directeur d'ADRA Europe, Bruxelles, Belgique - **M. Sana MUSTAFA**, président du Réseau pour les voix des réfugiés, Syrie / Etats-Unis - **Dr. Mohamed ELSANOUSI**, directeur exécutif du Réseau des artisans de la paix religieux et traditionnels, États-Unis - **M. Faisal MAJID**, Fonds des Nations Unies pour le développement (PNUD) Bangladesh - **S.E. M. Michael MØLLER**, directeur général de l'Office des Nations unies à Genève - **Dr. Luca OZZANO**, professeur à l'université de Turin, Italie - **Dr. Jose Maria PUYOL MONTERO**, professeur d'histoire du droit et des institutions, université Complutense de Madrid, Espagne - **M. Iman RAZAWI**, Scottish Ahlul Bayt Society, Écosse, Royaume-Uni - **Mme Nika SAEEDI**, Prévention des conflits, consolidation de la paix et institutions réactives (CPPRI) du PNUD, New York, États-Unis - **Dr. Petru DUMITRIU**, Inspecteur, Corps Commun d'Inspection, Palais des Nations, Genève, ancien ambassadeur du Conseil de l'Europe au Bureau des Nations Unies à Genève, Suisse - **Dr. Thomas SCHIRMACHER**, directeur de l'Institut international pour la liberté religieuse, Bonn, Allemagne - **Dr. Jose Miguel SERRANO**, professeur à la faculté de droit de l'université Complutense de Madrid, Espagne - **Dr. Brett G. SCHARFFS**, doyen du Centre international de droit et d'études religieuses, faculté de droit J. Reuben Clark, Brigham Young University, Utah, États-Unis - **Dr. Brian ADAMS**, directeur du Centre pour le dialogue interconfessionnel et culturel, Griffith University, Melbourne, Australie - **Dr. Alexey KOZHEMYAKOV**, professeur invité à l'université d'État de Moscou, Fédération de Russie - **Dr Marie JUUL PETERSON**, chercheuse senior, Danish Institute for Human Rights, Pays-Bas - **Prof. Anthony Edward NISTOR**, directeur des affaires internationales et de la communication, Los

Angeles, États-Unis - **Dr. Fernand de VARNNES**, rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités.

### **COMITÉ CONSULTATIF**

Roberto BADENAS - Pedro TORRES - Herbert BODENMANN - Davide ROMANO - Mario BRITO - Olga CALONGE - Corrado COZZI - Viorel DIMA - Alberto GUAITA - Friedbert HARTMANN - Raafat KAMAL - Harri KUHALAMPI - Oscar LOPEZ - Paulo Sergio MACEDO - Barna MAGYAROSI - Reto MAYER - Tzanko MITEV - Gheorghe MODORAN - Mikulas PAVLIK - Carlos PUYOL - Tiziano RIMOLDI - Miguel Angel ROIG - Norbert ZENS

### **PRIX PAR NUMÉRO PAR ANNÉE**

Pays européens – 25 €

Pays des autres continents – 30 €

Suisse – CHF 30

# **TABLE DES MATIÈRES**

**VOLUME 2 DU « DIGNITE DROITS JUSTICE »**

**LES ACTEURS DU « D5 »**

**ET TOUS LES ÉTATS DU MONDE**

**DOIVENT CONDAMNER FERMEMENT**

**LES DISCOURS DE HAINE**

**LES ABUS POLITIQUES ET RELIGIEUX**

**LA DISCRIMINATION**

**LA SURVEILLANCE**

**ET**

**LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE**



## **Editorial – Liviu Olteanu – CONDAMNER FERMEMENT LES DISCOURS DE HAINE, LA SURVEILLANCE ET LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE**

Un contexte de persécution religieuse .....	27
Quelques pratiques d'abus religieux et de persécution religieuse.....	28
Qui sont les personnes qui sont abusées, persécutées et emprisonnées? .	29
Que pouvons-nous faire pour contrer la persécution ? .....	32
Conclusion .....	33

## **LA PREMIÈRE PARTIE – ÉTUDE DE RECHERCHE PANDÉMIES, FAMINE, VIOLENCE, ABUS DE POUVOIR ET SURVEILLANCE GOUVERNEMENTALE, AFFECTANT LA DIGNITÉ HUMAINE, LA RELIGION ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES**

### **CHAPITRE 1**

#### **INTRODUCTION ET QUESTIONS**

0.1. Introduction.....	37
0.2. Questions adressées aux Hauts Fonctionnaires des Nations Unies et de la Commission européenne .....	37

### **CHAPITRE 2**

#### **LA DIGNITÉ HUMAINE À NOTRE ÉPOQUE - UN PROBLÈME MONDIAL NON RÉSOLU**

2.1. COVID-19, guidance mondiale et son lien avec la dignité humaine .....	39
2.2. COVID-19 et la question des « boucs émissaires » : une approche populiste de la « nouvelle normalité ».....	42
2.3. COVID-19 et la famine affectant la vie des plus vulnérables : enfants, femmes, réfugiés, migrants, minorités .....	44
2.4. La COVID-19, utilisé comme prétexte pour les lois d'urgence et les mesures répressives .....	45
2.5. La pandémie de COVID-19, utilisée comme une opportunité pour une nouvelle et grande réinitialisation de la gouvernance mondiale et d'un nouvel ordre mondial.....	46

### CHAPITRE 3

## UNE SÉLECTION DE RÉPONSES SUR LA QUESTION DE LA DIGNITÉ HUMAINE POUR TOUS ET POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

- 3.1. La réponse des NATIONS UNIES à la COVID-19 et la dignité humaine..... 48
- Déclaration de Michelle Bachelet, Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme :..... 50
- 3.2. La réponse de l'UNION EUROPÉENNE sur la liberté religieuse et la crise de la COVID-19 ..... 52
- 3.3. COVID-19, surveillance et dignité humaine..... 54
- 3.4. Minorités religieuses, discours de haine et COVID-19..... 56
- 3.5. Réfugiés, migrants et COVID-19 ..... 59
- 3.6. Défenseurs des droits de l'homme, opposants politiques et COVID-19..... 60
- 3.7. Médecins et professionnels de la santé ..... 61

### CHAPITRE 4

## COMMENT FAVORISER LA DIGNITÉ HUMAINE ET FAIRE FACE AUX PANDÉMIES, À LA VIOLENCE ET AUX ABUS DE POUVOIR

- 4.1. Reconnaître que toutes les personnes ont une dignité inhérente et des droits égaux et inaliénables ..... 64
- 4.2. Condamnation des abus d'application de la loi, de pouvoir et de violence ..... 64
- 4.3. Désapprouver les doubles standards et faire la différence pour les personnes marginalisées et vulnérables..... 65
- 4.4. Deux leçons d'histoire inoubliables qui se complètent : (1) l'acceptation de la diversité et (2) le rejet de l'uniformité..... 66
- 4.5. S'élever contre les injustices, partout et à tout moment refuser de rester neutre..... 68
- 4.6. Exprimons notre soutien et trouvons les moyens de promouvoir la dignité humaine et le droit..... 69

## CHAPITRE 5

### CONCLUSION

- 5.1. L'avenir se dessinera-t-il autour du « pouvoir » ou de la dignité ?.....70
- 5.2. À la recherche d'un leadership mondial qui respecte la liberté de choix de chaque être humain ..... 71
- 5.3. La dignité doit rester au cœur du droit et de la politique mondiale..72
- 5.4. Observations finales ..... 72

## DEUXIÈME PARTIE

### DU SOMMET MONDIAL SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SECURITE

## CHAPITRE 6

### PARTENARIAT ET COOPÉRATION DES ACTEURS DU « DIALOGUE CINQ » (D5) SUR LA PROTECTION DES MINORITÉS RELIGIEUSES, DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS

- 6.1. **Mme Simona CRUCIANI**, présidente du panel, chargée des affaires politiques au Bureau des Nations unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger (OSAPG) – QUE PEUVENT FAIRE LES ACTEURS DU DIALOGUE FIVE POUR RENFORCER LEUR PARTENARIAT EN VUE DE LA PROTECTION DE CES GROUPES ?... 76
- 6.2. **S.E. Mme Ammo Aziza BAROUD**, ambassadrice du Tchad auprès de l'UE, du Royaume-Uni et du Benelux – LE DANGER EST QUE CES IMAGES [DE DESTRUCTION, DE BOMBARDEMENT ET DE GUERRE] DEVIENNENT DE PLUS EN PLUS BANALES..... 78
- 6.3. **Rév. Thomas SCHIRMACHER**, directeur de l'Institut international pour la liberté religieuse – LA PROTECTION DES MINORITES RELIGIEUSES, DES REFUGIES ET DES MIGRANTS NECESSITE DAVANTAGE QUE DES LOIS JUSTES : « POURQUOI LES CINQ ACTEURS DU DIALOGUE DOIVENT COOPÉRER »..... 82
- 6.4. **M. Brian ADAMS**, directeur du Centre pour le dialogue interconfessionnel et culturel, université Griffith, Australie – COMMENT RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DU « DIALOGUE 5 » ? .....86

- 6.5. **Mme Kyriaki TOPIDI**, responsable culture et diversité, Centre européen pour les questions de minorités, Allemagne (ECMI) – LE DROIT À LA DIFFÉRENCE RELIGIEUSE EST MENACÉ PAR NOTRE TENDANCE À IMPOSER À TOUS LES AUTRES LE « BON » ORDRE DES CHOSES .. 100
- 6.6. **M. José Miguel SERRANO RUIZ-CALDERÓN**, professeur à la faculté de droit de l'université Complutense de Madrid – LA LIBERTÉ D'EXPRESSION PEUT ÊTRE MENACÉE PAR LES GOUVERNANTS OU LA MAJORITÉ ÉTABLIE, ET CERTAINES FORMES D'EXPRESSION ONT POUR SEUL BUT DE PROVOQUER LES INFRACTIONS À LA LOI... 105
- 6.7. **M. Brett G. SCHARFFS**, doyen du Centre international de droit et d'études religieuses, J. Reuben Clark Law School, Brigham Young University – LA DIGNITÉ HUMAINE DE TOUS EST UN ANTIDOTE PUISSANT AUX POLITIQUES IDENTITAIRES ..... 108
- 6.8. **M. Alexey KOZHEMYAKOV**, professeur invité à l'université d'État de Moscou – NOUS AVONS BESOIN DE COMPRENDRE NOS SOCIÉTÉS ET DANS QUELLE DIRECTION NOUS ALLONS ..... 114
- 6.9. **M. Ganoune DIOP**, directeur des Affaires publiques et de la liberté religieuse à la Conférence générale de l'Église adventiste du septième jour – LE MANDAT PROACTIF DU DEUXIÈME SOMMET MONDIAL EST ESSENTIEL POUR BÂTIR UN MONDE MEILLEUR ..... 118
- 6.10. **Marie Juul PETERSON**, chercheuse principale, Institut danois des droits de l'homme – LES VIOLATIONS DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE PRENNENT PLACE DANS UN GROUPE RELIGIEUX, QU'IL S'AGISSE D'UN GROUPE MINORITAIRE OU MAJORITAIRE..... 120
- 6.11. **M. Anthony Edward NISTOR**, directeur des Affaires internationales et de la communication, Los Angeles – ARRÊTEZ DE PENSER EN TANT QUE PARTIS ET COMMENCEZ À PENSER COMME UN ENSEMBLE EN CRÉANT DES MENTALITÉS ET DES MODÈLES POLITIQUES ET RELIGIEUX DIFFÉRENTS ..... 123
- 6.12. **M. Gregorio BETIZZA**, maître de conférence en relations internationales à l'université d'Exeter – LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS QUE NOUS POUVONS PROPOSER DÉPENDENT DE LA FAÇON DONT NOUS IDENTIFIONS CEUX QUI PROPAGENT LA HAINE ET LES RAISONS QUI LES MOTIVENT ..... 127

## CHAPITRE 7

### LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS, DES MIGRANTS ET DES MINORITÉS RELIGIEUSES ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

- 7.1. S.E. M. Petru DUMITRIU**, président du panel, inspecteur au Corps commun d'inspection, Palais des Nations Genève, ancien Ambassadeur du Conseil de l'Europe à l'Office des Nations Unies à Genève – « VOUS POUVEZ RETARDER, MAIS LE TEMPS CONTINUERA À S'ÉCOULER » ..... 131
- 7.2. M. Rudelmar Bueno DE FARIA**, secrétaire général de l'Alliance ACT – NOUS DEVONS NOUS EXPRIMER CONTRE LES GRAVES VIOLATIONS DES DROITS QUI AFFECTENT LES PERSONNES DÉPLACÉES ET ÊTRE TRÈS VIGILANTS À CE SUJET ..... 132
- 7.3. Mme Elisabeta KITANOVIC**, secrétaire exécutive pour les droits de l'homme et la communication, Commission église et société, Conseil des Églises européennes – LES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT MANQUENT SOUVENT DE CULTURE RELIGIEUSE ET N'ONT PAS ENCORE CRÉÉ D'ESPACE PERMETTANT AUX MINORITÉS RELIGIEUSES DE S'ÉPANOUIR..... 137
- 7.4. M. João MARTINS**, directeur d'ADRA Europe – LA VIOLATION DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EST LE FACTOR DÉCLENCHÉUR DE L'EXISTENCE DES RÉFUGIÉS..... 141
- 7.5. Mme Sana MUSTAFA**, présidente du Réseau pour la voix des réfugiés – DÉFENDRE LES RÉFUGIÉS NE SIGNIFIE PAS SEULEMENT FOURNIR DE LA NOURRITURE ET UN ABRI LORSQUE NOUS FUYONS, CELA VEUT DIRE ÉVITER DE FUIR EN NOUS GARDANT RELATIVEMENT EN SÉCURITÉ CHEZ NOUS..... 144
- 7.6. M. Mohamed ELSANOUSI**, directeur exécutif du Network for Religious and Traditional Peacemakers – NOMBRE DE GOUVERNEMENTS OCCIDENTAUX RECENSENT DES FAITS SANS VALORISER LES INITIATIVES POSITIVES AIDANT LES MINORITÉS NUMÉRIQUES ... 148
- 7.7. M. Tayab BASHAR**, directeur exécutif de la Fondation Save and Serve – SANS UNE COMMUNAUTÉ MENTALEMENT STABLE, AUCUN TRAVAIL DE DÉVELOPPEMENT N'EST BON, CAR IL NE RÉPARERA PAS LES PERTES ET LES TRAUMATISMES SUBIS ..... 151

- 7.8. **M. Faisal MAJID**, Fonds des Nations unies pour le développement du Bangladesh – DONNER DE L’INFLUENCE AUX CHEFS RELIGIEUX DANS NOTRE SOCIÉTÉ EST IMPORTANT POUR METTRE EN PLACE DES ENSEIGNEMENTS DE TOLÉRANCE..... 159
- 7.9. **Iman RAZAWI**, Scottish Ahlul Bayt Society – NOUS DEVONS FAIRE EN SORTE D’INSTAURER LA CONFIANCE ET NOUER DES AMITIÉS. C’EST UN PROCESSUS À LONG TERME, MAIS IL EST INDISPENSABLE..... 162
- 7.10. **Mme Nika SAEEDI**, service CPPRI (Conflict Prevention, Peacebuilding & Responsive Institutions, Prévention des conflits, Action en faveur de la paix et Institutions réactives) du PNUD – LE CONCEPT DE RETOUR, DE RÉINTÉGRATION ET DE RÉHABILITATION DANS LE CADRE DE L’EXTRÉMISME VIOLENT..... 167
- 7.11. **Mme Diane ALAI**, représentante auprès des Nations unies, Communauté internationale bahá’íe – IL Y A PARTOUT DES MINORITÉS ET ELLES SONT LES PLUS VULNÉRABLES CAR PERSONNE N’EST LÀ POUR LES DÉFENDRE ..... 169
- 7.12. **M. Jose Maria PUYOL MONTERO**, professeur d’histoire du droit et des institutions, université Complutense de Madrid – CE QUI EST IMPORTANT N’EST PAS CE QUE NOUS AVONS MAIS CE QUE NOUS SOMMES, NOUS DEVONS APPRENDRE AUX AUTRES À SE CONCENTER SUR LES ASPECTS POSITIFS DES AUTRES ET À LES ADMIRER .. 172
- 7.13. **M. Luca OZZANO**, professeur à l’université de Turin – NOUS NE POUVONS PAS PARLER DE PROTECTION DES MINORITÉS RELIGIEUSES SANS RELIER CETTE QUESTION À LA PROTECTION DE TOUS LES AUTRES DROITS ..... 176
- 7.14. Commentaires, questions et réponses ..... 178

## CHAPITRE 8

### DÉVELOPPER UN PLAN D’ACTION SÉANCE PLÉNIÈRE

- 8.1. Mme Simona CRUCIANI ..... 188
- 8.2. M. Liviu OLTEANU ..... 189

8.3. Simona CRUCIANI.....	191
8.4. Mme Kyriaki TOPIDI.....	192
8.5. Mme Simona CRUCIANI .....	194
8.6. M. Liviu OLTEANU.....	195
8.7. S.E. le cheikh Muhammad Al-YAQOUBI .....	195
8.8. Question publique n°1 : M. Syed Tayabul Bashar, représentant du Bangladesh – membres du comité d’experts du Sommet : M. Liviu OLTEANU, co-modérateur, M. Ganoune DIOP, Mme Simona CRUCIANI, co-modératrice .....	197
8.9. Délégation de l’Égypte – réponses de M. Ganoune DIOP, la délégation d’Égypte, M. Liviu OLTEANU, Mme Simona CRUCIANI .....	199
8.10. Rabbin Michael MELCHIOR, Mme Simona CRUCIANI .....	204
8.11. M. Michael DRIESSEN, Mme Simona CRUCIANI .....	206
8.12. M. Kishan MANOCHA, M. Ganoune DIOP, Mme Simona CRUCIANI, M. Ganoune DIOP, M. Liviu OLTEANU, Mme Simona CRUCIANI .....	208
8.13. Mme Hajar Al-KADDO, M. Liviu OLTEANU, Mme Simona CRUCIANI .....	209
8.14. Mme Rosana ESCOBAR, Mme Simona CRUCIANI.....	211
8.15. Mme Marie Juul PETERSEN, M. Liviu OLTEANU, M. Ganoune DIOP, Mme Simona CRUCIANI .....	212
8.17. Mme Rebeca BIATO .....	215
8.18. Révérende Mme Bonnie EVANS-HILLS, Mme Simona CRUCIANI .....	216
8.19. Représentant de l’Alliance évangélique mondiale, Mme Simona CRUCIANI .....	218
8.20. M. Rudelmar BUENO DE FARIA, M. Ganoune DIOP, Mme Simona CRUCIANI .....	219
8.21. M. Brian ADAMS, M. Ganoune DIOP, Mme Simona CRUCIANI .....	220
8.22. Mme Constanza MARTINEZ, Mme Simona CRUCIANI .....	230
8.23. Délégation D’ÉGYPTE.....	222
8.24. M. Enrique MONTE .....	225
8.25. Mme Imane BOUDHIL .....	225
8.26. Mme Carol F. McCONKIE .....	226

8.27. M. Tayab BASHAR, Mme Simona CRUCIANI .....	227
8.28. Mme Rebeca BIATO, Mme Simona CRUCIANI .....	229
8.29. M. Asher MAOZ, Mme Simona CRUCIANI .....	230
8.30. Mme Kyriaki TOPIDI, Mme Simona CRUCIANI .....	231
8.31. Délégation d'Égypte, Mme Simona CRUCIANI .....	233
8.32. M. Mohamed ELSANOUSI, Mme Simona CRUCIANI .....	234

## CHAPITRE 9

### REMARQUES DE CONCLUSION DU DEUXIÈME SOMMET MONDIAL SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

9.1. M. Liviu OLTEANU, secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR) .....	236
9.2. M. Mario BRITO, président de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR) .....	38
9.3. S.E. M. Adama DIENG, secrétaire général adjoint des Nations unies, conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la prévention du génocide .....	240

## CHAPITRE 10

### FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE – SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS POUR UN PLAN D'ACTION DE L'ONU CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

Partie I – Contexte .....	244
Partie II – En conséquence, les co-organisateurs proposent ce qui suit:	245
Partie III – Contexte et origines de la « plate-forme D5 mondiale pour la religion, la paix et la sécurité » .....	246
Partie IV – Principes, synthèse et recommandations .....	248



## TROISIÈME PARTIE

### CONTRIBUTION PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DE DROIT DE HARVARD: by Liviu OLTEANU

I. INTRODUCTION .....	256
II. LES DÉFIS ET LES RISQUES À L'OCCASION DU 70 <sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME.....	260
III. LA DIGNITÉ HUMAINE AUX XX <sup>e</sup> ET XXI <sup>e</sup> SIECLES PAR RAPPORT À LA LÉGISLATION. ÉTUDE DE CAS : LA ROUMANIE .....	263
IV. ENCOURAGER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES : POURQUOI ET COMMENT.....	275
V. LE SCHÉMA DES ACTEURS DU « DIALOGUE 5 » COMME SUPPORT POUR TROUVER UN ACCORD AU SUJET DE TOUS LES DÉBATS ACTUELS CONCERNÉS .....	285
Bibliographie .....	292
Documents des Nations Unies.....	295



Editorial – Liviu Olteanu

## CONDAMNER FERMEMENT LES DISCOURS DE HAINE, LA SURVEILLANCE ET LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

**L**a « conscience », le « rêve » et l' « espoir » ne peuvent être ni emprisonnés ni confisqués ; et la protection de la « liberté religieuse » et des « droits fondamentaux » pour tous les peuples n'est jamais le fruit du hasard !

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui – qui s'efforce de remodeler un nouvel ordre mondial – est complexe et polarisé, avec des menaces, de l'insécurité et des crises de toutes sortes. Nous vivons déjà



---

une époque de *nouvelle normalité*; l'ancienne normalité est devenue impopulaire ou considérée comme suspecte dans de nombreux domaines et avec un impact particulier sur le traitement des personnes basé sur la pensée, la conscience, la liberté de religion, la liberté d'expression et la liberté de réunion. Nous avons compris que la démocratie<sup>1</sup> est par définition pluraliste et que donner aux citoyens le droit d'être différents et de critiquer l'autorité rend nos pays plus stables, et non moins. Aujourd'hui, cependant, nombre de nos sociétés semblent moins protectrices de leur pluralisme et acceptent davantage le populisme, déclarait il y a quelques années un prestigieux homme politique européen.

## Un contexte de persécution religieuse

J'ai vécu, travaillé et voyagé dans des nations où régnaient la dictature communiste et l'autoritarisme, laïques ou avec une religion d'État, ainsi que dans des pays riches et développés où régnaient la démocratie et l'État de droit ; j'ai donné des conférences dans le monde entier en tant qu'expert des droits de l'homme, de la liberté religieuse, de la paix et de la sécurité ; j'ai participé ou coorganisé des sommets mondiaux et des conférences internationales sur « la religion, la paix et la sécurité », j'ai été orateur principal, observateur et représentant aux Nations unies, au Conseil de l'Europe, à l'O.S.C.E. au Parlement européen, au G-20 et au G-7, aux universités d'Oxford, de Madrid et de Harvard, etc. J'ai connu des pays pauvres mais avec une culture riche et ancrée dans la tradition, les valeurs morales et le respect du libre arbitre et de la dignité humaine de l'autre, par opposition à ceux avec une forte infrastructure économique et sociale mais avec le populisme, les discours de haine et l'indifférence aux droits et aux besoins des autres tels que les réfugiés, les migrants et les minorités religieuses ; ces détails ci-dessus me donnent une large perspective de compréhension du monde dans lequel nous vivons.

---

<sup>1</sup> Thorborn Jagland, ancien Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Je sais ce que signifie souffrir à cause de l'intolérance, des abus de pouvoir et des persécutions religieuses brutalement commises soit par les communistes et – de nos jours – par les gouvernements autoritaires, influencés par les dirigeants politiques et religieux des pays ayant un parti politique unique et une religion d'État, ou perpétrés de nos jours par les néo-marxistes. Je ne suis pas non plus étranger aux abus, injustices et discriminations religieuses perpétrés par ceux qui « contrôlent »; ils peuvent affecter les libertés et la conscience de ceux qu'ils dirigent par le biais de la manipulation, des mensonges et des jeux de pouvoir utilisés lors des « élections » politiques ou religieuses faites au nom de la démocratie, des valeurs séculaires ou... de la « volonté » de Dieu.

### Quelques pratiques d'abus religieux et de persécution religieuse

Les abus religieux et les persécutions religieuses ont lieu lorsque certaines minorités ou individus qui n'appartiennent pas à une majorité politique, religieuse ou raciale ne jouissent pas des mêmes droits; elle s'exprime aussi par des discours de haine à l'égard de tous ceux qui n'acceptent pas volontiers le « bien commun » indiqué par les dirigeants politiques et religieux considérés comme ayant « l'autorité morale pour influencer l'opinion publique ». Sur la base de cette triste réalité, j'ai toujours cru en l'obligation sacrée de tous les peuples de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre l'injustice et protéger les personnes vulnérables. Cette conviction a défini ma vie et a façonné mon travail passionné en matière de droits de l'homme au cours des quarante-quatre dernières années d'activité lorsque j'ai commencé à servir et à défendre les gens, et au cours des dix dernières années, agissant spécialement à l'ONU, dans des organisations et des réunions internationales et régionales en tant qu'ambassadeur du principe de conscience et de liberté religieuse pour tous.

Souvent, la persécution religieuse est la maltraitance systématique d'un individu ou d'un groupe d'individus en réponse à leurs croyances ou affiliations religieuses. La persécution religieuse peut être déclenchée

par l'État lorsqu'il considère un groupe religieux particulier comme une menace pour ses intérêts ou sa sécurité, ou elle peut être déclenchée par le sectarisme religieux lorsque les membres d'un groupe dominant dénigrent des religions autres que la leur.

David T. Smith<sup>2</sup> définit la persécution religieuse comme de la violence ou de la discrimination contre les membres d'une minorité religieuse en raison de leur appartenance religieuse, faisant référence à des actions qui visent à priver des individus de leurs droits politiques et à forcer les minorités à assimiler, à quitter ou à vivre en tant que citoyens de seconde zone.

En ce qui concerne la politique d'un État, elle peut être définie comme des violations de la liberté de pensée, de conscience et de croyance qui se propagent conformément à une politique systématique et active de l'État qui encourage des actions telles que le harcèlement, l'intimidation et l'imposition de sanctions afin de porter atteinte ou de menacer le droit à la vie de la minorité ciblée, l'intégrité ou la liberté<sup>3</sup>.

### Qui sont les personnes abusées, persécutées et emprisonnées?

Qui sont les minorités religieuses qui ont subi des persécutions religieuses et des violences systématiques dans le temps? Parmi eux, nous pouvons affirmer la persécution des chrétiens, des musulmans, des juifs, des sikhs, des Témoins de Jéhovah, des pentecôtistes, des baptistes, des adventistes du septième jour, des bouddhistes, des hindous, du Falun Gong, des Rohingyas, des Ouïgours, des Yézidis, etc. Les chrétiens souffrent dans le plus grand nombre de pays, passant de 125 en 2015 à 144 en 2018.<sup>4</sup>

<sup>2</sup> David Smith, *Religious Persecution and Political Order in the United States*, Cambridge University Press. p. 26

<sup>3</sup> Nazila Ghanca-Hercock, *The Challenge of Religious Discrimination at the Dawn of the New Millennium*. Springer. P.91–92

<sup>4</sup> Rapport publié par le ministre britannique des Affaires étrangères, <https://www.gov.uk>.

La liberté religieuse - le droit de l'homme le plus important et le plus fondamental, au fil du temps, a fini par être considérée par certains comme un *ami* - une partie intégrante de la dignité personnelle, mais aussi comme un *ennemi* par les dictateurs, les autoritaires, les laïcs et les populistes.

Comme je l'ai dit dans la première partie du volume « Dignité, droits justice » – basé sur le deuxième Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité, co-organisé avec Son Excellence Adama Dieng, ancien Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la prévention du génocide et qui s'est tenu au Palais des Nations à Genève en 2019 – afin de lutter contre toute forme de discrimination, d'abus et de persécution, il doit commencer par « l'établissement d'une relation, le développement de la confiance et le partenariat d'une personne, ou d'une famille, ou d'une minorité, ou d'une communauté qui vit en difficulté pour les aider à aller de l'avant ».

Peut-être le plus grand avantage de faire partie d'une plate-forme mondiale, comme l'est la plate-forme mondiale « Dialogue 5 » sur la sécurité de la paix religieuse, est l'occasion qu'elle offre de s'appuyer sur les connaissances des autres - leurs valeurs, croyances, religion et culture. Faire partie d'un réseau, permet à chaque entité de partager le succès et les bonnes pratiques de l'autre.

Le deuxième volume de « Dignité, Droits, Justice » a pour titre « Les acteurs du D5 et tous les États du monde doivent condamner fermement les discours de haine, les abus politiques et religieux, la discrimination, la surveillance et la persécution religieuse ». Avec le document final du Sommet mondial Religion, paix et sécurité : « *Feuille de route pour la mise en œuvre – Synthèse et Recommandations pour un Plan D'Action de l'ONU contre les discours de haine* », j'inclus dans ce volume la deuxième partie des discours prononcés au Palais des Nations lors du *Second Global Summit Religion Peace Security* et non publiés dans le volume 1 de la revue française « Dignité, Droits, Justice ».

Un document préparé pour le Séminaire international : *Human Dignity and Law*, qui devait avoir lieu en 2020 sous les auspices de l'université de Harvard et se tenir à la Harvard Law School, et lancer le débat

du deuxième volume. Le titre de ce document est « *Questions et réponses sur la dignité humaine et l'approche juridique en période de pandémie de Covid-19, de violence et d'abus de pouvoir qui affectent les personnes vulnérables. Basé sur des échanges de lettres avec les Nations Unies et la Commission européenne, en notant les tendances aux Etats-Unis.* »<sup>5</sup>

Le document est formulé sur la base des questions posées et des réponses reçues des Nations Unies et de la Commission européenne sur le COVID-19 et la liberté religieuse, également suite aux abus subis par des êtres humains dans le monde entier en raison de leur religion ou croyance, de leur race, de leur statut social, etc. (par exemple, aux Etats-Unis, la dignité et la vie de George Floyd ont été cruellement détruites par celui qui avait été désigné pour le protéger).

J'ai essayé d'observer dans mon document l'impact que les mesures de Covid-19 et des gouvernements ont eu sur : la population mondiale en général ; les catégories vulnérables ; la dignité humaine, la loi et les droits fondamentaux ; j'examine les solutions des Nations Unies et de l'Union européenne et je suggère comment les gouvernements, sous prétexte de combattre le virus par la surveillance, peuvent utiliser ces mesures pour assurer un plus grand contrôle de leurs populations ou de certaines catégories de celles-ci, affectant ainsi la dignité humaine, la vie privée et les libertés fondamentales.

### **Excellences, mesdames et messieurs, collègues et amis,**

Ceci est le dernier éditorial publié en ma qualité de Secrétaire général de l'AIDLR - et de Directeur de la rédaction - de la revue *Conscience et Liberté* - que j'ai représentée de novembre 2011 à mai 2021. Ce fut un plaisir et un honneur pour moi d'être en contact avec tous mes lecteurs au cours des dix dernières années en tant que représentant de l'AIDLR à l'ONU à Genève, New York et Vienne, au Parlement européen

---

<sup>5</sup> L'article est publié par Tirant lo Blanch, Valence 2021 avec le titre « Human Dignity and Law. Studies on the Dignity of Human Life » (coord. José María Puyol Montero, ISBN : 978-84-1378-816-6), et il est basé sur les menaces et les tendances actuelles mondiales, les recherches et la correspondance de son auteur, le Dr Liviu Olteanu, avec les Nations unies et la Commission européenne.



à Bruxelles, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, à l'OSCE à Varsovie, au forum interconfessionnel du G-20 et du G-7, etc.

**La plupart des gens souffrent d'abus religieux, de persécutions religieuses et sont emprisonnés parce qu'ils sont « différents » ou sont tués pour des raisons de conscience et de liberté religieuse.**

### **QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR Y REMÉDIER ?**

- 1. Prendre des mesures désapprouvant et condamnant toute forme de préjugés, de haine et de discours de haine manifestés par quelque moyen que ce soit à l'égard des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants.**

### **Que pouvons-nous faire pour contrer la persécution ?**

- 2. N'oubliez pas que les organisations et les personnes - les Nations unies, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, l'Organisation de la coopération islamique, etc., et tous les acteurs fondés sur le cadre du « Dialogue des cinq » - diplomates, politiciens, chefs religieux, universitaires, société civile et autres (tels que les médias, les hommes d'affaires, les personnes de tous âges, religions, croyances et cultures) ont un rôle crucial à jouer pour respecter et protéger la liberté religieuse pour tous.**
- 3. Il s'agit de surveiller et de condamner les actes d'injustice, d'abus, de discrimination et de persécution, en luttant contre le non-respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, afin d'aboutir à la création d'une culture internationale de respect et de mesures correctives bien argumentées mais n'affectant pas la conscience, la liberté et la dignité humaine.**

4. **Nous avons besoin d'une détermination active et d'une disponibilité renouvelée de la part des nations, des hommes politiques, des chefs religieux et de toutes les personnes pour influencer les changements, pour voir à la fois l'ensemble du tableau et les éléments individuels, mais en se concentrant toujours sur le cœur du problème, qui est l'idée distincte et immuable que chaque être humain doit être traité avec dignité, être respecté et protégé.**
5. **Enfin et surtout, nous devons créer et vivre une culture fondée sur des valeurs morales, la paix et le respect des différences, une culture qui éduque sa population sur les droits de l'homme et la liberté de conscience. Cette culture doit commencer par les politiciens et les chefs religieux de chaque nation.**

## Conclusion

Nous devons garder à l'esprit, jour après jour, qu'il existe des valeurs, des biens, des droits et des libertés qui appartiennent au patrimoine de l'humanité, nécessaires en permanence à tous les êtres humains, indépendamment de l'espace géographique, de l'idéologie, de la race, de la couleur, du sexe ou du statut social. Parmi eux, la liberté de pensée, de conscience, de religion, de réunion et d'expression sont des droits de l'homme fondamentaux qui ont fini par être considérés comme des composantes intégrales de la dignité personnelle. Lorsque nous parlons des droits de l'homme, nous encourageons le dialogue, l'utilisation d'outils diplomatiques et la promotion du message selon lequel il existe une unité dans la diversité. Nous croyons à la vérité, au respect et à la tolérance.

Je crois que le respect de la dignité de chaque personne, la protection des droits fondamentaux, avec une attention particulière à la liberté religieuse selon sa conscience, ou le droit de chaque personne à s'exprimer librement sans crainte, devraient représenter pour la communauté internationale non seulement une priorité, mais une urgence.

Le respect et la protection de la vie et des droits de chaque personne exigent de l'empathie, ainsi qu'une vigilance et une action communes pour tous ceux qui souffrent, sont maltraités et persécutés. Comme je l'ai dit au début de cet éditorial, n'oubliez jamais : sur la question de la paix et de la liberté religieuse, rien de politique n'arrive par hasard.

En tout lieu, dénonçons les injustices et défendons les personnes vulnérables !

PREMIERE  
PARTIE –  
ÉTUDE  
DE RECHERCHE

# PANDÉMIES, FAMINE, VIOLENCE, ABUS DE POUVOIR ET SURVEILLANCE GOUVERNEMENTALE, AFFECTANT LA DIGNITÉ HUMAINE, LA RELIGION ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES <sup>6</sup>

Par Liviu Olteanu<sup>7</sup>

<sup>6</sup> Cet article du Dr Liviu Olteanu a été écrit pour le séminaire international «*Human Dignity and Law*» sous les auspices de la Harvard Law School et a demandé à être publié par ed. Tirant lo Blanch, Valencia 2021 avec le titre “*Human Dignity and Law. Studies on the Dignity of Human Life*” (coord. José María Puyol Montero, ISBN: 978-84-1378-816-6) ; l'article est basé sur les menaces et les tendances actuelles dans le monde entier, sur des recherches et sur la correspondance de l'auteur avec l'ONU et l'UE et publié par Tirant lo Blanch sous la signature de son auteur avec le titre : «*Questions et réponses sur la dignité humaine et l'approche juridique en période de pandémie de Covid-19, de violence et d'abus de pouvoir qui affectent les personnes vulnérables. Basé sur des échanges de lettres avec les NATIONS UNIES et la COMMISSION EUROPEENNE, notant les tendances aux ETATS-UNIS.*».

<sup>7</sup> Liviu Olteanu possède une grande expertise internationale en matière de droits de l'homme et d'éducation à la liberté religieuse, de diplomatie, de paix et de sécurité ; il est l'auteur du cadre *Dialogue Five* et l'initiateur et le coordinateur du premier (2016) et du deuxième (2019) Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité, organisé conjointement avec le Bureau de la prévention des génocides des Nations unies et tenu au Palais des Nations à Genève ; il est également le co-auteur de la feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'action des Nations unies sur les discours de haine. Il a été orateur principal lors de plusieurs conférences internationales, notamment le sommet du G-7 sur la sécurité et le discours de haine qui s'est tenu en Italie, le forum interconfessionnel du G-20 qui a eu lieu à Istanbul, Pékin, Potsdam, Tokyo et Kyoto, et a également été chercheur invité à la Harvard Law School, à l'université d'Oxford et à l'université Complutense de Madrid ; il a participé régulièrement à des événements internationaux sur la liberté de religion, le dialogue interculturel, la tolérance, la paix et la sécurité. De novembre 2011 à mai 2021, Liviu Olteanu a été directeur des affaires publiques et de la liberté religieuse à l'EUD et secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, basée en Suisse, et son représentant permanent auprès des Nations unies à Genève, New York et Vienne, du Conseil de l'Europe, du Parlement européen et de l'OSCE. Il est le fondateur de la revue *Ambassadors for Liberty, Hope and Peace*, et le fondateur du prix international d'excellence «Ambassadeur pour la liberté et la paix - Jean Nussbaum & Eleanor Roosevelt». Liviu Olteanu est titulaire de plusieurs masters en droit, en droits de l'homme, en théologie et en éducation. Il est docteur en droit *summa cum laude* sur la diplomatie des Nations unies en action pour la protection des droits de l'homme et de la liberté religieuse, et (co) auteur/coordonateur de douze ouvrages, dont le dernier, «Dignité, droits et justice», a été publié en 2020 et se fonde sur le Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité organisé conjointement avec les Nations unies.

# CHAPITRE 1.

## INTRODUCTION ET QUESTIONS

### 0.1. Introduction.

La pandémie de COVID-19 a produit une crise globale sans précédent et inimaginable dans l'histoire moderne qui a influencé et changé le cours normal de la vie, les politiques gouvernementales, la dynamique de travail des organisations internationales et régionales, ainsi que les réunions politiques, religieuses ou académiques, qui ont tenté de s'adapter à cette nouvelle réalité globale. Dans le même temps, il convient de noter que la conceptualisation et la recherche des meilleures universités, comme Harvard, peuvent se poursuivre avec une plus grande détermination, offrant de nouvelles perspectives et solutions qui peuvent corriger et façonner la conscience politique et sociale de notre village mondial.

### 0.2. Questions adressées aux Hauts Fonctionnaires des Nations Unies et de la Commission européenne

Une société prospère exige que nous soyons capables de débattre de questions importantes et de trouver des solutions ensemble. Et cela est possible, lorsqu'il y a un amour pour le droit et la justice, et lorsqu'avec passion et rigueur, les décideurs politiques et les acteurs influents défendent chaque personne et sa dignité humaine. Nous avons constaté que le coronavirus et la «nouvelle normalité», affectent particulièrement la dignité et la vie de plusieurs catégories de personnes qui sont

devenues particulièrement vulnérables en raison de la pandémie, de ses conséquences et des mesures gouvernementales.

A la recherche de solutions politiques à la crise du Covid-19 qui a affecté la dignité et la vie des personnes, j'ai posé quelques questions par le biais de deux lettres ouvertes adressées aux dirigeants politiques et aux diplomates de deux organisations multinationales : les Nations Unies et la Commission européenne. Ces dirigeants, de par leur position et leur responsabilité, sont appelés à veiller et à prendre position face à la crise. J'ai adressé une lettre à S.E. Mme Michelle BACHELET, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et l'autre à S.E. Mme Ursula van der LEYEN, Présidente de la Commission européenne.

En résumé, ces questions sont les suivantes :

- Quelles mesures peuvent être prises contre les gouvernements qui, sous le prétexte de la pandémie de Covid-19, utilisent ou abusent des lois sur la sécurité nationale et l'état d'urgence, portant ainsi atteinte à la dignité humaine, aux libertés fondamentales et à l'état de droit, à la vie et à la croyance, des personnes vulnérables, par le biais de harcèlement, de surveillance, d'arrestations, de persécutions, de mauvais traitements, de torture ou de mort ?
- Quelles mesures urgentes pourraient être proposées pour faire face aux risques spécifiques de l'impact de Covid-19 pour les catégories les plus vulnérables telles que les minorités religieuses, les réfugiés, les migrants, les activistes des droits de l'homme, etc., auxquelles j'ajouterais, les travailleurs médicaux, qui doivent exercer leurs rôles sans équipement de protection ?
- Comment l'ONU peut-elle agir contre le danger de la famine en tant que catastrophe humanitaire mondiale qui touche si durement les femmes et les enfants du monde entier ?
- La liberté religieuse est-elle toujours considérée comme une priorité de politique publique de la Commission européenne ?

## CHAPITRE 2.

# LA DIGNITÉ HUMAINE À NOTRE ÉPOQUE - UN PROBLÈME MONDIAL NON RÉSOLU

### 2.1. COVID-19, guidance mondiale et son lien avec la dignité humaine

Aujourd'hui, toute l'attention du monde se porte sur la pandémie de COVID-19, analysant tous les aspects de ce virus, de la science à ses conséquences politiques, économiques, sociales et humanitaires. Nous vivons tous dans la peur de la mort et de la souffrance.

Les Nations Unies ne sont pas l'organisation la plus parfaite, mais c'est la meilleure organisation multi-étatique dont dispose l'humanité aujourd'hui. Les dirigeants politiques et religieux observent qu'il est « nécessaire de réformer » « l'Organisation des Nations unies, ainsi que les institutions économiques et financières internationales, afin que le concept de famille des nations puisse acquérir une véritable force ». Le pape François l'a également déclaré : « Il va sans dire que cela exige des limites juridiques claires pour éviter que le pouvoir ne soit coopté par quelques pays seulement et pour empêcher des impositions culturelles ou une restriction des libertés fondamentales des nations plus faibles sur la base de différences idéologiques<sup>8</sup> ». Jusqu'à ce que cette « réforme » soit réalisée (si elle l'est un jour ? !), nous ne pouvons minimiser le rôle particulier que jouent les Nations unies pour attirer l'attention du monde et proposer les stratégies qui maintiennent la paix, les droits de l'homme, le développement et la sécurité mondiale.



Aujourd'hui, l'ONU et la Commission européenne proposent des mesures concernant la pandémie.

António GUTERRES, le Secrétaire général des Nations Unies, a résumé ce que Covid-19 signifie pour l'humanité. « La pandémie de Covid-19 est une urgence de santé publique - mais c'est bien plus. C'est une crise économique. Une crise sociale. Et une crise humaine qui est en train de devenir une crise des droits de l'homme » et « la fureur du virus illustre la folie de la guerre »<sup>9</sup>. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à l'épidémie mondiale d'une maladie qui a le potentiel de catalyser ce que l'historienne Eva Schlottheuber appelle une « pandémie de l'esprit ». Alors que la désinformation prolifère et que les frontières entre les faits et la fiction sont régulièrement et nonchalamment franchies, les dirigeants du monde doivent, aujourd'hui plus que jamais, indiquer une voie réfléchie pour aller de l'avant, une voie qui s'appuie sur la science et sur un raisonnement fondé sur des preuves<sup>10</sup>. Selon M. Guterres, l'ONU représente tout le monde, partout : puisque le fondement de l'organisation repose sur les droits fondamentaux de l'homme, la DIGNITÉ ET LA VALEUR DE LA PERSONNE HUMAINE, et l'égalité des droits des hommes et des femmes et des nations, grandes et petites. Si l'ONU ne s'exprime pas d'une voix claire et plus forte que jamais, un autre acteur surgira pour prendre sa place, ce qui ne profitera pas forcément à tous.

L'ONU est appelée à être vigilante, avec un message clair, en surveillant les États membres et tous les acteurs, en faisant campagne partout pour la dignité humaine de tous. La Haute Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Michelle Bachelet, a déclaré : « Nous sommes tous en train d'apprendre et de nous

---

<sup>9</sup> <https://www.un.org/en/un-coronavirus-communications-team/we-are-all-together-human-rights-and-covid-19-response-and>

<sup>10</sup> <https://www.theatlantic.com/international/archive/2020/04/angela-merkel-germany-coronavirus-pandemic/610225/>

adapter dans notre réponse au virus. La DIGNITÉ HUMAINE et les droits de l'homme doivent être au centre de cet effort, et non pas une réflexion après coup...<sup>11</sup>». Les fermetures, les quarantaines et autres mesures visant à contenir et à combattre la propagation du COVID-19 doivent toujours être mises en œuvre dans le strict respect des normes relatives aux droits de l'homme et d'une manière nécessaire et proportionnée au risque évalué. Selon les mots de la Haute Commissaire des Nations Unies - exprimés dans une interview pour Time Magazine - la pandémie de COVID-19 met à nu certaines des vulnérabilités les plus flagrantes de nos sociétés. Des millions de personnes parmi les plus exposées à la contagion sont celles dont les besoins sont souvent négligés. Pour faire respecter leurs droits fondamentaux à la vie et à la santé - et pour éviter que la pandémie ne se propage rapidement à l'ensemble de la société - nous devons prendre des mesures urgentes pour résoudre les risques et les impacts spécifiques du COVID-19 sur un certain nombre de groupes<sup>12</sup>.

En raison de la pandémie de COVID-19, j'ai mis en garde, dans ma lettre ouverte adressée à l'ONU, contre le danger d'une pandémie de discours de haine<sup>13</sup> et l'augmentation du harcèlement, de la violence, de la discrimination et de la persécution des minorités religieuses - chrétiens, juifs et musulmans ; et du risque croissant d'insécurité sociale, de terrorisme et de famine dans de nombreuses régions du monde, affectant les personnes les plus vulnérables, telles que les femmes et les enfants, les réfugiés et les migrants, et attirant particulièrement l'attention sur le dé-

---

<sup>11</sup> <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25668>  
12 Time, April 15, 2020, Our Health Depends on Each Other. That's Why We Need to Fight This Threat Together

<sup>13</sup> Roadmap To Implémentation A summary Report & Recommendation To The United Nations Plan of Action On Hate Speech ; le document est basé sur la discussion plénière du deuxième Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité et du Comité d'experts, novembre 2019, signé par l'honorable Adama Dieng, conseiller spécial du secrétaire général adjoint de l'ONU, et M. Liviu Olteanu, secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse ; voir le document à l'adresse [www.aidlr.org](http://www.aidlr.org).

sastre potentiel qui se profile dans les centres de détention d'immigrants et les camps de réfugiés surpeuplés à travers le monde ; dans certains pays, en raison de l'état d'urgence et des lois de sécurité nationale, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes sont également touchés.

## 2.2. COVID-19 et la question des « boucs émissaires » : une approche populiste de la « nouvelle normalité »

En période de défis, de crise, de pandémie et de violence, la recherche de boucs émissaires est historiquement courante.

La peste bubonique, par exemple, a déclenché une violence massive en Europe, notamment l'assassinat de Catalans en Sicile, de religieux et de mendiants dans certaines localités, et des pogroms contre les juifs, plus de mille communautés ayant été éradiquées. Bien que toutes les pandémies ne conduisent pas à la violence, la menace de la maladie peut néanmoins donner lieu à des discriminations et à des violences à l'encontre de groupes stigmatisés ou désignés comme boucs émissaires. On a déjà signalé des agressions physiques contre des personnes d'origine asiatique dans des pays à prédominance blanche<sup>14</sup>. La désignation raciste des étrangers comme boucs émissaires en période d'épidémie est une stratégie dont le pedigree est ancien. Depuis la peste noire du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'aux nombreuses épidémies de peste qui ont suivi dans le monde, en passant par les épidémies de syphilis, de lèpre, de VIH/sida et les épidémies virales qui ont suivi, les flambées soudaines de maladies mortelles ont été associées à la recherche d'un bouc émissaire. Au cours de la période médiévale, les chrétiens européens ont étendu l'attribution de la contamination et du blâme aux hérétiques, aux musulmans et aux juifs. Les meurtres de juifs à grande échelle ont été fréquents pendant les années de la peste noire et, dans une moindre mesure, lors des épidémies de peste qui ont suivi aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> Cohn, S. K., *Pandemics: waves of disease, waves of hate from the Plague of Athens to A.I.D.S.* *Hist. J.* 85, 535–555 (2012), et <https://www.nature.com/articles/s41562-020-0884-z>

<sup>15</sup> <https://www.opendemocracy.net/en/can-europe-make-it/shameful-resurgence-violent-scapegoating-time-crisis/>

Miquel Angel MORATINOS, Haut représentant de l'Alliance des civilisations des Nations unies, et Adama DIENG, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial des Nations unies pour la prévention du génocide, ont exprimé ensemble<sup>16</sup> leur profonde inquiétude face à l'augmentation de la stigmatisation, des discours et des crimes haineux visant des personnes et des groupes injustement diffamés et perçus comme étant associés au coronavirus dans le monde entier. Le sentiment anti-étrangers a augmenté en ligne et dans les rues. Les théories antisémites du complot se sont répandues et des attaques antimusulmanes liées au COVID-19 ont eu lieu.

Les migrants et les réfugiés ont été accusés d'être la source du virus et se sont vus refuser l'accès aux soins médicaux. Les personnes âgées étant parmi les plus vulnérables, des mêmes méprisants sont apparus, suggérant qu'elles sont aussi les plus sacrificables. Et des journalistes, des lanceurs d'alerte, des professionnels de la santé, des travailleurs humanitaires et des défenseurs des droits de l'homme sont pris pour cible simplement parce qu'ils font leur travail<sup>17</sup>.

Des centaines de millions de personnes dans le monde souffrent de persécutions et de violences religieuses, simplement parce qu'elles croient *différemment*. Les extrémistes et les gouvernements persécutent, emprisonnent et tuent des personnes de foi au quotidien<sup>18</sup>. Souvent, ces boucs émissaires sont identifiés à des minorités religieuses impopulaires<sup>19</sup>. L'arrivée de la pandémie de COVID-19 a créé ou exacerbé les stéréotypes raciaux, les abus et la discrimination à l'encontre de ceux qui sont perçus comme étant d'origine asiatique, le harcèlement et l'inti-

<sup>16</sup> <https://www.un.org/africarenewal/web-features/coronavirus/dont-stigmatize-people-covid-19>

<sup>17</sup> <https://www.un.org/press/en/2020/sgsm20076.doc.htm>

<sup>18</sup> Tina Ramirez, is the Founder and President of Hardwired. *Before starting Hardwired Global, Tina worked for the U.S. Commission on International Religious Freedom, where she developed policy recommendations to protect persecuted communities in Sudan, Iraq, Turkey, Georgia, and Cuba. While working for the U.S. Congress, she founded the bi-partisan International ReligiousFreedom Caucus.*

<sup>19</sup> Déclaration de Massimo Introvigne, sociologue italien de la religion.

midation touchant particulièrement les communautés vulnérables<sup>20</sup>. La pandémie a créé des situations de « favorisation des terroristes », d'« insécurité constante » et de « persécution en raison de notre foi ». Il y a eu une augmentation significative des accusations selon lesquelles les Juifs, en tant qu'individus et en tant que collectivité, sont derrière la propagation du virus ou en profitent directement, a déclaré Moshe KANTOR<sup>21</sup>. L'Inde « a également connu le déchaînement d'une vague d'intolérance à l'égard des minorités religieuses, et les infections au Covid-19 ont été exploitées par l'establishment islamophobe pour générer une hostilité à l'égard des musulmans », a déclaré Siddharth VARADARAJAN<sup>22</sup>. Les hôpitaux indiens ont refusé d'admettre les musulmans car le coronavirus a provoqué une flambée d'islamophobie. Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de croyance, Ahmed Shaheed : « la pandémie a provoqué une flambée de l'intolérance religieuse existante dans de nombreux pays. Je suis alarmé de voir la recrudescence des incitations à la haine, la désignation de boucs émissaires de communautés religieuses ou de croyance, incluant les chrétiens, les juifs et les musulmans, à cause de la propagation du virus »<sup>23</sup>.

### 2.3. COVID-19 et la famine affectant la vie des plus vulnérables : enfants, femmes, réfugiés, migrants, minorités

David BEASLEY, du Programme alimentaire mondial<sup>24</sup> des Nations unies, souligne : « Nous ne sommes pas seulement confrontés à une

<sup>20</sup> Ganoune Diop est le secrétaire général de l'Association internationale pour la liberté religieuse et le directeur des affaires publiques et de la liberté religieuse de la Conférence générale de l'Église adventiste du septième jour.

<sup>21</sup> Moshe Kantor, président du Congrès juif européen, «Coronavirus crisis stoking anti-Semitism worldwide: report», voir sur <https://www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-israel-antisemitism-idUSKBN22219C>.

<sup>22</sup> Siddharth Varadarajan, «In India, a Pandemic of Prejudice and Repression», dans <https://www.nytimes.com/2020/04/21/opinion/coronavirus-india.html>

<sup>23</sup> <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25814&LangID=E>

<sup>24</sup> David Beasley, directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies, chef du PAM met en garde contre une pandémie de faim alors que la

pandémie sanitaire mondiale, mais aussi à une catastrophe humanitaire mondiale. Des millions de civils vivant dans des pays ravagés par des conflits, dont de nombreux enfants et femmes, risquent d'être poussés au bord de la famine, le spectre de la famine étant une possibilité réelle et dangereuse. La crise économique au Liban affecte des millions de réfugiés syriens. Nous sommes déjà confrontés à une tempête parfaite ». Nous sommes également au bord d'une pandémie de faim au Yémen, en Syrie, au Burkina Faso, dans la région du Sahel central, au Mali, au Niger, en Somalie, en République démocratique du Congo, au Nigeria, au Soudan, au Sud-Soudan, au Cameroun, en Ouganda, en Éthiopie, en Haïti, au Bangladesh, en Inde, au Venezuela, etc. Joao MARTINS et ADRA-Europe<sup>25</sup> demandent aux décideurs et aux personnes d'influence de prendre en compte l'éducation des plus vulnérables et des plus marginalisés, et que l'accès aux soins de santé, aux soins sociaux et à la protection sociale ne doit pas être compromis par la discrimination, quel qu'en soit le motif. CARITAS<sup>26</sup> tire également la sonnette d'alarme, car la Covid-19 est une catastrophe silencieuse qui se prépare. « Qu'advient-il des personnes les plus vulnérables au Congo, au Rwanda ou au Burundi ? » et « qu'en est-il des dizaines de milliers de personnes qui restent coincées dans les camps sur les îles grecques, y compris les personnes âgées, les personnes handicapées, et parmi elles 1752 enfants non accompagnés ? »

## 2.4. La COVID-19, utilisé comme prétexte pour les lois d'urgence et les mesures répressives

La pandémie de COVID-19 met à nu certaines des vulnérabilités les plus flagrantes de nos sociétés. Des millions de personnes les plus expo-

---

COVID-19 se propage (déclaration au Conseil de sécurité des Nations unies), <https://www.wfp.org/news/wfp-chief-warns-hunger-pandemic-covid-19-spreads-statement-un-security-council>.

<sup>25</sup> <https://sw-ke.facebook.com/ADRAEurope/posts/1849870195146817>

<sup>26</sup> <https://www.caritasinternational.be/en/emergency-development/coronavirus-as-the-pandemic-progresses-central-africa-becomes-plagued-by-the-virus/>.

sées à la contagion sont celles dont les besoins sont souvent négligés. déclare Antonio GUTERRES<sup>27</sup> : Aujourd’hui, alors que « la Covid-19 est en train de devenir une crise des droits de l’homme... nous voyons les effets disproportionnés sur certaines communautés, le ciblage des groupes vulnérables, et les risques que des réponses sécuritaires musclées sapent la réponse sanitaire. Dans un contexte de montée de l’ethno-nationalisme, du populisme, de l’autoritarisme et d’un recul des droits de l’homme dans certains pays, la crise peut servir de prétexte pour adopter des mesures répressives à des fins sans rapport avec la pandémie. Nous devons nous assurer que toute mesure d’urgence - y compris l’état d’urgence - soit légale, proportionnée, nécessaire et non discriminatoire, qu’elle ait un objectif et une durée spécifiques, et qu’elle adopte l’approche la moins intrusive possible pour protéger la santé publique. »

## 2.5. La pandémie de COVID-19, utilisée comme une opportunité pour une nouvelle et grande réinitialisation de la gouvernance mondiale et d’un nouvel ordre mondial.

Yuval Noah HARARI fait une observation intéressante sur le fait de « façonner le monde » après la COVID-19 : « Les décisions que les gens et les gouvernements prendront dans les prochaines semaines façonneront probablement le monde pour les années à venir. Elles façonneront... notre économie, notre politique et notre culture. Oui, la tempête passera, l’humanité survivra, la plupart d’entre nous seront encore en vie - mais nous habiterons un monde différent. » Harari a une compréhension visionnaire de la gouvernance mondiale qu’il a exprimée dans le Financial Times : Il y écrit que « de nombreuses mesures d’urgence à court terme deviendront une habitude de vie. C’est la nature des urgences. Elles accélèrent les processus historiques »<sup>28</sup>. Le Pape François, parlant du Covid-19, a déclaré : « La pandémie nous a amenés à un carrefour. »<sup>29</sup>

<sup>27</sup> Secrétaire général de l’ONU, <https://www.un.org/victimsofterrorism/es/node/5814>.

<sup>28</sup> Financial Times, March 20, 2020, Yuval Noah Harari: The world after coronavirus

<sup>29</sup> Pape François, Message pour la Journée mondiale de prière pour le soin de la création, 1er septembre 2020.

Mais que signifie ce « carrefour » pour l'humanité ? Considérons la déclaration d'Augusto ZAMPINI, Secrétaire adjoint du Dicastère pour la promotion du développement humain intégral du Saint-Siège, qui parle du rôle de la Commission Covid-19 et de la réponse du Vatican à la crise que le virus Corona a infligée au monde. Il apporte quelques précisions : « Le monde ne sera plus le même. La Commission Covid-19 du Vatican a été envisagée comme un mécanisme par lequel l'Église peut devenir une institution active, et présenter aux dirigeants du monde une nouvelle voie, différente d'un retour rapide à une « normalité » inégale et non viable »<sup>30</sup>.

En avril 2020, Zampini soulignait : « L'histoire commence aujourd'hui », et nous devons être conscients que les décisions que prendront les gouvernements et les dirigeants mondiaux au cours de ces mois façonneront l'avenir de notre monde<sup>31</sup>. Selon Klaus SCHWAB, la pandémie représente une fenêtre d'opportunité rare mais étroite pour réfléchir, réimaginer et réinitialiser notre monde<sup>32</sup>. En d'autres termes, « nous assisterons à une évolution rapide de la notion de leadership, qui pourrait ne jamais revenir à l'ancienne « normale » », a déclaré la professeure Azza KARAM<sup>33</sup>.

<sup>30</sup> Our Sunday Visitor, July 1, 2020

<sup>31</sup> Gerard O' Connell, américain, entretien avec Augusto Zampini : le pape François confie à un prêtre argentin le soin de diriger la réponse du Vatican à la crise du coronavirus ; le père Augusto Zampini Davies est secrétaire adjoint du Dicastère pour la promotion du développement humain intégral (DPIHD) u Saint-Siège.

<sup>32</sup> Klaus Schwab, fondateur et président exécutif du Forum économique mondial.

<sup>33</sup> Azza Karam est Secrétaire générale de Religions pour la Paix ; elle est professeur de religion et de développement à la Vrije Universiteit d'Amsterdam et a été conseillère principale en matière de culture au Fonds des Nations unies pour les populations et présidente de l'équipe spéciale inter institutions des Nations unies sur la religion et le développement.



## CHAPITRE 3.

# UNE SÉLECTION DE RÉPONSES SUR LA QUESTION DE LA DIGNITÉ HUMAINE POUR TOUS ET POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

**L**a pandémie de COVID-19 met à nu certaines des vulnérabilités les plus flagrantes de nos sociétés. Des millions de personnes les plus exposées à la contagion sont celles dont les besoins sont souvent négligés. Alors que la pandémie de COVID-19 est en train de devenir une crise des droits de l'homme qui affecte les personnes et leurs droits, nous constatons les effets disproportionnés sur certaines communautés, la montée des discours de haine, le ciblage des groupes vulnérables et les risques de réponses sécuritaires lourdes qui sapent la réponse sanitaire<sup>34</sup>.

### 3.1. La réponse des NATIONS UNIES à la COVID-19 et la dignité humaine

La Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, répondant à une lettre de Liviu Olteanu, a déclaré : « En ce qui concerne les préoccupations que vous avez soulevées sur l'impact de la Covid-19 sur les droits de l'homme, je souhaite faire référence aux différents documents d'orientation, déclarations, communi-

---

<sup>34</sup> Ibid, Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU.

qués de presse, briefings, vidéos et supports de médias sociaux que mon Bureau, les procédures spéciales et les organes de traités ont produits au cours des trois derniers mois.

Tous les documents connexes sont disponibles en ligne sur notre site dédié à COVID-19 et à ses dimensions relatives aux droits de l'homme<sup>35</sup>. Je prends également note de l'appel lancé dans votre lettre pour que les Nations Unies «soient vigilantes avec un message clair, en surveillant les États membres et tous les acteurs, en faisant campagne partout pour la DIGNITÉ HUMAINE de tous» », a souligné la Haute Commissaire des Nations Unies.

Elle poursuit : En fait, lors de la récente consultation virtuelle pour un Engagement mondial d'action des acteurs religieux et des organisations confessionnelles pour lutter contre la pandémie de COVID-19 en collaboration avec les Nations Unies, j'ai souligné ce qui suit : la lutte pour l'égalité et la justice est au cœur de l'agenda des droits de l'homme, et au cœur du travail de l'ONU.

Notre consultation virtuelle d'aujourd'hui rassemble au sein d'une seule ONU un large éventail d'initiatives, notamment deux plans d'action du Secrétaire général - sur les discours de haine et sur la sauvegarde des sites religieux -, le plan d'action de Fès, les 18 engagements sur la «foi pour les droits» et la récente boîte à outils Faith4Rights<sup>36</sup>. En réunissant divers acteurs religieux dans une vision et un cadre communs, nous espérons nourrir une communauté de pratique, apprendre les uns des autres et stimuler des initiatives prometteuses fondées sur les droits de l'homme, la collaboration et le respect mutuels<sup>37</sup>.

Veillez trouver ci-joint le texte intégral de ma déclaration<sup>38</sup> du 28 mai 2020 :

---

<sup>35</sup> <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/COVID-19.aspx>

<sup>36</sup> <https://www.ohchr.org/Documents/Press/faith4rights-tookit.pdf>

<sup>37</sup> Lettre of Michelle Bachelet, Haute Commissaire pour les droits de l'homme, 22 mai 2020.

<sup>38</sup> <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25909>

## Déclaration de Michelle Bachelet, Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme :

Excellences, Nous sommes réunis pour explorer les moyens de soutenir les actions des acteurs religieux et des organisations confessionnelles qui peuvent le mieux faire face à l'impact du COVID-19. Il s'agit d'un travail vital - aider à restaurer l'espoir dans les sociétés du monde entier qui sont durement touchées par les vagues de décès et les dommages médicaux de la pandémie, par la récession qu'elle a provoquée et par ses conséquences sociales dévastatrices. Face à la souffrance et au désespoir, nous devons raviver et nourrir les principes fondamentaux de solidarité, de coopération, de compassion et de soins mutuels. Nous devons restaurer la primauté des valeurs profondes qui nous lient tous. Je suis convaincue que le futur Engagement pour l'Action peut devenir un pilier pour une confiance et une attention renouvelées dans les communautés du monde entier qui sont aujourd'hui confrontées à de nombreux défis.

Les chefs religieux, qui exercent une influence considérable sur le cœur et l'esprit de millions de personnes, ont un rôle important à jouer pour orienter les réponses à la pandémie. En vous prononçant fermement contre l'intolérance et les discours de haine qui visent de multiples communautés minoritaires dans le monde, vous pouvez contribuer à façonner les esprits et à restaurer le respect de la diversité et de la valeur des peuples du monde. Nous avons besoin de vous pour combattre la peur, la colère et le désespoir croissants que nous observons dans de nombreuses sociétés profondément touchées par la COVID-19. En prêtant votre voix à ceux qui ont été dépossédés et touchés de manière disproportionnée par la pandémie - et en demandant des actions concrètes pour prévenir et traiter ces préjudices - vous pouvez avoir un impact durable sur les efforts locaux, nationaux et mondiaux pour garantir que la COVID-19 n'aggrave pas les inégalités et la discrimination. En aidant à identifier les personnes qui pourraient autrement être laissées pour compte dans les efforts visant à atténuer cette crise, en soutenant le flux d'informations accessibles à ces groupes et en fournissant un retour

d'information aux autorités sur l'impact des mesures sur ces communautés, vous pouvez sauver des vies.

De nombreuses minorités religieuses et ethniques sont gravement touchées par la COVID-19. Ceux qui souffrent d'une marginalisation de longue date vivent souvent dans des quartiers surpeuplés et mal desservis. Elles peuvent avoir peu d'accès à un travail décent, un accès insuffisant à des installations sanitaires adéquates et des conditions médicales sous-jacentes façonnées par des soins de santé inadéquats - ce qui les rend très vulnérables à la contagion. En raison de leurs conditions économiques souvent périlleuses, ces familles risquent d'être touchées de manière disproportionnée par les conséquences socio-économiques de la pandémie. Nous constatons également que de nombreuses communautés minoritaires sont stigmatisées en tant que porteurs supposés du virus et sont la cible d'actes de discrimination et d'attaques physiques et verbales.

Nous avons besoin de votre leadership clairvoyant, de votre sens des principes et de vos voix d'autorité et de préoccupation pour combattre ces divisions haineuses. La lutte pour l'égalité et la justice est au cœur de l'agenda des droits de l'homme, et au cœur du travail de l'ONU. Notre consultation virtuelle d'aujourd'hui rassemble au sein de One-UN un large éventail d'initiatives, dont deux plans d'action du Secrétaire général - sur les discours de haine et sur la sauvegarde des sites religieux -, le plan d'action de Fès, les 18 engagements sur «la foi pour les droits» et la récente boîte à outils Faith4Rights. Cet outil d'apprentissage de pair à pair, que nous avons piloté en ligne avec Religions pour la Paix, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, comprend des exercices concernant l'impact de la COVID-19 sur les femmes, les filles et les minorités.

Les défis d'aujourd'hui liés à la COVID-19 pourraient être suivis demain d'autres tests pour l'humanité et pour nos valeurs universelles. Mon bureau et nos partenaires s'engagent à faire de l'engagement d'action un cadre puissant et axé sur les résultats pour faire progresser le travail des divers acteurs religieux au niveau local. En réunissant divers

acteurs religieux au sein d'une vision et d'un cadre communs, nous espérons nourrir une communauté de pratique, apprendre les uns des autres et stimuler des initiatives prometteuses fondées sur les droits de l'homme, la collaboration et le respect mutuels. J'attends avec impatience cet échange d'idées. Merci.

### 3.2. La réponse de l'UNION EUROPÉENNE sur la liberté religieuse et la crise de la COVID-19

Selon Ursula Van Der LEYEN, présidente du Bureau de la Commission européenne qui a répondu à ma lettre ouverte<sup>39</sup> : « La promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction continuent de figurer parmi les priorités de l'agenda extérieur de l'UE en matière de droits de l'homme, comme le confirme l'annexe III de la proposition d'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) et dans le plan d'action sur les droits de l'homme et la démocratie (2020-2024). Dans ce contexte, la Commission examine actuellement la meilleure façon de continuer à promouvoir et à protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous les croyants et non-croyants dans leur diversité.

Dans votre lettre<sup>40</sup>, vous faites également référence à la pandémie de COVID-19, et je voudrais souligner l'ampleur de la réponse globale de l'UE à cette crise. L'UE, en collaboration avec les États membres de l'UE et les institutions financières européennes de développement, a mobilisé plus de 36 milliards d'euros dans le cadre de l'Équipe Europe pour aider les pays partenaires à faire face à l'impact négatif de la COVID-19. Outre l'accent mis sur les urgences et le renforcement des systèmes de santé, ce soutien vise à atténuer les conséquences socio-économiques de

---

<sup>39</sup> Lettre de la présidente de la Commission européenne Ursula Van Der Leyen et du directeur général Koens Doens à Liviu Olteanu, Bruxelles, devco.b.1(2020)3730419

<sup>40</sup> Réponse de S.E. Ursula Van Der Leyen, présidente de la Commission européenne à Liviu Olteanu ; COMMISSION EUROPÉENNE, Direction générale de la coopération internationale et du développement, Directeur général Bruxelles, devco.b.1(2020)373041

la crise, notamment par des mesures de protection sociale et la promotion des droits de l'homme.

En ce qui concerne l'impact de COVID-19 sur les libertés fondamentales, la communication du 8 avril sur la réponse globale de l'UE à la COVID-19 souligne explicitement l'importance de «maintenir nos valeurs fondamentales telles que la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'état de droit, l'égalité des sexes et la non-discrimination, des conditions de travail décentes, ainsi que les valeurs fondamentales et les principes humanitaires». Elle souligne également que les droits de l'homme doivent faire partie, et non être un dommage collatéral, de la réponse à la COVID-19 et que les «mesures spéciales et extraordinaires requises pour contenir la pandémie ne doivent pas conduire à un retour en arrière sur les valeurs et principes fondamentaux de nos sociétés ouvertes et démocratiques».

Sur cette base, les délégations de l'UE dans le monde mènent des dialogues politiques avec les gouvernements partenaires et réorientent, le cas échéant, l'utilisation de leurs allocations financières mises à disposition dans le cadre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Ces ajustements ont pour effet de mieux cibler les actions sur les questions de droits de l'homme les plus pressantes dans le contexte de cette crise, ainsi que de garantir que nos programmes sociaux restent pertinents.

Je tiens également à souligner que, dans leur réponse aux effets de la COVID-19, les délégations de l'UE accordent une attention particulière aux femmes et aux groupes les plus vulnérables, notamment les citoyens pauvres, travaillant principalement dans l'économie informelle, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les minorités, les migrants ou les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faut accorder une attention particulière à leurs besoins, en veillant à ce que nos actions « ne fassent pas de mal » et suivent une approche « fondée sur les droits de l'homme ».

Je voudrais vous remercier une fois de plus pour votre lettre et encourager votre organisation - l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse - à continuer à contribuer au débat sur la

meilleure façon de promouvoir la liberté de religion ou de conviction dans le contexte de la COVID-19 et de ses suites »<sup>41</sup>.

### 3.3. COVID-19, surveillance et dignité humaine

Donner du pouvoir aux puissants : les agendas des entreprises et des gouvernements ne servent généralement pas les objectifs démocratiques et n'obtiennent pas de résultats démocratiques. Ils servent les objectifs de ceux qui sont au pouvoir<sup>42</sup>. Miguel Moreno, professeur de philosophie à l'université de Grenade, en Espagne, expert en éthique, épistémologie et technologie, a commenté : « Il existe un risque évident de partialité, de manipulation, de surveillance abusive et de contrôle autoritaire sur les réseaux sociaux, l'internet et toute plateforme d'expression citoyenne non censurée, par des acteurs privés ou étatiques. (...). Dans les pays dotés d'une capacité technologique et d'une structure politique fortement centralisée, il existe des conditions favorables à l'obtention d'avantages partisans en limitant la contestation sociale, la liberté d'expression et en érodant les droits civils (...). »<sup>43</sup>

Un pionnier de l'internet, développeur et administrateur de technologies, a prédit: « Je m'attends à ce que, d'ici 2030, jusqu'à 75 % de la population mondiale soit asservie par des systèmes de surveillance basés sur l'intelligence artificielle, développés en Chine et exportés dans le monde entier. Ces systèmes garderont chaque citoyen sous surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, contrôlant chacun de ses faits et gestes... ». Leah A. Lievrouw, professeur d'études sur l'information à l'université de Californie, Los Angeles, a écrit : « À ce jour, pratiquement aucun État ou système démocratique n'a trouvé comment faire face à ce défi à la légitimité fondamentale des processus démocratiques, et je

<sup>41</sup> Ibid, Koen Doens, directeur général de la Commission européenne, à Liviu Olteanu, secrétaire général de l'AIDLR.

<sup>42</sup> Selon le Pew Research Center et de nombreux experts en technologie, les perturbations numériques nuisent à la démocratie. Inquiétudes concernant la démocratie à l'ère numérique.

<sup>43</sup> Ibid, <https://www.pewresearch.org/internet/2020/02/21/concerns-about-democracy-in-the-digital-age/>

pense que seule une crise profonde et déstabilisante (peut-être due à la montée d'un nationalisme autoritaire, ethnique ou culturel) suscitera une réponse sérieuse. »<sup>44</sup>

Dan Gillmor, cofondateur du News Co/Lab à l'école de journalisme et de communication de masse Walter Cronkite de l'Arizona State University, et professeur de pratique de l'éducation aux médias numériques, a commenté : «Les gouvernements (et leurs partenaires commerciaux) utilisent largement la technologie pour créer un État de surveillance, et ce qui revient à légiférer par le biais d'algorithmes de boîte noire non contrôlés, bien au-delà de ce qu'Orwell avait imaginé. Mais cela ne peut se produire que dans une société qui ne prend pas la peine de protéger la liberté - ou qui est facilement amenée à y renoncer - et c'est ce qui se passe dans un nombre croissant de démocraties occidentales».<sup>45</sup>

Les institutions qui sont censées protéger la liberté - dont le journalisme - ne le font généralement pas. Dans un petit nombre de juridictions, les gens ont persuadé les dirigeants de repousser les empiètements, comme l'interdiction partielle de l'utilisation par le gouvernement de la reconnaissance faciale à San Francisco. Mais les empiètements sont écrasants et s'accroissent. Aucune organisation, aucun influenceur ni aucun groupe ayant du pouvoir ne peut répondre seul ou mettre en œuvre des actions visant à atteindre l'état futur souhaité. Si nous ne trouvons pas les moyens de jeter des ponts entre les secteurs, le pouvoir - par le biais de récits, de lois ou de technologies - sera accaparé par quiconque y aspire<sup>46</sup>.

John Sniadowski, un architecte de systèmes basé au Royaume-Uni, a écrit : « Il s'avère très difficile de réglementer les multinationales en raison de la diversité des programmes des gouvernements nationaux. Il est peu probable qu'un ensemble de règles adoptées à l'échelle mondiale

<sup>44</sup> <https://www.pewresearch.org/internet/2020/02/21/concerns-about-democracy-in-the-digital-age/>

<sup>45</sup> Ibid, Dan Gillmor, cofondateur du News Co/Lab à l'école de journalisme et de communication de masse Walter Cronkite de l'Arizona State University.

<sup>46</sup> Étude sur les préoccupations concernant la démocratie.



pour contrôler les multinationales voie le jour, car certains États souverains exercent un contrôle très illibéral et hiérarchique sur les agendas et considèrent la technologie comme un moyen de dominer leurs citoyens avec leurs agendas et d'influencer les points de vue démocratiques de ce qu'ils considèrent comme des États hostiles. En termes technologiques, la démocratie peut être militarisée »<sup>47</sup>.

Par le biais de la surveillance, les personnes vulnérables, telles que les minorités religieuses, les réfugiés, les migrants, les militants des droits de l'homme et les dissidents politiques, peuvent plus particulièrement être contrôlées.

### 3.4. Minorités religieuses, discours de haine et COVID-19

L'augmentation des discours de haine<sup>48</sup>, de la violence<sup>49</sup>, de la discrimination<sup>50</sup>, de la persécution<sup>51</sup> et de la surveillance<sup>52</sup> à l'encontre des minorités religieuses – chrétiens, juifs, musulmans et autres – dont le crime est d'être « différent » de la « majorité », risque de faire l'objet

<sup>47</sup> Pew Research Center, Préoccupations concernant la démocratie à l'ère numérique

<sup>48</sup> Voir : Document d'Adama Dieng et Liviu Olteanu : « Roadmap To Implementation A Summary Report & Recommendation To The United Nations Plan Of Action On Hate Speech », publié en novembre 2019, et basé sur la discussion plénière du deuxième Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité et du Comité d'experts, qui s'est tenu au Palais des Nations de l'ONU, en 2019 ; voir le document à l'adresse : [www.aidlr.org](http://www.aidlr.org).

<sup>49</sup> <https://theconversation.com/religious-minorities-around-the-world-face-an-uncertain-future-5-essential-reads-128895>;

<sup>50</sup> <https://www.eeoc.gov/religious-discrimination>; [https://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/discrimination\\_religious.aspx](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/discrimination_religious.aspx);

<sup>51</sup> Par exemple sur la persécution : <https://www.uscirf.gov/publications/reporting-religious-persecution-global-challenge>; <https://www.persecution.org/2020/05/08/us-cirf-2020-report-international-includes-india-algeria/>; <https://www.baptistpress.com/resource-library/news/uscirf-persecution-grows-despite-elevated-awareness/>; <https://www.christianitytoday.com/news/2020/january/top-christian-persecution-open-doors-2020-world-watch-list.html>; <https://www.cato.org/publications/commentary/religious-persecution-around-globe-guide>; <https://www.churchinneed.org/christian-persecution/>;

<sup>52</sup> <https://www.brookings.edu/testimonies/technological-surveillance-of-religion-in-china/>;

d'une attaque continue de la part du gouvernement<sup>53</sup> et – j'ajouterais – d'acteurs religieux et non étatiques. Cela se produit surtout lorsqu'il y a un leadership autoritaire et un populisme développé par le mécontentement social, les calamités, ou lorsqu'il y a une religion d'État et une crise internationale. Mais cela peut également se produire si ou quand le pouvoir – religieux et étatique uni – impose une fermeture<sup>54</sup> uniquement un certain jour de la semaine, ou pire encore, impose une uniformité religieuse<sup>55</sup> ou une uniformité nationale<sup>56</sup> d'une religion<sup>57</sup> ou d'une

<sup>53</sup> Ahmed Shaheed, Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de croyance <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25814&LangID=E>

<sup>54</sup> Andina Agencia Peruana de Noticias, Lima 16 août, Le Premier ministre péruvien supervise le respect du couvre-feu national du dimanche.

<sup>55</sup> L'uniformité religieuse se produit lorsque le gouvernement est utilisé pour promouvoir une religion, une dénomination ou une philosophie d'État à l'exclusion de toutes les autres croyances religieuses. [https://en.wikipedia.org/wiki/Religious\\_uniformity](https://en.wikipedia.org/wiki/Religious_uniformity) L'uniformité religieuse était courante dans de nombreux gouvernements théocratiques et athées du monde entier jusqu'à une époque relativement moderne. Le concept moderne d'un gouvernement civil séparé était relativement inconnu jusqu'à ce que Roger Williams, un pasteur chrétien, l'expose dans *The Bloody Tenent of Persecution* (1644) peu après avoir fondé la colonie américaine de Rhode Island et Providence Plantation en 1636. Aux États-Unis, le premier amendement de la Constitution (1791) interdit au gouvernement fédéral d'établir ou d'interdire une religion, et en 1947, la Cour suprême des États-Unis a statué que les États ne pouvaient pas créer d'églises d'État établies dans l'affaire *Everson v. Board of Education* ; Roger Williams, James Calvin Davis (éditeur), *On religious liberty : selections from the works of Roger Williams*, (Harvard University Press, 2008).

<sup>56</sup> L'Acte d'uniformité de 1558 était une loi du Parlement d'Angleterre adoptée en 1559. Elle fixait l'ordre des prières à utiliser dans le *Book of Common Prayer* anglais. Toute personne devait se rendre à l'église une fois par semaine sous peine de se voir infliger une amende de 12 pence (équivalent à un peu plus de 11 £ en 2007), une somme considérable pour les pauvres. Cette loi s'inscrivait dans le cadre du règlement religieux élisabéthain institué en Angleterre par Élisabeth I<sup>re</sup>, qui souhaitait unifier l'Église.

<sup>57</sup> Le texte de l'Acte de Virginie pour l'établissement de la liberté religieuse énonce les prémisses révolutionnaires sur lesquelles Thomas Jefferson construit son argument en faveur de la liberté religieuse pour tous. Dans le projet de loi, l'auteur de la Déclaration d'indépendance des États-Unis déclare ses convictions fondamentales sur la religion et la liberté : Qu'il soit donc décrété par l'Assemblée générale que nul ne sera contraint de fréquenter ou de soutenir un culte, un lieu ou un ministère religieux quel qu'il soit, ni ne sera forcé, retenu, molesté ou accablé dans son corps ou ses biens, ni ne souf-

croyance<sup>58</sup>, comme le même jour de repos religieux pour tous, ou pour exiger des lois extraordinaires<sup>59</sup> en raison d'épidémies et d'autres calamités, ou pour des raisons morales, sociales et humanitaires. Pendant la pandémie de Covid-19, d'autres crises et catastrophes mondiales, la violence et les émeutes, etc., les agendas des entreprises et des gouvernements sont conçus pour accroître leur pouvoir de contrôle de la population et pour « donner du pouvoir aux puissants ».

En outre, les adeptes et les minorités religieuses peuvent être attaqués par des terroristes, des extrémistes et des populistes. Je suis alarmé de voir la recrudescence des incitations à la haine, faisant des communautés religieuses ou de croyance, y compris les chrétiens, les juifs et les musulmans, les boucs émissaires de la propagation du virus», a déclaré le rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de croyance, Ahmed Shaheed. Les personnes visées ont également été victimes d'agressions verbales, de menaces de mort et d'attaques physiques, et ont été victimes de discrimination dans l'accès aux services publics, notamment le refus de services de santé vitaux. Toute incitation à la haine ou à la violence fondée sur la religion, la croyance ou l'identité ethnique est tout simplement inacceptable, a commenté Ahmed Shaheed<sup>60</sup>.

Selon Ursula Van Der LEYEN, présidente de la Commission européenne<sup>61</sup>, « la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction continuent de figurer parmi les priorités de l'agenda ex-

---

frira autrement en raison de ses opinions ou croyances religieuses ; mais que tous les hommes seront libres de professer et, par argument, de maintenir leurs opinions en matière de religion, et que celles-ci ne pourront en aucun cas diminuer, élargir ou affecter leurs capacités civiles. Voir le site: <https://www.facinghistory.org/nobigotry/readings/thomas-jefferson-and-virginia-act-establishing-religious-freedom>

<sup>58</sup> E.G. White, *Great Controversy*, 589, 579.1

<sup>59</sup> [Dailymail.co.uk](https://www.dailymail.co.uk), 22 septembre 2020, Daniel Andrews demande une nouvelle loi extraordinaire pour permettre aux Victoriens de s'arrêter les uns les autres - alors que des juges de haut niveau mettent en garde contre les abus et que des critiques disent qu'il crée sa propre version de la police secrète est-allemande.

<sup>60</sup> <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25814&LangID=E>

<sup>61</sup> Présidente de la Commission européenne, Ursula Van Der Leyen, Directeur général, Lettre de Koens Doens à Liviu Olteanu, Bruxelles, devco.b.1(2020)3730419

térieur de l'UE en matière de droits de l'homme, comme le confirme l'annexe III de la proposition d'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) et le plan d'action sur les droits de l'homme et la démocratie (2020-2024). Dans ce contexte, la Commission examine actuellement la meilleure façon de continuer à promouvoir et à protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous les croyants et non-croyants dans leur diversité. Je tiens à vous remercier une fois de plus pour votre lettre et j'encourage votre organisation à continuer à contribuer au débat sur la meilleure façon de promouvoir la liberté de religion ou de conviction dans le contexte de COVID-19 et de ses suites »<sup>62</sup>.

### 3.5. Réfugiés, migrants et COVID-19

« L'émergence de cas de COVID-19 dans des camps et des centres de détention de migrants dans plusieurs pays, dont le Bangladesh, le Burkina Faso, la Grèce et la Syrie, est une autre préoccupation urgente<sup>63</sup>. La discrimination et la violence à l'encontre des réfugiés syriens et des migrants qui se trouvent actuellement au Liban, en Jordanie, en Turquie ou aux portes de l'Europe<sup>64</sup>, touchent aussi fortement les Rohingya<sup>65</sup> s, l'une des minorités les plus persécutées au monde. Les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile issus de différents groupes minoritaires ont également été stigmatisés<sup>66</sup> de la même manière », a déclaré Ahmed Shaheed, rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion et de conviction.

<sup>62</sup> Ibid, Koen Doens, directeur général de la Commission européenne, à Liviu Olteanu, secrétaire général de l'AIDLR.

<sup>63</sup> Time, 18 avril 2020, Our Health Depends on Each Other. That's Why We Need to Fight This Threat Together, <https://time.com/5820652/michelle-bachelet-fight-coronavirus-together>.

<sup>64</sup> <https://www.unhcr.org/56bb369c9.pdf>

<sup>65</sup> Conseil des relations extérieures, <https://www.cfr.org/backgrounder/rohingya-crisis>

<sup>66</sup> <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25814&LangID=E>

### 3.6. Défenseurs des droits de l'homme, opposants politiques et COVID-19

Certains gouvernements usent et abusent des lois sur l'état d'urgence, contre les défenseurs des droits de l'homme<sup>67</sup>, les militants des droits de l'homme, les personnalités pro-démocratiques et les journalistes. Michelle Bachelet, Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a déclaré : « En tant qu'organes internationaux des droits de l'homme, et conformément à l'appel à l'action du Secrétaire général pour les droits de l'homme, je crois qu'il est de la responsabilité de ce Conseil des droits de l'homme et de mon bureau de promouvoir les mesures qui aideront les États à mieux protéger le bien-être de leurs populations, et de coopérer avec les États pour s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations à cet égard<sup>68</sup> ».

Les militants des droits de l'homme et les opposants politiques vivent sous le nouveau totalitarisme des technologies de surveillance<sup>69</sup>.

Selon le Homeland Security Newswire, des milliards de dollars sont investis dans le développement et la fabrication de diverses technologies biométriques capables de détecter et d'identifier n'importe qui, n'importe où dans le monde - par le biais de systèmes de balayage de l'iris, déjà utilisés ; de la technologie de balayage des pieds (vraiment) ; de logiciels d'identification par empreinte vocale, et ainsi de suite. Ce qui est très évident, c'est que cette technologie ne sera pas appliquée simplement aux personnes en état d'arrestation, ou aux personnes sous surveillance conformément au quatrième amendement des États-Unis (suspects d'éventuels complots terroristes ou d'autres crimes potentiels, après que les agents des forces de l'ordre ont déjà obtenu un mandat

---

<sup>67</sup> Michelle Bachelet, UNHCHR, <https://www.ohchr.org/SP/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26226&LangID=E>

<sup>68</sup> Idem, 14 septembre 2020, lors de la 45e session du Conseil des droits de l'homme ; Bachelet appelle à une action urgente pour renforcer la résilience et protéger les droits des personnes : <https://www.ohchr.org/SP/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26226&LangID=E>

<sup>69</sup> Naomi Wolf, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2012/aug/15/new-totalitarianism-surveillance-technology>

d'un magistrat). Non, les «cibles» ici sont vous et moi : tout le monde, tout le temps. Au nom de la «sécurité nationale», on se donne les moyens d'identifier, de suivre et de documenter tout citoyen de manière constante et continue<sup>70</sup>.

Dans cette crise Covid-19, les gens sont confrontés à davantage de surveillance par les régimes totalitaires, d'intimidation, de fausses accusations et de fake news, d'attaques et d'arrestations de personnes vulnérables. À Hong Kong, l'« état d'urgence » a été utilisé contre les opposants politiques Jimmy Lai, l'éminent avocat Martin Lee, Margaret Ng et 12 autres personnes pour leurs protestations en 2019. Un verrouillage national est précisément le moment où les militants pro-démocratie et les journalistes d'une démocratie doivent être libres d'écrire « sans se soucier d'un coup de minuit ». Les militants des droits de l'homme originaires d'Inde, Gautam Navlakha et Anand Teltumbde, un intellectuel de premier plan, ont été placés en détention en vertu d'une « loi antiterroriste draconienne ».

### 3.7. Médecins et professionnels de la santé

Les médecins et le personnel médical contraints de traiter des patients atteints de COVID-19, sans équipement adéquat, deviennent vulnérables, par le risque auquel ils sont exposés, et c'est une atteinte directe à leur dignité<sup>71</sup>. Aujourd'hui, en première ligne face au virus, se trouvent des médecins, des infirmières, des pharmaciens, des scientifiques qui risquent leur santé et leur vie et qui méritent tous nos remerciements, notre respect, notre reconnaissance et notre soutien ! Selon le rapport du Comité permanent des médecins européens sur les réponses nationales à l'épidémie de Covid-19 en Europe et l'implication de la profession médicale dans la lutte contre le virus<sup>72</sup>, et de la Fédération des secteurs de

<sup>70</sup> Naomi Wolf, The Guardian, If you think that 24/7 tracking of citizens by biometric recognition systems is paranoid fantasy, just read the industry newsletters, Idem.

<sup>71</sup> <https://www.nytimes.com/2020/03/24/world/europe/coronavirus-europe-covid-19.html>

<sup>72</sup> [https://www.cpme.eu/index.php?downloadunprotected=/uploads/adopted/2020/5/Covid-19.Report.08052020.final\\_.pdf](https://www.cpme.eu/index.php?downloadunprotected=/uploads/adopted/2020/5/Covid-19.Report.08052020.final_.pdf)

la santé et de la santé sociale d'Espagne<sup>73</sup>, des milliers de travailleurs de la santé ont été infectés par la Covid-19 ou sont décédés ; rien qu'en Espagne, on estime à 40 000 le nombre de travailleurs de la santé infectés par le coronavirus. En ce qui concerne l'Espagne, la cause de cette situation est que le gouvernement socialiste-communiste au pouvoir, n'a pas tiré les leçons de l'expérience négative des autres, et n'a donc pas pris les mesures nécessaires pour protéger les médecins, les infirmières et les travailleurs médicaux. Malheureusement, pour les communistes et les autoritaires, les êtres humains et leur dignité ont peu de valeur.

---

<sup>73</sup> [https://english.elpais.com/spanish\\_news/2020-04-25/spain-ranks-first-for-covid-19-infections-among-healthcare-workers.html](https://english.elpais.com/spanish_news/2020-04-25/spain-ranks-first-for-covid-19-infections-among-healthcare-workers.html)

## CHAPITRE 4.

# COMMENT FAVORISER LA DIGNITÉ HUMAINE ET FAIRE FACE AUX PANDÉMIES, À LA VIOLENCE ET AUX ABUS DE POUVOIR

Sur la base de la déclaration<sup>74</sup> du Secrétaire général de l'AIDLR, Liviu Olteanu, sur « l'abus de pouvoir et la violence – et ses conséquences sur le racisme et la persécution religieuse », prononcée en mai 2020, les propositions suivantes ont été extraites : comment favoriser la dignité humaine, faire face à la pandémie de Covid-19, à la violence et à l'abus de pouvoir, et renforcer le respect de la loi par tous les acteurs.

Comme je l'ai déjà dit, pour des raisons de peur, de crises, de pandémies, de terrorisme et d'agenda politique, la sécurité nationale, les lois sur l'état d'urgence et d'autres lois pourraient être utilisées de manière abusive contre des boucs émissaires « comme une limitation des libertés fondamentales, ou utilisées comme un outil à usages multiples » (par exemple l'utilisation de la surveillance, affectant le droit à la vie, à l'intimité, à la liberté de mouvement, à la liberté de réunion, à la liberté religieuse, à la liberté d'expression, à la liberté de la presse). Souvent, les

---

<sup>74</sup>Déclaration du Secrétaire Général de l'AIDLR sur « L'abus de pouvoir et la violence - et ses conséquences sur le racisme et la persécution religieuse », voir à l'adresse suivante : [www.aidlr.org](http://www.aidlr.org). Cette déclaration a été faite par Liviu Olteanu en réaction au racisme, à la violence et à l'abus de pouvoir, qui ont touché George Floyd, citoyen américain.



boucs émissaires sont les dissidents et les minorités ethniques, raciales et religieuses impopulaires qui font l'objet de suspicions, de poursuites, de fausses accusations, de discriminations, de tortures, de persécutions et même de pertes de vies au niveau national et mondial.

#### **4.1. Reconnaître que toutes les personnes ont une dignité inhérente et des droits égaux et inaliénables**

L'idée qui sous-tend l'approche des droits de l'homme est de protéger chaque personne indépendamment de sa « race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale ou sociale, propriété, naissance ou autre statut », en reconnaissant qu'elle a des droits égaux et inaliénables ; en reconnaissant que cette protection n'est pas un privilège accordé par un État, mais qu'elle est fondée sur la dignité humaine inhérente, et sur la nécessité de promouvoir son développement à l'abri de la peur et du besoin. Du début à la fin de la vie, tous les êtres humains, quels que soient leur ethnie, leur couleur, leur religion, leur croyance et leur âge, sont des êtres sacrés que Dieu aime. Aucune race, aucune religion ou croyance ne doit être considérée avec un sentiment de supériorité car tous les êtres humains sont créés égaux et méritent des droits et des chances égaux.

#### **4.2. Condamnation des abus d'application de la loi, de pouvoir et de violence**

Nous devons condamner fermement l'injustice, l'abus d'autorité et de pouvoir, le harcèlement, la violence, le racisme systémique, la discrimination religieuse et raciale et la persécution à l'encontre des personnes vulnérables, telles que les femmes et les enfants, les réfugiés, les migrants, les minorités religieuses et tous ceux qui sont dans le besoin, partout. Les gens ne devraient jamais avoir à vivre dans la crainte de sortir en public en raison de la couleur de leur peau, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leurs convictions.

Ainsi, le Secrétaire général de l'AIDLR condamne la cruauté de l'officier de police américain et de ses collègues qui ne sont pas intervenus à l'appel désespéré, « Je ne peux pas respirer » du citoyen noir américain, George Floyd, et qui ont finalement causé sa mort. L'AIDLR condamne l'abus de pouvoir et la violence, qu'ils s'expriment par la supériorité et le racisme, ou par le rejet du pluralisme et l'imposition de l'uniformité qui culmine dans la persécution religieuse. Le racisme et la persécution religieuse sont des principes construits pour la tyrannie, pas pour la liberté. Le Secrétaire Général de l'AIDLR est préoccupé par les conséquences possibles que ces crimes peuvent générer, et souhaite s'élever contre les personnes qui vandalisent, blessent et émeuvent, provoquent la violence de rue, détruisent les biens et commettent des vols ; de même, l'AIDLR s'oppose également à tous ceux qui, par la manipulation, le populisme, les discours de haine et les *fake news*, affectent la dignité, la vie et la paix des personnes et de la société.

### 4.3. Désapprouver les doubles standards et faire la différence pour les personnes marginalisées et vulnérables

Le Secrétaire Général de l'AIDLR Liviu Olteanu, désapprouve fortement l'hypocrisie et les doubles standards manifestés par certains leaders politiques et religieux qui génèrent un manque de confiance, de l'indignation, des critiques et la désapprobation publique de ceux qu'ils représentent. Certains leaders poursuivent une politique de neutralité qui peut parfois être une procuration pour une politique de non-engagement et de non-reconnaissance de la « question » ; d'autres leaders utilisent la « tension » pour promouvoir leur programme qui a beaucoup à voir avec la consolidation du pouvoir politique ou religieux dans leur cercle, la marginalisation, les préjugés, la discrimination ou « l'attaque directe ou sous des formes plus cachées ou indirectes » de ceux qui ne sont pas d'accord avec eux ou qui les dérangent.

L'AIDLR demande aux citoyens du monde entier de s'élever contre la neutralité face à l'injustice et à la haine, et de faire la différence pour ceux qui sont marginalisés et trahis par les autres. Afin de trouver des

solutions pacifiques pour le mal de la société, l'AIDLR demande à tous les acteurs – en particulier les politiciens et les chefs religieux – d'identifier et de faciliter les possibilités d'atténuer les tensions, et tous les lieux de culte, et les organisations religieuses et de la société civile doivent fournir un forum pour les voix des victimes qui souffrent de harcèlement, de discrimination, de haine, de racisme et de persécution religieuse, parce que nous voulons vivre en paix et en harmonie ensemble.

#### 4.4. Deux leçons d'histoire inoubliables qui se complètent : (1) l'acceptation de la diversité et (2) le rejet de l'uniformité.

Face à une crise et à des temps sans précédent, toutes les personnes – acteurs internationaux, régionaux et nationaux, étatiques et non étatiques, tels que les politiciens, les diplomates, les universitaires, les religieux, la société civile – doivent condamner les abus et les horreurs de l'histoire et du présent, en n'oubliant pas deux leçons fondamentales :

- (1) la nécessité de respecter et d'accepter la diversité culturelle, ethnique et religieuse comme une solution contre tout abus et toute persécution ;
- (2) de rejeter l'uniformité politique et religieuse et de défendre la séparation de l'Église et de l'État.

Dire « oui » à la diversité, et « non » à l'uniformité. Cela signifie défendre la dignité humaine et le droit.

Se référant à une leçon de l'histoire américaine, le Secrétaire général de l'AIDLR met en garde les États-Unis, les Nations unies, la Commission européenne, les autres organisations régionales et la communauté internationale contre le totalitarisme, sous la forme de la promotion de la supériorité raciale et/ou de l'imposition de l'uniformité religieuse<sup>75</sup>.

<sup>75</sup> Roger Williams a plaidé contre l'uniformité religieuse dans : « The Bloody Tenent of Persecution, for Cause of Conscience, Discussed in a Conference between Truth and Peace » est un livre datant de 1644 sur la force du gouvernement écrit par Roger Wil-

L'intolérance religieuse du 17<sup>e</sup> siècle – qui a provoqué la migration de l'Europe vers les États-Unis – est née de « la conviction que l'uniformité de la religion doit exister dans toute société donnée dans l'intérêt de sauver les âmes de tous les citoyens ; elle reposait sur la croyance qu'il n'y avait qu'une seule vraie religion et qu'il était du devoir des autorités civiles de l'imposer, par la force si nécessaire », et que « les non-conformistes ne pouvaient attendre aucune pitié et pouvaient être exécutés comme hérétiques, et signifiait que les groupes religieux majoritaires qui contrôlaient le pouvoir politique punissaient les dissidents en leur sein. Dans certaines régions, les catholiques persécutaient les protestants, dans d'autres, les protestants persécutaient les catholiques et dans d'autres encore, les catholiques et les protestants persécutaient les coreligionnaires égarés » <sup>76</sup>.

Nous ne pouvons pas effacer ou ignorer l'histoire des graves abus de la liberté religieuse et de la liberté de conscience qui ont eu lieu lorsque l'Église était alliée à l'État, et lorsque les « autorités civiles » ont imposé une « religion ou une croyance commune » à la suite de l'union de l'Église et de l'État. La compréhension de la liberté religieuse est fortement basée sur le concept de séparation de l'Église et de l'État, et l'AIDLR s'oppose à toute loi, politique ou activité discriminatoire à l'égard des minorités culturelles, ethniques et religieuses, et met en garde contre le grand danger de l'union de l'Église et de l'État qui entraînera

---

liams, le fondateur des plantations Providence en Nouvelle-Angleterre et le cofondateur de la première église baptiste en Amérique. Le livre plaide pour un « mur de séparation » entre l'Église et l'État et pour la tolérance par l'État des diverses confessions chrétiennes, y compris le catholicisme, ainsi que des « consciences et cultes païens, juifs, turcs ou anti-chrétiens ». Le livre prend la forme d'un dialogue entre la Vérité et la Paix et est une réponse à la correspondance du pasteur de Boston, John Cotton, concernant le soutien de Cotton à l'application par l'État de l'uniformité religieuse dans la colonie de la Baie du Massachusetts. Williams soutient que le christianisme exige l'existence d'une autorité civile distincte qui ne peut généralement pas empiéter sur la liberté de conscience, que Williams interprète comme un droit donné par Dieu. Voir à l'adresse suivante : [https://en.wikipedia.org/wiki/The\\_Bloudy\\_Tenent\\_of\\_Persécution\\_for\\_Cause\\_of\\_Conscience](https://en.wikipedia.org/wiki/The_Bloudy_Tenent_of_Persécution_for_Cause_of_Conscience).

<sup>76</sup> Religion and the Founding of the American Republic, America as a Religious Refuge: The Seventeenth Century, Part 1, in <https://www.loc.gov/exhibits/religion/rel01.html>

une oppression religieuse généralisée, la persécution et la mort de ceux qui n'acceptent pas l'uniformité religieuse.

#### 4.5. S'élever contre les injustices, partout et à tout moment refuser de rester neutre

En période de dictature et de terrorisme, mais aussi d'instabilité, de tensions sociales, de conflits, de catastrophes et d'épidémies, la recherche de boucs émissaires est historiquement banale. La dictature communiste, la montée de l'autoritarisme même dans les pays démocratiques, le ciblage des groupes vulnérables et le recul des droits de l'homme peuvent fournir un prétexte pour adopter des mesures répressives.

Pour ne pas répéter l'histoire des horreurs, il est impératif de ne jamais oublier le massacre des chrétiens à Rome sous l'empereur Néron ; « l'infâme Inquisition et ses tortures et persécutions » contre les « hérétiques » : juifs, musulmans, vaudois, protestants<sup>77</sup> ; les crimes contre les huguenots lors de la St. Barthélemy à Paris ; les goulags de Staline ; l'Holocauste d'Hitler et l'anéantissement des Juifs européens par les nazis et les Allemands ; les génocides et les massacres en Bosnie, au Rwanda, au Darfour, au Burundi ; les atrocités commises en Syrie contre les Yazidis et les chrétiens ; au Myanmar contre les Rohingyas ; le meurtre de musulmans pendant leur culte dans la mosquée de Christchurch ; les attaques terroristes de Pâques au Sri Lanka, où des catholiques et d'autres chrétiens ont perdu la vie, et bien d'autres exemples encore ; tous ont été tués pour le seul « crime » d'être différents en termes de race, de religion ou d'idéologie.

Des centaines de millions de personnes dans le monde souffrent de persécution et de violence religieuses, simplement parce qu'elles ont une apparence ou une croyance différente, et des dictateurs, des extrémistes et des gouvernements persécutent, emprisonnent et tuent ces personnes de foi tous les jours<sup>78</sup>. En réfléchissant à la question du racisme, Wintley

<sup>77</sup> <https://www.history.com/topics/religion/inquisition>

<sup>78</sup> Tina Ramirez, défenseure des droits de l'homme déclarée.

Phipps<sup>79</sup> crie sa douleur, la douleur de millions de personnes : avec le poids de l'oppression sur le dos, ils crient : « Je ne peux pas respirer. » Le genou sur la nuque illustre également la réponse de l'*establishment* à l'appel au secours d'un peuple. Au lieu de réconfort et de soulagement, les cris sont accueillis par des tactiques conçues pour étouffer et réduire au silence la résistance au *statu quo*. Et Phipps met en garde l'humanité : le genou sur la nuque est aussi un avertissement macabre et prémonitoire d'un avenir que beaucoup sont résolus à éviter par une action rapide. Que pouvons-nous faire pour éviter ce « futur » ? Commençons par élever nos voix contre la haine, les discours de haine, les abus physiques et émotionnels, et par refuser de rester neutres !

#### 4.6. Exprimons notre soutien et trouvons les moyens de promouvoir la dignité humaine et le droit

Exprimons notre soutien au droit, notre appréciation pour les législateurs et les défenseurs de la loi, de l'ordre et de la vie, les parlementaires et les défenseurs des droits de l'homme, les chefs religieux et les communautés religieuses, les journalistes et tous les acteurs, qui remplissent leur mission de manière humaine, honnête et responsable.

---

<sup>79</sup> Wintley Phipps, <https://www.adventistreview.org/this-intractable-lie>

## CHAPITRE 5.

# CONCLUSION

### 5.1. L'avenir se dessinera-t-il autour du « pouvoir » ou de la dignité ?

Au cours de cette ère COVID-19, rien n'est plus comme avant. L'humanité est aujourd'hui témoin de changements sans précédent du mode de vie, de la société et de la liberté, et souffre et craint le présent et l'avenir. Une « nouvelle normalité » a commencé, avec des mesures de verrouillage et des lois d'urgence qui affectent les gens et la vie normale, la santé, le travail, l'économie, les relations, les voyages, etc. Il a été observé que de nombreuses mesures d'urgence à court terme deviendront une habitude de vie. C'est la nature des urgences. Elles accélèrent les processus historiques<sup>80</sup>. Le Pape FRANCIS, parlant de la Covid-19, a déclaré : « La pandémie nous a amenés à un carrefour »<sup>81</sup>. Et Augusto ZAMPINI, parlant de la réponse du Vatican à la crise de la Covid-19 a déclaré : « Le monde ne sera plus le même ». La Commission Covid-19 du Vatican a été envisagée comme un mécanisme permettant de présenter aux dirigeants mondiaux une nouvelle voie, différente d'un retour rapide à la « normalité »<sup>82</sup>. En avril 2020, il a souligné : « L'histoire commence aujourd'hui, et nous devons être conscients que les décisions prises par les gouvernements et les dirigeants mondiaux au cours de ces mois façonneront l'avenir de notre monde »<sup>83</sup>.

---

<sup>80</sup> Financial Times, March 20, 2020, Yuval Noah Harari: The world after coronavirus

<sup>81</sup> Pape François, Message pour la Journée mondiale de prière pour le soin de la création, 1er septembre 2020.

<sup>82</sup> Our Sunday Visitor, 1<sup>er</sup> juillet 2020

<sup>83</sup> Gerard O'Connell, américain, interview d'Augusto Zampini : le pape François confie à un prêtre argentin le soin de diriger la réponse du Vatican à la crise du coronavirus. Le

Si la pandémie représente une occasion rare mais étroite de réfléchir, de réinventer et de réinitialiser<sup>84</sup>, notre monde, pouvons-nous attendre une nouvelle gouvernance mondiale ? Et pour ceux qui en bénéficieront ?

## 5.2. À la recherche d'un leadership mondial qui respecte la liberté de choix de chaque être humain

L'ONU sera-t-elle réformée et suffisamment forte pour apporter les changements nécessaires à un monde plus sûr ? C'est peu probable. Peut-on s'attendre à ce que l'influence de la Chine augmente comme jamais auparavant ? Le modèle de surveillance chinois est importé presque partout dans le monde. Par son idéologie, sa dictature et sa surveillance, le communisme doit-il encore être craint par l'humanité ? L'influence du Saint-Siège sur les questions mondiales telles que la justice sociale, la paix et l'environnement, ne peut être ignorée. Les États-Unis sont la plus grande puissance militaire et économique du monde. Son influence géopolitique ne peut être oubliée. Mais il semble qu'à l'intérieur du pays, les États-Unis soient dans la tourmente, essayant de gérer les problèmes internes avec plus d'autorité. Quelle influence les États-Unis auront-ils sur le monde dans un avenir proche ? Qui sera le principal allié des États-Unis ? Dans quelle mesure l'Union européenne fera-t-elle face aux problèmes de pandémie dans sa région ? Un gouvernement mondial émergera-t-il avec des solutions aux problèmes de santé, d'économie et de religion ? Le monde entier est à la recherche d'un leader mondial doté d'une autorité morale. Qui est moralement apte à résoudre les problèmes de l'humanité tels que les pandémies, la paix, la famine, les inégalités, le changement climatique ou les guerres ? Qui peut diriger le monde ? Comme nous pouvons le voir, maintenant, à la fin de cette étude, nous avons plus de questions que de réponses.

---

père Augusto Zampini Davies est secrétaire adjoint du Dicastère pour la promotion du développement humain intégral (DPIHD) du Saint-Siège.

<sup>84</sup> Klaus Schwab, fondateur et président exécutif du Forum économique mondial.



### 5.3. La dignité doit rester au cœur du droit et de la politique mondiale

La DIGNITÉ doit rester au cœur de la politique mondiale. La dignité est au centre de chaque être humain car nous avons été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Chaque être humain compte, et pour son bien-être, il faut faire des lois pour protéger la dignité humaine, les libertés fondamentales, la liberté de conscience et de religion, et la liberté de choisir ses propres croyances, son destin et son avenir.

Les organisations internationales et régionales, les États membres, les éducateurs, les communautés religieuses et tous les acteurs doivent sélectionner<sup>85</sup> contre les propos incendiaires dans nos sociétés et dans leurs propres sphères d'influence, et défendre les personnes confrontées à la violence, aux abus de pouvoir, à la discrimination et à la persécution en raison de leur religion, de leur race, de leur sexe ou de leur appartenance à des groupes vulnérables tels que les minorités religieuses, les réfugiés et les migrants.

Ensemble, nous pouvons prendre position pour la dignité de chaque être humain. Parce que chaque personne compte ! C'est toujours possible quand il y a l'amour du droit et de la justice, et quand avec passion et rigueur, les décideurs politiques et toutes les personnes respectent la dignité humaine, la vie de chaque personne, et quand les États et toutes les organisations utilisent tous leurs instruments pour défendre la vie, la liberté et les libertés fondamentales de chaque personne.

### 5.4. Observations finales

En ce qui concerne les « Questions et réponses sur la dignité humaine et l'approche juridique en période de pandémie de COVID-19, de violence et d'abus de pouvoir qui affectent les personnes vulnérables », je conclus en disant que le contexte international est devenu un défi et que la normalité est devenue impopulaire et considérée comme suspecte en ce qui concerne les tendances et les menaces mondiales et le traitement des personnes vulnérables - en accordant une attention par-

---

<sup>85</sup> Adama Dieng and Liviu Olteanu, Roadmap to Implementation, A Summary Report & Recommendation to the UN Plan of Action on Hate Speech, p.7, New York, Geneva, Brussels, Nairobi, Vienna, Bangkok, 2019.

ticulière aux personnes basées sur la pensée, la conscience et la religion. Les véritables droits et libertés de l'homme sont devant la loi, et la liberté religieuse fait partie du fondement de tous les droits fondamentaux.

Aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin de se concentrer sur la prévention de toutes les crises et de tous les défis mondiaux. La diplomatie préventive et l'éducation doivent influencer et changer les mentalités de manière à ce que la dignité soit toujours au centre de toute action, politique et loi.

L'éducation et la formation continues<sup>86</sup> des acteurs les plus influents en ce qui concerne les valeurs communes telles que la dignité, la culture du respect et de la non-discrimination, et en particulier la liberté de religion ou de croyance pour tous, sont absolument nécessaires aujourd'hui. Ces acteurs sont les ministres et les fonctionnaires, les parlementaires, les diplomates, les chefs religieux, les journalistes, les représentants des entreprises et des organisations non gouvernementales, ainsi que les dirigeants des entreprises et les décideurs des organisations internationales et régionales. Il est de plus en plus nécessaire de découvrir le rôle des valeurs en tant que promoteurs de la personne et de la société pour favoriser la paix et la sécurité.

Le respect et la protection de la vie et des droits de chaque personne exigent de l'empathie, ainsi qu'une vigilance et une action communes pour tous ceux qui souffrent, sont maltraités et persécutés. N'oubliez jamais : sur la question de la paix et de la liberté religieuse, rien de politique n'arrive par hasard. En tout lieu, dénonçons les injustices et les discriminations, et prenons la défense des personnes persécutées et vulnérables.

Je crois que le respect de la dignité de chaque personne, la protection des droits fondamentaux, avec une attention particulière à la liberté religieuse selon sa conscience, ou le droit de chaque personne à s'exprimer librement sans crainte, devraient représenter pour la communauté internationale non seulement une priorité, mais une urgence.

La diplomatie et l'éducation à la dignité humaine, au droit et à la justice sont les meilleurs outils pour affronter et résoudre les problèmes internationaux concernés.

---

<sup>86</sup> Liviu Olteanu, *La diplomatie et l'éducation pour la liberté religieuse, une priorité pour les politiques publiques*, p.22, Conscience et Liberté, Berne, 2018.

DEUXIÈME  
PARTIE  
DU SOMMET  
MONDIAL  
SUR LA RELIGION,  
LA PAIX ET  
LA SÉCURITÉ



## CHAPITRE 6

# PARTENARIAT ET COOPÉRATION DES ACTEURS DU *DIALOGUE FIVE* (D5) SUR LA PROTECTION DES MINORITÉS RELIGIEUSES, DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS



### Questions abordées par le panel :

1. Dans quelle mesure le partenariat entre les différents acteurs de l'initiative Dialogue Five peut-il favoriser la protection, la tolérance et le respect de la diversité ?
2. Comment peut-on renforcer la coopération entre ces acteurs, à savoir les diplomates, les hommes et femmes politiques, les responsables religieux, les éducateurs et la société civile (les organisations non-gouvernementales et les médias) dans ce domaine ?
3. Quel est le rôle spécifique des Nations Unies et d'autres organisations régionales et multilatérales dans ce domaine ?

**6.1. Mme Simona CRUCIANI**, présidente du panel, chargée des affaires politiques au Bureau des Nations unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger (OSAPG) – **QUE PEUVENT FAIRE LES ACTEURS DU DIALOGUE FIVE POUR RENFORCER LEUR PARTENARIAT EN VUE DE LA PROTECTION DE CES GROUPES ?**

Nous souhaitons élaborer un plan d'action pour les acteurs du *Dialogue Five Framework* dont le but sera de renforcer la protection des réfugiés, des migrants et des minorités religieuses. Ce panel nous aidera à réfléchir aux aspects pratiques de ce plan d'action. Il servira donc d'introduction à la discussion plus pratique qui aura lieu demain. Comment allons-nous procéder ? Nous souhaitons approfondir la question du partenariat et la manière dont ce partenariat entre les acteurs du *Dia-*



Mme Simona Cruciani, chargée des affaires politiques OSAPG, New York ©ONUGenève

---

*logue Five Framework* peut contribuer à une protection renforcée. Lors du premier sommet international au cours duquel cette initiative *Dialogue Five* a été lancée, nous nous sommes essentiellement concentrés sur la question du dialogue. Cependant, il me semble que dans le cadre de ce deuxième sommet, nous désirons avancer ensemble afin non seulement de promouvoir le dialogue et de rassembler les gens, mais aussi de réfléchir à ce que nous pouvons faire sur un plan plus pratique. Cela nous renvoie également à la question posée par le rabbin Melchior : Que pouvons-nous faire ? J'espère vivement que, dans le cadre de ce panel et de celui qui aura lieu demain matin, nous pourrons répondre à cette question qui est, je crois, la question essentielle de ce deuxième sommet international. Que peuvent faire les acteurs du *Dialogue Five Framework* pour renforcer leur partenariat et ainsi protéger ces trois groupes ?

**6.2. S.E. Mme Ammo Aziza BAROUD**, ambassadrice du Tchad auprès de l'UE, du Royaume-Uni et du Benelux – LE DANGER EST QUE CES IMAGES [DE DESTRUCTION, DE BOMBARDEMENT ET DE GUERRE] DEVIENNENT DE PLUS EN PLUS BANALES

Mme Baroud attire notre attention sur le fait que les images de destruction, de bombardements et de guerres deviennent de plus en plus banales, et que cela représente donc un danger.

Nous parlons aujourd'hui de l'importance de renforcer le partenariat entre les acteurs du cadre *Dialogue Five* dans le but de renforcer la protection des libertés des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants, ainsi que de toutes les personnes qui souffrent aujourd'hui en raison des actions menées par certains groupes désireux de détruire l'humanité que nous souhaitons tant protéger.



Je peux dire sans hésiter qu'un dialogue a lieu, du moins en théorie. Pourquoi dis-je cela ? Ce matin, Mohamed Elsanousi a mentionné la Déclaration de Marrakech. Cette déclaration n'a pas été sans effet. Pendant les deux années qui ont suivi, nous avons travaillé d'arrache-pied sous la direction d'Adama Dieng sur les cinq continents afin de préparer un plan d'action. Nous avons présenté ce plan à Son Excellence Antonio Gutierrez, à New York, et nous avons pu montrer que nous avons une base de départ que nous souhaitons développer. Pourtant, nous attendons toujours la mise en œuvre de ce plan.

En novembre 2017, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, l'Union européenne et l'Union africaine ont organisé une rencontre très importante au cours de laquelle les questions relatives à la migration et aux événements de Libye ont été abordées. Nous avons notamment parlé du sujet de l'esclavage, et les discours prononcés ont été très forts et percutants. Cependant, après cela nous sommes rentrés dans une période de grand silence. Je ne veux pas dire que nous ne faisons rien, mais nous sommes actuellement dans une période d'attente. Or, cette attente est très pesante et lourde de conséquences.

Il est indispensable que nous fassions preuve de cohérence. Nous devons aussi nous concentrer sur deux points. Le premier a été soulevé par M. Abu Nimer ainsi que par Mme Sana sur les causes profondes du problème. Si nous n'abordons pas ce sujet sérieusement, nous ne pourrions progresser. En effet, parler uniquement des conséquences ne peut suffire. Lorsque nous prenons en considération le problème dans son intégralité, nous prenons conscience du fait que la faiblesse de la gouvernance et des administrations de certains pays est une porte ouverte pour les personnes qui répandent la haine et détruisent l'humanité. Je voudrais rappeler que les images de destruction, de bombardements et de guerres deviennent de plus en plus banales.

Ces images deviennent tellement familières que parfois la jeune génération n'en est plus choquée. J'ai une petite-fille de six ans qui m'a expliqué un jour ce qui était arrivé à ce petit garçon syrien sur un rivage de la Méditerranée. Elle m'en a parlé en détail et j'ai été choquée ! J'aurais préféré qu'elle ne voie pas cette image, mais elle m'a dit : « Tu sais,



grand-mère, c'est un petit garçon, et ses parents ont disparu en mer. Il s'est retrouvé tout seul et il est mort. » Je lui ai demandé ce qu'elle voulait dire, mais elle a haussé les épaules et m'a simplement dit dans quelles circonstances il était mort. Certaines images deviennent banales, ce qui pose un grave problème. Il est indispensable que quelqu'un fasse de la pédagogie et suscite une prise de conscience. Oui ! Les médias, et Internet en particulier ainsi que tous les réseaux sociaux dont nous disposons et utilisons tous les jours, nous entraînent sur une pente dangereuse. Comment pouvons-nous utiliser les outils qui sont les nôtres de façon plus appropriée ?

Le deuxième point sur lequel j'aimerais insister est la façon dont nous parlons de ces sujets. Nous organisons de plus en plus de sommets, de rencontres et de conférences, mais n'oublions pas que d'autres personnes s'organisent également ! Hier, un responsable de l'État islamique s'est adressé aux médias en disant : « Je suis toujours là et je poursuis le combat. » Ces personnes s'organisent dans le Sahel. Je viens de cette région, et nous sommes confrontés à un nouveau problème avec ces extrémistes qui viennent d'ailleurs mais qui peuvent désormais arriver dans le Sahel et poursuivre leurs terribles activités. Quand certains pays avancent sur ces sujets, s'organisent et, avec l'aide des Nations Unies, essaient de lutter contre ces extrémistes, ceux-ci essaient de mener d'autres actions comme celles dont nous avons été témoins au Burkina Faso, à la frontière du Ghana. Il y a là-bas une sorte de parc naturel qui a été envahi par ces gens, et il sera très difficile de les faire partir.

Un autre problème se pose, à savoir qu'ils sèment la haine entre les tribus. J'ai déjà eu l'occasion de dire que les tribus Foulanis seront probablement les prochaines à arriver dans la région pour la piller, et ce n'est pas une exagération. Ce genre d'événements se produit à cause de certaines personnes qui persistent à fomenter des troubles, et profitent pour cela de la situation de ces pays. Une fois encore, j'aimerais attirer l'attention sur le fait qu'il est utile de prévoir des aides, d'organiser des conférences et de mener des actions, mais qu'il est important d'aller plus loin et d'essayer de comprendre ce qui pousse certaines personnes à agir ainsi. Prenons l'exemple de Boko Haram. Ces gens prospèrent grâce aux

---

problèmes locaux : pauvreté, absence de gouvernance, et difficultés sociales qui incitent les jeunes à s'engager à leurs côtés. Ainsi, il est important de faire preuve de cohérence entre ce que nous faisons, ce que nous aimerions faire, et les buts que nous voulons atteindre.

J'ai débuté cette activité en 2011 avec un groupe de parlementaires internationaux dans le but de défendre la liberté de religion et de croyance. Au cours des huit dernières années, des événements positifs se sont produits, mais des problèmes ont également surgi, et je suis navrée de constater que la situation s'aggrave. Par conséquent, il ne suffit pas de réunir de petits groupes de réflexion ici ou là, mais il convient de réfléchir à la façon dont nous pouvons nous engager davantage et aborder ces questions de façon globale et pertinente. L'enjeu est ce que nous allons laisser en héritage à nos petits-enfants. À quoi ressemblera l'humanité dans vingt ans ? Voilà donc les questions que je voulais soulever. Je vous remercie de m'en avoir donné la possibilité.

### 6.3. **Rév. Thomas SCHIRMACHER**, directeur de l'Institut international pour la liberté religieuse – **LA PROTECTION DES MINORITES RELIGIEUSES, DES REFUGIES ET DES MIGRANTS NECESSITE DAVANTAGE QUE DES LOIS JUSTES : « POURQUOI LES CINQ ACTEURS DU DIALOGUE DOIVENT COOPÉRER »**

Nous devons garder à l'esprit le fait que le renforcement de la protection des minorités religieuses quelles qu'elles soient, des réfugiés et des migrants, nécessite davantage que des lois justes ou que des intentions louables de la part des gouvernements. Il est important que nous y réfléchissions. Nous pouvons partir du principe que les diplomates et les politiciens y sont favorables, que les responsables des religions majoritaires demandent une protection renforcée contre ceux que l'on considère comme « les autres », que les universitaires donnent à la haine religieuse ou au racisme un fondement scientifique en apparence, et que



Révérend Thomas Schirmacher, directeur de l'Institut international pour la liberté religieuse  
Bonn, Allemagne ©aidlr

les médias mettent généralement en garde le public contre les minorités, les réfugiés et les migrants. Il devient alors très difficile de renforcer la protection contre l'opinion établie d'une majorité de gens. Mais nous pouvons voir la question sous un autre angle : Si les responsables religieux, les universitaires et les ONG soutiennent le plus vulnérables mais que les politiciens adoptent la ligne opposée, il devient alors extrêmement difficile d'obtenir une meilleure protection. En tant que responsable religieux, j'aimerais souligner que les responsables d'une religion majoritaire dans un pays ont le choix entre d'un côté défendre la liberté de religion et de croyance, lutter contre le racisme et contribuer à convaincre leurs membres et la société civile en général de l'importance de ces actions, ou d'un autre côté devenir les ennemis de ces libertés et rendre la situation de certains pays très difficile en attisant la mauvaise volonté de la majorité des citoyens.

Je veux remercier Liviu Olteanu, secrétaire général de l'AIDLR, d'avoir lancé en 2013-2014 l'initiative Dialogue Five Framework (les gouvernements, les diplomates, les responsables religieux, les universitaires et la société civile, à savoir les ONG et les médias), qui est un projet multidisciplinaire et multi-institutionnel. Si je me souviens bien, l'initiative Dialogue Five Framework a été mise en œuvre pour la première fois lors de la première Conférence internationale sur la religion, la paix et la sécurité organisée conjointement par l'AIDLR et l'université Complutense de Madrid et parrainée par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Justice en Espagne. À cette occasion, le professeur Heiner Bielefeld, alors rapporteur spécial sur la liberté de religion et de croyance, a exprimé son appréciation concernant ce projet, tout comme l'a fait son successeur, le professeur Ahmed Shaheed.

Ceci nous a conduit à l'organisation d'un premier sommet, ici à Genève en 2016, pour lequel Liviu Olteanu a obtenu le soutien du Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger sous la direction de Son Excellence, M. Adama Dieng. Nous avons alors appris que les cinq acteurs de l'initiative Dialogue Five Network n'agissaient pas seulement dans des domaines différents et selon des règles différentes, mais qu'ils parlaient aussi en partie des

langues différentes. Ainsi, c'est une bonne chose que M. Olteanu nous rassemble tous, pour que nous apprenions à nous exprimer de façon à ce que les autres acteurs nous comprennent, et pour que nous puissions découvrir et mettre en œuvre des expertises et des expériences variées, et travailler pour le bien commun dans un même objectif.

Il s'agit du deuxième sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité, qui se tient donc à Genève du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2019. Ce sommet se déroule dans le cadre magnifique de la salle des droits de l'homme et de l'alliance des civilisations du Palais des nations à Genève. Pour citer M. Olteanu : « Ce deuxième sommet mondial s'est concentré sur le renforcement de la protection des droits de l'homme des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants, en particulier dans les pays où ils ont été ou sont pris pour cible en raison du discours de certains partis politiques et de dirigeants ultra-nationalistes. »

Au nom de l'Institut international pour la liberté religieuse (IIRF), l'un des organisateurs du sommet, je tiens à remercier Liviu Olteanu de nous avoir tous réunis et de nous avoir vivement encouragés à élaborer des plans d'action. L'Institut international pour la liberté religieuse est lié à l'Alliance évangélique mondiale (AEM), un ensemble d'Églises protestantes comptant 600 millions de membres, ce qui en fait l'une des plus grandes organisations religieuses, et un acteur majeur dans le monde civil.

Le fait que chaque personne puisse avoir sa propre religion et sa propre vision du monde et puisse en changer ouvertement sans avoir à se cacher, qu'elle adopte la foi majoritaire dans son pays ou qu'elle appartienne à une toute petite minorité, et que ses convictions ne soient ni prescrites par l'État ni imposées par certains acteurs de la société, fait partie des valeurs essentielles de la liberté. Une démocratie moderne sans liberté religieuse n'est pas concevable. Le Printemps arabe a souffert du fait que la notion de liberté de religion et de croyance n'ait pas été prise en considération. Ainsi, ces événements n'ont donc pas pu conduire à l'établissement d'une démocratie à part entière.

La liberté de religion et de croyance est étroitement liée à d'autres droits fondamentaux tels que la liberté de conscience, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de se rassembler et la liberté de la

presse. Un État constitutionnel, démocratique et laïc qui présuppose la séparation de la religion et de l'État ne peut être un État libre que s'il défend la liberté de religion et de croyance, s'il autorise les acteurs religieux à agir sur la scène publique, et s'il ne combat pas les opinions religieuses ou non-religieuses de ses citoyens.

La liberté de religion n'est pas seulement l'un des piliers d'un État constitutionnel démocratique laïc, mais elle est aussi la condition préalable à la paix religieuse. Elle est nécessaire à l'absence de guerre civile, de guerre de religion ou de guerre mondiale. Cela est dû au fait que la liberté religieuse ne peut s'imposer lorsque des communautés religieuses ou des laïcs sont contraints de renoncer à leur approche de la vérité ou doivent s'entendre sur une soi-disant vérité au point que les différences de croyance finissent quasiment par disparaître.

Il est généralement admis que les organisations religieuses ayant pourtant des croyances relativement proches entrent parfois en conflit les unes contre les autres, alors que dans d'autres lieux, des religions dont les croyances sont très différentes co-existent paisiblement pendant de longues périodes. La paix peut être préservée uniquement grâce au désir de respecter la liberté religieuse et d'insister sur l'importance de vivre sa propre religion de manière pacifique et en coexistence avec les adeptes d'autres religions. En outre, cela implique d'aborder la religion par le biais du discours et non en faisant intervenir l'État, en s'exprimant par la violence ou en exerçant une coercition contre ceux qui pensent différemment.

Respecter les droits de l'homme implique toujours que l'État défende les droits de ceux qui s'en réclament pacifiquement, mais qu'il combatte par tous les moyens légaux ceux qui enfreignent les droits d'autrui ou veulent les voir disparaître totalement. C'est également vrai pour la liberté de religion et de croyance. L'État doit par exemple protéger les adeptes d'une même religion et empêcher les croyants pacifiques et les extrémistes religieux d'utiliser la violence. Les migrants doivent trouver en Europe un havre de paix leur permettant de pratiquer leur foi ou d'avoir leur propre vision du monde, et ils doivent également avoir la conviction qu'un État fort protégera leur liberté de religion et de croyance contre les extrémistes religieux et non religieux de toutes sortes.

#### 6.4. **M. Brian ADAMS**, directeur du Centre pour le dialogue interconfessionnel et culturel, université Griffith, Australie – **COMMENT RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DU « DIALOGUE 5 » ?**

##### **Nous sommes tous concernés : Une approche par la société dans son ensemble pour contrer le discours haineux et les agressions motivées par la haine**

Je suis ravi de me trouver parmi vous à cette conférence. Il s'agit d'une expérience d'apprentissage intense pour moi, en m'impliquant dans une si vaste gamme d'expériences profondes, pleines de perspicacité. Je souhaite saluer tout particulièrement mes estimés collègues, je me sens honoré d'être considéré comme l'un de leurs pairs, même si c'est juste pour la durée de mon intervention.



Brian Adams, directeur du Centre pour le dialogue interconfessionnel et culturel, université Griffith, Australie ©communicationEUD

La tâche des orateurs est de présenter des moyens de favoriser la protection des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants, en se concentrant sur le renforcement des partenariats et de la coopération entre les acteurs du « Dialogue 5 » : les diplomates, les responsables politiques, les chefs religieux, les universitaires et la société civile (Olteanu : 2014). Je voudrais profiter de ces quelques minutes pour présenter un cadre de travail de la société dans son ensemble qui énonce les vecteurs généraux de la propagande haineuse et de l'agression motivée par la haine. Je ne prévois pas de vous annoncer des éléments que vous ignorez, mais plutôt de présenter une façon pour nous de rassembler les efforts acharnés pour combattre le discours haineux et les agressions motivées par la haine.

Cet exercice comporte deux objectifs. Le premier consiste à fournir les moyens de visualiser avec un « grand angle » une problématique complexe, qui peut accroître la compréhension et améliorer l'intervention stratégique. Le second objectif est d'utiliser ce cadre pour définir où chaque acteur a un rôle à jouer. Il ne s'agit pas de cartographier des sphères bien séparées de responsabilités et d'impacts, mais de faciliter la construction de passerelles entre les acteurs engagés dans chaque domaine, parce que c'est uniquement en travaillant ensemble que nous pouvons combattre les manifestations grandissantes d'intolérance et de haine.

## **Introduction**

Les événements récents dans ma région contribuent à renforcer le besoin criant d'améliorer la protection religieuse des minorités, des réfugiés et des migrants. Ces derniers mois, les tueries de Christchurch en Nouvelle-Zélande, et les attentats à la bombe au Sri Lanka ont pris pour cible des minorités religieuses pacifiques, et de façon inexplicable des migrants récemment arrivés et des réfugiés sont également attaqués au Sri Lanka dans le sillage des attentats (DW 2019).

Il ne faut pas beaucoup de courage pour attaquer les plus vulnérables, par contre combattre le discours haineux et les agressions motivées par la haine dans la société demeure une tâche difficile pétrie de



sensibilités politiques, culturelles et religieuses exacerbées par les tensions sociales et le manque de compréhension entre les diverses communautés. Une conséquence imprévue du désir de le faire en Australie a été de renforcer ces tensions et ces divisions dans de nombreuses communautés. L'objectif du cadre stratégique « Contrer les clivages communautaires » (en anglais *Countering Community Division ou CCD*) est de faciliter une vaste analyse et une compréhension en profondeur des comportements extrémistes, de coordonner les efforts de toutes les parties prenantes afin de commencer à réunir les clivages et à renforcer notre société.

Puisque « personne ne naît en haïssant une autre personne » (Mandela : 1994), le discours haineux et les actes motivés par la haine peuvent être considérés comme la preuve d'un processus « d'extrémisation », ou de la progression d'un individu vers des opinions plus extrêmes qui peuvent conduire à des discours et des actes violents. À quel point et à quelle vitesse une personne avancera sur le chemin de la radicalisation dépend d'une combinaison complexe d'influences extérieures, du contexte social et de l'identité individuelle (2008). En raison du jeu complexe de ces contingences, ce cadre de politiques considère le processus de radicalisation comme « une problématique communautaire, pas seulement comme une question de maintien de l'ordre. » Ainsi, tous les acteurs de la société devraient, et sont en mesure de, contribuer à s'attaquer aux vecteurs de ce processus.

Une réponse venant de la communauté dans son ensemble peut fournir divers avantages. En répondant collectivement, il devient possible d'accéder à une gamme plus vaste de ressources, y compris des perspectives et programmes, les réflexions et les renseignements, les réseaux et les connaissances nécessaires pour régler un problème très complexe. En outre, la responsabilité des résultats est décentralisée, ce qui conduit à un plus large assentiment des parties prenantes au succès de l'initiative. De plus, ce type de réponse constitue une action inclusive en tant que telle, puisqu'elle se base sur ce que les divers groupes d'une communauté ont à offrir. Enfin, travailler consciencieusement de cette façon renforce les relations et construit des passerelles de communica-

tion essentielles au maintien de la solidarité/l'unité/l'intégrité de la communauté en cette période difficile.

### Cadre stratégique

À quoi ressemblerait un cadre stratégique qui s'appuierait sur l'ampleur de la diversité d'une société ? Il serait structuré autour de trois aspects qui influencent l'extrémisme mentionnés ci-dessus : l'influence extérieure, le contexte social et l'identité individuelle (voir diagramme N°1).

**Diagramme N°1 :**

**Cadre stratégique visant à contrer les clivages communautaires**



### **Le contexte extérieur**

Le contexte extérieur est le premier facteur qui pourrait contribuer à la radicalisation d'un individu. Il s'agit des influences qui forgent et déterminent l'environnement des personnes (2008 :16), mais qui ne sont que faiblement définies par l'individu.

Les influences extérieures peuvent être subdivisées en influences politiques, économiques et culturelles/religieuses.

### **Le contexte politique**

- Implication outremer des troupes australiennes et relations commerciales
- Privation des droits politiques
- Messages dans les médias et sur les réseaux sociaux
- Relations avec le gouvernement et représentation au sein du gouvernement, des institutions judiciaires et de la police

### **Le contexte économique**

- Environnement économique et marché de l'emploi
- Logement
- Services à la communauté
- Accès à l'éducation

### **Contexte culturel/religieux**

- Médias
- Intégration dans la communauté
- Conflits internes (p.ex. Entre idéologies extrêmes et modérées)

Puisqu'une personne en particulier a peu d'impact sur les influences extérieures, cela peut sembler être l'aspect le plus compliqué à aborder. Cependant, l'objectif de la politique visant à remédier aux influences politiques, économiques et culturelles/religieuses n'est pas seulement de les résoudre, mais aussi d'identifier les principaux défis qu'elles posent à des groupes particuliers et de trouver des moyens pour que ces groupes y répondent de manière productive : p. ex. en facilitant la compréhension, en trouvant des façons de travailler en leur sein, en communiquant

---

les répercussions de ces influences ou même en trouvant les moyens de promouvoir leur changement.

### **Le contexte social**

Le contexte social est le second facteur qui pourrait influencer la radicalisation d'un individu. Les humains sont des êtres sociables, c'est pourquoi le contexte social influe grandement sur leur identité personnelle et leur choix individuels. Par exemple, nous ressentons les succès ou les échecs d'un groupe avec lequel nous nous identifions, même si la diabolisation perçue ou la récompense méritée ne nous impliquait pas personnellement. De plus, un groupe dont un individu fait partie l'expose à des façons de penser et d'agir, renforçant les perceptions positives ou négatives et les actes, influençant ou limitant la prise de décision et l'auto-identification au sein de la société au sens large.

Les caractéristiques du réseau d'un individu influent aussi sur la radicalisation. Ce réseau d'affiliations est-il en croissance et fluctuant, statique ou en diminution ? Leur réseau est-il dominé par quelques chefs charismatiques et des idées, ou est-il géré démocratiquement et curieux de tout ? Ces questions n'ont pas pour objectif d'identifier des réseaux qui risquent l'extrémisme, mais plutôt à aider à définir les réseaux et à permettre d'être en contact avec eux. Enfin, malgré le statut socio-économique réel d'une personne, la précarité relative de sa communauté peut jouer un rôle dans le cheminement d'une personne sur la voie de l'extrémisme.

- Identité du groupe
- Dynamique du réseau
- Précarité relative

Les objectifs d'une politique d'approche communautaire qui s'intéresse au contexte social n'est pas de révolutionner le contexte social dans son ensemble (p.ex. éloignement ou emprisonnement, verrouiller tout accès à internet), mais d'encourager les occasions d'élargir l'identité de leur groupe, d'étendre leurs réseaux et de réduire les inégalités économiques.

### **Le contexte individuel**

Le dernier facteur qui pourrait influencer le cheminement d'une personne sur la voie de l'extrémisme est l'identité individuelle. Contrairement aux modèles économiques, les êtres humains ne sont pas purement rationnels, nous faisons plutôt des choix qui déterminent notre éventuel rapprochement individuel vers l'extrémisme. Ces choix sont faits en fonction de nos expériences cognitives et émotionnelles.

- Expériences cognitives
- Expériences émotionnelles

Les politiques si finement ciselées qu'elles permettent de s'adapter à la situation de chaque individu seraient un rêve, mais en réalité, ce rêve est irréalisable en raison du temps à passer, des ressources et de l'impact sur les libertés fondamentales. Alors, l'objectif de notre politique à ce niveau n'est pas de mesurer le bien-être émotionnel et cognitif de chaque individu, mais plutôt de fournir des expériences et des occasions pertinentes d'entrer en contact avec d'autres groupes de la communauté, qui ont à la fois une dimension intellectuelle et émotionnelle. De plus, le fait d'avoir abordé des questions dans le contexte extérieur et social contribuera déjà de façon importante à renforcer les expériences communautaires positives d'une personne.

### **La mise en place des acteurs du dialogue dans le cadre stratégique « Contrer les clivages communautaires »**

Ayant dessiné dans les grandes lignes le cadre stratégique « Contrer les clivages communautaires », je voudrais assigner à chaque acteur du dialogue un rôle. Ces acteurs sont : les diplomatiques, les responsables politiques, les chefs religieux, les universitaires et la société civile. Cette cartographie est synthétisée sur le diagramme N°2.

Avant de poursuivre la définition des rôles, je souhaite clarifier deux points. Premièrement, le fait d'assigner un acteur particulier à des domaines spécifiques ne signifie pas que l'acteur n'influence pas les autres domaines. Par exemple, la religion et les acteurs religieux contribuent activement à la prise de décision économique. Cette cartographie

ne vise pas non plus à les cantonner dans un espace délimité. Le but est plutôt de faciliter le dialogue et la collaboration entre les acteurs agissant dans chaque domaine.

Deuxièmement, il s'agit de catégories générales à la fois en ce qui concerne les acteurs du dialogue et les vecteurs de l'extrémisme. Par conséquent, la définition particulière variera en fonction des contextes nationaux, culturels et religieux, et selon les juridictions ou les frontières.

### **Les diplomates**

Toute stratégie qui aborde le discours haineux et les agressions motivées par la haine doit comprendre un aspect international, car ces actes prennent fréquemment racine dans des mouvements internationaux et sont influencés par des questions internationales. Les deux exemples qui suivent l'illustrent parfaitement. Les tueries de Christchurch ont été commises par un Australien en Nouvelle-Zélande, il était lié à des groupes nationalistes européens et américains et s'inspirait d'un terroriste norvégien. Les attentats à la bombe au Sri Lanka ont été commis par un groupe cosmopolite de personnes éduquées en Australie et dans d'autres pays, soi-disant inspiré par Daech au Moyen-Orient, et les dérapages qui ont suivi ont pris pour cible des migrants et des réfugiés de la région proche.

Les diplomates jouent un rôle clé quand il s'agit d'un phénomène international aussi complexe, parce qu'ils sont des responsables, acteurs et liens internationaux. Ils sont bien placés pour mener des coalitions internationales, faciliter la communication entre juridictions et le dialogue (cette conférence, par exemple). Par rapport au cadre stratégique « Contre les clivages communautaires », les diplomates sont les mieux placés pour œuvrer dans les influences extérieures, surtout en ce qui concerne les conditions politiques, économiques et religieuses/culturelles qui nourrissent les mouvements.

Une petite précision pour cette assemblée : Dans le prospectus de cette conférence, il est indiqué que la catégorie des « diplomates » comprend les représentants des organes des Nations Unies, des États Membres de l'ONU, de l'OSCE, de l'Union Européenne, et du Conseil de l'Europe, etc.

« Etc. » à la fin de cette phrase réfère certainement à d'autres groupes de diplomates, mais il est important de souligner la participation essentielle des diplomates émanant d'un groupe plus vaste que l'ONU et les institutions européennes, tel que le Commonwealth, la Francophonie, l'Union Africaine, et d'autres entités régionales et transnationales.

## **Les responsables politiques**

Comme les diplomates, les responsables politiques (les ministres, les parlementaires, les organisations intergouvernementales) jouent un rôle clé quand il s'agit de déstabiliser les vecteurs du discours haineux et des agressions motivées par la haine, même si leur priorité première est au niveau national. En effet, bien que les mouvements et les enjeux soient internationaux, ils s'enracinent dans des contextes nationaux et sont souvent encadrés de termes nationalistes (Mammone : 2017) et doivent donc être abordés dans leurs contextes nationaux.

L'impact du leadership politique repose sur deux aspects. Premièrement, les responsables politiques agissent souvent comme un lien ou un interprète entre le niveau international, le national et local. Par exemple, dans de nombreux pays du monde, les dirigeants des États, des provinces et les conseils municipaux disposent de postes ou de représentants à l'étranger qui contribuent aux résultats des politiques.

Deuxièmement, le leadership est important lorsqu'on élimine le discours haineux et les agressions. Un leadership responsable permet de se concentrer sur l'élaboration des politiques et l'action publique. Il engage des fonds et d'autres ressources pour régler la problématique mentionnée. Un bon leadership vise à encadrer ou à interpréter la question de façon à réunir un large éventail de groupes de la société pour les mobiliser. Enfin, un leadership responsable sert de figure de proue vers qui les autres peuvent se tourner afin de modéliser des normes, des valeurs et des aspirations.

À l'intérieur du cadre stratégique « Contrer les clivages communautaires », le leadership des responsables politiques exerce un impact majeur sur les influences extérieures et le contexte social, en particulier

---

les vecteurs politiques, économiques, et les vecteurs liés aux groupes et aux réseaux.

### **Les chefs religieux**

Comme les responsables politiques, les chefs religieux agissent souvent comme un lien ou un interprète entre le niveau international, le national et local, grâce à la nature internationale de nombreuses traditions religieuses. Le leadership religieux compte également lorsqu'on s'intéresse au discours haineux et aux agressions pour la plupart des mêmes raisons, à savoir permettre de se concentrer sur un point, engager des fonds, encadrer et incarner une figure de proue.

Mais au-delà de ces similarités, les chefs religieux contribuent à deux questions à leur propre façon. Premièrement, ils sont les mieux placés pour aborder les racines religieuses de ces actes et de ces acteurs. Deuxièmement, l'influence et les organisations des chefs religieux atteignent des sphères où beaucoup de vecteurs trouvent leurs racines. C'est pourquoi, ils sont les collaborateurs essentiels quand on examine et on travaille avec les vecteurs qui traversent les trois catégories principales : La culture et la religion, les groupes sociaux et les réseaux, et les expériences émotionnelles et cognitives.

Je voudrais pour terminer ajouter une dernière remarque au sujet des chefs religieux. En plus de leur travail au niveau des vecteurs de discours haineux et d'agression, et de leur rôle comme interlocuteur des autres acteurs du dialogue, les chefs religieux peuvent, en tant que partenaire du dialogue interconfessionnel, contribuer à bâtir de solides fondations sur lesquelles nous nous reposerons pour lutter contre cette problématique.

### **Les universitaires**

À la différence des diplomates, des responsables politiques et des chefs religieux, la nécessité d'inclure les universitaires comme acteurs du dialogue de ce cadre stratégique n'est pas liée à leur profond engagement



dans une communauté bien précise ou pour leur leadership reconnu dans un contexte social. Les universitaires sont des acteurs essentiels du dialogue parce qu'ils offrent trois contributions uniques. Premièrement, ils acceptent la complexité comme une partie intégrante de leur profession. Ils peuvent donc apporter des cadres stratégiques, des méthodes et leur perspective à cette problématique très complexe. Deuxièmement, les universitaires sont habituellement la source des données probantes sur lesquelles reposent la formulation des politiques, les stratégies et les évaluations.

La troisième contribution unique des universitaires découle du fait que l'on peut trouver parmi eux des exemples de personnes qui travaillent dans chacun des domaines du cadre stratégique ; ainsi, leur travail est applicable à l'ensemble du comité. Ces éléments confèrent deux rôles aux universitaires dans le dialogue entre les différents acteurs. Leur premier rôle : ils ont le potentiel de devenir des chefs de file dans la conception et la facilitation du processus de dialogue. Dans leur autre rôle, les universitaires servent de passerelles de compréhension entre les acteurs qui ne travaillent pas dans un domaine particulier ni par rapport à un facteur spécifique du discours haineux et des agressions.

### **La société civile**

Les représentants de la société civile, tels que les ONG et les professionnels des médias, représentent le dernier acteur clé du dialogue que nous évoquons à cette conférence sur la problématique du discours haineux et des agressions motivées par la haine. Il s'agit des influenceurs et des leaders de l'opinion publique dont le travail façonne la légitimité publique des opinions de ces mouvements, et de la réserve où ces mouvements peuvent recruter.

Pour ces raisons, les représentants de la société civile au CCD ont des relations dans les domaines qui ont directement trait aux personnes et aux communautés, à savoir le contexte social et l'identité individuelle.

## Conclusions et questions

Le diagramme N°2 synthétise les éléments cartographiés au cours de notre exercice. En l'examinant, nous parvenons à deux conclusions au minimum.

Première conclusion : Les stratégies réussies pour s'attaquer aux vecteurs du discours haineux et des agressions motivées par la haine doivent faire appel à tous les acteurs du dialogue. Vous pouvez constater qu'un seul acteur (les universitaires) apparaît dans chaque domaine du cadre stratégique. Cependant, l'expertise universitaire au sujet d'un vecteur en particulier ne signifie pas un engagement profond ou une influence profonde dans un domaine précis. D'autres acteurs sont mieux placés pour endosser ce rôle.

Deuxième conclusion : sur les trois niveaux il y a des superpositions évidentes entre les acteurs qui ont le potentiel de s'attaquer à des vecteurs particuliers : Les influences extérieures, le contexte social et individuel. Il existe donc la possibilité de concevoir des processus de dialogue avec des acteurs spécifiques qui peuvent ensuite façonner la politique pour ce domaine dans le cadre stratégique global.

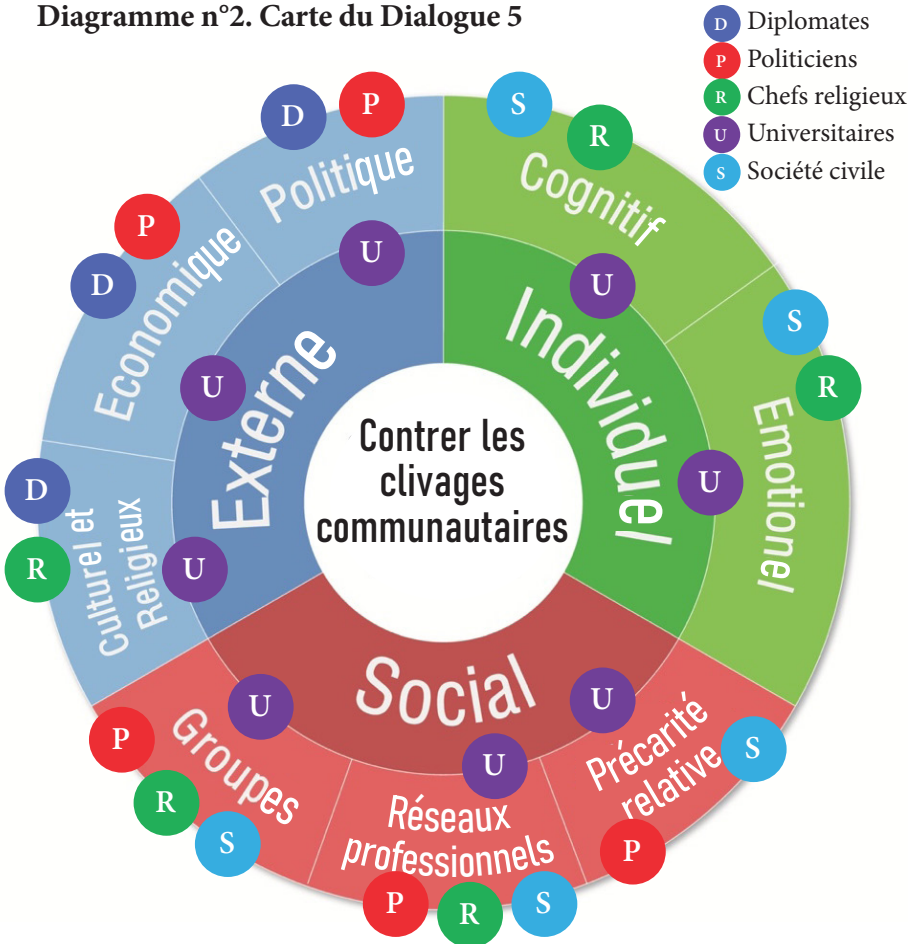
L'examen de ce diagramme soulève deux questions qui doivent être prises en compte au cours de la prochaine évolution du cadre stratégique. Première question : où se situent les chefs d'entreprises en tant qu'acteurs du dialogue ? Tout comme les responsables politiques et les chefs religieux, les chefs d'entreprise traversent les divisions internationales/nationales. Comme la société civile et les chefs religieux, ils ont un impact considérable sur les expériences de vie des individus et des communautés, ce qui leur fournit un espace où ils peuvent contribuer à lutter contre ces mouvements et ces idées.

Seconde question : l'expression « acteur du dialogue » suffit-elle ? Ou devrions-nous utiliser une expression qui insiste davantage sur le rôle ou le leadership proactif dans le dialogue ?

## Résumé

Toute stratégie visant à lutter contre le discours haineux et les agressions motivées par la haine constitue une entreprise monumentale, qui requiert la coordination du travail d'une série d'acteurs s'attaquant à de multiples vecteurs aux niveaux individuel, communal, national et international. Cette présentation a proposé le cadre stratégique « Contre les clivages communautaires » (CCD en anglais) comme une façon d'aborder cette tâche complexe. Premièrement, le CCD est un moyen de visualiser avec un « grand angle » cette problématique complexe, pour on

**Diagramme n°2. Carte du Dialogue 5**



l'espère accroître la compréhension et faciliter l'intervention stratégique. Le CCD agit également comme une carte illustrant les rôles des cinq acteurs du dialogue (les diplomates, les responsables politiques, les chefs religieux, les universitaires et la société civile) en relation avec la problématique et les uns par rapport aux autres. L'autre objectif est d'utiliser ce cadre pour définir où chaque acteur a un rôle à jouer. Une telle cartographie conduit finalement à la possibilité de concevoir des processus de dialogue qui font appel à et coordonnent l'expertise et les contributions de ces cinq acteurs pour contrer le discours haineux et les agressions motivées par la haine.

### Références

- (2008). *Radicalisation, Recruitment and the EU Counter-radicalisation Strategy*. COT Institute for Safety, Security and Crisis Management. Jorgen Staun (éditeur)
- Deutsche Welle News. (2019). Refugees targeted after Sri Lanka bombings. <https://www.dw.com/en/refugees-targeted-after-sri-lanka-bombings/av-48492230> visualisé le 27 avril, 2019.
- Mammone, Andrea. (2017). *Europe's nationalist international*. Al Jazeera. <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2017/04/europe-nationalist-international-170426133717957.html> visualisé le 21 juin 2019.
- Mandela, Nelson. (1994). *Long Walk to Freedom*. Little Brown & Co., South Africa. En français : *Un long chemin vers la liberté : autobiographie*. L'École des Loisirs (1996).
- Olteanu, Liviu. (2014). *Dialog Five – Developing a Holistic Framework*. « In the light of the Edict of Milano, Religious Freedom and Religious Minorities in the World : New Balance or New Challenges ? » Conférence à l'Institut des droits de l'homme, université Complutense, Madrid, 17 janvier.
- Safi, M. (2015). Mike Baird's Muslim engagement could work where Tony Abbott is failing. *The Guardian*, en ligne.

**6.5. Mme Kyriaki TOPIDI**, responsable culture et diversité, Centre européen pour les questions de minorités, Allemagne (ECMI) – **LE DROIT À LA DIFFÉRENCE RELIGIEUSE EST MENACÉ PAR NOTRE TENDANCE À IMPOSER À TOUS LES AUTRES LE « BON » ORDRE DES CHOSES**

**Le défi actuel sur les plans juridique et politique quand il s'agit de réguler et promouvoir la diversité religieuse dans le domaine public dans différents pays repose sur une base commune : cela nécessite de développer et d'utiliser des mécanismes qui, tout en collaborant avec les systèmes juridiques, politiques et religieux, reconnaissent un socle de valeurs communes.** Ces valeurs autorisent un espace de négociation lorsque des conflits surgissent entre des communautés religieuses et/ou des individus.



Mme Kyriaki Topidi, responsable du pôle de recherche sur la culture et la diversité, Centre européen pour les questions relatives aux minorités en Allemagne ©aidlr

En termes d'égalité, ce processus appelle à un espace éthique et politique qui établit les termes de référence permettant de reconnaître la valeur morale égale des personnes, leur engagement actif et ce qui est nécessaire à leur autonomie et à leur développement. Une telle trajectoire égalitaire ne nie pas les réalités locales, ni ne remet en cause la valeur des principes universels des droits de l'homme. Il s'agit plutôt de s'intéresser aux dimensions plus empiriques de la prise de pouvoir et de son utilisation afin de défendre l'identité religieuse, y compris dans le domaine de l'éducation, et par l'éducation.

Dans le monde occidental, tout comme ailleurs, il est clair que le droit n'est pas la prérogative exclusive des États et de leurs institutions. Cette idée n'a rien d'innovant. Par exemple, la Recommandation de politique générale n°15 de l'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) sur la lutte contre le discours de haine stipule que les états encouragent les institutions publiques et privées (dont les organes élus, les partis politiques, les institutions éducatives et les organisations culturelles, sportives, religieuses, les médias) à s'autoréguler en adoptant des codes de conduite afin de lutter contre le discours de haine. Comment les acteurs non-étatiques – entreprises transnationales, organisations religieuses, ONG dans le domaine des droits de l'homme ou simples individus – peuvent-ils rivaliser, s'organiser avec l'état libéral ou même s'opposer à lui ? Cela est moins clair. Le centre d'attention semble alors s'éloigner des États pour s'intéresser au vécu d'individus religieux et de communautés religieuses affirmant leur identité religieuse.

**Pour ceux qui s'intéressent à comment les lois sont utilisées, étudier davantage de cas de conflits de valeurs fondés sur l'identité religieuse, centrés autour des acteurs, peut révéler des éléments supplémentaires : ils nous éclairent sur la manière d'actionner les cadres juridiques disponibles, sur les dimensions symboliques mais aussi réelles du pouvoir définissant qui décide comment on protège (ou pas) la diversité religieuse, sur le rôle et la contribution potentielle des institutions et de la société civile dans les situations juridiques plurielles.**

Ce que nous savons, c'est que les États et les acteurs de la société recourent aux systèmes normatifs polycentriques pour répondre aux demandes des groupes religieux, récolter du soutien politique, réduire/intensifier le risque de conflit religieux ou même afin d'étendre l'état de droit dans des zones jusqu'ici « non réglementées ». Ces interactions entre ces acteurs et l'État montrent deux tendances : d'une part, il existe un cadre supranational juridique des droits de l'homme qui pousse les législateurs nationaux à inclure dans leur réglementation des contenus comme la liberté religieuse ou la notion d'égalité. D'autre part, de nombreuses « voix » font entendre leur avis au sujet des politiques et des réglementations juridiques portant sur le rôle de l'identité religieuse dans nos sociétés. Dans certains cas, il est clair que la pluralité intentionnelle des normes permet à certains intérêts/groupe de « forcer » les états à les reconnaître.

Autre exemple, négatif cette fois : les appels à la haine semblent avoir nourri une sorte de consensus élargi sur le fait que certains groupes ne s'intègrent pas car ils n'acceptent pas « nos valeurs », ce qui a des conséquences catastrophiques sur le discours démocratique. Les implications sociales du discours haineux sont loin d'être négligeables : ses conséquences ne sont pas uniquement ressenties sur les autres droits tout aussi essentiels comme la liberté d'égalité ou d'expression. Cela impacte tous les niveaux du discours démocratique. On peut alors s'interroger : **comment la société doit-elle réagir lorsque certains groupes cherchent à utiliser leur liberté d'expression pour promouvoir le rejet de l'égalité, la discrimination et l'exclusion d'autrui ?** Limiter leur discours pourrait entraîner la prolifération d'interprétations subjectives des lois sur la restriction de liberté d'expression qui transforment en « martyrs » ceux qui incitent à la haine et à la discrimination. Pire encore, lorsque les déclarations discriminatoires ne permettent pas de justifier une condamnation, leurs auteurs prétendent avoir été « légitimés ». Dans les deux cas, les racines profondes de l'incitation à la haine restent intactes. Citons le rapport conjoint des Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'ex-

pression, sur la liberté de religion ou de conviction, et sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée :

*« Les appels à la haine ne sont qu'un symptôme, une manifestation des sentiments plus profonds que sont l'intolérance et le sectarisme. Par conséquent, les mesures juridiques, telles que les seules restrictions de la liberté d'expression, sont loin d'être suffisantes pour amener un réel changement dans les mentalités, les perceptions et les discours. »*

Promouvoir de multiples voix religieuses encourage dans un certain sens à célébrer la diversité, les identités souples et élastiques et la multiplicité.<sup>87</sup> Néanmoins, la question cruciale demeure : sommes-nous fondamentalement « les mêmes » (en termes de droits juridiques) ou sommes-nous « différents » sans ambiguïté et nous devrions nous attendre à ce que cette *différence* soit défendue ? Pour être parfaitement claire, nous nous inquiétons à l'heure actuelle de savoir comment les systèmes juridiques et de gouvernance peuvent répondre à la pluralité des identités religieuses dans la sphère publique que nous avons décrite.

Gérer, sans éliminer, serait une réponse préalable à cette question délicate, avec la mise en garde habituelle (mais toujours difficile à définir) que certaines pratiques pourraient être considérées dignes d'être bannies, même dans un cadre pluraliste si elles sont jugées « intolérables ».

**La gestion étatique contemporaine ne peut plus ignorer les engagements religieux et les affiliations communautaires, en particulier au sein d'un programme de justice sociale et d'égalité. Tandis que des conflits portant sur les valeurs, les principes et les convictions peuvent s'avérer, dans une large mesure, inévitables au cœur d'une société multiculturelle, notre lecture et notre compréhension de tels conflits doit être adaptée : l'expérience des lois sur la liberté religieuse n'est ni la « mythologie des droits » hégémonique, ni autonome, apolitique et neutre. (Dé-)couvrir la connexion entre le droit, la valorisation de la différence tout comme les limites au droit d'être différent,**



**nous aidera à mieux comprendre comment réguler les phénomènes comme l'appel à la haine religieuse.**

Enfin, la principale difficulté rencontrée dans notre monde moderne, complexe et multiculturel pourrait être non pas d'accepter la diversité sous la forme de différence ; mais plutôt de partir d'un autre point de départ où la différence est illicite, haïe, détestée et devrait être gérée de façon libérale.<sup>88</sup> En d'autres termes, le droit à la différence religieuse est menacé par notre tendance à imposer à l'autre le « juste » ordre des choses. Dans les contextes mondiaux, la similitude absolue apparaît comme un manquement stratégique risqué, particulièrement à une époque où l'autorité juridique est partagée et répartie en de multiples niveaux (national, supranational, transnational).

**6.6. M. José Miguel SERRANO RUIZ-CALDERÓN,**  
professeur à la faculté de droit de l'université Com-  
plutense de Madrid – LA LIBERTÉ D'EXPRESSION PEUT  
ÊTRE MENACÉE PAR LES GOUVERNANTS OU LA  
MAJORITÉ ÉTABLIE, ET CERTAINES FORMES D'EX-  
PRESSION ONT POUR SEUL BUT DE PROVOQUER  
LES INFRACTIONS À LA LOI

Je tiens à remercier tout particulièrement le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, ainsi que l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse et Liviu Olteanu, de m'avoir invité à participer à cet événement. Je sais que, dans les forums juridiques, la question de la liberté d'expression et des limites des discours de haine est parfois abordée de différentes façons, presque même opposées.



José Miguel Serrano (à gauche), professeur à la faculté de droit, université Complutense de Madrid ©aidlr

Nous parlons souvent des limites de la liberté d'expression, et beaucoup moins des limites des discours de haine. Mais je crains qu'à l'heure actuelle, une interprétation trop large de certaines infractions à la loi puisse ne pas être utilisée dans le bon sens, à savoir pour protéger une minorité, mais de façon dévoyée, c'est-à-dire pour imposer une pensée majoritaire. La liberté d'expression est une liberté fondamentale garantissant l'ordre politique. Elle sous-tend la liberté de pensée, la liberté de conscience et la liberté religieuse. La liberté d'expression n'est jamais la liberté de dire ce que pense la majorité, sauf dans les régimes tyranniques, mais elle est liée à la possibilité d'exprimer des pensées minoritaires. D'autre part, la liberté d'expression ne peut être confondue avec la liberté d'exprimer une pensée morale ou positiviste. Il est couramment admis que la loi ne doit pas avoir pour but la perfection de tous les citoyens dans une société bien-pensante. C'est ce que préconisait l'école socratique, mais lorsque cette idée a été développée dans le cadre d'un État moderne, le totalitarisme est apparu. Le droit tente de définir les relations entre des êtres imparfaits vivant dans une société imparfaite. Par conséquent, le droit, et notamment le droit pénal, doit toujours être régi par le principe de l'intervention minimale : agir en dernier recours.

Bien sûr, certaines formes d'expression peuvent être considérées comme inacceptables, mais généralement le pouvoir judiciaire intervient non pour éviter des situations difficiles ou même des délits, mais pour prévenir les infractions, c'est-à-dire pour préserver la coexistence d'êtres imparfaits. Ainsi, d'une part la liberté d'expression est toujours menacée par l'opinion des gouvernants ou de la majorité, et d'autre part nous avons la preuve que certaines formes d'expression ont pour seul but de provoquer des actes criminels. Des meurtres ont été commis en raison de l'emploi de certaines expressions telles que « sous-hommes », « koulaks », « cafards », « races corrompues ». En effet, le premier objectif d'un génocide est de faire disparaître de l'humanité ceux qui subissent ce génocide.

Au cours des dernières semaines, nous avons eu des exemples de crises de colère ou de mauvais comportements, sur les réseaux sociaux par exemple. D'un autre côté, les réseaux sociaux peuvent aussi

---

être considérés comme des exemples d'une liberté d'expression qui ne connaît pas les règles de base de l'éducation et qui ne favorise pas la coexistence pacifique entre différents groupes. Cependant, je suppose qu'une personne exprimant sa joie en voyant la cathédrale Notre-Dame de Paris brûler ne se verrait infliger aucune sanction légale, aussi barbare que cela puisse nous sembler. Tout au plus, nous n'inviterions pas cette personne à participer à un débat universitaire et nous n'aurions pas la moindre envie de tisser des liens avec elle.

Je tiens à dire que, sauf dans des circonstances exceptionnelles où certaines formes d'expression conduisent directement au crime comme nous l'avons vu en Égypte ou au Pakistan, je considère que ceux d'entre nous qui sont attachés à la liberté religieuse et à la coexistence pacifique doivent s'efforcer de convaincre plutôt que d'avoir recours à des sanctions ou à des peines de nature pénale. Les personnes impliquées dans le domaine de la liberté religieuse sont les premières à s'intéresser à la distinction entre la moralité et la loi. Nous savons également que la perfection du caractère, pour autant qu'elle puisse être possible, dépend surtout de forces supérieures aux lois des hommes.

Bien sûr, nous savons aussi que prendre Dieu à témoin pour justifier l'intolérance est un acte immoral grave. Merci pour votre attention.

**6.7. M. Brett G. SCHARFFS**, doyen du Centre international de droit et d'études religieuses, J. Reuben Clark Law School, Brigham Young University – **LA DIGNITÉ HUMAINE DE TOUS EST UN ANTIDOTE PUISSANT AUX POLITIQUES IDENTITAIRES**

Comme mes collègues, j'aimerais remercier Adama Dieng et Li-viu Olteanu d'avoir organisé cette rencontre. Le Centre international d'études juridiques et religieuses que je représente est heureux de faire partie des sponsors de cet événement. Je voudrais vous montrer un petit diaporama. La première photo est celle de notre faculté de droit à l'université Brigham Young. Nous avons eu le plaisir d'y accueillir beaucoup d'entre vous, car nous organisons chaque année depuis vingt-cinq ans un grand colloque international au cours de la première semaine d'octobre, et j'espère que vous viendrez nombreux l'année prochaine et les années suivantes.



Brett G. Scharffs, doyen du Centre international de droit et d'études religieuses, École de droit J. Reuben Clark, université Brigham Young @aidlr

Puisque nous nous trouvons à Genève, je voudrais vous parler du plus beau cadeau que l'on m'ait offert à Noël. Quand j'avais dix ans, j'ai reçu un magnifique couteau suisse. Il avait de nombreuses fonctions – un outil pour chaque usage et quelques outils que je n'ai jamais réussi à utiliser. Je l'aimais beaucoup. C'était un objet d'une précision et d'une beauté incroyables. Aujourd'hui, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions sur un concept que j'en suis venu à considérer comme le couteau suisse des droits de l'homme. C'est l'idée de la dignité humaine pour tous et partout, qui sous-tend les droits de l'homme dans le monde entier. Elle a été au cœur d'une initiative internationale à laquelle nous avons participé l'année dernière avec beaucoup d'entre vous et qui a abouti à la Déclaration de Punta del Este. Voici une brochure que nous avons réalisée concernant cette déclaration. J'en ai apporté environ cinquante exemplaires et j'ai demandé à certains de mes collègues de les distribuer à ceux qui sont intéressés.

Le 10 décembre 2018 a marqué le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, depuis plus d'un an, nous réfléchissons à la manière dont nous pourrions commémorer cet anniversaire avec nos amis et collègues de manière à recentrer, à remettre à l'ordre du jour et peut-être à renouveler le discours sur les droits de l'homme. Il y a environ un an et demi, Cole Durham et moi avons eu une réunion avec Jan Figel et nous avons discuté de la question du changement climatique en lien avec les droits de l'homme et le discours sur les droits de l'homme. En tant que représentant spécial de l'Union européenne pour la liberté de religion et de croyance en dehors de l'Union, Jan Figel a souligné que la dignité humaine était un concept essentiel permettant de construire des ponts, de lancer des débats et de générer un consensus. D'une certaine manière cela a du sens, car si nous prenons l'exemple de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la dignité de tous les êtres humains était la valeur principale - ou l'une des valeurs principales - pour lesquelles les Alliés avaient convaincu les gens de se battre, comme le rappela le général MacArthur au moment de la reddition du Japon en 1945. Et c'est ainsi que nous avons commencé à

penser à la dignité humaine comme une façon d'orienter le discours sur les droits de l'homme.

Après tout, à la fin de la Seconde Guerre mondiale ce ne sont pas les grandes puissances qui insistèrent pour que les droits de l'homme restent à l'ordre du jour mais plutôt des petits pays, dont certains n'étaient pas encore libérés du joug colonial, et des ONG, y compris des groupes religieux, qui ne voulaient pas que les droits de l'homme soient relégués au deuxième plan. Cependant, la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme ayant commencé avec des pays très divers d'un point de vue géographique, économique, social, religieux et politique, il était difficile de savoir comment procéder. Beaucoup d'idées concernant ce qu'il fallait faire figurer dans cette Déclaration furent évoquées. Au cours des débats, c'est PC Chang, le délégué de la Chine, qui rappela le préambule de la Charte des Nations Unies réaffirmant l'importance des droits fondamentaux de l'homme ainsi que la dignité et la valeur de la personne humaine. « Pourquoi ne pas commencer par mentionner la dignité humaine », suggéra-t-il. Cela permit alors de sortir de l'impasse et facilita le processus d'identification, de définition et de formulation des droits de l'homme. En effet, nous trouvons des références à la dignité humaine à la fois dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans l'article 1. Lorsque nous avons commencé à rédiger la déclaration de Punta del Este, nous espérions qu'à notre époque où le changement climatique est un élément essentiel du discours sur les droits de l'homme, un retour à ce principe fondamental de base pourrait servir un objectif similaire. Ainsi, l'année dernière nous avons organisé quatre conférences portant sur le concept de la dignité humaine et, lors de chacune de ces conférences, nous avons présenté et affiné un projet de ce qui allait devenir la déclaration de Punta del Este.

La première conférence, qui s'est tenue à Budapest en mai dernier à l'Université Central European, s'est concentrée sur l'idée que la dignité humaine pourrait être un moyen permettant de remettre à l'ordre du jour et de les droits de l'homme. La conférence suivante s'est tenue à l'université d'Oxford de Christchurch et a porté sur les figures fondatrices des droits de l'homme comme PC Chang, Eleanor Roosevelt et

Charles Malik, entre autres, ainsi que sur les différents aspects de la dignité humaine. C'est là qu'est née l'idée du couteau suisse. La conférence suivante a eu lieu à la faculté de droit BYU, lors de notre 25<sup>ème</sup> Symposium annuel sur le droit et la religion, dont le thème était les liens entre la dignité humaine et la liberté de religion et de croyance pour tous les peuples. Le point d'orgue en a été une conférence tenue à Punta del Este, en Uruguay, au début du mois de décembre de l'année dernière. Quarante universitaires du monde entier se sont réunis et ont passé deux jours à discuter de ce qui allait devenir la Déclaration de Punta del Este. Au total, soixante-huit signataires venant de trente-cinq pays et représentant une très grande variété d'horizons et de points de vue étaient présents.

La brochure que nous avons apportée<sup>89</sup> et que nous vous présentons aujourd'hui contient cette déclaration. Les photographies de la brochure ont toutes été prises par le photographe Steve McCurry. Il est notamment connu pour une belle photo d'une jeune fille afghane publiée en couverture d'un numéro du National Geographic datant de 1984. Ce que nous aimons dans les photos de cette brochure, c'est qu'en regardant les visages et les yeux, il est impossible de passer à côté de la dignité humaine qui est la caractéristique principale des enfants de Dieu dans toute leur diversité.

La Déclaration elle-même comporte dix courts articles qui mettent l'accent sur l'importance de la dignité humaine dans le discours sur les droits de l'homme. Ils soulignent le fait que la dignité humaine est le fondement, la fin et la mesure des droits de l'homme, et rappellent que cette valeur permet de trouver des accords et de définir d'autres droits de l'homme. Nous avons constaté que la dignité humaine était un sujet permettant d'en aborder beaucoup d'autres. Le fait d'en débattre encourage des personnes de traditions, de milieux et de points de vue différents à partager leur compréhension des implications de ce concept. Mais c'est aussi une notion qui a tendance à élever plutôt qu'à abaisser.

---

<sup>89</sup> <https://www.dignityforeveryone.org/wp-content/uploads/sites/5/2019/03/Human-Dignity-for-web.pdf>



D'autres articles se concentrent sur la façon dont les devoirs et les responsabilités de chacun sont mis en avant. La dignité humaine doit être considérée comme la base de l'éducation, et l'éducation aux droits de l'homme comme un principe permettant de trouver un terrain d'entente utile dans le domaine du droit. Les trois derniers articles se concentrent sur l'arbitrage et la résolution des conflits, ainsi que sur la réponse à apporter aux violations particulièrement flagrantes des droits de l'homme et sur les possibilités d'amélioration. Du fait que nous nous concentrons sur les minorités, la dignité humaine pour tous et partout nous rappelle que, certes, notre identité propre est importante, mais qu'il est également essentiel de prêter attention à ce que nous avons tous en commun : notre dignité et le fait que nous soyons égaux. La dignité humaine pour tous et partout dans le monde est un antidote puissant à toute politique identitaire.

La brochure mentionne également les signataires de la Déclaration et vous constaterez que certains d'entre eux sont présents dans cette salle. Parmi les signataires figurent aussi des experts des droits de l'homme et de la liberté religieuse du monde entier. Je pense aux acteurs de l'initiative Dialogue Five, et je suppose que vous y trouverez des représentants de tous les groupes humains, même si je considère que le cadre de cette initiative devrait être élargi pour inclure les deux institutions les plus puissantes qui peuvent contribuer à opérer des changements dans ce domaine : les médias et les entreprises. Si vous réfléchissez à la manière dont les programmes de défense des droits des groupes minoritaires ont progressé au cours des vingt dernières années, en particulier en Occident, vous constaterez que les institutions qui ont le plus contribué à faire avancer ces programmes sont sans doute les médias et les entreprises.

Nous avons également créé un site Internet, [dignityforeveryone.org](http://dignityforeveryone.org), qui comprend la Déclaration ainsi que des traductions et des documents de référence. Cette déclaration est un document qui est appelé à évoluer et à se développer. Ainsi, nous aimerions inviter tous ceux d'entre vous qui souhaiteraient devenir signataires de la Déclaration de

---

Punta del Este à nous le faire savoir, et nous vous ajouterons à la liste de ceux qui l'ont déjà signée et qui figure sur le site Internet.

Enfin, on nous a demandé de ne pas oublier la dimension pratique, et nous avons donc résumé ici quelques-uns des événements qui ont eu lieu jusqu'à présent, pour aboutir à la réunion d'aujourd'hui qui nous a permis de faire connaître la Déclaration sur la dignité humaine pour tous et partout. Sachez enfin qu'un certain nombre d'autres événements sont prévus au cours de l'année à venir.

## 6.8. M. Alexey KOZHEMYAKOV, professeur invité à l'université d'État de Moscou – NOUS AVONS BESOIN DE COMPRENDRE NOS SOCIÉTÉS ET DANS QUELLE DIRECTION NOUS ALLONS

Pour commencer, vous avez demandé des conseils pratiques : Je peux en donner trois à l'aimable assemblée. Le premier me ramène à mon expérience précédente de directeur du service antidiscrimination au Conseil de l'Europe, qui s'est toujours attaché aux trois principales conventions du Conseil de l'Europe protégeant les minorités, les minorités religieuses, et luttant contre toutes les discriminations... La première est la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. La deuxième est la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. La troisième est un accord qui devrait déjà être traduit : les normes de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance



Alexey Kozhemyakov, professeur invité à l'université d'État de Moscou  
©CommunicationEUD

(ECRI). Ces trois documents sont utilisés par les 47 États, à l'exception des deux premiers qui sont utilisés uniquement dans les états ayant ratifié ces conventions.

Mon argument, suite à mes 20 ans d'expérience à Strasbourg, est que ces **Conventions devraient être appliquées concrètement par les pays, par les ONG, par les groupes religieux, les groupes minoritaires et par tous les types de groupes sociaux qui sont concernés par ces trois grands instruments. Cependant, elles ne sont pas toujours bien connues, et même pas bien utilisées par de nombreux participants dans les pays européens. La caractéristique particulière de ces conventions est qu'elles ne sont pas simplement signées et ratifiées, mais elles constituent également les dispositifs de suivi, qui ont lieu à des intervalles variables. Ce sont les dispositifs de suivi qui constituent le processus d'interaction entre les groupes sociaux et les groupes des minorités religieuses nationales concernés et ces trois mécanismes, voilà mon premier point.**

**Le deuxième point est qu'il y a beaucoup à dire au sujet du processus d'éducation,** mais l'éducation ne se limite pas à l'école - l'éducation au niveau universitaire importe beaucoup également. Ce secteur est prometteur car vous vous adressez à des adultes qui sont déjà plus ou moins instruits. Par exemple, j'introduis des éléments provenant des conventions du Conseil de l'Europe et d'autres idées dans mes cours - c'est très simple puisque vous êtes libre d'introduire les éléments que vous jugez importants et utiles. Je conseille aux autres professionnels qui s'adressent à des universitaires, par exemple aux professeurs, de les utiliser.

**Le troisième est plus de publicité.** Je prévois d'écrire un article à ce sujet, en russe, car peu de Russes sont présents dans cette assemblée. Lors du premier Sommet mondial, j'étais là en tant que fonctionnaire international. Aujourd'hui, je me présente en tant qu'expert russe indépendant et professeur d'université invité. Cela veut dire que nous devrions être plus proactifs, surtout lorsque des centaines de personnes sont concernées, pourquoi pas en notre nom personnel, en utilisant notre statut ou notre poste au sein de notre système éducatif national.

Bien, puisque j'ai changé de casquette, je m'adresse à vous en ma capacité de professeur invité et en outre je suis également représentant du versant scientifique de *the Institute of Human Society* (l'Institut de la Société Humaine) de la petite paroisse St-Pétersbourg. Pourquoi est-ce que je souhaite le mentionner ? J'ai eu le privilège d'écouter ceux qui ont parlé avant moi ces deux derniers jours et je me suis rendu compte que la discussion était davantage axée sur la minorité religieuse par rapport à toutes les autres, y compris la société, y compris les autorités gouvernementales. Il est absolument exact que nous avons besoin de ces éléments et de ces outils afin de mieux protéger la minorité religieuse ainsi que les autres types de groupes sociaux qui sont dans une position difficile. **Mais nous devons comprendre où nos sociétés se situent et dans quelle direction nous allons.** Au fait, je voulais vous dire qu'il y a environ cinq ans, je me trouvais dans mon rôle officiel à nouveau dans cette même salle, où le Green Cross International avait organisé une grande conférence internationale. À cette occasion, le secrétaire général du Club de Rome, l'ONG, et aussi le secrétariat de Suisse a déclaré : « **Pour la première fois de notre histoire probablement, nous sommes dans une situation où nous ne savons pas quel type d'avenir nous souhaitons mettre en place, à quel type de société nous rêvons.** La proposition du rabbin Melchior de commencer à rêver est exactement ce qu'il nous faut, car il nous manque des éléments de base.

Je souhaite attirer votre attention sur le dernier rapport de novembre 2018 - pour ceux qui l'ont lu - **il est clair que le monde n'est pas dans un état optimal aujourd'hui, c'est encore pire, une période très difficile arrive, on peut même parler d'une crise grave ou dramatique.** Selon moi, les questions qui sont à l'ordre du jour devraient aussi tenir compte de cette idée qui est de cibler la société dans son ensemble. Je mets à nouveau ma casquette de membre d'une ONG, *the Institute of Human Society*. **Premièrement, il n'existe pas de représentation commune de l'avenir de notre monde : en l'absence de cette image commune de notre monde, il existe des images diverses, parce qu'il n'existe pas de conception uniforme de notre monde ni de son avenir.** Nos mondes divergent en fonction des différentes civilisations et

---

**des différentes religions, mais trouver ce qui est commun à toutes les religions nous met dans la posture idéale pour entamer le dialogue.**

**La nature humaine de la religion se concentre sur les identités humaines, cette forme unique et très prometteuse qui encourage le dialogue et nourrit notre débat. À propos, l'origine grecque du mot dialogue nous apprend que tous les participants doivent avoir une place équivalente et doivent se considérer comme les égaux les uns des autres.**

Je vais m'arrêter là car le temps nous est compté. Je me tiens à votre disposition dans mon nouveau rôle, toujours prêt à donner des idées au sujet d'une société humaine dont nous pourrions rêver où toutes les religions pourraient vivre en paix ensemble. Lutter contre d'autres croyants et d'autres religions est clairement anormal. Il s'agit d'une situation anormale à laquelle il est pénible de penser, et encore moins à l'avenir difficile qui est promis par le Club de Rome ou d'autres penseurs du monde. Je vous remercie.

## 6.9. **M. Ganoune DIOP**, directeur des Affaires publiques et de la liberté religieuse à la Conférence générale de l'Église adventiste du septième jour – **LE MANDAT PROACTIF DU DEUXIÈME SOMMET MONDIAL EST ESSENTIEL POUR BÂTIR UN MONDE MEILLEUR**

J'aimerais commencer en posant une question que j'ai soulevée lors de ma précédente présentation : Pourquoi faut-il que des guerres, des atrocités, des horreurs et des génocides aient lieu pour que les êtres humains se sentent poussés à faire des déclarations fortes ? Je veux parler notamment de l'édit de Serdica et de bien d'autres traités et déclarations, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tous les documents historiques importants ont été rédigés après des périodes de brutalité et de violences inouïes, et dans un contexte de légitimation de la violence contre les êtres humains. Je tiens à féliciter Son Excellence,



Ganoune Diop, directeur des Affaires publiques et de la liberté religieuse - Église adventiste du septième jour, Silver Spring ©ONUGenève

M. Adama Dieng, pour la façon dont il dirige le Bureau pour la prévention du génocide. Il ne s'agit pas d'une mission réactionnaire, mais plutôt d'une entreprise proactive destinée à développer une prise de conscience des signes indicateurs pouvant conduire à des crimes et à des génocides. Il est donc primordial d'analyser les causes profondes de ces atrocités et de lutter contre cette logique mortifère. Le Bureau pour la prévention du génocide a été créé après les événements tragiques de Srebrenica et le génocide rwandais, mais son mandat et sa raison d'être en font une instance indispensable permettant de défendre la vie et de prévenir les crimes.

Ce sommet n'a pas été organisé en réaction aux attaques terroristes et aux actions meurtrières. Dans le contexte où nous vivons, le sujet proposé est tout à fait pertinent en vue de la construction d'un monde meilleur. Aujourd'hui, ce mandat proactif est la raison d'être de ce deuxième sommet mondial. Liviu Olteanu a fait des recherches, rassemblé et rédigé de nombreux documents au sujet des acteurs de l'initiative Dialogue Five Framework impliqués dans ce sommet. Dans le cadre de cette rencontre, nous sommes invités à envisager certaines actions – non seulement des plans d'action mais des actions concrètes destinées à être mises en œuvre afin de faire de ce monde un monde meilleur pour les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées, les personnes en situation vulnérable, les minorités religieuses et non religieuses. Je tiens donc à féliciter tous les intervenants qui ont souligné la nécessité de renforcer la protection des minorités, des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées. Mais pourquoi les droits des minorités, des réfugiés et des personnes déplacées devraient-ils être protégés, comme l'évoque le sujet de ce sommet ? Je crois que c'est en raison de ce que M. Scharffs vient juste de nous rappeler : pour des raisons de dignité humaine. C'est le fondement de tous les droits de l'homme.

Désormais, que ce soit selon une perspective religieuse ou non, il existe un consensus. En effet, les philosophes et les érudits du monde religieux sont d'accord pour affirmer que la dignité humaine est, en fait, le prisme grâce auquel nous devrions considérer chaque être humain. En effet, chaque individu a une valeur infinie et doit être respecté et, bien sûr, protégé. Je vous remercie beaucoup.



## 6.10. **Marie Juul PETERSON**, chercheuse principale, Institut danois des droits de l'homme – **LES VIOLATIONS DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE PRENNENT PLACE DANS UN GROUPE RELIGIEUX, QU'IL S'AGISSE D'UN GROUPE MINORITAIRE OU MAJORITAIRE**

Au sujet des droits de l'homme, j'aimerais attirer votre attention sur un aspect délicat, mais néanmoins important, que nous n'avons pas encore abordé aujourd'hui. J'aimerais donc poser la question suivante aux différents intervenants : Lorsque nous travaillons à la protection des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants, dans quelle mesure pouvons-nous faire en sorte qu'une attention suffisante soit portée à la dimension individuelle et collective du droit à la liberté de religion et de conviction ? Je pense que, dans certains travaux sur les minorités religieuses, nous avons parfois tendance à nous concentrer principalement



Marie Juul Peterson, chercheuse principale, Institut danois des droits de l'homme ©aidlr

sur la dimension collective de la liberté de religion et de conviction. Aussi importants que soient les droits collectifs, la liberté de religion et de conviction est aussi un droit de l'individu à être libre de toute discrimination et de toute oppression, et nous risquons de passer à côté de cela. Les violations de la liberté de religion ont parfois lieu au sein même d'un groupe religieux, qu'il soit minoritaire ou majoritaire.

Les communautés religieuses se livrent parfois à des pratiques discriminatoires et oppressives à l'encontre des femmes et des personnes LGBTI. Même les minorités religieuses persécutées peuvent être très patriarcales et avoir des valeurs et des traditions incompatibles avec les principes d'égalité, d'inclusion et de non-discrimination.

Cela signifie donc que les minorités religieuses, les femmes et les personnes LGBTI sont souvent victimes d'une double discrimination. La liberté de religion et de conviction garantit également le droit des individus à interpréter et à pratiquer leur religion comme ils l'entendent, même si cela va à l'encontre de l'orthodoxie du groupe ou de la communauté religieuse dont ils font partie, qu'il s'agisse d'une majorité ou d'une minorité religieuse. Adopter une perspective minoritaire risque de nous faire oublier les droits de ceux qui expriment un désaccord avec les interprétations et les pratiques dominantes de leur groupe : les minorités au sein de la minorité. Les personnes qui interprètent leur religion d'une manière différente du reste de la communauté, les personnes qui ne pratiquent pas leur religion, les personnes qui changent de religion ou qui abandonnent leur religion, sont aussi souvent victimes de discrimination, de harcèlement ou même de persécution au sein des groupes religieux minoritaires. En fait, la situation des dissidents internes peut même être plus difficile au sein des minorités religieuses, étant donné la pression externe à laquelle ce groupe est souvent confronté et la nécessité de se serrer les coudes.

Parallèlement, nous devons toutefois être parfaitement conscients que les discours sur les droits de l'homme, en particulier sur les femmes et les droits des LGBTI, sont parfois utilisés pour stigmatiser les minorités religieuses. Certains mouvements populistes de droite tiennent parfois des discours sur l'égalité des sexes et la lutte contre la discrimina-

tion dans l'intention mal dissimulée de nourrir un ressentiment collectif contre les minorités religieuses indésirables, comme l'a souligné Heiner Bielefeldt.

Ma question est donc la suivante : Comment pouvons-nous adopter une approche de la protection des minorités religieuses défendant les droits individuels, l'égalité et la non-discrimination, et prenant en compte les situations particulières et les vulnérabilités propres aux minorités religieuses ? Je vous remercie.

**6.11. M. Anthony Edward NISTOR**, directeur des Affaires internationales et de la communication, Los Angeles  
– ARRÊTEZ DE PENSER EN TANT QUE PARTIS ET COMMENCEZ À PENSER COMME UN ENSEMBLE EN CRÉANT DES MENTALITÉS ET DES MODÈLES POLITIQUES ET RELIGIEUX DIFFÉRENTS

*Je vous remercie.* Ces dernières années, je me suis davantage intéressé au monde de l'entreprise dans le cadre de mon travail de consultant ou conseiller stratégique des dirigeants. J'ai apprécié quand M. Bryan Adams a mentionné un point que je propose d'inclure dans le prochain sommet par exemple, la dimension des affaires dans le Dialogue 5, [nous devrions] inclure ce secteur de la société car les entreprises sont le moteur de notre société et elles la façonnent.



Anthony Edward Nistor, directeur des Affaires internationales et de la communication, États-Unis ©CommunicationEUD

Voici ma première remarque sur le sujet qui nous intéresse : **comment le cadre du Dialogue 5 peut-il agir pour être davantage impliqué dans la lutte contre le discours haineux et l'extrémisme ?** Ma première remarque sert de réponse à un élément qui a été mentionné en passant au cours de ce sommet. Je suis désolé mais je n'ai pas bien saisi le nom du représentant du Brésil, Monsieur, vous avez demandé ce que nous devrions faire pour nous attaquer à Internet et aux réseaux sociaux. Nous devons comprendre les avantages et les inconvénients de la vie à l'ère d'Internet Je ne vois ici aucun représentant de la génération des *Millennials* ou alors à peine - on ne trouve ici personne âgé d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années, et je pense que nous devrions en avoir davantage parmi nous.

Il est vrai que la plupart des jeunes d'aujourd'hui passent davantage de temps dans le monde virtuel que dans le monde réel. Nous savons que nombreux sont les auteurs d'attentats terroristes qui ont été radicalisés par les réseaux sociaux et par des contenus circulant sur Internet, et bien d'autres personnes sont constamment manipulées par des infox et des programmes populistes. Donc, ce phénomène devient de plus en plus présent à cause de ce qu'on appelle maintenant, soyez attentifs, **la bulle de filtrage**. Les bulles de filtrage sont créées lorsqu'un fournisseur de contenu sur Internet, tel que Facebook, Google, ou Twitter sélectionne ses résultats en fonction des besoins et des goûts d'un utilisateur particulier. Prenons un exemple, si vous êtes conservateur, vous recevrez de plus en plus d'informations, de messages, de contacts et d'autres contenus conservateurs. Si vous êtes chrétien, vous recevrez une majorité de contenus chrétiens. Vous ne verrez presque jamais de contenu musulman. Si je suis noir, je vais recevoir très peu, voire pas du tout de contenu qui s'adresse aux blancs, et ainsi de suite. Cela isole les gens dans leur propre monde et les empêche d'interagir avec des idées ou des points de vue différents.

Que peuvent faire les acteurs du Dialogue 5 et les participants à ce sommet pour lutter contre ce phénomène ? J'ai deux suggestions : la première, c'est de rédiger des lois et des réglementations du marché qui incitent les fournisseurs de service à fournir à leurs clients des contenus

qui ne soient pas biaisés ni ciblés en ce qui concernent les informations, les opinions et les messages. Ils peuvent continuer à cibler en ce qui concerne les produits et services du commerce, mais pas les informations, ni les messages ou les opinions. Ma seconde suggestion pour nuire à cette bulle de filtrage est d'éduquer les utilisateurs de deux façons. Premièrement, **perturber ou distraire les algorithmes de l'intelligence artificielle en faisant preuve d'intérêts divers et variés, non liés**, donc ne vous concentrez pas sur un, deux ou trois centres d'intérêts parce que les algorithmes de l'intelligence artificielle vont s'en apercevoir et vous adresseront toujours ce même type de contenu. En conclusion, essayez de varier autant que possible : vos recherches, vos centres d'intérêt sur Internet, etc.

Deuxièmement, nous devons enseigner aux gens comment faire des recherches sur Internet. Il faut interagir avec Internet en accédant à plusieurs sources, y compris des sources dont l'idéologie est opposée à la vôtre afin de tenter de comprendre leur point de vue. Les gens ont besoin d'être exposés à des opinions distinctes des leurs et s'ils sont encore dans leur bulle de filtrage, ils ne pourront pas s'ouvrir à ces idées.

Ma seconde remarque est un peu moins technique et concerne **un type de discours nocif plus subtil qui en réalité jette les bases du discours haineux**. C'est le discours qui divise la politique et les religions : eux et nous ; les leurs et les nôtres ; les dirigeants et l'opposition ; noir et blanc ; droite et gauche ; les élus et les apostats. Cela encourage la compétition au détriment de la coopération et de l'inclusion. Nous ne devrions pas opposer les femmes aux hommes, les militants anti-avortement aux militants pro-avortement, les personnes en faveur du Brexit à celles qui sont contre, les musulmans aux chrétiens ou les chrétiens aux musulmans, les noirs aux blancs ou vice-versa, nous ne devrions pas avoir de partis politiques qui luttent les uns contre les autres, mais plutôt une grande famille qui réfléchit ensemble et trouve la meilleure solution pour tous.

**Arrêtez de penser en tant que partis et commencez à penser comme un ensemble : pour ce faire, nous devons réfléchir afin de créer des mentalités et des modèles politiques et religieux différents.**

**Vos discours ne doivent pas engendrer la division ; n'essayez pas de récupérer des partisans en semant la division. Si nous semons la division, nous récolterons la haine et si nous nourrissons cette haine, elle aura pour conséquence l'instabilité, le conflit, la guerre et la destruction. Aidons les gens à comprendre que « les autres » sont des êtres humains comme eux, avec les mêmes besoins, les mêmes joies et peines. Créons des passerelles, créons la confiance et l'unité. Nous sommes une grande famille et nous formons tous ensemble l'humanité, nous ne faisons qu'un.** Nous devons nous asseoir et discuter ensemble de ce qui est bon pour nous en tant que nation toute entière, ensuite dans une Europe unie, puis dans le monde et enfin de ce qui est bon pour nous en tant que planète Terre. Je vous remercie.

## 6.12. **M. Gregorio BETIZZA**, maître de conférence en relations internationales à l'université d'Exeter – **LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS QUE NOUS POUVONS PROPOSER DÉPENDENT DE LA FAÇON DONT NOUS IDENTIFIONS CEUX QUI PROPAGENT LA HAINE ET LES RAISONS QUI LES MOTIVENT**

Tout d'abord, je tiens à remercier les organisateurs de nous avoir invités et d'avoir organisé cet événement, et je ferai deux brèves remarques : La première a pour but d'essayer de répondre à la troisième question posée aux différents intervenants : Quel est le rôle spécifique des Nations Unies et des autres organisations régionales et multilatérales à ce sujet ? Je pense que ce rôle est très important. Je viens de terminer un livre qui étudie l'engagement et les pratiques religieuses dans le contexte de la politique étrangère des États, et en particulier des États-Unis. Le



Gregorio Betizza, maître de conférences en relations internationales à l'université d'Exeter  
©CommunicationEUD



livre sort cet été aux éditions Oxford University Press. L'une des conclusions de ce livre est que lorsque des États s'impliquent dans le domaine de la religion aux États-Unis, cela a un impact dans le domaine de la liberté religieuse, sur le développement de tout ce qui a trait à la foi, sur la lutte contre l'extrémisme violent, sur le dialogue interconfessionnel, etc. Tout à l'heure, nous avons entendu l'imam Razawi le mentionner explicitement. Selon lui, dans certains domaines, des responsables religieux prennent en considération les intérêts particuliers de leur pays. C'est la raison pour laquelle les forums multilatéraux sont essentiels, dans la mesure où ils permettent de faire en sorte que ce type d'activités se déroule au niveau mondial plutôt qu'au niveau des États.

Même si mes deux remarques concernent ce qui se passe ici-même plutôt que dans le monde, le deuxième point que je voudrais aborder est plus une sorte d'injonction critique. En tant qu'universitaires, nous aimons faire preuve d'un sens critique et je ne peux pas faire violence à ma nature. Par ailleurs, ce que je vais dire n'a pas pour objectif de dénigrer qui que ce soit. Ces jours-ci, nous avons entendu beaucoup de débats sur le sujet de la haine - la haine qui pousse à l'action, la haine qui se manifeste sans violence, la haine qui pousse de nombreux individus à devenir des réfugiés, des migrants, etc. Nous avons entendu beaucoup de différents acteurs : des représentants de mouvements d'extrême droite, des populistes, des fondamentalistes ou des extrémistes religieux, des dictateurs, des individus faisant preuve d'autoritarisme, et cela n'a pas été réellement mentionné mais je soupçonne qu'un certain nombre de personnes présentes aujourd'hui pourraient penser aussi aux militants LGBT progressistes, aux féministes, etc.

Alors, qui fait preuve de haine et quelles en sont les conséquences ? La haine est-elle violente ou non-violente, est-elle discriminatoire ou non, exclut-elle ou non ? Une question se pose si l'on veut trouver des solutions : Qui alimente cette haine, ou qu'est-ce qui l'alimente ? Nous avons entendu de très nombreuses réponses à cette question. Je pense bien sûr que chacun vient avec son propre point de vue, mais aussi peut-être avec d'éventuelles explications. Je ne parle pas ici de théorie de la haine, car ce serait aller trop loin. Mais quelle est la source de la haine ?

---

Nous avons entendu dire que la cause de la haine pourrait être le mal en tant que tel, et pourquoi pas ? Mais je n'ai pas entendu parler d'inégalités économiques ce qui me semble étonnant. Les autres causes pourraient être la diversité dans une certaine mesure, les bouleversements internationaux, les régimes autoritaires, les idéologies exclusivistes (nous en avons beaucoup entendu parler), l'ignorance (nous en avons beaucoup entendu parler aussi) et certains facteurs liés au monde religieux, à savoir par exemple les relations trop étroites entre l'État et la religion.

Ainsi, bien évidemment les solutions que nous pouvons proposer dépendent de la façon dont nous identifions les causes de la haine et les raisons spécifiques qui poussent à la haine. De nombreuses personnes ressentent une certaine frustration qui semble due au fait que nous discutons beaucoup mais que nous n'avons pas de directives claires sur ce qui devrait être fait. Cela vient d'une confusion générale : Qui fait quoi, où, comment et pourquoi ? La solution passe donc par l'éducation si c'est de l'ignorance, par la lutte contre les bouleversements s'il s'agit de diversité et de migration, etc. Je pense donc, et c'est une nouvelle fois ma position d'universitaire qui me pousse à dire cela, que nous devrions avoir une vision claire concernant qui fait quoi, où, pourquoi et comment. Je pense que cela pourrait nous permettre de proposer des solutions fructueuses. Je vous remercie pour votre attention.

## CHAPITRE 7

# LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS, DES MIGRANTS ET DES MINORITÉS RELIGIEUSES ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

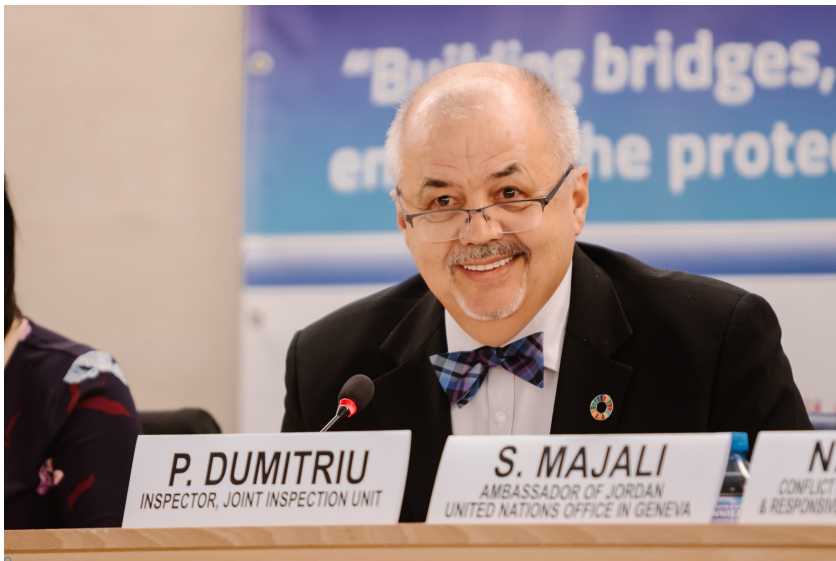
**PRÉSIDÉ et ANIMÉ par S.E. M. Petru DUMITRIU**, Inspecteur au Corps commun d'inspection, Palais des Nations Genève, ancien ambassadeur du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

### Questions indicatives pour la table ronde

1. Dans quelle mesure la protection des réfugiés, des migrants et des minorités religieuses contribue-t-elle à l'avancement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?
2. Comment peut-on trouver un équilibre entre l'inclusion des réfugiés et des migrants d'une part, et la paix et le développement durable dans leurs pays d'origine d'autre part ?
3. Quelles sont les mesures spécifiques qui devraient être prises vis-à-vis des minorités religieuses afin de promouvoir et d'appuyer le programme des Objectifs de développement durable (ODD) ?

**7.1. S.E. M. Petru DUMITRIU**, président du panel, inspecteur au Corps commun d'inspection, Palais des Nations Genève, ancien Ambassadeur du Conseil de l'Europe à l'Office des Nations Unies à Genève – « **VOUS POUVEZ RETARDER, MAIS LE TEMPS CONTINUERA À S'ÉCOULER** »

Je voudrais rappeler respectueusement à tous les orateurs le concept essentiel lié au temps, comme l'a dit Benjamin Franklin : « Vous pouvez retarder, mais le temps continuera à s'écouler. » Je vous invite à ne pas dire tout ce que vous connaissez sur le sujet car nous souhaitons garder davantage de temps pour l'interaction, alors la concision et le respect de la règle des cinq minutes sont de rigueur. De plus, *comme le disait Mark Twain* « Si vous dites la vérité, vous n'aurez pas à vous rappeler de quoi que ce soit ». Sans plus tarder, je laisse la place aux éminents orateurs de cette table ronde.



SE Petru Dumitriu, inspecteur, Corps commun d'inspection, Palais des Nations, Genève, ancien Ambassadeur du Conseil de l'Europe à l'Office des Nations Unies à Genève ©aidlr

## 7.2. M. Rudelmar Bueno DE FARIA, secrétaire général de l'Alliance ACT – NOUS DEVONS NOUS EXPRIMER CONTRE LES GRAVES VIOLATIONS DES DROITS QUI AFFECTENT LES PERSONNES DÉPLACÉES ET ÊTRE TRÈS VIGILANTS À CE SUJET

Je vous remercie de m'avoir invité à ce sommet d'actualité très important. L'Alliance ACT est un réseau international de 152 Églises et organisations confessionnelles travaillant dans plus de 140 pays avec des personnes marginalisées, afin de ne laisser personne de côté. Nos membres s'impliquent dans l'aide humanitaire, le développement durable et la défense de causes majeures. J'aimerais en profiter pour expliquer brièvement de quelles manières l'objectif « bâtir des passerelles, provoquer l'inclusion et contrer le discours haineux » est lié plus largement à la politique et aux politiques. Sans tirer au clair les liens entre les



Rudelmar Bueno De Faria, Secrétaire général, ACT Alliance ©aidlr

différents sujets, je crains que nous ne soyons pas capables d'atteindre notre objectif de promouvoir des sociétés inclusives et pacifiques, ni par conséquent d'avancer sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les objectifs de développement durable (ODD) – comme le sujet de cette table ronde – établissent un cadre utile pour ce débat. Deux des appels à la communauté internationale les plus connus de ce Programme sont : « ne laisser personne de côté » et « commencer par s'occuper des plus démunis ». **Et pourtant, nous constatons souvent que les personnes déplacées – quelle qu'en soit la raison – sont laissées pour compte quand il s'agit de bénéficier de tous les droits de l'homme et de vivre dignement.** De nombreuses raisons l'expliquent. Les minorités sont souvent sujettes à l'hostilité. Le discours haineux et la radicalisation alimentent une culture du dépit qui fait monter en flèche les crimes contre les minorités. Appartenir à une minorité – religieuse, ou bien ethnique, sexuelle ou d'identité de genre – peut exposer ces groupes aux persécutions. Ils sont obligés de quitter leur domicile. Ils sont désavantagés d'une multitude de façons subtiles. Par exemple, économiquement : il est plus difficile pour eux de gagner leur vie durablement que pour d'autres groupes, ils sont obligés d'abandonner leurs droits et de risquer leur sécurité pour se faire exploiter, souvent loin de chez eux, dans des secteurs non soumis aux réglementations et à l'abri des regards, devenant ainsi invisibles.

**La protection des réfugiés, des migrants et des minorités religieuses peut contribuer au Programme de l'horizon 2030.** En ce qui concerne les politiques, les droits de ces groupes sont inscrits dans plusieurs ODD – je vais seulement en citer quelques-uns :

- ODD N° 5 **Parvenir à l'égalité des sexes** (surtout au sujet de l'élimination de la traite, et de l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation)
- ODD N° 8 sur le **travail décent** (en particulier supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, et promouvoir la sécurité sur le lieu de travail,

assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, et en particulier les femmes migrantes)

- ODD N° 10 sur la **réduction des inégalités** (en particulier faciliter « la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées », et réduire les coûts de transaction des envois de fonds pour les migrants)
- ODD N° 13 sur le **changement climatique** (en particulier améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, puisque la migration devient de plus en plus une solution d'adaptation envisagée par les personnes affectées par le changement climatique)
- ODD N° 16 sur la **promotion de l'avènement de la paix, de la justice et des institutions efficaces** (en particulier réduire la violence, la maltraitance, l'exploitation et la traite, les flux financiers illicites et le trafic d'armes et la corruption, et promouvoir l'état de droit et l'accès à la justice), ainsi que
- ODD N° 17 sur le **Partenariat mondial** (en particulier la collecte de données de qualité ventilées et la contribution aux partenariats avec la société civile)

Ces problématiques liées aux politiques, brillamment encadrées par les ODD, doivent être abordées en tant que telles. Elles sont les causes sous-jacentes des symptômes qui font l'objet de notre débat du jour. **Néanmoins, nous devons prendre conscience que les contextes politiques, sociaux, culturels et économiques, qui évoluent rapidement, représentent des défis pour l'humanité et les organisations et institutions qui s'efforcent de faire respecter les droits de l'homme, de promouvoir la justice et de remédier aux inégalités dans le monde d'aujourd'hui.** Dans de nombreux pays, les récits simplistes, polarisés, fondamentalistes monopolisent l'espace public, compliquant la tâche de ceux qui tentent de réduire les écarts avec les opinions équilibrées et modérées tenant compte des causes multiples de la pauvreté, des conflits,

de l'exclusion, de la discrimination et du discours haineux. La marginalisation et la discrimination ne sont pas des phénomènes isolés – elles sont le symptôme d'un état d'esprit plus large niant systématiquement les droits des personnes différentes, faibles, marginales, étrangères, et ce faisant, met en danger les droits de tous.

**C'est pourquoi, l'une des conditions sine-que-non permettant de relever ces défis et le promouvoir les ODD est de reconnaître l'intersection des fondamentalismes religieux, politique et économique qui redéfinissent les valeurs, repositionnent les institutions et affaiblissent les droits de l'homme, retranchant les peuples et les nations dans des postures dangereuses.** En l'examinant d'un point de vue politique et conceptuel, nous considérerons la « protection des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants » comme une stratégie de la société dans son ensemble, plutôt que comme une activité ciblée. Les participants à ce second Sommet mondial incluent les acteurs du « Dialogue 5 » (les diplomates, les responsables politiques, les chefs religieux, les universitaires et la société civile). **Conformément à nos différentes vérités, nous devons trouver le moyen de ne pas négliger ces intersections et d'intégrer volontairement les valeurs et les normes des droits de l'homme dans nos politiques et nos actions.**

Avons-nous besoin de contrer le discours haineux dans ce contexte ? Évidemment. Devons-nous encourager l'inclusion ? Oui, c'est notre devoir. Cela nous permettra-t-il de créer des passerelles ? Nous l'espérons. **Mais, si nous ne nous exprimons pas contre les graves violations des droits que subissent les personnes déplacées (y compris les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les sans-papiers et sans accès à la justice), dans les domaines très spécifiques liés aux politiques que j'ai mentionnées juste avant, alors les campagnes ciblées contre le discours haineux n'auront pas l'impact souhaité.**

Nous devons vraiment faire preuve de vigilance à ce sujet, et consacrer le temps et les efforts nécessaires afin de déterminer les programmes et les missions de politiques qui protègent les droits et la dignité des personnes qui se déplacent, où qu'elles soient. C'est



la seule manière de créer des passerelles, d'encourager l'inclusion et de contrer le discours haineux afin de renforcer la protection des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants.

L'ACT est une Alliance mondiale et nos membres œuvrent pour s'attaquer à bon nombre de ces défis. En travaillant avec les communautés les plus marginalisées au cours de nos forums nationaux et internationaux, nous constatons la nécessité d'une approche intégrée. Pour cette raison, nous nous efforçons actuellement de mettre en œuvre une nouvelle stratégie globale, dans laquelle la migration et les déplacements sont des thèmes transverses dans notre travail.

Le monde se trouve face à une crise croissante dont les implications sont graves : des urgences humanitaires et environnementales, aux crimes violents à l'encontre des droits de l'homme et de l'état de droit. Lors de l'Assemblée générale de l'Alliance ACT qui s'est tenue en Suède fin 2018, les membres de l'ACT ont renouvelé leur engagement à agir ensemble comme la seule façon de traiter efficacement les situations politiques, économiques, sociales et humanitaires de plus en plus complexes.

Compte tenu du retour en arrière sans précédent qu'ont subi les droits de l'homme dans le monde, l'Alliance ACT a décidé de se concentrer sa fonction de levier, et d'être un espace pour toutes les voix progressistes qui veulent protéger et travailler pour les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la justice climatique, la paix et la sécurité humaine, la migration et l'action humanitaire. Les chefs religieux doivent jouer le rôle boussole morale et accueillir ceux qui veulent protéger les plus vulnérables afin d'empêcher la régression de leurs droits fondamentaux.

### 7.3. Mme **Elisabeta KITANOVIC**, secrétaire exécutive pour les droits de l'homme et la communication, Commission Église et société, Conseil des Églises européennes – **LES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT MANQUENT SOUVENT DE CULTURE RELIGIEUSE ET N'ONT PAS ENCORE CRÉÉ D'ESPACE PERMETTANT AUX MINORITÉS RELIGIEUSES DE S'ÉPANOUIR**

Je vous remercie. Je souhaite avant tout remercier les organisateurs d'avoir invité la Conférence des Églises européennes à participer à ce Sommet mondial primordial. La protection des réfugiés, des migrants et des minorités religieuses est un sujet qui prend de plus en plus d'importance pour les Églises et les communautés religieuses. Le cœur du sujet étant évidemment la protection de la dignité humaine pour tous. La Conférence des Églises européennes a choisi de travailler en priorité sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à



Elisabeta Kitanovic, secrétaire exécutive pour les droits de l'homme et les communications, commission Église et société, Conseil des Églises européennes, Bruxelles. ©aidlr

l'horizon 2030 des Nations Unies, et en particulier de ses objectifs 16 et 17. La Conférence des Églises européennes compte plus de 110 Églises membres provenant d'environ 40 pays européens, allant des Églises orthodoxes orientales et orthodoxes de l'Est, aux protestantes historiques et libres, ainsi que les traditions anglicanes et vieille-catholiques. La majorité de ses membres sont des Églises minoritaires. La large portée de la Conférence est constamment reflétée par son travail et renforce la pluralité religieuse et multiculturelle en Europe. C'est pourquoi la Conférence des Églises européennes aborde régulièrement le sujet des droits des minorités religieuses en Europe, ajoutant au débat une compétence basée sur l'expérience pratique, le plaidoyer politique et la réflexion intellectuelle. **Les Églises minoritaires et, en réalité, les minorités religieuses en général font face à de nombreux défis, en Europe et ailleurs.** Certaines ont du mal à obtenir le statut juridique approprié, d'autres sont victimes de discrimination, d'exclusion ou même d'hostilité ouverte envers certains membres ou la communauté entière. Les plaintes vont du préjudice généralisé à la destruction, voire à la démolition ou à la confiscation de biens, de l'obstruction aux cérémonies et rituels religieux jusqu'à la nécessité d'être protégé par la police ou même l'armée. Dans les circonstances où le lien historique entre l'État, la société et une religion particulière est très fort, les minorités peuvent être considérées comme dissidentes, et par conséquent ces citoyens comme manquant de loyauté.

Tandis que la Conférence des Églises européennes est convaincue que les minorités apportent une valeur ajoutée aux sociétés, parfois les gouvernements ne le voient pas, mais les traitent comme une menace à l'encontre de la sécurité nationale. **Relativement souvent, les représentants des États manquent de connaissances religieuses et n'ont pas encore bien compris les avantages qui en découleraient, si on créait de l'espace afin que les minorités religieuses puissent s'épanouir.** La Conférence des Églises européennes a dans ce but organisé des colloques à Zagreb et en Croatie, en collaboration avec la Commission des Églises auprès des migrants en Europe, le diocèse de Zagreb et Ljubljana de l'Église orthodoxe serbe et l'intergroupe antiracisme et diversité du

Parlement européen. Lors de ces colloques, les participants ont débattu de sujets tels que : Les normes juridiques européennes et nationales portant sur la protection des droits des minorités religieuses, les défis actuels et aussi les meilleures pratiques permettant d'assurer que les minorités religieuses sont traitées équitablement en Europe. À cette occasion, nous avons étudié en détail le rôle des acteurs internationaux dans la lutte contre les violations des droits fondamentaux des minorités religieuses. Comme divers processus émanant d'institutions internationales et européennes l'ont souligné, il est inhérent aux sociétés européennes de respecter et de comprendre les différentes histoires, identités, cultures et religions. La législation internationale, européenne et nationale régit les relations entre l'État et les minorités religieuses et ethniques. Néanmoins, cette question est complexe car les États ne partagent pas tous les mêmes critères de définition d'une minorité. Il importe de garantir la reconnaissance, le respect, l'égalité de traitement et la protection pour toutes les minorités.

**Protéger les minorités consiste à leur offrir les conditions et l'espace nécessaires pour vivre en paix sans crainte d'être discriminées ou de subir des pressions d'assimilation et pour grandir avec des identités spécifiques et multiples.** Conscient du rôle passé et présent que joue la religion dans les situations de conflit et conscient de notre responsabilité en tant qu'Églises pour la coexistence pacifique entre les différentes communautés dans nos sociétés, ce colloque de la Conférence des Églises européennes et de ses partenaires demande aux institutions européennes, en particulier à Bruxelles, ainsi qu'aux Nations Unies et à leurs États membres/participants d'assumer, conformément à leurs obligations en vertu de la loi, la responsabilité de :

- Prévenir et punir les crimes de haine et rompre le cycle de la violence, cherchant également à coopérer avec la société civile, les Églises et les communautés religieuses
- Émettre un rapport sur l'état des droits des minorités religieuses
- Mettre en application toutes les législations pertinentes pour protéger le statut et les droits des minorités

- Garantir des conditions permettant aux individus et aux groupes de coexister dans la diversité et créer un climat positif pour l'expression du pluralisme, de la tolérance et du respect comme pierres angulaires des sociétés démocratiques
- Promouvoir le dialogue continu entre majorités et minorités, afin de constituer une base commune d'idéaux et de valeurs pour la coexistence dans nos sociétés pluralistes et diversifiées.

Je vous remercie.

#### 7.4. **M. João MARTINS**, directeur d'ADRA Europe – **LA VIOLATION DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE EST LE FACTEUR DÉCLENCHEUR DE L'EXISTENCE DES RÉFUGIÉS**

Merci beaucoup, M. le président. C'est pour moi un privilège de m'adresser à une si belle assemblée. Mesdames, Messieurs, je suis ravi d'être parmi vous tous ici cet après-midi et d'être l'un des mécènes de ce Sommet de très haut niveau. Puisque ADRA est une ONG confessionnelle, être ici a vraiment une signification pour nous, nous souhaitons exprimer notre solidarité et faire part de notre travail avec les réfugiés à travers le monde. Je suis heureux de vous exprimer certaines idées en rapport avec la liberté de conscience et comment sa violation crée les conditions de l'existence des réfugiés, à la lumière des objectifs de développement durable.

Comme cela a déjà été mentionné, les objectifs de développement durable abordent la situation des réfugiés dans plusieurs points. Je vou-



Joao Martins, directeur d'ADRA Europe, Bruxelles ©aidlr

drais juste mettre l'accent sur l'un ou l'autre point. Premièrement, l'ODD N°10 porte sur les inégalités réduites. Il stipule au point 10.7, « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ». Donc, ce dont nous discutons aujourd'hui se situe bien entendu dans le cadre de l'ODD. En examinant la situation des réfugiés dans le monde, on se rend compte que si l'on n'y prend pas garde, nous pourrions échouer à atteindre les cibles de cet ODD.

Le Pacte mondial sur les réfugiés des Nations Unies, récemment approuvé, peut être un excellent instrument pour rétablir la tendance, mais nous avons besoin d'une volonté politique pour le mettre en pratique. **Je voudrais commencer par envisager la liberté de conscience comme facteur déclencheur de l'existence des réfugiés. La Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut des réfugiés définit les réfugiés dans son article 1A et présente la religion en deuxième position dans la liste des motifs de persécution. Il est indiscutable, si l'on considère les pays d'origine de la plupart des réfugiés actuellement, que ces conflits sont causés par des motifs religieux. Par conséquent, bon nombre de ces réfugiés fuient par manque de liberté de conscience.** Personne ne nierait les origines religieuses des conflits en Syrie, en Afghanistan, au Soudan du Sud, ou dans la crise des Rohingya. Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, 68 % des réfugiés en 2017 venaient de ces quatre zones de crise. **Malheureusement, la religion sert souvent de prétexte à la persécution et provoque l'existence de réfugiés.**

**Ma seconde pensée** cet après-midi concerne les répercussions de la présence des réfugiés dans les pays d'accueil, et particulièrement en Europe. En dépit de toutes les informations et des infox qui circulent depuis 2015 et ce qu'on appelle la crise des migrants, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile est proportionnellement faible en Europe, par rapport à d'autres régions du monde. Quatre-vingt-cinq pour cent des réfugiés sont accueillis dans des pays en développement. Pourtant, nous constatons que le discours politique en Europe s'intéresse énormément au sujet, et l'instigation d'un sentiment de crainte a suscité de nombreux défis dans l'opinion publique et a même influencé la décision des élec-

teurs européens. Les partis populistes et d'extrême droite en tirent un avantage qui leur permet de prendre de l'ampleur, malheureusement, nous avons observé de nombreux exemples dans plusieurs pays. L'argument qui sous-tend ces idées protectionnistes est lié au sentiment d'invasion de coutumes, cultures et, évidemment, de religions différentes. **Les questions liées à la conscience sont utilisées et détournées par certains pour créer des barrières. Mais il faut aussi admettre que le mode de vie religieux de certains de ces réfugiés peut souvent entrer en conflit avec les us et coutumes des pays occidentaux, et, par conséquent, certaines difficultés peuvent également surgir. La religion est un facteur primordial lorsque nous considérons la réalité de l'intégration des réfugiés, en particulier sur le continent où nous nous trouvons aujourd'hui, en Europe. La confession de la communauté d'accueil doit être démythifiée auprès des réfugiés et inversement.**

Enfin, je voudrais m'intéresser à l'Objectif de développement durable N°4 relatif à l'accès à une éducation de qualité. Sachant que 52 % des réfugiés ont moins de 18 ans, il est aisé de comprendre que **si ces enfants se déplacent ou se trouvent dans des pays où ils ne sont pas intégrés, l'accès à l'école est réduit au minimum et la plupart de ces enfants n'ont pas accès à l'éducation.** Si la communauté internationale ne réagit pas, il existe un risque élevé de perdre une génération dans ces communautés, ce qui prolongerait la situation d'exclusion et le manque d'opportunités de ces réfugiés pas seulement actuellement mais à l'avenir. C'est l'une des raisons qui a motivé l'ADRA à lancer une campagne mondiale qui appelle à l'action en faveur de ces enfants, pour que chaque enfant, où que ce soit, aille à l'école.

En conclusion, je crois qu'à l'heure actuelle, **nous avons une occasion unique de montrer que la rhétorique de la tolérance, de la justice sociale, de la solidarité et du respect des droits de l'homme peut être mise en pratique.** L'an dernier, Antonio Guterres, le Secrétaire général de l'ONU (qui fête aujourd'hui son 70<sup>e</sup> anniversaire), nous a demandé de nous souvenir des réfugiés. Leur histoire est faite de résilience, de persévérance et de courage. La solidarité, la compassion et l'action doivent composer notre histoire. Merci beaucoup.



7.5. **Mme Sana MUSTAFA**, présidente du Réseau pour la voix des réfugiés – DÉFENDRE LES RÉFUGIÉS NE SIGNIFIE PAS SEULEMENT FOURNIR DE LA NOURRI-TURE ET UN ABRI LORSQUE NOUS FUYONS, CELA VEUT DIRE ÉVITER DE FUIR EN NOUS GARDANT RELATIVEMENT EN SÉCURITÉ CHEZ NOUS

Je voudrais vous remercier tous de m'avoir invitée. Je n'ai pas vraiment préparé de présentation, plutôt une conversation. **Je voudrais commencer par aborder le rôle des responsables religieux et la protection des réfugiés, des migrants et des minorités religieuses. En tant que réfugié, la première chose qui vient à l'esprit est le rôle des responsables religieux dans l'évaluation des causes structurelles.** Je ne pense pas qu'on puisse aborder honnêtement la crise des réfugiés sans s'intéresser aux causes structurelles, et je comprends qu'il y ait un aspect politique à cela, mais les responsables religieux sont les personnes les



Sana Mustafa, présidente du Réseau pour les voix des réfugiés ©aidlr

plus qualifiées pour aborder les causes structurelles, en raison de leur rôle historique d'intermédiaires dans ce type de conflit. Si vous voulez parler des Nations Unies et des ODD, de « Ne laisser personne de côté », nous avons en Syrie des millions de Syriens qui, en ce moment, sont laissés de côté, et ils le resteront tant que le conflit n'est pas réglé.

**En outre, le rôle des chefs religieux va au-delà de la justice pour nous, les réfugiés et les migrants, après notre départ, et pour ceux qui sont laissés pour compte en s'attaquant à l'importance de l'impunité et des crimes de guerre et en faisant du travail de plaidoyer à cet égard.** Ceci est très lié à la vie des réfugiés et à la crise des réfugiés mais cela dépasse ce cadre : pour les réfugiés et leurs pays d'accueil. **Le rôle des responsables religieux dans les pays d'accueil est aussi le plaidoyer politique pour donner de bonnes conditions de vie aux réfugiés dans leur pays d'accueil, que ce soit dans les pays limitrophes, ou en Europe, ou ailleurs.** En fait, c'est le rôle de tout le monde, non seulement des chefs religieux, mais de toutes les parties prenantes, de travailler avec les gouvernements pour donner aux gens le droit de travailler. Cela relève également du rôle des chefs religieux de travailler avec les gouvernements pour donner des protections juridiques aux réfugiés, leur donner un statut à long terme, tout cela n'est pas seulement le rôle de ceux qui défendent des causes politiques. C'est en fait l'un des grands sujets, la division entre les différentes parties prenantes travaillant avec les réfugiés : c'est comme si chacun avait son rôle à jouer et refusait de faire autre chose.

Il y a urgence dans ce domaine, il faut créer des liens entre ce que font vos institutions, les politiques et votre lieu de travail. **Tout ce que j'ai mentionné jusqu'ici ne peut être fait correctement et de façon authentique, si cela n'est fait avec les réfugiés, plutôt que pour les réfugiés.** En réalité, je veux dire qu'en parlant des réfugiés, ça me perturbe de toujours entendre les expressions suivantes : « aider les réfugiés », « les bénéficiaires », « les personnes vulnérables », en tant que réfugiée moi-même, je sais que cela n'est pas vrai. En fait, nombre d'entre nous sont vraiment prêts à aider, à travailler avec vous sur un pied d'égalité, mais de la même façon au niveau du vocabulaire employé : personne n'aide

personne, à la place c'est une forme de transaction où chaque personne en retire quelque chose, que ce soit un sentiment d'accomplissement, ou votre salaire à la fin du mois. Donc, pour être juste, je crois qu'il faut vraiment s'intéresser au vocabulaire employé.

Parler de ce qui pourrait être fait pour contribuer au processus de paix et au développement n'est pas l'unique rôle des acteurs religieux. C'est le rôle des acteurs religieux, du secteur privé, des ONG et des réfugiés eux-mêmes. Pour atteindre cet objectif, nous devrions travailler tous ensemble, se réunir autour d'une table et aborder tous ensemble ces sujets et donner aux réfugiés un moyen de contribuer au processus de paix dans leur pays d'origine. À l'heure actuelle, il n'existe pas de trajectoire prévue pour les réfugiés qui voudraient contribuer à construire leur logement, donc si on veut parler de rapatriement, personne ne s'intéresse aux causes structurelles, comme évoqué précédemment. Nous avons discuté de la reconstruction et du rapatriement vers la Syrie. De nombreuses ONG et de nombreux acteurs religieux et gouvernement souhaitent prendre part à la reconstruction, mais uniquement dans le but de renvoyer les réfugiés. **Mais les renvoyer vers quoi ? Et les renvoyer où ? Là où il n'y a ni justice, ni sûreté, ni sécurité, et où la guerre perdure ! C'est simplement pour être à la hauteur des principes religieux essentiels qu'il faut défendre ces gens : et cela ne signifie pas seulement fournir de la nourriture et un abri une fois que nous avons fui, cela signifie nous éviter de fuir en nous gardant suffisamment en sécurité dans nos maisons.**

Un dernier point, j'ai beaucoup entendu parler d'intégration et cela me dérange d'en entendre parler autant, par exemple des réfugiés s'intégrant dans leur communauté. Selon moi, l'intégration est un processus mutuel. Ici, je pense que nous parlons davantage d'assimilation que d'intégration. La communauté d'accueil apprend-elle quelque chose au sujet des personnes qui arrivent dans le pays ? Comment faisons-nous le lien entre ces communautés ? La pression et les attentes envers nous, les réfugiés, sont très élevées, pour être franche : nous sommes censés correspondre à l'image idéale du réfugié, comment nous comporter dans notre nouveau pays d'accueil, quelles langues nous devrions parler, la

---

liste est encore longue. Je ne dis pas que ces éléments sont sans importance, néanmoins je devrais avoir la possibilité de choisir si, ou comment, je veux vivre dans le nouveau pays sans ressentir la pression de ces attentes très élevées. Simplement, ma possibilité de vivre en sécurité dans ce nouveau pays ne devrait pas être remise en cause par la façon dont je me tiens à table. Je vous remercie.

## 7.6. **M. Mohamed ELSANOUSI**, directeur exécutif du Network for Religious and Traditional Peacemakers – **NOMBRE DE GOUVERNEMENTS OCCIDENTAUX RECENSENT DES FAITS SANS VALORISER LES INI- TIATIVES POSITIVES AIDANT LES MINORITÉS NU- MÉRIQUES**

Merci beaucoup pour cette introduction. J'en profite pour remercier les organisateurs de cette conférence, l'Association Internationale pour la Défense de la Liberté Religieuse et le Bureau pour la prévention du génocide de l'ONU. Sana a mis la barre très haut, donc je vais avoir du mal à prendre sa suite, mais la bonne nouvelle est que nos interventions ne sont pas liées. C'est la première fois que nous nous rencontrons, mais Sana et moi avons beaucoup de points communs. Elle dirige le réseau de réfugiés *Network for Refugee voices* et je dirige également un réseau



Mohamed Elsanousi, directeur exécutif du Réseau des artisans de la paix religieux et traditionnels ©aidlr

appelé *Network for Religious and traditional peacemakers*. Elle a parlé du rôle des acteurs religieux et traditionnels et je vais en parler aussi. Sana a constaté l'importance d'utiliser la terminologie appropriée et je vais également mettre l'accent sur ce point. Pour commencer, **je voudrais m'assurer que lorsque nous parlons d'une « minorité », nous parlons d'une minorité numérique – une minorité par le nombre – parce vous pouvez faire partie d'une minorité quelque part, et faire partie de la majorité ailleurs. C'est pourquoi, la terminologie est essentielle. Dans le cas présent, quand nous parlons de minorité, soyons clairs, il s'agit d'une « minorité numérique »**. J'ai abordé ce sujet car mon intervention a pour thème les minorités, minoritaires par le nombre, mais qui sont des composantes essentielles des sociétés où qu'elles soient : au Moyen-Orient ou en Occident, il s'agit de composantes essentielles et nous devons nous assurer qu'elles ne manquent pas à l'appel.

Ensuite, le rôle des acteurs religieux et traditionnels devient crucial, et c'est un domaine auquel nous devons prêter beaucoup d'attention. À présent, quand nous parlons de minorité numérique, nous observons beaucoup de groupes d'intérêts qui souhaitent en réalité voir ces minorités numériques peupler leurs pays. **Malheureusement, aujourd'hui nous observons également de nombreux gouvernements occidentaux qui collectent des faits qui nous sont nécessaires, mais ils ne se concentrent pas sur la promotion des initiatives positives ayant pour but d'aider les minorités numériques**. Par exemple, chaque année des rapports sur la liberté religieuse sont publiés dans mon pays, les États-Unis. Beaucoup de ressources y sont consacrées. Et pourtant au final, peu est fait pour promouvoir les initiatives positives qui font concrètement avancer les droits des minorités numériques, où qu'elles soient.

Je pense que c'est un thème que nous devrions aborder. Hier, vous avez écouté le Cheikh Abdallah Bin Bayyah parler de la Déclaration de Marrakech. Je considère que ce document positif est l'un de ceux qui pourraient encourager les minorités numériques religieuses à rester où elles se trouvent et à leur accorder tous leurs droits. Ce document en particulier émane d'intellectuels musulmans. De la même manière, d'autres communautés religieuses, d'autres acteurs et chefs religieux doivent

rechercher en théologie quels sont les documents qui soutiennent les droits des membres de minorités numériques. Il est vraiment essentiel de soutenir ces initiatives positives et de les transformer en politiques. Mes collègues et amis ici présents se sont déjà exprimés au sujet des ODD, et je ne veux pas répéter leur propos. Par contre, je voudrais m'intéresser à l'Objectif 17. L'ODD 17 est vraiment essentiel, dans le sens où **nous devons renforcer ce partenariat entre les acteurs religieux, les acteurs traditionnels, le gouvernement, les ONG et la société civile. Il est crucial de renforcer ces relations pour progresser vers la réalisation de nos objectifs, puisque c'est le thème de l'ODD 17. Donc, il faut vraiment se concentrer là-dessus également.**

**Pourquoi insistons-nous sur les acteurs religieux et sur leur rôle ? Parce qu'ils ont un rôle à jouer quand le chaos règne dans ces pays, et il y en a beaucoup aujourd'hui, c'est la réalité.** Mais il demeure des institutions qui continuent à exister dans ces pays. Ces institutions sont les institutions religieuses, les lieux de culte, qui restent sur place. Et les quelques moments pacifiques qu'on observe aujourd'hui dans certains de ces pays persistent grâce à l'existence de ces institutions et de ces acteurs religieux. Ils ont tendu la main aux populations, ils peuvent maintenir un équilibre ; ces gens ont besoin de soutien, nous devons écouter leur voix, ils ont besoin d'être entendus. **Nous devons défendre les acteurs et les chefs religieux, et leur rôle. Mais je vois que c'est ce qui se passe en ce moment.** Je suis si heureux de voir que les Nations Unies sont présentes, en la personne de Son Excellence Adama Dieng bien entendu. Son bureau travaille à soutenir les acteurs religieux et rédige des plans d'action pour les aider encore davantage. Je vois aussi d'autres organismes internationaux qui œuvrent dans ce sens, et c'est primordial. Pour conclure, **nous ne pouvons pas y parvenir si nous ne sommes pas suffisamment inclusifs, donc gardons à l'esprit l'ODD 5 et l'importance du concept « Ne laisser personne de côté ». Chacun doit pouvoir prendre part au mouvement, si nous allons de l'avant.** Merci beaucoup.

**7.7. M. Tayab BASHAR**, directeur exécutif de la Fondation Save and Serve – **SANS UNE COMMUNAUTÉ MENTALEMENT STABLE, AUCUN TRAVAIL DE DÉVELOPPEMENT N'EST BON, CAR IL NE RÉPARERA PAS LES PERTES ET LES TRAUMATISMES SUBIS**

Merci beaucoup. Chers collègues, je me tiens devant vous aujourd'hui en raison du travail que nous avons accompli conformément aux objectifs de développement durable, et en particulier du dixième qui se concentre sur l'égalité religieuse afin de bâtir une société inclusive et tolérante, de protéger les Rohingyas et d'œuvrer par rapport à la crise qui se déroule en ce moment au Bangladesh.

Je m'appelle Syed Tayabul Bashar, et je suis le président fondateur de la Fondation Save and Serve. Depuis plus d'un an, nous travaillons au Bangladesh et à l'heure actuelle nous y détenons le plus vaste réseau interreligieux, visant à une société inclusive et tolérante. Notre fonda-



Syed Tayabul Bashar , directeur exécutif de la fondation Save and Serve, Bangladesh ©aidlr



tion est axée sur les jeunes de notre pays puisque nous essayons de les responsabiliser et d'assurer l'égalité au sein même de notre organisation. Afin de comprendre les dynamiques complexes des problèmes et des enjeux, ainsi que toutes les bonnes pratiques, nous devons commencer par nous intéresser aux origines du Bangladesh.

Le Bangladesh a obtenu son indépendance après neuf mois de guerre brutale, qui ont entraîné la mort de plus de 3 millions de Bengalis, d'innombrables viols et meurtres brutaux - bref, un crime contre l'humanité et un génocide ont été perpétrés par les mains des militaires pakistanais et de leurs collaborateurs. Le Bangladesh était entré en guerre pas pour des ressources, mais pour la liberté de parler leur langue, la liberté d'expression et pour protéger la culture bengali dont nous sommes très fiers. Depuis que la nation bengalie a été témoin du génocide, nous savons ce que c'est d'être déplacé de nos propres terres et d'être assassiné pour vouloir des droits en tant que citoyen d'une nation. Le Bangladesh est un pays fier de sa langue, de sa culture et de sa diversité. **Nous sommes cette nation du monde qui accorde à toutes les fêtes de toutes les principales religions le statut de jour férié, ce qui montre combien notre société est inclusive et tolérante.** Depuis au moins 15 ans, le pays est dirigé par une femme Premier ministre, et la Chambre des représentants est également présidée par une femme depuis 6 ans. Ceci montre que les femmes ont accès au pouvoir à tous les niveaux. Bien que notre société rencontre des problèmes très inquiétants, nous pouvons assurer que le Bangladesh est un modèle de promotion des objectifs de développement durable depuis ces 7 dernières années.

Pour définir en quelques mots le courage et de la beauté du Bangladesh, cela s'explique par la lutte et les difficultés auxquelles la nation a été confrontée et par la crise actuelle à laquelle nous faisons face - l'afflux de la population rohingya, le plus important déplacement de population dans le monde. Plus d'un million de Rohingya se sont réfugiés dans un pays parmi les plus petits du monde en termes de superficie et qui est l'un des plus densément peuplés. Il vient d'obtenir le statut économique de pays en développement et partage avec joie la nourriture, l'eau et la terre avec les Rohingya à Cox's Bazar.

## L'impact de la crise des Rohingya et la situation actuelle

Afin de comprendre la situation de la population rohingya qui vit dans les camps de fortune de Teknaf, à Cox's Bazar, nous devons prendre en compte leur état de santé psychologique actuel. La communauté rohingya a été victime d'une extermination massive, qui a mené au crime contre l'humanité perpétré par le gouvernement du Myanmar. La communauté rohingya n'a pas seulement été confrontée au génocide, mais leur population a été éliminée, génération après génération, par leur gouvernement, les privant de leurs droits non seulement en tant que citoyens, mais également en tant qu'êtres humains.

Les conversations que nous avons eues pendant un certain temps avec différents groupes d'âge de la communauté rohingya nous ont non seulement énormément perturbés, mais elles ont aussi soulevé la question de savoir comment une telle brutalité est possible. Lorsque vous parlez à une personne âgée dans le camp, elle peut parler de sa terre où elle a vécu et qu'elle aime encore ; de la façon dont elle célébrait ses événements culturels et ses fêtes ; comment elle vivait en paix, propriétaire d'une terre dans un pays qu'elle appelait le sien. Ils évoqueront aussi les nuits sans sommeil, où ils ne craignaient pas un tigre ou un autre animal sauvage qui serait venu dans leur village en quête d'eau ou de nourriture. Non, ils craignaient un prédateur humain, un citoyen du Myanmar, employé par l'armée qui avait juré de protéger le peuple. Ils se sont retournés contre eux, brûlant village après village sans hésitation ni aucune pitié. Les plus âgés raconteront comment on les a privés de leurs droits, d'une manière qui les a poussés à se demander s'ils étaient des êtres humains ou pas. Ils parleront de rester éveillés toute la nuit pour protéger leurs enfants, afin qu'ils ne soient pas enlevés et assassinés, ils cachaient les petites filles pour qu'elles ne soient pas violées et tuées. Si vous parlez aux femmes, elles raconteront comment elles ont été violées par l'armée du Myanmar devant de leurs maris et leurs enfants, et que leurs enfants ont été enlevés sous leurs yeux, pour être ensuite retrouvés dans des charniers. Les jeunes enfants, avec toute leur innocence, vous diront les noms de leurs frères qui ont été abattus devant eux, et qu'ils

ont vu les femmes de leur maison être violées. Leur innocence s'estompé lentement à mesure qu'ils commencent à se rendre compte que ce qui s'est passé est un crime incomparable.

**Mes chers amis, nous sommes tous inquiets et préoccupés par la façon dont le Bangladesh s'occupe d'eux, comment la communauté internationale veut pousser le Bangladesh vers de meilleures installations, mais je peux vous garantir que personne, j'insiste, personne n'a pensé au traumatisme que vit la communauté rohingya et, à ce jour, personne n'a parlé du traumatisme que subit cette communauté et des moyens de les ramener dans une situation mentale stable et, si possible, dans un endroit heureux.**

**Sans une communauté stable mentalement, aucun travail de développement ne suffira puisqu'il ne réparera pas les pertes et les traumatismes qu'ils ont subis.** Ceci dit, nous ne devons pas sous-estimer les besoins en travail de développement à l'intérieur des camps, selon les chiffres actuels associés au Bangladesh de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) :

- Nombre total de Rohingya abrités dans des camps : 909 868
- Estimation des nouveaux arrivants depuis le 25 août 2017 : 745 768
- Besoins en financement de l'UNHCR : 307,6 millions USD dont 55,3 millions ont été reçus jusqu'ici.
- Besoins en financement du plan conjoint de réponse : 920,5 millions USD dont 148,4 millions ont été reçus.

### **Impact sur la communauté d'accueil et initiatives conjointes incluant les acteurs et chefs religieux**

Pour comprendre l'impact de l'afflux des Rohingya sur la communauté d'accueil, nous devons comprendre la dynamique du point de vue local, et cela inclut aussi l'aspect religieux. La religion étant une composante importante du pays, pays à majorité musulmane, nous avons vu la religion, et principalement l'Islam, être largement utilisée pour des

intérêts personnels. Le Bangladesh a été témoin de l'émergence du parti politique radical Jamaat-e-Islami. Ce parti et ses membres ont été reconnus coupables d'extermination massive et de crimes contre l'humanité contre les Bengalis et les combattants de la liberté du Bangladesh pendant la guerre de libération de 1971 du Bangladesh. D'autres pays les ont également qualifiés de groupe terroriste radical. Il existe aussi un groupe non politique mais radical appelé Hefazat-e-Islam, dont les enseignements et les agressions envers les minorités religieuses et le droit de notre pays ont pu être observés lors des mouvements destructeurs massifs au Bangladesh. Cependant, le Bangladesh compte aussi des partis politiques islamiques progressistes qui œuvrent pour une société inclusive et plus tolérante, comme la Bangladesh Tariqat Federation, le seul parti politique soufi du pays, qui fait également partie du Parlement actuel et bénéficie d'un appui immense des groupes minoritaires qui ont été victimes d'attaques terroristes par le passé. En bref, les chefs religieux jouent un rôle très important dans la construction d'une société plus tolérante. Avec le soutien du Bureau pour la prévention du génocide de l'ONU et du programme des Nations Unies pour le développement, la fondation Safe and Serve a commencé à mettre en œuvre un plan d'action avec les acteurs et chefs religieux en 2017.

Aujourd'hui, nous sommes parvenus à créer le plus grand réseau religieux qui compte des participants issus de toutes les principales religions et organisations. Nous travaillons également avec le Ministère des affaires religieuses, qui nous aide dans notre mission d'édification de la paix. Jusqu'à présent, nous avons coordonné divers ateliers dans tout le pays, dont deux événements majeurs qui ont eu lieu dans la capitale, Dacca, et aussi à Chattogram (anc. Chittagong), où nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Adama Dieng en invité d'honneur. Nous sommes fiers de dire que nous avons été en mesure de diffuser ensemble le message de la paix dans tout le pays. Dans le cadre de notre plan, nous formons des comités à travers le pays pour mettre en œuvre le Plan d'action fondé sur la perspective bengalie mettant davantage l'accent sur les droits des femmes, l'éducation et la sensibilisation contre le radicalisme.

**Nos recherches et notre travail nous ont permis de comprendre le rôle crucial joué par les acteurs et chefs religieux dans la construction d'une société tolérante, ils exercent une grande influence sur les problématiques nationales et internationales telles que la crise des Rohingya.** Le Bureau pour la prévention du génocide de l'ONU nous a encouragé à conduire nos recherches et notre travail sur l'implication des acteurs et chefs religieux et leurs réflexions au sujet de la crise des Rohingya. Les derniers événements conjoints qui se sont tenus à Chattogram étaient fondés sur cette directive, car ce lieu est le plus affecté par la crise actuelle, à l'exception de Cox's Bazar qui assume physiquement le plus grand fardeau.

L'impact de la crise des Rohingya n'a pas seulement un effet sur la situation écologique, sanitaire et hydrique dans la région environnante, mais il affecte maintenant les communautés locales dans d'autres régions du Bangladesh, en particulier Chattogram et Chattogram Hill Tracts. Les gens de ces régions font face à différents types de crises : la crise de l'eau, une crise gouvernementale car les représentants du gouvernement sont envoyés à Cox's Bazar, une crise économique alors que les Rohingyas leur prennent des emplois dans les camps, et que de la nourriture gratuite et d'autres fournitures parviennent à sortir des camps, et sont monnayées à des prix très bas affectant les commerçants locaux. Les personnes vivant à Hill Tracts craignent d'être identifiées comme des Rohingya et la possibilité que des Rohingya s'échappent du camp pour se réfugier à Hill Tracts suscite des tensions dans la communauté. Le rythme auquel les populations locales sont attaquées par les groupes rohingya a encore accentué la tension au sein de la communauté d'accueil. Pour empirer les choses, des prédicateurs et des enregistrements de groupes religieux inflexibles ont fait leur chemin dans le camp et puisque la plupart des érudits rohingya ne sont pas bien formés à la prédication, cela cause des problèmes, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes. Des lois strictes décidées en interne sont mises en œuvre par des érudits et des dirigeants rohingya dans les camps, ce qui est très préoccupant.

## L'importance pour la communauté rohingya de rentrer au Myanmar avec leur dignité et leurs droits

La réalité sur le terrain nous a permis d'observer qu'à la fois la communauté rohingya et le pays d'accueil partagent un même point de vue : il n'y a pas d'autre alternative que de faire en sorte que le gouvernement du Myanmar reprenne ses citoyens avec leurs droits et leur dignité. Chacun des Rohingya vivant dans les camps souhaite retrouver son pays et recommencer une vie nouvelle pour les générations à venir. Tout ce que nous pouvons faire de notre côté, c'est d'œuvrer pour ce processus en travaillant dans les camps et avec la communauté d'accueil.

Mais nous avons également besoin de :

- Davantage de soutien et de dons devraient parvenir à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés afin de poursuivre le travail de développement dans les camps ainsi que dans d'autres parties du Bangladesh, en particulier à Cox's Bazar et dans le district de Chattogam.
- **Le travail avec les Rohingya relève de la plus haute importance, il faut les aider à surmonter leurs traumatismes pour arriver à un état d'esprit plus joyeux et pacifique, et leur permettre une vision plus claire [de leur avenir].**
- **On doit enseigner aux Rohingya et à leurs chefs de belles histoires et des messages humanitaires au sujet de l'islam et d'autres religions afin que les bons enseignements soient entendus par la communauté.**
- S'engager avec les acteurs et les chefs religieux de la communauté d'accueil pour maintenir la situation pacifique et pour diffuser des messages de bonne volonté au sein de la communauté d'accueil.
- Collaborer avec l'organisation et le gouvernement du Myanmar pour accélérer le processus et qu'ils reprennent leurs propres citoyens avec la totalité de leurs droits.

Chers amis, personne ne s'attendait à ce qu'au 21<sup>e</sup> siècle, le monde soit témoin de tels crimes contre l'humanité comme ceux que nous

avons observé dans l'État d'Arakan au Myanmar. **Mais ce qui m'attriste le plus, c'est la manière dont le monde réagit à cette situation : c'est insuffisant. L'importance du retour des Rohingya dans leur patrie est incommensurable, car si nous n'y parvenons pas, d'autres pourraient suivre la même voie que le Myanmar pour leur propre intérêt, ce qui pourrait être encore plus terrible. J'exhorte vivement les Nations Unies et toutes les organisations ici présentes [à prendre conscience] que le temps presse.** Un jour, la communauté d'accueil perdra patience car les terres, la nourriture et l'espace sont si rares. Si nous n'agissons pas rapidement, d'autres souffrances en découleront et on nous demandera : « Qu'aurions-nous pu faire pour empêcher ces crimes ? » C'est par cette question que je voudrais conclure mon discours. Merci beaucoup.

## 7.8. **M. Faisal MAJID**, Fonds des Nations unies pour le développement du Bangladesh – **DONNER DE L'INFLUENCE AUX CHEFS RELIGIEUX DANS NOTRE SOCIÉTÉ EST IMPORTANT POUR METTRE EN PLACE DES ENSEIGNEMENTS DE TOLÉRANCE**

M. le Président, M. le modérateur, chers invités, je travaille pour le programme de prévention de l'extrémisme violent du PNUD au Bangladesh. Prévenir l'extrémisme violent (PVE) fait partie de l'objectif de développement durable (ODD) N° 16, puisqu'il est largement admis qu'une société juste et des institutions responsables sont impératives si l'on veut réduire les conflits, la violence et la radicalisation. Faire intervenir les responsables religieux est l'un des points importants de notre programme PVE. Nous encourageons les plateformes de dialogue in-



Faisal Majid, Fonds de développement des Nations unies pour le Bangladesh  
©CommunicationEUD



terconfessionnel, afin de promouvoir la tolérance et la compréhension entre les communautés confessionnelles.

La connexion reliant la protection des réfugiés, des migrants et des minorités religieuses avec les objectifs de développement durable a déjà été bien expliquée par les autres intervenants. C'est pourquoi je souhaite aborder le thème des difficultés pratiques rencontrées lorsque nous faisons intervenir les responsables religieux dans le but de promouvoir la paix et la tolérance, de résister au discours haineux et aux tensions communautaires.

Lorsque nous rassemblons en terrain neutre des responsables religieux de différentes confessions, ils expriment à juste titre leur rejet des doctrines violentes en mettant l'accent sur les valeurs pacifiques et humanitaires inhérentes à leur théologie. Néanmoins, leur discours sonne parfois comme une démonstration de supériorité de leur propre religion par rapport aux autres, au lieu de rechercher une solution réelle. Selon nous, cela entrave l'objectif du dialogue interconfessionnel, à savoir la promotion d'une compréhension et d'un respect mutuels.

On peut s'interroger sur la pertinence d'un dialogue interconfessionnel dans le contexte du Bangladesh, quand on songe à la composition religieuse de sa population. Nous adhérons au dialogue interconfessionnel puisque c'est un modèle adopté à l'échelle mondiale. La question de sa pertinence au Bangladesh mérite d'être posée, puisque plus de 90% de sa population appartient à la même religion, la religion musulmane. On en arrive à l'importance du dialogue « intraconfessionnel » plutôt qu'interconfessionnel. Cependant, **organiser un dialogue intraconfessionnel entre des responsables religieux islamiques est également beaucoup plus complexe. En réalité, l'intolérance sectaire et le « complexe de supériorité » sont latents chez les responsables religieux islamiques de différentes écoles. En outre, ils sont aussi répartis dans divers groupes politiques. C'est pourquoi, il est difficile de les rassembler autour d'une même table.**

Dans un autre cas de figure concret, les acteurs religieux sont marginalisés dans le contexte de la société au sens large, ils ont moins d'influence et de pouvoir sur la communauté. Alors qu'ils cherchent à ac-

---

croître leur influence, nous constatons qu'ils n'en ont pas vraiment la capacité. Ils doivent plutôt s'inquiéter de préserver leur propre réputation, puisque les gens ont tendance à les montrer du doigt après chaque attentat terroriste. En effet, **donner de l'influence à nos responsables religieux dans notre société est également important si nous souhaitons recourir à l'enseignement religieux de la tolérance.**

En conclusion, il faut que nous soyons plus créatifs quand nous faisons intervenir les responsables religieux.

**7.9. Iman RAZAWI**, Scottish Ahlul Bayt Society –  
**NOUS DEVONS FAIRE EN SORTE D'INSTAURER  
 LA CONFIANCE ET NOUER DES AMITIÉS.  
 C'EST UN PROCESSUS À LONG TERME, MAIS  
 IL EST INDISPENSABLE**

J'aimerais commencer par remercier les organisateurs pour la tenue de cet événement et pour avoir réuni des personnes très différentes dans une même pièce afin de discuter, de réfléchir et, espérons-le, de tirer des conclusions. Il est très difficile de passer en dernier après avoir écouté tous ces discours passionnés et recueilli autant d'informations. Par conséquent, pendant les cinq minutes que me sont accordées, je vais tenter de répondre de manière concise aux trois questions qui ont été posées.

Nous sommes tous d'avis que nous vivons des temps particulièrement troublés. Nous ne pensons pas avoir un jour à surmonter une telle



Imam Razawi, Société écossaise Ahlul Bayt ©aidlr

situation. Le XXI<sup>e</sup> siècle n'est pas conforme à ce que nous avons envisagé compte tenu de l'histoire de l'Europe, après une guerre qui nous avait fait dire « Plus jamais ça ». Ce que nous observons, du moins ces cinq dernières années, ce sont les déplacements de populations les plus importants jamais enregistrés jusqu'ici. Pendant des décennies, nous avons tourné en rond. Sur certaines questions morales, historiques et politiques, nous en sommes toujours au même point et nous n'avons pas trouvé de réponses.

En ce qui concerne les ODD, je pense que la réponse est très simple : en principe, les ODD ont été créés afin que personne ne soit laissé de côté et je pense que si un seul membre d'une communauté souffre, qu'il s'agisse de minorités, de réfugiés ou autres, alors nous ne faisons pas ce que nous devrions faire. Je pense que la réponse est aussi simple que cela. Malgré tout, j'aimerais que tout soit aussi simple dans les faits. La complexité de cette question est telle que le moindre progrès envisagé exige que nous collaborions tous, à tous les niveaux de la société. Sans le soutien des gouvernements, nous ne serons pas en mesure d'atteindre les objectifs du Plan d'ici 2030.

Quand on observe la situation actuelle avec ses bouleversements, ses flux migratoires et ses réfugiés, les pays qui appliquent réellement ce qu'ils ont promis sont très peu nombreux. On constate que certains pays développés ont une population globalement vieillissante. On constate également, par exemple, une pénurie de main-d'œuvre dans l'espace professionnel, et bon nombre de ces pays auraient donc tout intérêt à recourir à ces réfugiés. Quelques pays seulement supportent à eux seuls l'ensemble du fardeau. Et si j'utilise le terme de fardeau, c'est parce que nous avons tous accepté de nous aider les uns les autres, pas de faire porter le fardeau à un pays ou un autre. Je trouve que les inégalités sont nombreuses, en particulier dans les nations développées. Parmi les pays en voie de développement, nombreux sont ceux qui portent ce fardeau de l'humanité, alors que j'estime que c'est une responsabilité que Dieu nous a confiée à tous. **Par conséquent, il nous incombe à tous de porter ce fardeau, qui consiste essentiellement à prendre soin d'autrui. Or, dans ce domaine, les intérêts personnels l'emportent aujourd'hui**

sur la responsabilité, l'empathie et l'essence même de l'humanité. En tant qu'êtres humains, nous avons une responsabilité envers les autres êtres humains, et lorsque cette notion se confond avec « mes intérêts » ou « les intérêts de mon pays », c'est bien triste.

Aussi, que pouvons-nous faire, ici, au XXI<sup>e</sup> siècle ? Pour ce qui est de la deuxième question, quelles sont les étapes positives ? Vous ne pouvez pas empêcher les migrations. Dans nos traditions, Dieu a développé le monde pour une bonne raison. Alors oui, l'Homme a créé des frontières, mais le fait est qu'en temps de crise, une migration sûre, organisée, respectueuse des droits de l'Homme doit être possible. Or, ce n'est pas le cas actuellement dans le monde occidental ou au Moyen-Orient. Nous constatons que le processus de migration permet de combler des lacunes économiques, et les personnes qui migrent peuvent aussi aider leurs familles qu'elles ont laissées derrière elles, ce qui se répercute en outre sur l'économie.

Nous avons dit beaucoup de choses sur les leaders religieux : **oui, les leaders religieux jouent un rôle primordial dans la mobilisation des personnes car, comme vous l'avez entendu, les personnes crédibles sont censées être impartiales. Or, en réalité, et nous venons de l'évoquer, les leaders religieux et la majorité des leaders impliqués à un niveau très élevé ne sont plus impartiaux.** Ils devraient s'aligner sur les Nations Unies qui assurent le contrôle et la régulation. Pourtant, **aujourd'hui, l'immense majorité des leaders religieux servent un gouvernement ou les intérêts d'un gouvernement.** Par conséquent, ils perdent leur impartialité et, dans une certaine mesure, ils perdent leur sens moral. Pour réussir et avoir un véritable impact, les leaders religieux doivent se ranger derrière les quelque 190 pays chargés du contrôle et de la régulation. Sinon, c'est la crédibilité de la religion qui est menacée. Alors oui, dans un monde idéal, j'aimerais que les leaders religieux résolvent le problème. Mais dans les faits, ils ne le feront pas. Ce ne sont pas des pays, il n'y pas d'argent disponible et, parallèlement, bon nombre d'entre eux servent les intérêts de pays spécifiques. Malgré tout, en tant que pays, nous pouvons faire ceci : **bien souvent, on constate que nos politiques et programmes nationaux n'intègrent pas les leaders reli-**

**gieux.** Ils n'interviennent que pour la vérification et la ratification, mais ils ne font pas partie du processus. Et s'ils ne font pas partie du processus, ils ne peuvent pas être efficaces pour atteindre les résultats que nous visons : éducation, inclusion, initiatives conjointes. Je pense qu'il existe quatre choses que les leaders religieux peuvent faire pour conserver leur impartialité et avoir un impact. Selon moi, ces quatre choses sont les suivantes. Tout d'abord, ils peuvent fédérer, ce qui est important. **Il est nécessaire que davantage de leaders religieux fédèrent afin de préserver leur impartialité et leur respectabilité au sein d'une communauté. Lorsque certaines communautés voient leurs leaders religieux se ranger derrière un parti ou un autre, elles perdent confiance dans la foi.** Par conséquent, en tant que fédérateur – et vous avez vu ces derniers jours ce qu'il s'est passé au Sud-Soudan – je sais qu'étonnamment, rassembler différentes dénominations religieuses pour tenter de résoudre un problème peut avoir un impact vraiment profond. Nous avons donc besoin de davantage de fédérateurs.

**La deuxième chose consiste à revenir à ce que les leaders religieux représentent : des personnes faisant preuve d'empathie. En tant qu'aidants, nous pouvons avoir une influence immense sur les personnes qui souffrent mais, pour cela, nous devons être apolitiques.**

**La troisième chose, c'est que les leaders religieux peuvent être d'une grande aide lorsqu'il s'agit de faire avancer les choses.** Bien souvent, nous sommes mis sur la touche. Par conséquent, pour contribuer à la réussite des ODD, les leaders religieux peuvent stabiliser la situation et veiller à ce que les choses suivent leur cours.

Le dernier point que je vais évoquer est le suivant : **nous vivons dans un monde sans confiance. Quand un leader religieux ne fait pas confiance à un responsable politique, quand un responsable politique ne fait pas confiance à un leader religieux, quand un musulman ne fait pas confiance à un chrétien ou, situation encore plus sectaire, quand un sunnite ne fait pas confiance à un chiite ou un chiite ne fait pas confiance à un sunnite, ou encore quand un protestant et un catholique ne se font pas confiance, alors nous vivons dans un monde misérable. Nous devons faire en sorte d'instaurer la confiance et nous**

**devons nouer des amitiés. C'est un processus à long terme, mais il est indispensable.** Le seul moyen de redonner de l'espoir dans un monde en souffrance, c'est de nous rassembler pour établir la confiance entre nous. Vous êtes des leaders, nous sommes tous des leaders, et le leadership implique de responsabiliser autrui. Je pense qu'il est temps d'agir. Sinon, je ne pense pas que nous pourrions atteindre les objectifs de 2030. Je vous remercie.

## 7.10. Mme Nika SAEEDI, service CPPRI (Conflict Prevention, Peacebuilding & Responsive Institutions, Prévention des conflits, Action en faveur de la paix et Institutions réactives) du PNUD – LE CONCEPT DE RETOUR, DE RÉINTÉGRATION ET DE RÉHABILITATION DANS LE CADRE DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Merci à tous. Il faudrait que j'explique ce que le PNUD fait dans 170 pays pour collaborer avec les leaders religieux mais, Dieu merci, les éminents panélistes ont [déjà] abordé un certain nombre de sujets. Les ODD sont très importants pour le PNUD, car ils encadrent toutes nos actions depuis 2013. Nous ne privilégions aucun ODD par rapport à un autre : ils sont tous importants. Par exemple, comme mon collègue l'a expliqué, dans le cadre des ODD et plus particulièrement de l'ODD numéro 16, nous œuvrons à la réconciliation et à la cohésion sociale.



Nika Saeedi, Prévention des conflits, consolidation de la paix et institutions réactives CPPRI du PNUD ©aidlr



Toutefois, l'idée principale consiste à nous assurer que l'ensemble des gouvernements, l'ensemble des sociétés et, pour ce qui nous concerne, l'ensemble des Nations Unies collaborent. Grâce à M. Adama Dieng et à son bureau, nous veillons à ce que le travail effectué en soutien des réfugiés et des immigrants et le travail avec les leaders religieux se fassent avec les autres entités des Nations Unies. C'est pourquoi, comme Sana l'a mentionné, nous nous intéressons principalement au pays hôte et aux communautés hôtes, car nous ne sommes pas responsables des réfugiés proprement dits. Mais nous nous intéressons aussi à ce qu'il se passe dans leurs pays d'origine : sont-ils prêts à intégrer les personnes qui reviennent au pays ? **Dans le cadre des violences extrémistes, le concept de retour, de réintégration et de réhabilitation est un sujet particulièrement important.**

**Que se passe-t-il quand les personnes qui reviennent ne sont pas les bienvenues ? Dans le cadre des ODD, nous constatons que nous nous concentrons beaucoup sur le niveau local, alors que cet ODD a pour but de nous connecter au niveau mondial. Qu'est-ce que cela signifie ? Les membres de groupes extrémistes parviennent à établir des connexions au-delà des frontières ; les leaders religieux et leurs soutiens sont passionnés par la religion et leurs communautés de foi, mais comment se connectent-ils au-delà des frontières ? C'est une question à laquelle nous devons répondre. C'est pourquoi je pense qu'il est important de disposer d'espaces comme celui-ci, car ils permettent de nous reconnecter et d'échanger nos points de vue.** Comment une personne originaire d'Australie a-t-elle pu copier un Norvégien et adhérer à son idéologie d'extrême-droite ? Que pouvons-nous faire contre cela ? C'est une question que nous nous posons au PNUD, car nous travaillons aussi avec chaque gouvernement. En raison de nos origines différentes et des personnes différentes avec lesquelles nous entretenons des liens et collaborons, il est très important pour nous de travailler avec chacun d'entre vous. Nous travaillons en étroite collaboration avec ACT Alliance et avec d'autres organisations présentes ici pour créer cette connexion au niveau régional et au niveau mondial afin de pouvoir répondre à cette vaste question. Je vous remercie.

## 7.11. Mme Diane ALAI, représentante auprès des Nations unies, Communauté internationale bahá'íe – IL Y A PARTOUT DES MINORITÉS ET ELLES SONT LES PLUS VULNÉRABLES CAR PERSONNE N'EST LÀ POUR LES DÉFENDRE

Merci beaucoup. En tant que répondante, je n'ai pas vraiment préparé de déclaration, mais je souhaite partager avec vous quelques réflexions basées sur ce qui a déjà été dit. Le thème principal sur lequel je souhaite mettre l'accent concernant les ODD est ce concept déjà abordé qui consiste à ne « laisser personne de côté ». **C'est un enjeu très important lorsqu'on s'intéresse aux minorités religieuses. Selon moi, si nous voulons que ce concept soit efficace et mis en œuvre avec succès, nous devons nous pencher sur ce que nous avons dit précédemment, sur la notion d'inclusivité.** Si nous ne sommes pas inclusifs, bien entendu, certains seront laissés de côté.



Diane Alai, représentante auprès des Nations unies Genève, communauté internationale bahá'íe ©aidlr

Que signifie ce concept d'inclusivité pour les minorités religieuses en particulier ? Tout d'abord, il convient de définir ce qu'est une minorité religieuse. Certains ont parfois tendance à vouloir disposer d'un ensemble de notions établissant ce qui constitue une minorité religieuse, et je pense que c'est là que réside la première erreur. Les Rapporteurs spéciaux sur la liberté de religion et de croyance, d'Abdelfattah Amor à Asma Jahangir en passant par Heiner Bielefeld et dorénavant Ahmed Shaheed, ont tous affirmé que ce n'est pas aux États de décider de ce qui constitue une religion ou pas. Malheureusement, dans de nombreux États ayant reconnu certaines minorités religieuses, les autres minorités religieuses sont laissées de côté.

Je souhaite me distinguer de notre collègue qui a dit que parfois, une minorité numérique est majoritaire ailleurs. Eh bien non, **certaines minorités sont minoritaires partout. Ce sont les plus vulnérables, car elles n'ont personne pour porter leur voix et les défendre.** Quand vous appartenez à une minorité qui est une majorité ailleurs, cette majorité dispose d'une voix dans ce pays pour s'exprimer et se faire entendre [pour votre compte]. Mais quand vous êtes minoritaire partout où vous vous trouvez, qui peut vous défendre et comment peut-on faire en sorte de ne laisser personne de côté ? Je voulais juste dire que, parfois, nous avons tendance (et nous l'avons entendu même pendant cette réunion) à parler des religions du Livre. Je pense que nous devons garder à l'esprit qu'il existe d'autres minorités religieuses et d'autres religions qui ne sont pas des religions du Livre. Par conséquent, lorsque nous parlons d'inclusion, nous devons essayer d'aller au-delà de ces concepts qui sont plus exclusifs qu'inclusifs.

Concernant le fait de ne laisser personne de côté, je tiens à souligner que nous devons également tenir compte des pays qui, sous couvert d'une politique gouvernementale, empêchent les minorités d'atteindre les ODD, d'accéder à l'éducation, d'accéder à l'emploi. Comment les Nations Unies comptent-elles traiter ces pays ? En s'intéressant non seulement aux aspects positifs de la mise en œuvre des ODD, mais aussi à la manière dont nous nous empêchons nous-mêmes, par le biais

---

de différentes politiques, de concrétiser notre volonté de ne laisser personne de côté.

Enfin, je souhaite évoquer l'expérience que nous avons acquise auprès de minorités réellement persécutées qui contribuent aux ODD grâce au concept de résilience constructive. C'est ce qu'il se passe lorsque les minorités persécutées décident, plutôt que de se servir des mêmes armes que leurs oppresseurs, de travailler côte-à-côte avec les autres, avec les majorités et avec leurs citoyens pour contribuer à améliorer la société, à progresser et à atteindre ses ODD. Selon moi, **nous devons vraiment nous concentrer sur cette résilience constructive des minorités persécutées observée dans de nombreux pays, car je pense que nous tenons là l'une des réponses essentielles à la mise en œuvre des ODD.** Je vous remercie.

**7.12. M. Jose Maria PUYOL MONTERO**, professeur d'histoire du droit et des institutions, université Complutense de Madrid – **CE QUI EST IMPORTANT N'EST PAS CE QUE NOUS AVONS MAIS CE QUE NOUS SOMMES, NOUS DEVONS APPRENDRE AUX AUTRES À SE CONCENTRER SUR LES ASPECTS POSITIFS DES AUTRES ET À LES ADMIRER**

Merci beaucoup, M. le président. Je voudrais remercier les organisateurs de m'avoir invité. **La dignité humaine mérite toujours d'être étudiée. La défense des droits des hommes et des femmes et leur dignité inhérente devraient être proclamées partout, et nous, qui sommes issus des universités ou des institutions publiques, pouvons vraiment agir en ce sens. La dignité humaine est l'excellence particulière de l'homme. Le mot dignité implique une élévation, l'honneur et la no-**



Jose Maria Puyol Montero, professeur d'histoire du droit et des institutions, université Complutense de Madrid ©aidlr

blesse. Chaque homme ou chaque femme recèle de la valeur, parce que c'est inhérent à sa nature. Il y a donc un devoir spécial de reconnaissance et de protection. Ainsi, la dignité n'est pas l'autonomie de la volonté. C'est le respect. C'est la considération. La vie de tout homme ou de toute femme possède une valeur qui vaut la peine d'être défendue et de protégée. Cette valeur n'est pas issue d'une reconnaissance à un moment donné par une loi, une communauté ou une personne : elle est intrinsèque à la nature de l'être humain et inaliénable. En outre, la dignité humaine est un vecteur d'égalité. Ce qui importe n'est pas ce que nous possédons, mais ce que nous sommes. Et nous sommes des êtres humains. Lorsque la dignité humaine n'est pas convenablement respectée, les plus forts, les plus puissants ou ceux qui disposent du plus de ressources, triomphent toujours. C'est pour cette raison que chaque vie humaine mérite une protection et une considération spécifiques, les conséquences de son manque de respect sont immenses. Tous les êtres humains sont précieux en tant que tels, et la dignité est une qualité inhérente à toute personne humaine, qui ne peut être enlevée ou perdue, même si la conduite d'un être particulier n'est pas acceptable. Une personne qui n'a pas fait bon usage de sa liberté ne cesse pas de mériter considération et respect. Cela s'applique également à un dangereux criminel.

Je voudrais en profiter pour mentionner ce qu'on appelle le droit à l'oubli. Il devrait être reconnu comme un droit fondamental : le droit de pouvoir recommencer sa vie, peu importe à quel point une personne peut s'être mal conduite auparavant. Ce passé négatif ne doit pas devenir un lourd fardeau à porter tout au long d'une vie. Mais ce droit à refaire sa vie n'est pas incompatible avec le fait de toujours être responsable de ses propres actes : une vie responsable signifie assumer les conséquences de ses actes, et si nécessaire, réparer les dommages éventuels, ce qui comprend de se repentir sincèrement de nos erreurs et le désir sincère de prendre un nouveau départ dans sa vie. Les autres risques pour la dignité humaine sont l'efficiency ou l'efficacité. Elles ne doivent pas prendre le pas sur la dignité de chaque personne. Les hommes et les femmes doivent faire l'objet d'un respect et d'une considération spéci-

fiques, qui ne doivent jamais être ignorés. Ils doivent être les acteurs de notre société. Et le droit doit protéger avec une grande détermination les plus faibles et les minorités contre les plus forts et les majorités qui tentent souvent d'imposer leurs souhaits et leurs avantages.

**Afin de parvenir à un plus grand respect pour la dignité humaine, je propose deux armes essentielles, simples mais révolutionnaires. Grâce à elles, nous pourrions construire une meilleure société où la prévalence de la dignité de chaque homme et chaque femme conduira nécessairement à la paix entre les êtres humains :**

1. **Nous devons promouvoir le respect de la dignité humaine et la liberté individuelle de chaque personne grâce à l'éducation ;**
2. **Nous devons promouvoir la vraie amitié entre les personnes et entre les communautés comme outil qui garantit la paix et le respect de la dignité de chaque personne et de chaque communauté.**

La dignité humaine est souvent mentionnée dans les textes constitutionnels. Malheureusement, son application pratique laisse parfois vraiment à désirer. De belles déclarations ne sont souvent pas appliquées en pratique ou ne sont pas respectées dans de nombreux cas. **Le respect de la dignité humaine doit résider dans l'éducation de chaque personne et pas seulement dans la loi, si nous voulons vraiment être performants.** Nous devons faire de réels efforts afin d'intégrer la dignité humaine à tous les systèmes éducatifs comme un principe sacré. **Dès l'enfance, chacun doit être conscient de la grande dignité de chaque être humain, qui mérite tout notre respect, notre attention et notre protection :** peu importe que la personne soit malade, âgée ou enfant, déjà née ou à naître, riche ou pauvre, citoyenne ou étrangère, d'une religion ou d'une autre. **En particulier en ce qui concerne la religion ou les convictions personnelles, la liberté d'avoir ses propres convictions religieuses doit être respectée, et elle fait partie de la dignité humaine.** L'une des grandes richesses de nos cultures est la diversité. **La diversité nous enrichit et nous avons beaucoup à apprendre les uns**

---

**des autres.** Nous devons apprendre à vivre avec la diversité. L'éducation doit nous permettre de mettre en avant un vrai respect de la dignité de toute personne.

**Deuxièmement, nous devons nous servir de l'éducation pour promouvoir un autre outil pour encourager la paix et le respect de la dignité de chaque personne : la vraie amitié entre les personnes et entre les communautés.** Nous devons enseigner aux gens à se concentrer sur les aspects positifs des autres et à les admirer, en rejetant tous les types de préjugés et en évitant de concentrer sur le négatif, ce qui met à mal l'amitié sincère. Nous devons apprendre à vivre avec des gens qui ont des opinions différentes et respecter leurs symboles et leurs convictions comme des éléments sacrés pour chacun.

**Promouvoir l'amitié sincère entre les personnes et les collectivités est un instrument formidable pour parvenir à la paix et à la coexistence dans le monde : cela signifie bâtir des passerelles, admirer les autres, et un dialogue sincère et enrichissant.** Voilà les fruits de la promotion de l'amitié sincère. Diffuser la dignité humaine grâce à l'éducation et l'amitié sincère, deux armes qui permettront de résoudre nombre de problèmes dans le monde.



### 7.13. **M. Luca OZZANO**, professeur à l'université de Turin – NOUS NE POUVONS PAS PARLER DE PROTECTION DES MINORITÉS RELIGIEUSES SANS RELIER CETTE QUESTION À LA PROTECTION DE TOUS LES AUTRES DROITS

Je souhaite remercier les organisateurs de m'avoir invité à cet événement. Parmi les précédentes interventions, beaucoup se sont concentrées sur les réfugiés et les minorités religieuses car les orateurs travaillaient avec ces groupes afin de les aider. Par contre, moi, je suis spécialiste en sciences politiques. Ces dernières années, je me suis beaucoup intéressé à la religion et aux partis politiques, et en particulier au rôle de la religion dans le discours et les politiques des partis populistes de droite – les personnes et les organisations qui sont en majorité hostiles aux immigrants, aux minorités religieuses et aux réfugiés.



Luca Ozzano, professeur à l'université de Turin ©aidlr

Nous savons qu'il existe bien sûr différents types de minorités religieuses et d'immigrants, mais j'ai commencé à réaliser au cours de mes recherches que l'hostilité envers eux n'est qu'un écueil dans un tableau plus vaste représentant l'hostilité envers toute forme de diversité, qui peut être aussi un rejet d'une diversité réduite à la diversité ethnique, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, et ainsi de suite, cela m'a vraiment ébranlé. **Un rejet de tout ce qui ne se conforme pas à l'image d'une identité mythique d'une société où tout le monde serait blanc, chrétien, hétérosexuel, de préférence de sexe masculin, avec un emploi stable, etc.**

Par conséquent, si nous observons l'attitude envers les minorités religieuses immigrantes, elle ne diffère pas tellement de celles adoptées envers les minorités ethniques, les féministes, les jeunes défenseurs du climat, les organisateurs communautaires, les défenseurs des droits LGBT, et d'autres catégories encore. Bien entendu, cela ne concerne pas seulement les partis populistes en Europe mais également d'autres mouvements partout dans le monde. Qu'est-ce que cela nous indique ? Je pense que cela signifie que **nous ne pouvons pas parler de protéger les minorités religieuses sans lier cette question à la protection de tous les autres droits, y compris les droits de l'homme et les droits politiques. Car la protection des droits religieux ne peut exister que dans le cadre d'une société démocratique ouverte, qui protège les minorités religieuses et les non-croyants, et les personnes qui changent de religion, tout comme les ouvriers, les minorités sexuelles, les pauvres, les gens ayant des opinions politiques dissidentes, dans une société qui met en avant la participation et la contribution du peuple à tous les niveaux.** Je vous remercie.

## 7.14. Commentaires, questions et réponses

### 7.14.1. **M. Suhail Ghazi ALGOSAIBI**, Fondation du Bahreïn pour le dialogue

J'ai deux brefs commentaires à faire. Le premier concerne les leaders religieux. Je viens d'une région où le sectarisme se développe et où nous subissons de nombreuses tensions religieuses. De mon point de vue, **les leaders religieux représentent une part très importante du problème, mais aussi une part très importante de la solution. Il est intéressant de voir comment chacun réagit face à cette situation, et je pense qu'un des moyens de promouvoir la paix au travers du prisme religieux consiste à revenir aux principes du Coran et à nous concentrer sur ce qui est véritablement mentionné dans les Livres saints.**

Mon autre commentaire concerne les réfugiés et les migrants. Pour aider les migrants et les réfugiés, je pense que nous devons comprendre



Suhail Ghazi Algosaibi, président de la Fondation du Bahreïn pour le dialogue. ©aidlr

les peurs de l'extrême-droite. Au lieu de vilipender l'extrême-droite, comme un membre de ce panel l'a déjà mentionné, nous devrions plutôt chercher à la comprendre, à nous coordonner ou à communiquer avec la majorité. **Il est fondamental de comprendre l'origine de cette peur car, en y remédiant, je pense que nous pouvons contribuer à réduire l'intolérance et les actions violentes à l'encontre des réfugiés et des migrants.** Merci à vous.

#### 7.14.2. **Rebeca BIATO**, Jeunesse en Mission

Bon après-midi à vous. Je m'appelle Rebeca Biato et je représente Jeunesse en Mission, une ONG qui, dans la plupart des pays, effectue beaucoup de travail de terrain et forme les jeunes. Aujourd'hui, nous parlons beaucoup d'établir des passerelles, de favoriser l'inclusivité et de lutter contre les discours de haine, et j'ai entendu beaucoup de choses à propos de l'éducation. J'aimerais suggérer que l'éducation va au-delà des écoles et se fait également à la maison. Je pense que nous devons établir cette passerelle entre les générations, parce que nous ne pouvons pas entendre seulement la voix des plus âgés. Nous devons donner la parole aux jeunes car, sans bonne base, il y aura un manque de compréhension, de fierté, voire d'empathie, alors que si nous éduquons les jeunes et leur offrons une base sur laquelle fonder leurs propres opinions et créer quelque chose de nouveau, ils pourront être forts, bienveillants, reconnaissants et ils respecteront les autres générations. Aussi, **j'aimerais suggérer que nous avons besoin de renforcer les familles, car la plupart des choses que nous apprenons, c'est à la maison que nous le faisons.** Merci.

#### 7.14.3. **M. Tayab BASHAR**

En ce qui concerne l'éducation : au Bangladesh, avec notre partenaire le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la Prévention du Génocide, nous avons organisé un atelier de deux jours consacré à l'éducation, au rôle de l'éducation et au rôle des enseignants et acteurs religieux dans

l'instauration d'une société plus accueillante et plus inclusive. Parmi les principaux points évoqués, il a été dit que le travail en faveur de l'éducation ne se limite pas à travailler avec les étudiants, avec les enseignants ou avec les universités. En Asie du Sud-Est, les membres du foyer sont très impliqués dans l'éducation de la jeune génération. Dans les familles d'Asie du Sud, les femmes sont particulièrement influentes. Certaines des participantes ont souligné que nous devons vraiment commencer à nous concentrer sur le travail en groupes de concertation au lieu de simplement promouvoir l'autonomie des femmes. Nous devons nous appuyer sur leur intellect et sur la manière dont elles éduquent la génération suivante au sein de leur famille en Asie du Sud. Avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour la Prévention du Génocide, nous avons élaboré des « Programmes alternatifs pour les pratiques religieuses ». Nous avons rassemblé toutes les religions et nous établissons le programme de façon à nous adresser non seulement aux étudiants et aux enseignants, mais aussi aux personnes au foyer, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. Nous ciblons également les membres senior des sociétés qui jouent un rôle très important. Comme vous l'avez dit, il est impératif de travailler avec les membres du foyer si vous voulez travailler avec la prochaine génération.

#### **7.14.4. Mme Diane ALAI**

En réponse à la question concernant les leaders religieux, je pense que l'enjeu réel pour les leaders religieux doit être de se débarrasser des concepts d'exclusivité et de finalité. Quand ils sont prêts à se débarrasser de ces deux concepts, je pense que nous pouvons avoir une discussion bien plus constructive entre leaders religieux. Enfin, lors de son discours d'hier, le Haut-Commissaire a mentionné que l'initiative Faith for Rights du HCDH à laquelle notre organisation a participé permet, à travers les écritures religieuses, de comprendre ce que les droits de l'Homme représentent, et je pense que c'est une approche très intéressante qui pourrait être très utile. Merci à vous.

#### 7.14.5. M. Rudelmar BUENO DE FARIA

Je vous remercie. Ma réponse est en lien avec le premier commentaire de l'assemblée plénière concernant l'éducation. Je pense qu'avant toute chose, nous devons réfléchir au type d'éducation que nous voulons. Si nous nous contentons de dire qu'il faut éduquer, le résultat obtenu sera à la croisée des fondamentalismes que j'ai mentionnés au début : le fondamentalisme religieux, le fondamentalisme économique et le fondamentalisme politique. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, nous constatons que certains dévoient le concept d'éducation, instaurent des politiques exclusives et tentent d'imposer aux populations des concepts différents qui sapent les droits de l'Homme. Nous devons avoir pleinement conscience de cela et ne pas tomber dans le piège de la simple éducation. **Nous devons savoir quel type d'éducation nous voulons, comprendre s'il repose sur les droits de l'Homme ou non.** Comme vous l'avez mentionné, le même concept s'applique aux familles car, d'un point de vue religieux, de nombreux groupes familiaux se réclament de concepts qui excluent complètement certaines personnes et mettent les minorités en danger. Par exemple, nous avons mentionné plusieurs fois ici l'identité sexuelle. Il faut donc nous montrer prudents sur la question.

#### 7.14.6. M. Iman RAZAWI

Pour compléter certains des points qui ont été abordés, je pense que le dialogue entre les leaders religieux est très important, même en périodes de tension. Il est important de poursuivre ce dialogue, même avec l'extrême-droite ou d'autres formes d'idéologie avec lesquelles nous ne sommes pas forcément d'accord.

Je pense que le dialogue est très important en ce qui concerne les leaders religieux. Je pense que dans un monde idéal, oui, le dialogue doit avoir lieu. Toutefois, selon moi, vous avez pris un exemple particulier et je pense que cet exemple a moins à voir avec les leaders religieux qu'avec une histoire qui remonte à une époque où davantage de pays étaient impliqués dans ce pays. Par conséquent, à mon avis, même si nous ras-

semblions les leaders religieux, je ne pense pas que cela résoudrait le problème de sectarisme que vous avez mentionné.

#### **7.14.7. Mme Nika SAEDI**

LE PDNU a enquêté sur l'extrémisme et 80 % des personnes qui ont rejoint un groupe extrémiste n'ont littéralement aucune éducation religieuse ou compréhension de leur propre religion. Par conséquent, il est très intéressant de nous pencher sur ce que nous pouvons faire pour leur permettre de comprendre correctement les textes religieux, de sorte qu'elles choisissent de ne pas rejoindre de groupe extrémiste.

#### **7.14.8. M. Joao MARTINS**

Je pense réellement que l'éducation familiale est aussi importante que l'éducation scolaire et l'éducation religieuse. Or, nous avons constaté chez de nombreux réfugiés arrivés en Europe ces dernières années que bon nombre de mineurs non accompagnés n'ont pas de famille sur laquelle se reposer. Pour compenser cette absence, nous devons travailler avec eux afin de tenter de leur donner accès aux systèmes d'éducation qui leur permettront d'avoir un avenir. L'éducation familiale est possible, bien évidemment. C'est un sujet très important mais, parfois, lors de telles crises, elle est juste impossible, car la famille est absente. Sur le dernier point relatif aux peurs de l'extrême-droite, c'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Je pense que nous devons discuter de cela. Nous devons soulever ces problèmes, nous devons comprendre tous les points de vue, nous devons dialoguer et nous comprendre les uns les autres pour tenter d'établir des passerelles afin de démystifier certains des mythes qui voient le jour.

#### **7.14.9. Mme Elisabeta KITANOVIC**

La Conférence des Églises européennes dispose d'un programme d'éducation aux droits de l'Homme dans le cadre duquel nous organisons chaque année un camp d'été sur les droits de l'Homme. Ce programme

a été réclamé par des jeunes issus des Églises membres et de jeunes théologiens car, pour ceux d'entre nous qui ont étudié la théologie chrétienne, il est rare que nous étudions vraiment les droits de l'Homme ou les principes du droit international, entre autres choses. Cette demande a été très bien acceptée par les jeunes issus des Églises membres de la CEC. Chaque année, ils choisissent l'un des thèmes abordés, puis nous discutons de théologie et de certains droits. Cette année, nous avons retenu le thème « Liberté d'expression, théologie et populisme » et nous envisageons d'inviter des représentants des organisations musulmanes et juives pour discuter de la manière dont nous pourrions, ensemble, éradiquer l'antisémitisme et l'islamophobie en Europe. Je pense qu'en créant des partenariats, nous pouvons obtenir de bons résultats, et ce que l'imam Razawi a dit est vrai : **c'est véritablement grâce aux amitiés que nous pourrions obtenir les meilleurs résultats, en faisant preuve de solidarité les uns envers les autres.** Je vous remercie.

#### 7.14.10. **S.E. M. Petru DUMITRIU**

Lorsque j'occupais mon précédent poste d'Ambassadeur du Conseil de l'Europe auprès du Conseil des Droits de l'Homme, j'avais, en qualité d'observateur, le droit de m'exprimer pendant deux minutes. Il ne nous reste que deux minutes, et je ne veux pas les gâcher. Aussi, j'invite quiconque est capable de faire une déclaration pertinente en deux minutes à prendre la parole. Monsieur le Délégué permanent du Brésil, je vous en prie.

#### 7.14.11. **Mission permanente du Brésil auprès de l'ONUG**

Un grand merci à vous. Le Brésil remercie le Bureau des Nations Unies pour la Prévention du Génocide et l'AIDLR pour l'organisation de ce Sommet. Je vais faire quelques commentaires et poser une question au panel pendant ces deux minutes. En tant que pays qui apprécie et protège sa diversité religieuse, le Brésil est convaincu que la **spiritualité, la religion et la croyance peuvent contribuer à promouvoir la digni-**



**té inhérente à l'être humain, ainsi qu'à éradiquer le racisme, la xénophobie et toute forme de discrimination.** Elles peuvent également jouer un rôle afin d'éviter de laisser quiconque de côté. Par exemple, le partenariat avec les acteurs religieux a joué un rôle clé dans nos efforts visant à aider les migrants et les réfugiés arrivés récemment dans notre pays. Au Brésil, nous avons opté pour une approche en deux volets de l'intolérance religieuse : l'intolérance religieuse est un crime passible de peines de prison et d'amendes, mais nous avons également adopté des mesures positives pour préserver la vie religieuse. Nous organisons des campagnes de sensibilisation et, le 21 janvier de chaque année, une journée nationale est consacrée à la lutte contre l'intolérance religieuse. Durant les premiers jours de son mandat, **le Président Bolsonaro a fait voter une loi garantissant aux étudiants le droit de s'absenter des cours lorsqu'ils sont programmés à des dates incompatibles avec l'exercice de leur religion.**

**Nous sommes sérieusement préoccupés par la multiplication et l'aggravation des actes d'intolérance et de violence basés sur la religion ou la croyance, y compris à l'encontre des minorités religieuses du monde entier.** De nombreux intervenants ont déjà évoqué les attaques contre des mosquées à Christchurch, plusieurs églises au Sri Lanka et des synagogues à Pittsburgh, sans oublier près de San Diego il y a seulement deux jours. Ce sont autant de preuves inquiétantes de cette tendance. Une fois de plus, le Brésil condamne fermement les attaques terroristes au Sri Lanka qui ont tué et mis en danger des centaines de personnes le dimanche de Pâques.

**Les persécutions, la discrimination et la violence à l'encontre des chrétiens du monde entier sont un problème de plus en plus important pour notre gouvernement. Bon nombre d'intervenants hier et aujourd'hui ont mentionné le rôle d'Internet et des réseaux sociaux dans la diffusion des discours de haine et l'incitation à la violence. Ma question est la suivante : comment pouvons-nous mieux impliquer le secteur des technologies de l'information en tant que partenaire clé dans ce dialogue afin de contrer cette tendance ?** Je vous remercie.

### 7.14.12. M. Tayab BASHAR

Je tenais également à m'exprimer sur ce point. L'une des principales préoccupations du moment, ce sont les réseaux sociaux, Internet et la manière dont ils sont utilisés. Il ne s'agit plus d'actes de terrorisme ou de messages de haine limités à une région ou un pays : le phénomène est mondial. Comme l'a dit l'un de nos frères, le problème du recours aux leaders religieux est le suivant : utilisons-nous vraiment les leaders religieux ? Ne sont-ce pas plutôt les soi-disant « leaders religieux populaires » qui envahissent l'espace numérique ou Internet ? Il est très important de travailler sur les réseaux sociaux. En effet, nous avons remis en cause et lutté contre des personnes radicales ou des personnes diffusant des messages de haine à la racine au Bangladesh, mais le problème auquel nous sommes confrontés est lié aux innombrables chaînes YouTube qui diffusent des messages très durs depuis n'importe où sur la planète. Que pouvons-nous faire pour nous interconnecter et faire avancer la lutte ? Avec le PNUD, nous avons un projet dans l'espace numérique baptisé « Pour une société tolérante et inclusive dans l'espace numérique - Le rôle des leaders et acteurs religieux au sein du Bureau des Nations Unies pour la Prévention du Génocide ». Au cours de nos travaux, nous essayons également de comprendre comment intégrer l'ensemble du marché international. Il n'est pas possible pour un pays ou un groupe de s'opposer seul aux messages et aux crimes de haine. Il est très important de nous réunir, de nous pencher sur les sujets les plus importants, d'identifier les lacunes et de concevoir du contenu que nous pourrions utiliser ensemble pour lutter contre les messages de haine sur les réseaux sociaux et sur Internet.

### 7.14.13. Rabbin MELCHIOR

Permettez-moi juste une question. **Tout le monde a évoqué l'éducation : « Nous devons éduquer les enfants », « Nous devons éduquer les adultes », « Nous devons éduquer dans les foyers ».** Apparemment, c'est un sujet très important. Les intervenants m'ont convaincu qu'il faut le faire, mais *personne n'a expliqué précisément comment cela va*

*être mis en œuvre.* Par conséquent, les sages parmi ce panel devraient peut-être nous expliquer comment nous allons mettre en œuvre cette éducation et tous les principes importants dont nous avons discuté. Comment précisément tous les principes abordés vont-ils être mis en œuvre : éducation des foyers, des familles, des adultes et des enfants ?

7.14.14. Président et modérateur, **S.E. M. Petru DUMITRIU**,  
inspecteur, Corps commun d'inspection, Palais des Nations  
Genève

Merci à vous, Rabbin. Je suis sûr que les panélistes vont repartir avec cette question. Certains sont des professeurs et je suis convaincu qu'ils ont des réponses à offrir. Malheureusement, nous ne pouvons pas poursuivre le débat, mais je vous remercie tous pour votre patience. Je remercie chaleureusement les panélistes d'avoir respecté les limitations de temps et je pense qu'ils méritent les applaudissements de toute notre assemblée.

## CHAPITRE 8

# DÉVELOPPER UN PLAN D'ACTION SÉANCE PLÉNIÈRE

Modérée par **Mme Simona CRUCIANI**, chargée des affaires politiques, Bureau des Nations unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger (OSAPG) et **M. Liviu OLTEANU**, secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR)

### Questions indicatives pour la séance plénière :

1. Comment améliorer la coopération et la coordination des acteurs de l'initiative Dialogue Five Framework dans le but de renforcer la protection des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants ?
2. Quelles pratiques positives et quels enseignements les participants peuvent-ils partager sur les moyens de bâtir des ponts, de favoriser l'intégration et de contrer les discours de haine ?
3. Que peuvent faire les acteurs de l'initiative Dialogue Five Framework pour bâtir des ponts, favoriser l'intégration et contrer les discours de haine dans le but d'améliorer la protection des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants ?

### Comité d'experts composé de:

- S.E. Adama Dieng
- M. Liviu Olteanu
- M. Asher Maoz
- S.E. Aziza Baroud
- Mme Simona Cruciani
- S.E. Faisal bin Abdulrahman bin Muaammar
- M. Ganoune Diop
- S.E. Cheikh Muhammad Al-Yaqoubi
- M. W. Cole Durham Jr
- Mme Kyriaki Topidi

## 8.1. Mme Simona CRUCIANI

L'objectif principal de cette rencontre est de bâtir un plan d'action. Nous avons donc rédigé un premier document qui servira de point de départ à nos discussions d'aujourd'hui, sur la base des débats de ces deux derniers jours. Les idées majeures qui sous-tendent ce plan d'action ont été formulées à partir de vos recommandations et de vos contributions. Je me présente devant vous avec les membres du comité de rédaction dont vous pouvez voir les noms sur cette tribune. Ils nous ont aidés à élaborer le projet et, grâce à votre contribution d'aujourd'hui, ils nous aideront à le finaliser. Nous avons donc une heure et demie devant nous pour discuter des détails de ce plan d'action. Nous rassemblerons ensuite toutes vos contributions et nous vous les enverrons d'ici une semaine pour que vous puissiez donner votre aval et enrichir ce document. Nous le finaliserons ensuite et nous le publierons. Je propose de débiter cette session sans plus tarder, mais avant cela je donne la parole à M. Olteanu qui parlera brièvement des différentes parties prenantes de l'initiative Dialogue Five Framework.



Vue générale de la discussion de la table ronde pour l'élaboration du plan d'action.  
De gauche à droite : Mme Simona Cruciani, M. Liviu Olteanu, M. Ganoune Diop et  
Mme Kyriaki Topidi ©aidlr

## 8.2. M. Liviu OLTEANU

Merci beaucoup, Simona. C'est un honneur pour moi de travailler avec le Bureau pour la prévention du génocide qui a accepté de participer à ce deuxième Sommet international sur la religion, la paix et la sécurité. Nous avons débuté ce travail il y a de nombreuses années, en préparant le premier Sommet international, et nous voici désormais rassemblés pour le deuxième. Je voudrais vous rappeler que les trois questions sur lesquelles nous aimerions nous concentrer sont présentées dans la brochure qui vous a été distribuée, sous le point relatif au panel 6 : « Développement du plan d'action - Discussion plénière ». Il nous appartient donc, à ce stade, d'aborder ces trois questions et d'en débattre.

Comme l'a dit ma collègue Simona Cruciani, l'initiative Dialogue Five Framework a vu le jour il y a déjà plusieurs années, dans le cadre d'un projet de recherche universitaire. Peu de temps après, nous avons donc lancé ce projet. Dans les documents qui vous ont été donnés lors de cette rencontre, vous trouverez une description détaillée de l'origine de cette initiative, mais je me permets d'en faire un bref résumé. Après avoir effectué mon travail de recherche, j'ai beaucoup voyagé et j'ai eu l'occasion de visiter de nombreuses organisations : les Nations Unies à Genève, New York, Vienne, l'Europe avec Strasbourg, l'Union européenne à Bruxelles, l'OSCE et d'autres organisations. J'ai constaté qu'il y avait toujours une faille. Les gens parlaient des moyens d'améliorer les choses et de ce que chaque groupe pouvait faire ; les universitaires échangeaient entre eux, et les différents acteurs au niveau régional communiquaient aussi très bien entre eux. Cependant, quelque chose manquait. Il n'y avait aucune coordination et aucune coopération entre les différents acteurs. Nous avons compris qu'il serait très utile de réunir dans un cadre unique tous ces acteurs, à savoir les diplomates, les responsables politiques, les responsables religieux, les universitaires et les représentants de la société civile. Dans ce cadre, nous avons établi trois niveaux différents : le niveau régional, le niveau national et le niveau international. Au niveau régional, nous trouvons toutes les organisations régionales et toutes les organisations intergouvernementales. Le niveau

national comprend les ministères des Affaires étrangères, de la Justice, de la Culture et de l'Éducation. Et le niveau le plus élevé – le niveau international – comprend les Nations Unies. Les Nations Unies doivent coordonner les actions menées par tous ces acteurs et procéder à des arbitrages si nécessaire.

Alors comment pouvons-nous travailler ensemble ? Comment pouvons-nous fonctionner tous ensemble de façon cohérente ? Les chercheurs emploient un langage qui leur est propre et ils se comprennent très bien. Les diplomates se comprennent aussi entre eux, mais leur langage est différent de celui des universitaires ou des responsables politiques. Si nous avons besoin de les réunir tous dans un même cadre et si nous voulons en même temps réunir ceux qui viennent du niveaux détails, national et international, comment pouvons-nous procéder ? Comment pouvons-nous trouver des solutions ensemble ? Sans entrer dans les détails (vous trouverez toutes les explications dans les brochures que vous avez reçues et sur le site [www.aidlr.org](http://www.aidlr.org)), je peux vous dire qu'après la première conférence qui a eu lieu il y a de nombreuses années à l'université Complutense de Madrid, Heiner Bielefeldt, le rapporteur spécial sur la liberté de religion et de conviction de l'époque, a déclaré que le cadre que nous avons proposé, commencé à mettre en œuvre et développé ensuite lors du premier Sommet international, devait être élargi. Son successeur, l'actuel rapporteur spécial, Ahmed Shaheed, s'est également exprimé en sens. Son Excellence M. Adama Dieng, a déclaré qu'il s'agissait d'un cadre pouvant permettre une meilleure coordination. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative Dialogue Five Framework, et nous allons probablement pouvoir la développer davantage et trouver d'autres solutions. Si vous avez besoin de plus d'informations sur l'initiative Dialogue Five Framework, n'hésitez pas à vous adresser à moi. Toutefois, notre tâche consiste aujourd'hui à élaborer un plan d'action final, et je donne la parole à Simona pour qu'elle vous en dise un peu plus. Merci pour votre attention.

### 8.3. Simona CRUCIANI

Merci Liviu. Nous avons rédigé un projet d'introduction que je vais vous lire dans quelques instants, mais il rappelle essentiellement que ce plan d'action est ancré dans le respect de la dignité humaine et des objectifs de développement durable, et en particulier l'objectif n° 16 sur le développement de sociétés pacifiques, inclusives et justes, et le n° 17 sur le renforcement du partenariat entre les différents acteurs. Nous envisageons désormais parler de l'initiative Dialogue Five Plus. Pour quelle raison ? L'idée nous est venue au cours de la conversation que nous avons eue hier, et plusieurs d'entre vous ont rappelé que d'autres acteurs devaient être mentionnés et inclus dans ce dialogue, dans ce partenariat. Certains d'entre vous ont évoqué les acteurs commerciaux et, puisque nous considérons qu'il s'agit d'un document vivant et que nous avons la conviction que, dans les mois et les années à venir, d'autres acteurs se joindront à nous, nous ne voulons pas limiter ce plan d'action aux cinq acteurs initiaux qui ont fait partie de ce dialogue. Nous désirons intégrer tous ceux qui peuvent être concernés. C'est la raison pour laquelle nous avons ajouté le terme « plus ». Nous voulons en effet nous assurer que les acteurs qui, selon nous, joueront un rôle très prochainement ou dans le futur, puissent être inclus dans le plan d'action.

Permettez-moi maintenant de lire cette introduction :

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, en collaboration avec l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, a organisé un premier Sommet international sur la religion, la paix et la sécurité en novembre 2016, et un deuxième Sommet international sur le thème de cette rencontre à Genève du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2019.

Récemment, le secrétaire général des Nations Unies nous a appelés à œuvrer pour transformer le monde. Son appel a pour titre : « La dignité pour tous d'ici 2030 : Mettre fin à la pauvreté, transformer des vies et protéger la planète. » Il s'agit plus précisément d'un appel à terminer le travail entrepris grâce aux Objectifs du millé-



naire pour le développement. La notion de dignité humaine est le fondement de tous les droits de l'homme, et elle a inspiré le plan d'action du deuxième Sommet international.

Lors du deuxième Sommet international, il a été suggéré d'élargir le cadre de l'initiative Dialogue Five et de parler désormais de Dialogue Five Plus, c'est-à-dire de prendre en considération d'autres acteurs tels que les médias et les acteurs commerciaux.

Le plan d'action élaboré ici sera guidé par les objectifs relatifs au développement durable, en particulier les objectifs 16 et 17 qui font référence au partenariat et au renforcement des institutions.

#### 8.4. Mme Kyriaki TOPIDI

Des discussions ont eu lieu sur la façon nous pourrions travailler plus concrètement, et nous avons réussi à trouver six points de convergence principaux reflétant plus ou moins nos échanges et les commentaires que nous avons pu faire tout au long de nos délibérations<sup>90</sup>.

Le premier point concerne la manière dont nous voulons mobiliser et rassembler tous les acteurs concernés par l'initiative Dialogue Five Plus. Vous avez probablement noté la différence. Par rapport au modèle précédent, nous avons décidé de prendre en compte les deux derniers acteurs qui sont cités. En effet, nous avons noté que, sur le terrain, et en particulier en ce qui concerne les discours de haine mais aussi la protection des minorités religieuses, les médias et les entreprises jouaient un rôle crucial. Ce n'est qu'un début, et nous devons bien sûr définir plus précisément la façon dont nous proposons de mettre en œuvre notre désir de mobiliser et de rassembler les différents acteurs.

Le deuxième point concerne la manière dont nous voulons établir des ponts et développer la coopération entre les décideurs et tous les acteurs de la société. Il s'agit en fait de la suite logique d'événements

<sup>90</sup> Voir le projet initial établi après le deuxième Sommet international : *Towards a Roadmap for the realization of the Dialogue Five+ model.*

comme celui que nous vivons actuellement, et de la concrétisation de notre intention de mobiliser et de rassembler les différents acteurs. Bâtir des ponts implique donc évidemment de prendre des initiatives. Par conséquent, je pense qu'il est essentiel que nous rassemblions autant d'informations que possible en termes d'idées innovantes et que nous fassions preuve d'imagination, comme le rabbin Melchior nous l'a suggéré. Toutes vos idées et toutes vos initiatives seront les bienvenues.

Le troisième point consiste à cibler plus précisément les discours de haine, c'est-à-dire à lutter contre ce type de discours et contre les incitations à la violence. Ceci semble être un problème international, d'après ce que nous constatons sur le terrain dans nos pays respectifs par le biais des réseaux sociaux. C'est est d'autant plus important que cela est lié à la notion d'identité religieuse.

Le quatrième point concernant la protection des droits de tous les êtres humains, en particulier des réfugiés et des migrants, il fait bien sûr écho aux remarques, aux discours et aux débats que nous avons enten-



Intervention de Kyriaki Topidi pour répondre à une question de l'assemblée ©aidlr

du ici même. Il est évident pour nous tous qu'il est essentiel que nous nous efforcions de mener des actions allant dans ce sens. À cet égard, bien que cela fasse redondance d'une certaine façon, nous avons également pensé qu'il serait logique de mener d'autres actions orientées vers une citoyenneté égale pour tous. C'est là encore un point qui est ressorti des débats que nous avons eus ces deux derniers jours.

Le dernier point est plus général dans le sens où il concerne les droits politiques de l'homme et les défis humanitaires auxquels les minorités religieuses, les réfugiés et les migrants sont confrontés. Non seulement il est plus général, mais il fait aussi fortement écho au thème et au titre de notre rencontre. C'est une mission très importante que nous devons mener à bien de façon plus spécifique et qui, d'une certaine manière, englobe tous les points précédents.

## **8.5. Mme Simona CRUCIANI**

Un dernier point : il s'agit d'un plan qui devra donc être orienté vers l'action. Hier, quelqu'un a fait une remarque très utile : il est important que nous précisions qui fait quoi. Nous avons donc besoin de votre avis sur ce qui peut être fait et par qui. Vous savez qu'il s'agit d'encourager les gens à dialoguer et vous connaissez les acteurs de ce partenariat. Il s'agit des responsables politiques, des diplomates, des organisations régionales et multilatérales, de la société civile - y compris les organisations confessionnelles, les responsables religieux et les médias. Ainsi, lorsque vous soumettez votre contribution, vous êtes invités à préciser ce qui peut être fait, mais aussi qui peut mener les actions que vous préconisez. Je pense donc que c'est clair. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous en faire part. Mais nous ne disposons que d'une heure pour entendre vos commentaires, les noter, en débattre avec vous et élaborer un premier projet avant la fin de la session d'aujourd'hui. Avez-vous des questions ?

## 8.6. M. Liviu OLTEANU

Avant de passer aux questions, je voudrais aborder le premier point qui a été proposé : mobiliser et rassembler tous les acteurs concernés par l'initiative Dialogue Five Plus. Nous devons d'abord garder à l'esprit ce qui a été déjà développé dans ce domaine avec les diplomates, les responsables politiques, les responsables religieux, les universitaires, les chercheurs et la société civile. Puis nous pourrions ensuite inclure les entreprises et les médias. Il est important de conserver ce cadre, parce qu'il est basé sur un langage et un modèle sur lesquels nous avons commencé à travailler. Je sais qu'il est probablement difficile pour vous de comprendre le contexte de cette réflexion, parce que vous n'avez pas participé aux rencontres précédentes et à toutes les recherches que nous avons entreprises pour arriver à cela. En fin de compte, nous aimerions trouver des solutions permettant de mobiliser tous les acteurs de l'initiative Dialogue Five et de Dialogue Five Plus.

## 8.7. S.E. le cheikh Muhammad AI-YAQOUBI

Bonjour à vous tous. Je voudrais parler en mon nom propre, car je ne prétends pas être un universitaire. Les gens me décrivent comme un érudit, mais je suis avant tout un serviteur de la sainte Parole et un serviteur des serviteurs de Dieu. Mais nous avons d'importantes responsabilités à assumer et je voudrais insister sur les devoirs qui sont les nôtres.

Laissez-moi vous rappeler ce que nous avons évoqué ce matin en vous racontant une plaisanterie très connue. Étant responsable religieux moi-même, j'espère que personne ne sera offensé si je parle du rôle des responsables religieux. C'est l'histoire d'un imam, d'un prêtre et d'un rabbin qui se retrouvent à la porte du ciel. Ils frappent à plusieurs reprises, mais en vain. Ils appellent alors Dieu, mais ils n'obtiennent pas de réponse. « Dieu, nous t'avons servi, nous avons amené des personnes à toi, laisse-nous entrer ! » Aucune réponse. Tout à coup, un chauffeur de bus roulant très vite s'approche de la porte du ciel. La porte s'ouvre

alors aussitôt et il entre. Puis la porte se referme. L'imam pense reconnaître le chauffeur du bus : « Il habitait dans mon quartier ! Il n'est jamais venu à la mosquée, à la synagogue, ou à l'église. Pourquoi a-t-il pu entrer alors cela nous est impossible ? » La réponse vient alors : « Cet homme conduisait si imprudemment que les gens dans le bus disaient : 'Oh, mon Dieu ! Oh, mon Dieu ! Oh, mon Dieu !' Il a donc amené ces gens dans votre mosquée, dans votre église et dans votre synagogue, mais en vous écoutant ils s'endormaient ! »

Notre rôle consiste à réfléchir à la façon dont nous pouvons interagir avec les fidèles dans nos lieux de culte. Cette culture du dialogue est absente dans de nombreuses mosquées ; je parle de moi et de ma religion. Elle est réellement absente dans de nombreuses mosquées. Les relations entre les musulmans et les chrétiens, les musulmans et le peuple juif ont été si riches et si fructueuses dans le passé, surtout à l'époque dorée de la civilisation islamique avec les Abbassides, et plus tard les Ayyoubides, les Mamelouks, les Andalous, etc. Pourtant cela n'est jamais dit dans nos sermons du vendredi. Nous devrions donc développer la culture du dialogue dans les médias, dans nos mosquées et dans nos lieux de culte. Parler de ce que nous avons en commun nous aiderait beaucoup à apaiser les tensions sur le terrain. En effet, les médias relaient beaucoup d'informations négatives, et de nombreuses personnes incitent à la violence au sein de nos communautés. Ainsi, en tant qu'imams, prédicateurs, enseignants dans nos mosquées, nous avons une tâche essentielle à accomplir pour retrouver cette harmonie et donner envie à nos fidèles de la mettre en œuvre. Je vous remercie pour votre attention.

*Mme Simona Cruciani : Merci beaucoup, Al-Yaqoubi. Avez-vous des questions sur ce que nous allons faire au cours de la prochaine heure ?*

## 8.8. Question publique n°1 :

M. Syed Tayabul Bashar, représentant du Bangladesh –  
membres du comité d'experts du Sommet :

M. Liviu OLTEANU, co-modérateur,

M. Ganoune DIOP,

Mme Simona CRUCIANI, co-modératrice

Je voudrais poser trois questions et ajouter quelques points concernant le plan d'action que nous avons mis en œuvre au Bangladesh ces dernières années. Le premier point dont je voudrais parler est le suivant : Devons-nous essayer de rassembler tous les partis politiques, les représentants des médias et les autres groupes constitués dans un même lieu, ou devons-nous former des sous-groupes travaillant avec les différents responsables, puis les rassembler ensuite ?

J'ai deux autres questions concernant le point cinq et la citoyenneté pour tous. Dans des pays comme le Bangladesh où nous sommes



Participation à la table ronde ©aidlr

confrontés à la crise des Rohingyas, nous nous interrogeons et nous avons des désaccords sur la façon de les désigner. Devons-nous les considérer comme des réfugiés ou comme des citoyens du Myanmar déplacés de force ? Nous avons également des discussions conflictuelles portant sur la responsabilité de ce drame. Ainsi, à cet égard, lorsque nous irons voir le gouvernement pour lui présenter ce plan d'action et que nous essaierons de travailler avec lui, la première question sera la suivante : La notion d'égalité des citoyens est-elle basée uniquement sur la citoyenneté bangladaise, ou s'applique-t-elle également à toute la communauté rohingya ? En effet, nous avons beaucoup travaillé avec cette communauté et c'est une chose qu'elle aimerait vraiment savoir.

Et la dernière question que je voudrais poser est la suivante : Quels exemples de mise en œuvre peuvent nous aider à définir notre plan d'action ? Nous donnera-t-on certaines directives, par exemple, sur la nécessité d'organiser des ateliers ? Ou pouvons-nous travailler comme nous le souhaitons avec les médias numériques ? Existe-t-il des lignes directrices sur les supports que nous sommes censés utiliser ou, à défaut, sur le meilleur support à utiliser et la meilleure façon de procéder ? Je vous remercie.

**M. Liviu OLTEANU** : Votre première question est très pertinente. Pourquoi est-il préférable de rassembler les cinq acteurs dans un même lieu ? C'est parce qu'ils utilisent des outils différents. Ils ont également des missions différentes, et les réunir nous permet de voir s'il y a un manque de coopération. Par exemple, lorsqu'ils abordent la question des discours de haine ou d'autres sujets, les responsables religieux utilisent le même langage et ils se comprennent, mais les diplomates, par exemple, ne les comprennent peut-être pas toujours lorsqu'ils s'adressent à eux. En effet, les diplomates, tout comme les responsables politiques et les universitaires, ont parfois besoin d'être formés pour comprendre les informations provenant d'autres acteurs. Les cinq acteurs doivent être formés, apprendre les uns des autres et apprendre à se parler.

Lorsqu'ils sont réunis dans un même lieu, ils peuvent mieux s'écouter les uns les autres, comprendre ce que chacun pense, et utiliser diffé-

rents outils dans le même but. C'est la raison pour laquelle il est essentiel qu'ils réfléchissent ensemble. S'ils ne travaillent pas ensemble, rien ne changera. J'ai participé à différentes rencontres à différents niveaux à New York, Strasbourg, et Varsovie, et de très bonnes résolutions ont été prises, mais il n'y a pas eu de coordination entre les différents niveaux et les différents acteurs. Il faut donc que tout le monde se réunisse. Nous pourrions probablement vous donner plus de détails un peu plus tard, car nous avons l'intention de vous en dire un peu plus.

**M. Ganoune Diop** : Dans un souci d'efficacité, il est utile de considérer ces points comme des objectifs. Cela va dans le sens de ce qui a été souligné à plusieurs reprises, à savoir la nécessité d'avoir des plans d'action. J'aimerais en effet mener des actions très spécifiques qui permettront d'atteindre ces objectifs, et cela nous fera probablement gagner beaucoup de temps. Par exemple, en ce qui concerne le premier point – la mobilisation et le rassemblement des acteurs – la question sera de savoir comment nous pouvons faire cela. Si nous nous concentrons sur ce point, cela nous fera vraiment gagner du temps et nous aidera à être plus efficaces car nous aurons un plan d'action global. Je vous remercie pour votre attention.

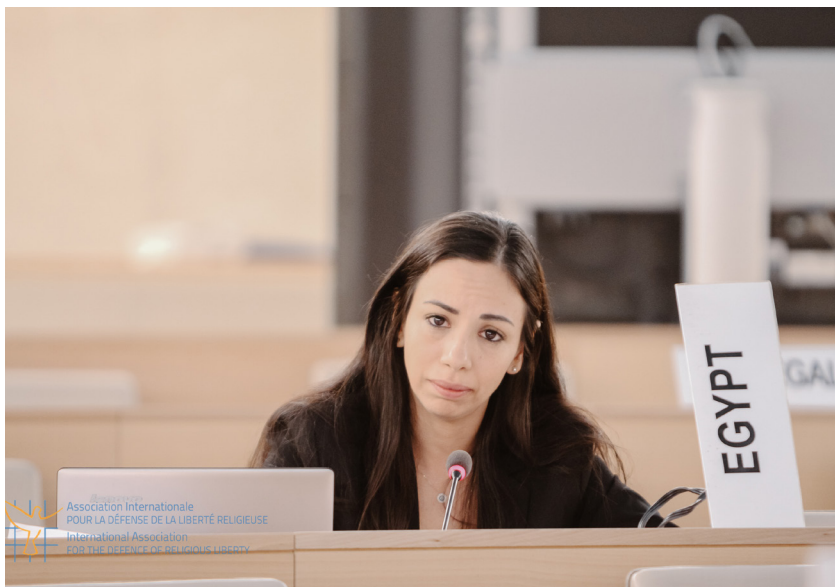
### **8.9. Délégation de l'Égypte – réponses de M. Ganoune DIOP, la délégation d'Égypte, M. Liviu OLTEANU, Mme Simona CRUCIANI**

Merci beaucoup et bonjour à tous. Puisque c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais simplement vous remercier, remercier les organisateurs de cet événement et tous les intervenants qui nous ont proposé des présentations très utiles et intéressantes pendant ces deux jours. Tout ceci nous aidera certainement à élaborer des plans d'action, comme l'a dit Son Excellence Al-Yaqoubi. Une tâche passionnante nous attend et il est essentiel que nous soyons à la hauteur de cette tâche.



Je voudrais simplement faire quelques commentaires sur la méthodologie et sur les éléments de réflexion eux-mêmes. En ce qui concerne la méthodologie – et c'est un point de clarification – d'après ce que j'ai compris, nous allons maintenant développer certaines mesures relatives à ces différents points, puis vous allez les rassembler et rédiger un tout premier projet qui sera à nouveau diffusé. Si c'est le cas, alors nous n'avons pas de problème avec cela. Je pense que la discussion a été très riche et que nous pouvons participer et vous fournir ces éléments.

Concernant les éléments spécifiques, je me concentrerai sur deux d'entre eux seulement. Le premier, je pense, reflète ce qui a été discuté tout au long de ces deux jours. En ce qui concerne le troisième élément, je pense qu'il manque un aspect qui a été discuté au sein du Conseil des droits de l'homme et aux Nations Unies, à savoir l'intolérance religieuse. Si nous évoquons les discours de haine, la lutte contre les discours de haine et l'incitation à la violence, il faut aussi mentionner l'intolérance religieuse qui a entraîné une augmentation du nombre d'actes islamo-



Représentante de la délégation permanente de l'Égypte ©aidlr

phobes et d'autres actes caractérisés par une grande intolérance à l'égard des différentes religions. Ainsi, si nous parlons de la protection des minorités religieuses, je pense que l'intolérance religieuse doit être évoquée à un moment ou un autre.

Concernant le quatrième point, nous parlons de la protection des droits de tous, en particulier des réfugiés et des migrants. Je pense que nous risquons de perdre de vue cette question si nous voulons inclure tout le monde car, selon le titre et le sujet de cette rencontre, nous voulons nous concentrer sur les minorités religieuses, les migrants et les réfugiés. Certes, il est essentiel que nous cherchions à protéger les droits de tous ; c'est la responsabilité première de chaque État de travailler avec la société civile et tous les autres acteurs. Cependant, je crains donc que si nous élargissons le débat et parlons de tous les individus, nous perdions de vue notre objectif et qu'en fin de compte, nous ayons un plan d'action de cinquante pages que personne ne mettra en œuvre. Ainsi, il me semble que nous devrions nous concentrer sur la protection des droits des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants, qui est le sujet de notre sommet.

À propos du cinquième point, nous avons pris note de ce que le représentant du Bangladesh nous a dit au sujet de la minorité Rohingya, et je crois que cela pourrait également poser problème à certains autres États – peut-être pas à mon pays, mais à d'autres États. Je pense donc que nous devons tenir compte de ces préoccupations afin de pouvoir être concrets et pratiques.

Le sixième point concerne les défis que nous avons à relever dans le domaine de la politique, des droits de l'homme ainsi que les défis de nature humanitaire. Tout au long de ces deux jours nous avons évoqué divers défis, pas seulement politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels, car le domaine des droits de l'homme est particulièrement vaste. De plus, les migrants et les réfugiés sont aussi confrontés à certains défis économiques dans les pays où ils se trouvent, et je pense que nous devons également les aborder et ne pas parler uniquement des difficultés d'ordre politique. Par conséquent, soit nous n'utilisons pas le terme « politique » afin de faire comprendre à tous que nous parlons de toutes

sortes de défis auxquels les migrants et les réfugiés sont confrontés, soit nous précisons que nous nous intéressons à des défis politiques, économiques, sociaux et culturels, parce qu'il est important de tenir compte de tout cela si nous voulons agir pour le bien des individus.

Enfin, j'aimerais partager une réflexion qui est une préoccupation de notre délégation concernant les causes profondes du problème. Nous avons parlé des défis, mais nous n'avons pas évoqué les solutions. Nous avons également entendu de nombreux intervenants parler des causes profondes de l'intolérance ou de la discrimination dont sont victimes les minorités religieuses ou les migrants et les réfugiés. Mais nous devons également aborder les solutions envisageables. En effet, si nous nous contentons de mettre l'accent sur les défis et de mettre en évidence les causes profondes sans proposer de solutions ou sans apporter notre contribution en tant qu'acteurs de l'initiative Dialogue Five Plus, je pense que nous ne faisons que mettre en évidence la maladie sans prescrire de traitement. Notre contribution pourrait donc être plus utile si nous parlions également des solutions. Je suis désolé d'avoir parlé si longtemps, mais je voulais simplement contribuer à la discussion parce que nous pensons vraiment qu'il est important de faire quelque chose pour les minorités religieuses, les migrants et les réfugiés. Encore une fois, merci beaucoup.

**M. Ganoune DIOP** : Tout d'abord, merci beaucoup pour vos remarques et vos interventions pertinentes. C'est le but de notre rencontre, que nous pourrions presque considérer comme une consultation. En effet, nous devons faire en sorte que ce groupe s'approprie le projet final auquel nous aboutirons. Votre intervention est donc pertinente et juste, et je vous en remercie. Vous avez absolument raison de dire que nous devons mettre l'accent sur les causes profondes de l'intolérance et, bien sûr, ne pas nous contenter de parler des défis, mais aussi proposer des solutions concrètes.

À cet égard, puisque vous venez de mentionner quelques éléments, pourriez-vous apporter votre propre contribution ? Que pensez-vous

qu'il serait utile d'intégrer dans le document, par exemple ? Y a-t-il un point spécifique que vous aimeriez prendre en considération ?

**Réponse de la délégation égyptienne :** Merci beaucoup pour vos remarques. Bien sûr, nous pouvons partager certaines idées et contribuer à la rédaction du projet, mais les différents intervenants ont déjà fait des propositions de solutions. En effet, l'importance de l'éducation, le rôle des responsables religieux, la nécessité d'un changement dans les discours religieux et diverses initiatives ont été mentionnées, comme par exemple la Foi pour les droits du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Ainsi, en matière de solutions je pense que nous devrions envisager quelque chose de plus structurel, lié à la façon dont nous traitons cette question. Il est important que nous parlions de programmes d'éducation et de programmes de formation pour différents groupes de la société, y compris les écoles, afin d'amener les élèves et les étudiants à une prise de conscience et de les encourager à s'accepter les uns les autres. L'un des intervenants – je suis désolé de ne pas me souvenir de son nom – a mentionné le fait que, dans les programmes scolaires, nous devrions inclure la découverte des différentes religions. Ainsi, lorsque les élèves entendent les discours de certains groupes, et notamment de groupes fanatiques, ils pourraient faire la distinction entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Je crois que la solution – et c'est une petite contribution dont nous pouvons discuter ici ensemble - est l'éducation et le développement de programmes de formation mettant l'accent sur le rôle des responsables religieux et des institutions religieuses.

Quant aux causes profondes, nous avons également entendu parler de certains problèmes dans différents pays qui sont liés non seulement à des conflits politiques et armés, mais peut-être aussi à des problèmes économiques et des problèmes de développement. Ainsi, les problèmes et les causes profondes peuvent être classés en trois catégories : difficultés politiques, économiques et sociales. Dans chacun de ces domaines divers problèmes se posent dont nous pouvons parler en donnant des exemples sans pour autant stigmatiser les uns ou les autres. Cela nous permettrait d'aborder les causes profondes et les solutions. Si vous pen-

sez que cela peut être utile, je peux bien sûr contribuer à la rédaction de ce document et nous pourrions également vous proposer une contribution écrite par la suite. Je vous remercie beaucoup.

**M. Liviu OLTEANU** : Tout d'abord, votre Excellence, je tiens à dire que j'apprécie particulièrement vos propos. Votre contribution nous sera très utile. Il est en effet indispensable de mener une réflexion structurée afin d'éviter tout malentendu. Nous devons limiter les catégories et nous concentrer sur les minorités, les réfugiés et les immigrants. Je pense que nous pourrions revenir sur ce point et ne pas inclure tous les individus, car nous ne sommes pas en mesure de soutenir pleinement tout le monde.

Concernant votre deuxième idée, je suis d'accord avec vous pour dire que nous devons nous concentrer non pas sur les causes profondes, mais sur les solutions. Les solutions sont plus importantes que tout. Je vous demande donc de bien vouloir nous faire part de vos commentaires. Vous pouvez nous les envoyer directement car nous aimerions les inclure dans ce plan d'action. Merci de nous faire part de toutes vos idées pendant que nous travaillons, car Cole note ce qui est discuté ici pour l'inclure dans ce document, puis nous voterons et nous verrons comment nous pouvons procéder

## **8.10. Rabbin Michael MELCHIOR, Mme Simona CRUCIANI**

Merci beaucoup. Je voudrais aborder ce que vous avez qualifié de principal défi à relever par cette table ronde de consultation (même si nous sommes relativement nombreux pour une consultation), vous nous avez demandé comment nous allons mettre tout ceci en pratique. Alors, la question est peut-être comment penser en grand, si nous ne sommes pas divisés comme nous en avons discuté ? Je suggère d'instaurer un organisme mondial parce que les choses ne fonctionnent pas

de la même manière dans tous les pays : la façon de travailler diffère selon chaque pays, que ce soit en Jordanie – un pays qui a accueilli énormément de réfugiés et qui devrait être félicité, et assisté entre autres, dans ce domaine – en Suède, aux États-Unis ou au Nigeria, par exemple. Cependant de nombreuses problématiques sont identiques, et je crois que lorsque d'abord nous aurons décidé ici sur quelles problématiques principales nous allons travailler, ensuite nous devrions instaurer un organisme mondial sérieux dont les représentants seront issus des divers secteurs et parties prenantes concernées, y compris les acteurs du Dialogue 5+. Le cheik a également souhaité inclure les chauffeurs de bus, et je trouve que c'est une proposition admirable ! Néanmoins, je pense que d'autres groupes pourraient être intégrés, par exemple des personnalités du monde culturel qu'il est important d'impliquer afin de rallier l'opinion publique. Je pense que nous avons tous parlé d'éducation mais nous n'avons pas mentionné les enseignants – les principales personnalités de la pédagogie qui peuvent nous aider à rédiger des programmes éducatifs qui seront inscrits dans les systèmes éducatifs et ainsi de suite.

Si vous avez un leadership national capable de travailler avec les organisations qui s'occupent des réfugiés et des questions relatives aux minorités dans les différents pays et [êtes disposés à] établir des organismes nationaux qui travailleront avec un organisme international global, créé sous les auspices des organisations qui mènent cette merveilleuse conférence, vous pourrez par la suite créer des financements pour cela aux niveaux national et international, et peut-être au niveau régional. Ensuite, certains pourront travailler au-delà des frontières nationales et régionales, et il sera possible de collaborer avec, par exemple des responsables religieux, ou des avocats, ou d'autres, sur certains sujets d'intérêt commun.

Ainsi, on crée un organisme qui peut travailler de manière fonctionnelle dans chaque pays. Cela ne marchera que si nous voulons mettre en place quelque chose de sérieux qui peut reprendre toutes les idées soumises ici, avec lesquelles beaucoup travaillent déjà, et chacun fera en sorte que cela fonctionne, selon ses aptitudes. Voilà ma proposition,

voici une possibilité de la mettre en pratique et que cela fonctionne. Je vous remercie.

*Mme Simona CRUCIANI : Merci beaucoup rabbin Melchior, nous prenons acte de la nécessité pour ce document de se concentrer sur la mise en pratique, tout en instaurant aussi un mécanisme dans ce but. Je vous remercie.*

### 8.11. M. Michael DRIESSEN, Mme Simona CRUCIANI

Merci beaucoup, je voudrais juste faire un commentaire, et c'est certainement l'universitaire en moi qui parle. Quand je repense à ce que nous avons écouté ces derniers jours, je n'ai pas entendu parler d'ana-



Intervention de Michael Driessen lors de la table ronde pour l'élaboration du plan d'action  
©aidlr

lyse des politiques, ni de propositions de politiques. Je n'ai pas entendu de débats profonds sur les causes structurelles, ce qui nous limite, je crois, dans ce que nous sommes en mesure de dire aujourd'hui sur les solutions en termes de politiques. Mais ce que j'ai entendu, et qui tire parti de la réussite du plan d'action crucial résultant du dernier sommet, est un nouveau mode de pensée sur les partenariats qui se développent entre les divers acteurs du Dialogue 5. Donc, mon commentaire au sujet du plan d'action serait de **vraiment insister sur le développement d'un cadre conceptuel dans ce langage ainsi que nous en avons parlé**. Nous avons en quelque sorte utilisé ce langage ces derniers jours, mais [je suggère de] développer ce modèle du Dialogue 5 de façon bien plus approfondie. Ainsi, je pense que nous sommes entrés dans une nouvelle phase qui n'existait pas il y a dix ans. Ces acteurs parlent entre eux, et apprennent à parler de leur intérêt pour ces problèmes en commun dans un langage commun.

Il serait très utile et très important d'avoir une sorte de préambule qui conceptualiserait cela en détail, afin que les responsables religieux, les universitaires et les décideurs politiques puissent se représenter avec ces types de solutions. En conclusion, je me concentrerai autant sur le langage et le travail conceptuel que sur les solutions de politiques, parce que je pense que ces débats en tout cas n'ont pas permis l'analyse des politiques, mais nous avons parlé, nous nous sommes servis d'un langage conceptuel commun et je crois que cela pourrait être très utile. Je vous remercie.

*Mme Simona CRUCIANI : Merci beaucoup, Michael, et j'espère vraiment que quand le document vous parviendra vous serez en mesure de fournir des éléments par écrit pour ce qui est du domaine conceptuel.*



**8.12. M. Kishan MANOCHA, M. Ganoune DIOP,  
Mme Simona CRUCIANI, M. Ganoune DIOP,  
M. Liviu OLTEANU, Mme Simona CRUCIANI**

Merci, Simona. À ce stade, j'ai juste quelques commentaires au sujet du projet de plan d'action. Premièrement : Je pense que le plan d'action doit clarifier pour quelle raison nous avons besoin d'un nouveau plan d'action. [C'est] parce que nous avons entendu et nous savons que ces dernières années, d'autres plans d'actions ont été élaborés, parmi lesquels la Déclaration de Beyrouth sur la foi pour les droits, le Plan d'action des chefs et acteurs religieux pour prévenir les incitations à une violence susceptible d'engendrer des atrocités, et le Plan d'action de Rabat. Donc, il serait utile que le projet de plan d'action et le plan d'action qui en découlera ensuite puissent se baser sur ces documents et l'explicitier.

Deuxièmement, un certain nombre de plan d'actions abordent les approches de la société dans son ensemble par rapport aux questions et problématiques, y compris la prévention de l'extrémisme violent, etc., et c'est un principe essentiel. C'est pourquoi je suggère qu'à la lumière de cette information, ce plan d'action clarifie la valeur que l'approche du Dialogue 5+ apportera. Il faudrait l'explicitier en une ou deux phrases, parce que si quelqu'un lit ceci, il ira sur le site internet et regardera ce qu'est le Dialogue 5 ; mais il convient de rappeler ce qu'est le Dialogue 5.

Troisièmement, je poursuis ce qu'a dit l'orateur précédent quand il a parlé d'élaborer un cadre conceptuel. Il est bon d'être clair au sujet des principes qui guideront la mise en application du plan d'action, donc une série de principes directeurs pourrait être insérée dans le préambule. En me basant sur les discussions de ces derniers jours, je pense à l'inclusion, la collaboration bien entendu inhérente à l'approche du Dialogue 5+, la question d'assurer qu'on se concentre sur les principes universaux tout en étant pertinent par rapport au contexte, donc un aspect local serait un avantage de cette approche (qui est aussi bien locale que mondiale), et enfin l'engagement envers l'égalité des sexes – je pense

qu'il est crucial de bien expliquer que c'est un principe directeur et une valeur qui façonnera tous nos efforts.

**M. Ganoune DIOP :** Je voudrais préciser que votre contribution est enregistrée par notre ami Cole Durham et que cela fait partie d'un processus comme Simona et les participants à la table ronde l'ont expliqué plus tôt. Lorsque que toutes vos remarques auront été enregistrées et transcrites, ensuite le brouillon sera relu et communiqué ; après cela viendra la publication. Donc je tenais à vous assurer que toutes vos idées sont les bienvenues et nous seront très utiles. Nous espérons que ce document sera une œuvre collective et c'est la raison du présent débat. Merci beaucoup.

Juste une petite remarque sur ce que je viens de dire – notre collègue, M. Kiriaki, prend également des notes et sera secrétaire de séance. Indubitablement, nous prendrons tout en considération, afin d'être les plus ouverts et complets possibles. Je vous remercie.

### **8.13. Mme Hajar Al-KADDO, M. Liviu OLTEANU, Mme Simona CRUCIANI**

Bonjour à tous, merci aux organisateurs de nous donner l'occasion de nous exprimer. Je crois que c'est la deuxième fois que j'interviens et j'ai déjà parlé à différentes occasions, et je trouve que c'est génial de voir ce plan d'action fondé sur la recherche. Mais pour être honnête, je me sens encore un peu frustrée. Je ne vois le mot « jeunesse » mentionné nulle part dans ces 5 points, et je me demande si au point 1, lorsque nous parlons du Dialogue 5+, on devrait ajouter « et la jeunesse » ou « et les jeunes ». Apparemment, nous ne parlons pas ou nous ne crions pas assez fort, (et je ne vais pas me mettre à crier maintenant) mais j'apprécierais vraiment de voir les jeunes gens ou la jeunesse mentionnés dans le texte.

À part ma frustration évidente (et merci à vous de m'écouter me plaindre au fait), je crois qu'une solution que j'aimerais serait peut-être, pour reprendre les paroles de notre cher rabbin, non de dupliquer, mais de créer d'ici douze mois une coalition de jeunes, de jeunes chefs religieux qui feraient réellement basculer ceci dans la phase de mise pratique. Donc, c'est une autre instance de coordination qui pourrait être créée. C'est formidable pour moi d'être ici à nouveau, mais honnêtement, si nous n'avons pas de jeunes et une coalition de nos jeunes, alors tous les chefs religieux peuvent dire qu'en fait, « je pourrais finir par vous rejoindre aux portes du paradis et ne pas entrer à ce stade parce que je n'ai absolument rien fait si les jeunes ne sont pas mentionnés et que nous n'avons pas une sorte de coalition. » Merci, cheikh Al-Yaqoubi, je réutilise votre blague très amusante là. Néanmoins, pouvons-nous voir d'ici six à douze mois la création d'une Coalition des Jeunes, formée de responsables religieux qui mettent réellement ce plan d'action en pratique ? Si je mets ma casquette d'universitaire, ou encore si je me concentre



Mme Hajar Al-Kaddo participant à la table ronde. ©aidlr

sur les aspects pratiques, je peux demander plus précisément : quels sont les outils de mise en œuvre, quels sont les résultats stratégiques, les échéances ? Nous, les jeunes, aimons les aspects pratiques – nous voulons juste y aller et faire le boulot.

J'aimerais donc sincèrement voir d'abord les jeunes mentionnés comme acteurs officiels, car un jour nous serons aux commandes du monde, et ensuite une coalition de jeunes. Mais honnêtement, si cela n'apparaît même pas dans le texte du plan d'action global original, nous ne serons encore nulle part dans les quatre prochaines années. Je tiens cependant à vous remercier à nouveau d'avoir organisé cette conférence, et j'espère avoir été suffisamment claire. Je vous remercie.

**M. Liviu OLTEANU** : Je suis complètement d'accord. Même si ce n'est pas encore inscrit dans le document, dans nos esprits cela inclut les jeunes. Certains n'ont pas compris jusqu'ici le rôle spécial que les jeunes peuvent jouer dans ce processus et donc oui, ils devraient être inclus dans le document. Je vous remercie.

#### **8.14. Mme Rosana ESCOBAR, Mme Simona CRUCIANI**

Bonjour à tous, et merci d'avoir organisé cette conférence, c'est un événement encourageant pour nous tous. Je m'appelle Rosana Escobar et je représente une organisation qui mobilise les jeunes dans le monde entier afin d'appliquer les ODD à l'échelle mondiale. Pour cette raison, je suis d'accord avec ce que la dame qui m'a précédée a déclaré au sujet de l'importance de mobiliser, voire même de convoquer les jeunes à ce type de conférence. Et pas seulement les jeunes, mais aussi ceux qui travaillent avec eux, car nous sommes à même de les mobiliser. Ce sont eux qui ont vraiment l'énergie. Peut-être qu'aucun d'entre nous n'est capable de mettre en pratique de nombreux aspects, mais les jeunes peuvent mettre en place beaucoup de choses au niveau de la base car ils en ont

l'énergie. Donc mon premier point est que les organisations présentes ici peuvent aussi se mettre à travailler avec les jeunes, à les mobiliser, et en effet à leur donner accès à ce type de conférence.

Mon second point est qu'hier nous avons abordé la complexité de ce sujet et vraiment j'aimerais en entendre davantage sur les différents aspects liés au sujet, par exemple : l'aspect sociologique, et l'aspect culturel du même sujet parce que je pense que nous avons besoin de savoir ce qui se passe réellement en profondeur. Merci beaucoup.

*Mme Simona CRUCIANI : Merci à vous. Nous prenons note de l'importance de mentionner la jeunesse, j'en profite pour vous rappeler qu'il s'agit d'une séance pratique, c'est pourquoi nous souhaitons vraiment entendre vos recommandations au sujet de votre vision de la mise en œuvre. Nous avons discuté de ce sujet depuis près de trois jours, le premier Sommet mondial a eu lieu il y a des années, des conférences à ce sujet ont lieu presque chaque jour – je ne plaisante pas, c'est la réalité ! Donc, laissons la théorie de côté et passons à la pratique.*

**8.15. Mme Marie Juul PETERSEN,  
M. Liviu OLTEANU,  
M. Ganoune DIOP,  
Mme Simona CRUCIANI**

Marie Juul, de l'Institut danois pour les droits de l'homme. Je voulais appuyer fermement la suggestion de Kishan Manocha d'édicter clairement les principes qui sous-tendent nos approches, et je suggèrerais évidemment d'indiquer très clairement que cela est basé sur les principes fondamentaux des droits de l'homme, tels que l'universalité, l'indivisibilité et surtout les aspects à la fois individuel et collectif de la liberté de religion ou de conviction.

Ensuite, plus concrètement, j'ai du mal à percevoir la relation entre ce processus et tout le processus encadrant la Résolution du Conseil des

droits de l'homme 16/18 sur la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction. En effet, je pense qu'il y a de nombreux recoupements et des activités ont eu lieu autour de cette résolution – certaines étaient bonnes, d'autres moins bonnes – mais ce qui m'intéresse c'est de savoir si vous avez réfléchi aux synergies avec ce processus, le processus d'Istanbul.

**M. Liviu OLTEANU :** Je peux vous répondre sur le dernier point. Nous avons dit que les acteurs du Dialogue 5 seront guidés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Plan d'action de Rabat qui a débouché sur la Résolution 16/18 ou Plan d'action des chefs et acteurs religieux pour prévenir les incitations à une violence susceptible d'engendrer des atrocités qui a été lancé à New York il y a deux ans, la Déclaration de Beyrouth sur la foi pour les droits et d'autres documents originaux de l'ONU qui pourraient s'ajouter. Cela signifie que la Résolution 16/18 en fera forcément partie. Nous voudrions l'inclure. Je vous remercie.

**M. Ganoune DIOP :** Je voudrais juste ajouter que ce que Liviu vient de lire se trouvera dans le document. Je veux dire que cela fera évidemment partie du document de base.

#### **8.16. M. PL de SILVA ; M. Ganoune DIOP**

Je voudrais remercier les organisateurs de nous avoir réunis ici. Pourtant, il faut que nous soyons conscients de certaines choses et je suis d'accord avec Simona, nous devons être orientés vers la pratique :

les slogans, la rhétorique, les documents, les plans ne signifient rien si on ne peut pas les mettre en pratique sur le terrain. Nous en avons déjà tellement et les Nations Unies sont un forum de discussion, donc il faut s'assurer que des actions sont réellement mises en place sur le terrain. Je voudrais souligner qu'il y a quelque chose que nous n'avons pas pris en considération du tout et je pense que nous sommes à la traîne, c'est-à-dire que si on parle de contrer le discours haineux, nous devons avoir un plan d'action concret qui est mis en œuvre – comme l'a dit le rabbin Melchior, pas seulement à un endroit ou un autre, mais si possible dans tous les pays – en ce qui concerne les réseaux sociaux, parce que les réseaux sociaux et les infox sont indissociables de la culture de la haine. Il y a des gens à l'opposé de nous qui effectivement font la promotion de l'intolérance, des sentiments anti-immigration, de la politique populiste, de la politique d'extrême droite, même ici en Europe : il suffit de regarder de l'autre côté de la frontière, en Italie, où il y a un monastère utilisé par Steven Bannon et ses acolytes pour former des politiques populistes et des politiques de tous les partis européens à ce genre d'intolérance et de discours haineux. Donc si nous voulons être actifs dans la lutte contre le discours haineux, nous devons également nous organiser pour agir en pratique dans ce but.

L'autre point que nous n'avons pas abordé, c'est la technologie 5G. Quand nous en serons à la technologie 5G, alors ce type de conférence deviendra obsolète car nous serons dépassés. Je vous remercie.

**M. Ganoune DIOP :** Je voulais vous demander si vous auriez des idées concrètes à proposer ? Nous avons tant de pactes et de déclarations, etc. mais sans action concrète sur le terrain [elles sont inefficaces]. Au sujet du discours haineux, avez des actions à nous conseiller ? Nous pouvons nous plaindre et même partager des griefs, mais je pense qu'il est crucial de nous aider en nous montrant comment nous pouvons avancer ensemble par des suggestions concrètes.

**M. PL de SILVA :** Au sujet du discours haineux sur les réseaux sociaux et de la prise en compte des technologies 5G, vous devez réunir

un panel d'experts comprenant des personnes comme l'amiral Norman Hayes, l'ancien directeur du centre des opérations de sécurité nationale à la NSA. Il connaît bien le monde cybernétique, la cyberguerre, la défense offensive. Vous avez besoin de gens comme ça qui sont de vrais experts pour comprendre la technologie 5G, d'une part, et, d'autre part, proposer des mesures concrètes et des contre-mesures, qui peuvent être mises en place pour lutter contre le discours haineux et ses propagateurs. Mais il faut le faire. On ne peut pas juste faire de belles déclarations et espérer que cela va se produire. Il faut être proactif. Il ne faut pas un énorme forum mais plutôt un groupe d'experts, un petit groupe de réflexion, et à partir de là vous pouvez dérouler votre plan d'action.

**M. Ganoune DIOP :** Je vous remercie. Donc, votre suggestion est de consulter des experts pour avoir leur contribution ?

**M. PL de SILVA :** Vous avez besoin d'un groupe de réflexion, pas de centaines de personnes, mais d'un très petit groupe d'experts ciblés qui puissent faire le lien entre les réseaux sociaux, les infox et la lutte contre le discours haineux, tout en tenant compte des technologies 5G car elles vont nous submerger quand elles seront en place.

### **8.17. Mme Rebeca BIATO**

Bonjour à tous, je m'appelle Rebeca Biato et je représente Jeunesse en Mission, avec mon responsable. Je voudrais vous présenter deux moyens d'améliorer la situation : premièrement, le travail avec les familles. Je pense que dans le passage qui traite de l'éducation, nous pourrions souligner le pouvoir qu'ont les familles de transmettre l'héritage et les valeurs positives de l'identité, afin que les gens aient confiance en qui ils sont et puissent accueillir les autres. Je pense que parfois nous retirons cette tâche aux familles pour la confier aux écoles, et nous devons réunir à nouveau les familles.



L'autre point que je souhaite aborder est d'avoir des projets portant sur le pardon et la réconciliation. L'une de nos organisations partenaires au Liban donne des cours sur le pardon avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations. Nous tenons des séances de formation qui sont en fait des séances de conseil où l'on enseigne ce qu'est le pardon, comment lâcher prise sur les douleurs passées et en parler – il ne s'agit pas de dire que ce n'était rien, mais plutôt d'en parler et d'être capable de se libérer de cette peine – ainsi ces douleurs n'augmentent plus. À l'issue de ces cours qui se déroulent en plusieurs équipes, nous avons une journée où les différents groupes d'origines ou de religions diverses se rassemblent. Par exemple, des Palestiniens, des Libanais chrétiens et musulmans. Cela a été très fructueux et c'est quelque chose que j'aimerais suggérer comme moyen d'enseigner aux gens la force des familles et la force du pardon et de la réconciliation. Je vous remercie.

### **8.18. Révérende Mme Bonnie EVANS-HILLS, Mme Simona CRUCIANI**

Merci de me donner la parole. Je m'efforce de trouver des suggestions pratiques. En ce qui concerne la Déclaration universelle des droits de l'homme et toutes les libertés de religion et de conviction et l'absence de discrimination fondée sur le sexe ou la race ou tout autre critère, nous disposons en fait d'une législation relativement récente et nous n'avons pas vraiment examiné toute la jurisprudence où les subtilités sont étudiées. Je pense que c'est source de nombreuses craintes liées au populisme - les gens craignent que la liberté de quelqu'un d'autre empiète sur la leur - et toutes ces choses se régleront avec le temps.

Il existe une organisation appelée l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA pour *International Institute for Democracy and Electoral Assistance*). L'Institut a mené des recherches dans le domaine de la liberté de religion et de conviction et sur des questions constitutionnelles. Donc, ils ont examiné des conversations et des

consultations de chefs spirituels, s'intéressant aux problématiques où la liberté d'expression, la liberté de culte ou la liberté de rassemblement de l'un peut empiéter sur la liberté de l'autre. Ils ont observé cela sous l'angle de la jurisprudence.

Je pense que nous devons davantage conduire ce type de recherche, et nous devons les publier de façon à apaiser les craintes du public. Je pense que c'est l'une des choses très pratiques auxquelles nous pouvons travailler. Mais cette organisation pourrait aussi être très utile pour revoir ce qui était la Convention de 1995 sur les réfugiés, qui, à mon avis, n'est plus appropriée. Elle date d'une époque au contexte politique particulier qui a évolué : elle ne comprend pas d'éléments comme une catastrophe environnementale ou la menace liée au genre ou à la sexualité, donc quand les gens arrivent, disons au Royaume-Uni, et qu'ils demandent l'asile et veulent utiliser un de ces motifs pour leur demande d'asile, cela n'est pas nécessairement reconnu.

Nous avons besoin d'une équipe pour revoir en détail cette Convention sur les réfugiés, et c'est peut-être quelque chose que cette organisation pourrait étudier. Mais cela peut aussi inclure des thèmes comme la religion, la race et toutes les choses qui ne sont pas incluses dans la Convention sur les réfugiés actuelle ; je pense qu'il faut revoir tout cela.

Autre suggestion, s'attaquer aux crimes haineux. Je me souviens d'une école que j'ai visitée à Jérusalem, qui s'appelait « Main dans la main ». Il s'agit d'une école où les Arabes, les Israéliens, les Juifs, les Musulmans et les Chrétiens se côtoient, à partir de l'âge de 4 ans jusqu'à 18 ans, grâce à l'éducation. Ils ont deux professeurs, l'un parle arabe, l'autre parle hébreu, et ils apprennent les deux langues. Ils étudient en profondeur les célébrations culturelles et religieuses des autres et discutent également de la manière dont le conflit en Israël et en Palestine les affecte au quotidien. Si l'un des parents fait partie de l'Armée de défense d'Israël (Tsahal), ils doivent parler de leurs problématiques et de ce qui se passe chez eux, ou si le parent de quelqu'un d'autre a dû s'arrêter à un poste de contrôle, ils doivent en discuter. Donc, dès l'âge de quatre ans, ils parlent de ces sujets. Ils en parlent jour après jour avec leurs professeurs et leurs camarades de classe qui sont Arabes et Israéliens, Juifs, Musulmans et

Chrétiens. Ils grandissent avec ces camarades de classe jusqu'à 18 ans. J'ai écouté des lycéens de 16 ans issus de ces différentes zones parler de la manière dont ils ont grandi. Leurs origines sont très diverses, mais pourtant ils ont ce lien qui les rapproche très fort. Ils vivent ensemble au milieu d'un conflit, ce n'est pas une tâche facile et il faut consacrer du temps.

Je pense que tous ces processus prennent du temps, toutes les expériences pratiques prennent du temps parce qu'il s'agit de relationnel, mais je crois vous avoir présenté deux exemples pratiques qui peuvent contribuer à atteindre nos objectifs.

### **8.19. Représentant de l'Alliance évangélique mondiale, Mme Simona CRUCIANI**

Je vous remercie. Je travaille avec l'Alliance évangélique mondiale. On a beaucoup parlé des réseaux sociaux, mais je crois qu'il y a un problème avec les médias traditionnels. L'une des intervenantes, Hannah Strommen, a dit que nous devons remettre en question la version généraliste du récit des guerres culturelles, et je voudrais suggérer une action pratique : les responsables interconfessionnels et d'autres groupes - beaucoup d'entre eux sont ici présents parmi nous - pourraient visiter les médias et les grandes sociétés propriétaires de médias, (parce que beaucoup de journaux et de chaînes de télévisions sont la propriété d'une seule entreprise), et leur proposer des histoires alternatives parlant de foi et d'espoir. Nous avons entendu certaines de ces histoires où la foi et l'espoir jouent un grand rôle. L'imam Al-Yaqoubi, le rabbin Melchior et moi-même, en tant qu'évangéliste, connaissons beaucoup d'histoires de foi et d'espoir qui ne seront pas relayées. Ma suggestion pratique est donc celle-ci : pourquoi ne pas commencer par aller sur ces plateformes qui, sans vouloir les accuser de quoi que soit, relayent par inadvertance une version généraliste du récit des guerres culturelles et des défis culturels, en leur offrant nos histoires fondées sur l'espoir et la foi ? Je vous remercie.

*Mme Simona CRUCIANI : Merci beaucoup, c'est bien noté.*

**8.20. M. Rudelmar BUENO DE FARIA,  
M. Ganoune DIOP,  
Mme Simona CRUCIANI**

Merci beaucoup. Sur la base du dernier commentaire relatif à la Convention des Réfugiés, je pense que nous devons avoir conscience que nous participons à différents processus politiques mondiaux, tels que les deux pactes sur les réfugiés et les migrations. Selon moi, cette semaine, nous n'en avons pas spécifiquement parlé. Or, ces deux pactes comportent de nombreuses suggestions en termes de protection des minorités, des migrants et des réfugiés, et je pense qu'il est important pour nous de **nous associer, sous la forme d'une recommandation concrète, à ces suggestions pratiques qui font déjà partie des pactes, car la plupart des organisations ici présentes sont déjà impliquées d'une manière ou d'une autre dans ces différents processus.** Pouvez-vous intégrer cette question au plan de manière à ne pas dupliquer ou réinventer des concepts qui intègrent déjà les droits de l'Homme dans la notion d'indivisibilité et d'universalité ?

**M. Ganoune DIOP :** Oui, je pense que votre remarque est parfaitement pertinente, en particulier dans le contexte des Nations Unies qui travaillent depuis des années sur le Pacte Mondial. Cole a pris des notes ; nous allons les intégrer et formuler des recommandations, car il s'agit ici de suggestions concrètes qui pourraient compléter le plan d'action concernant, en particulier, les migrants, les personnes déplacées, les réfugiés, etc. Merci beaucoup.

*Mme Simona CRUCIANI : Bien, j'ai vu l'Australie ici, puis la dame là-bas, et nous avons de nouveau l'Égypte.*

**8.21. M. Brian ADAMS,  
M. Ganoune DIOP,  
Mme Simona CRUCIANI**

Apparemment, ce que nous tentons de développer ici, ce sont trois aspects, composants ou exemples que nous pourrions intégrer à une stratégie et qui sont structurellement coordonnés. On peut dire que nous tentons d'en préciser les détails, d'une certaine manière. Concernant certains composants, nous pouvons faire de grandes choses sur le terrain. J'aime vraiment la structure du Rabbin Melchior dans laquelle tout cela pourrait s'intégrer, mais nous n'avons pas encore beaucoup progressé en matière de stratégie : nous nous sommes posé des questions à ce sujet. Veuillez me pardonner de remettre ce sujet sur le tapis, mais l'article que j'ai présenté hier s'intègre vraiment bien dans cette niche : quelle est la stratégie, de quelle manière pouvons-nous cerner toute la complexité du problème et faire avancer les choses au sein de diverses structures, comme celle que le Rabbin a exposée par exemple. Par conséquent, permettez-moi de suggérer humblement que cette stratégie soit prise en compte dans le plan. Je le recommande.

**M. Ganoune DIOP** : Bryan, auriez-vous la possibilité d'extraire concrètement les points pertinents de votre présentation et de nous les transmettre ? De cette manière, lorsque nous nous réunirons pour travailler sur l'ébauche, nous pourrions étudier toutes vos données et certainement les prendre en compte. Merci.

**8.22. Mme Constanza MARTINEZ,  
Mme Simona CRUCIANI**

Bonjour. Je m'appelle Constanza Martinez et je suis la représentante de Word Vision auprès des Nations Unies ici à Genève. Merci pour ces

conférences, cela fait toujours du bien d'entendre des récits positifs et porteurs d'espoir au milieu de tous ces incidents tragiques. Comme beaucoup d'entre vous le savent, World Vision est une organisation confessionnelle impliquée dans le développement et l'humanitaire qui milite beaucoup à ce sujet. Nous avons des bureaux dans une centaine de pays et nous œuvrons avec les leaders religieux à l'instauration de la paix. Par conséquent, nous sommes confrontés sur le terrain à bon nombre des questions discutées ici. Je pense que nous ne sommes pas la seule organisation de médecins à intervenir sur le terrain dans ce domaine et j'aimerais me joindre à M. Rudelmar pour dire que de nombreuses organisations travaillent déjà sur ces questions. Nous devons tous unir nos forces pour réduire la fragmentation que nous subissons en raison de la présence de très nombreuses organisations travaillant dans des domaines différents.

J'espère qu'il y aura un exercice de cartographie afin que vous ayez connaissance de certaines initiatives. Par exemple, nos collègues du Conseil œcuménique des Églises ont organisé l'année dernière une conférence sur les questions en lien avec la lutte contre la xénophobie et les discours xénophobes, et je pense que le résultat de cette conférence est remarquable et pourrait venir en soutien de ce plan d'action. Une autre initiative en lien avec la foi a vu le jour sous l'impulsion de partenaires confessionnels dans le but de répondre au problème des enfants déplacés. Elle s'inscrit parfaitement dans le contexte des deux pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations. En octobre l'année dernière, nous avons également adopté un plan d'action reposant sur trois piliers : soutien spirituel, continuité de la protection des enfants et établissement de sociétés pacifiques, notamment en combattant la xénophobie. Ces ressources pourraient également être intégrées dans les conversations. Je serais très heureuse de contribuer à cette discussion et de vous faire connaître ces initiatives qui germent un peu partout afin que nous puissions unir nos forces, car nous devons impérativement le faire.

En écho aux précédents intervenants, à l'heure actuelle, nous savons ce que nous voulons obtenir. Je pense donc que les conversations doivent porter sur des activités très pragmatiques et tactiques et c'est

là, une fois de plus, qu'il est essentiel de mettre l'accent sur les réseaux sociaux. Afin de faire une suggestion pratique, je pense que nous pourrions créer ou établir un petit groupe de réflexion impliquant des jeunes (je ne fais déjà plus partie de cette catégorie) qui savent utiliser les réseaux sociaux et qui pourraient nous aider à contrebalancer les compétences dont font preuve les personnes auxquelles nous tentons de nous opposer. Ainsi, nous serions un peu plus efficaces pour mettre en avant tous les documents et toutes les belles histoires que j'ai entendues au cours de ces trois derniers jours et qui risqueraient autrement de disparaître dans le tourbillon des médias. Je pense qu'il faut créer ce groupe et que nous devons nous joindre à d'autres activités en cours afin de ne pas diviser et fragmenter nos efforts et nos ressources. Nous devons également disposer de spécialistes des médias et d'experts en communication qui pourront nous aider à diffuser les précieux messages que nous avons générés ici. Merci.

*Mme Simona CRUCIANI : Merci beaucoup pour votre précieuse contribution. Pourriez-vous nous envoyer les liens vers tous ces processus et activités pertinents et leurs résultats, afin que nous les incluions dans le résultat final de ces réunions ? Merci à vous.*

## **8.23. Délégation D'ÉGYPTE**

Je vous remercie chaleureusement de me donner à nouveau la parole. Commençons par une petite clarification afin d'éviter toute confusion. J'aurais dû commencer par me présenter la dernière fois. Je suis un délégué travaillant au sein de la Mission permanente de l'Égypte, un conseiller, un diplomate et je suis ravi de participer avec vous à ce Sommet. Je souhaite simplement contribuer aux discussions à propos des commentaires et propositions très précieux qui ont été formulés jusqu'à présent. Nous sommes tout à fait d'accord avec la suggestion d'ajouter quelques principes directeurs en préambule. Et nous sommes

également d'accord sur la question de l'inclusivité, de l'égalité entre les sexes et de l'importance de la participation de la jeunesse. Je pense aussi qu'il est très important de mentionner tout cela dans le préambule. Comme vous venez de le lire, le préambule comprendra un paragraphe faisant référence à toutes les autres initiatives, car le Dialogue Five ne fonctionne pas en vase clos comme nous l'avons précisé. Il convient de mentionner non seulement les conventions ou accords, tels que le droit international relatif aux droits de l'Homme et les autres initiatives qui ont été évoquées, mais aussi les nombreuses résolutions du Conseil des Droits de l'Homme traitant des minorités, des migrants, des personnes déplacées en interne, des réfugiés, du 16/18 ou de la liberté de religion et de croyance, parmi tant d'autres. Par conséquent, notre contribution ou notre proposition serait de faire référence à toutes les résolutions pertinentes du Conseil des Droits de l'Homme. C'est un langage convenu des Nations Unies que nous utilisons également dans nos résolutions. Concrètement, il s'agit non seulement des résolutions du Conseil des Droits de l'Homme, mais aussi des résolutions de l'Assemblée générale, alors je pense que nous devrions procéder ainsi.

Les mécanismes du Conseil des Droits de l'Homme doivent également être pris en compte. En effet, nous avons des Rapporteurs spéciaux, des groupes de travail et de nombreux forums au sein desquels nous discutons de la question des minorités religieuses, notamment le Forum pour les minorités et bien d'autres encore. J'ai eu l'occasion d'y participer et je pense donc que les discussions qui s'y tiennent sont très proches des nôtres et peuvent se compléter. De nombreuses propositions variables peuvent également être intégrées dans nos discussions. Nous aurions tout intérêt à profiter de leur synergie avec le travail des Nations Unies et celui du Dialogue Five.

Concernant la méthodologie, j'ai suivi les informations que vous comptez intégrer au document, mais je pense qu'il serait très difficile pour le comité de rédaction de toutes les collecter et les synthétiser en une heure. C'est une tâche très complexe, en particulier parce que nous avons entendu beaucoup de commentaires et d'avis très précieux auxquels nous devons réfléchir. De plus, nos notes comportent peut-être



d'autres suggestions sur lesquelles nous devons revenir et réfléchir. Par conséquent, j'aimerais proposer, si cela vous convient, de faire une pause au bout de quelques tours de discussions afin de produire une autre ébauche. Ensuite, le Secrétariat du Sommet mondial pourrait envoyer un appel à contributions aux différentes parties prenantes en fixant un délai de réponse. Cela permettrait de préparer une nouvelle ébauche qui pourrait être discutée. Je pense que cela serait plus pratique. J'essaye juste d'aider le comité de rédaction, car je sais qu'il croule sous les propositions et si j'étais à sa place, je serais complètement perdu ! Selon moi, pour ne pas passer à côté de la moindre de ces propositions, un appel à contributions associé à un délai de réponse afin de ne pas perdre le fil serait une bonne suggestion dans ce cas. Je vous remercie.

**M. Ganoune DIOP** : Merci beaucoup. J'aimerais insister ce que vous venez de dire, car il est clair pour nous que cette tâche ne pourra pas être accomplie en une heure. Nous avons bien trop de ressources et nous avons déjà évoqué une consultation en tenant compte de la plupart des publications pertinentes. Le travail de ce comité de rédaction ne sera pas terminé en une heure et Simona a mentionné qu'une fois que toutes les informations auront été étudiées, nous rentrerons un peu plus dans les détails et nous produirons une ébauche que nous enverrons également aux États membres. C'est ainsi que nous procédons et, si nous voulons obtenir un résultat vraiment conséquent, nous ne devons pas nous précipiter. De nombreuses consultations auront encore lieu par la suite. Mais merci quand même à vous.

**Mme Simona CRUCIANI** : *Bien. Permettez-moi d'ajouter une chose. Il est clair que nous ne finaliserons pas nos travaux en heure et nous savons clairement comme nous allons procéder. Nous reviendrons ultérieurement avec une synthèse des principales recommandations formulées afin d'être sûrs des recommandations que nous voulons soumettre au comité de rédaction et de n'en oublier aucune.*

## 8.24. M. Enrique MONTE

Bonjour et merci à vous. Je suis Enrique Monte de l'Association Miranisme International et je souhaite déclarer, au nom de mon organisation, que nous sommes tout à fait d'accord avec ce que le représentant égyptien vient de dire. Je pense qu'aujourd'hui, nous allons sans doute parvenir à des conclusions et à une ébauche de plan d'action, mais beaucoup d'autres parties qui ne sont pas présentes ici avec nous devraient, selon nous, avoir l'occasion de contribuer elles aussi à ce plan d'action : l'agenda 2030, les institutions pour la migration et le développement, le Forum mondial sur la migration et le développement, le Réseau des Nations Unies sur les migrations, les syndicats, les organisations d'employés et patronales ou encore les organisations professionnelles. Pour cette raison, nous vous demandons d'accorder plus de temps pour les contributions écrites ; nous aimerions développer certaines contributions et élaborer des directives de tolérance concernant les politiques publiques, l'éducation dans la diversité et le pluralisme, et différents mécanismes concrets qu'il serait intéressant d'inclure dans ce plan d'action final, mais le temps nous manque. Je vous remercie.

## 8.25. Mme Imane BOUDHIL

Bonjour à tous. Je m'appelle Imane et je représente le FEMYSO, le Forum de la jeunesse et des étudiants musulmans d'Europe. Je souhaite faire un commentaire qui pourrait déboucher sur un point à ajouter en tant que suggestion au plan d'action. Aujourd'hui, en Europe, nous sommes préoccupés par certains débats, en particulier en France et en Allemagne. Ces débats portent sur l'islam de France et l'islam d'Allemagne qui consistent plus ou moins à façonner la religion en fonction de la volonté du gouvernement. Concrètement, cela débouche sur de nombreuses restrictions des pratiques religieuses, ainsi que sur une res-

triction de la liberté de religion. Par conséquent, ma suggestion et ma question sont les suivantes : pouvons-nous intégrer dans le plan d'action un point relatif à une coordination qui permettrait de contrer de telles mesures, sachant que la question est actuellement débattue et entraîne les restrictions que j'ai précédemment mentionnées, et donc une atteinte à la liberté de religion. Merci à vous.

## 8.26. Mme Carol F. McCONKIE

Je m'appelle Carol et je représente l'association des Saints des derniers jours et *l'International Center for Law and Religious Studies*. Je suis enthousiasmée par les commentaires que j'ai entendus et je suis reconnaissante d'être ici. L'un des deux éléments très concrets qui ont été mis en place est un programme d'éducation élaboré par l'Office pour l'Éducation aux Droits de l'Homme à Genève. Il a été présenté aux services de l'éducation de quelques pays qui l'ont bien accueilli et vont le mettre en œuvre. Ce programme est destiné aux enfants, ainsi qu'aux jeunes du secondaire. Ce type d'initiative pratique va en définitive contribuer à la naissance d'une culture qui pourra se diffuser à l'échelle mondiale si nous réussissons à la mettre en œuvre à bien plus grande échelle.

De plus, les jeunes qui ont été mentionnés sont une ressource remarquable pour les plates-formes des réseaux sociaux. En parvenant à nous établir sur le plus grand nombre de plates-formes possible, nous permettrons à ces jeunes de diffuser les messages des droits de l'Homme et de soutenir les objectifs de développement durable. Ils pourront alors inonder le monde de ces messages et contrer ainsi les messages négatifs qui circulent en ligne.

Je pense que certaines de ces choses ont déjà été mentionnées, mais je souhaitais faire part de mon assentiment envers cette mesure très puissante qui consisterait à mettre en œuvre les ressources dont nous disposons. Je vous remercie.

## 8.27. M. Tayab BASHAR, Mme Simona CRUCIANI

Encore une fois, merci à vous. Je serai bref. Tout d'abord, je vais m'exprimer en tant que membre de la société civile du Bangladesh. J'aimerais juste faire quelques réflexions concernant le plan d'action. Je pense qu'au cours de la mise en œuvre de notre plan d'action, trois choses ont émergé et nous devons absolument les partager ici. Tout d'abord, M. Adama Dieng a rencontré l'honorable premier ministre du Bangladesh lors du dernier Sommet. Il lui a fait part du plan d'action et elle en a été très satisfaite. L'honorable ministre du Culte a participé à l'un de ses événements, l'honorable ministre de l'Éducation a participé à certains de nos événements et la société civile a également été représentée dans le cadre de nos événements. Nous tentons actuellement de faire une chose, et je tiens vraiment à vous le faire savoir afin de voir si nous pouvons l'intégrer à notre plan d'action : cinq parlementaires ont signé, en tant que conseillers, le plan d'action devant être mis en œuvre dans notre pays d'un point de vue politique. Parmi eux, il y a un jeune parlementaire, deux femmes parlementaires, le parlementaire des tribus des montagnes et des parlementaires de toutes les religions. Actuellement, des comités de district sont chargés de former tous les comités. Ils doivent s'assurer de l'existence d'un bureau chargé de mettre en œuvre tous les ateliers et d'appliquer le plan d'action, notamment auprès du corps enseignant. Nous essayons de déployer tout cela sur le terrain. C'est un projet que nous allons déployer pas à pas. Il prouve qu'il est facile de traduire les messages que vous envoyez et de les transmettre aux acteurs de terrain afin de passer à l'action.

Un autre point sur lequel je souhaite revenir concerne les activités terroristes et les messages de haine. Si l'on se penche sur la situation actuelle et sur les terroristes qui ont été arrêtés au Sri Lanka ou dont l'identité a été révélée, sur les deux terroristes qui sont morts, l'un a étudié en Angleterre et l'autre en Australie. Il est très important d'essayer d'impliquer les étudiants dans l'élaboration du plan d'action : les scolaires sont

trop jeunes, mais les étudiants des universités sont présents à l'international. Par exemple, de nombreux étudiants bangladais étudient dans différents pays du monde. En les impliquant dans les universités avec les autres étudiants, nous pourrions plus facilement diffuser le message de paix et de tolérance au sein du système universitaire. Et une fois de retour [dans leur pays d'origine], ils pourraient être des ambassadeurs et porter ce message au lieu de revenir au pays avec d'autres messages. Je pense qu'ainsi, nous obtiendrons le soutien de tous les États membres, car nous sommes tous confrontés au même problème et nous sommes tous des victimes ici.

Pour finir, j'aimerais revenir sur le plan d'action. Il est très important de travailler avec la jeunesse mais, en même temps, nous devons comprendre, comme ce monsieur l'a dit, que la démographie et la culture sont très différentes d'un pays à l'autre. Ce monsieur a dit que nous avons besoin d'un plan national, d'un plan régional, d'un plan international. Du point de vue du Bangladesh, en tant que société civile, nous avons notre propre plan national qui est assez semblable au plan régional. Je suis sûr que l'Inde est présente ici et le Pakistan également. Le Bangladesh est bien présent en la personne de votre honorable conseiller, et le Sri Lanka est peut-être représenté lui aussi. Nous partageons tous les mêmes points de vue culturels dans une certaine mesure, et pratiquement les mêmes problèmes. Si nous disposions d'une plate-forme nous permettant d'échanger sur ces problèmes, de partager ces valeurs et de tenter de mettre en œuvre le plan au niveau régional, cela nous aiderait vraiment à former des ambassadeurs et à établir des centres de paix dans la région. De même, il serait profitable de nous concentrer sur ces points et sur la notion culturelle dans le plan d'action, ainsi que de nous montrer respectueux de toutes les cultures de chaque pays. En gardant la culture à l'esprit et en définissant un plan d'action visant à préserver chaque culture régionale, je pense que en tirerions plus d'avantages. Dans le cas contraire, nous risquons d'aboutir à quelque chose qui ne sera pas adapté à la culture ou au pays lui-même.

Permettez-moi donc de suggérer que les activités régionales respectent la culture, car le mélange des cultures est très important également. Je vous remercie.

*Mme Simona CRUCIANI : Merci à vous. Juste pour clarifier, Tayab faisait référence au processus de mise en œuvre du plan d'action pour les leaders et acteurs religieux visant à éviter l'escalade de la violence au Bangladesh. Il ne faisait pas référence au présent plan d'action, car il n'a pas encore été finalisé. Merci malgré tout.*

## **8.28. Mme Rebeca BIATO, Mme Simona CRUCIANI**

Je vous remercie de me redonner la parole. J'aimerais juste vous parler d'un de nos projets qui fonctionne très bien avec les leaders religieux et les représentants de l'État. Depuis quelques années, nous avons mis en place un projet baptisé « One church, one family » (une église, une famille). Nous avons mis en relation le gouvernement de l'Argentine et le gouvernement du Liban et nous avons coopéré avec eux afin d'envoyer des réfugiés syriens du Liban vers l'Argentine. L'Argentine prend en charge le coût du transport, le Liban veille à fournir les documents requis et les églises sont responsables de tous les aménagements et de toutes les dépenses d'une famille. De cette manière, la charge n'est écrasante pour aucune des parties. Nous avons pu faire venir quelques familles ainsi ces dernières années. Cela permet de ne pas séparer la famille, de lui donner un cadre communautaire. De plus, aucun pays ne doit régler tous les problèmes à lui seul. Ce projet est donc très fructueux et j'aimerais dire qu'il pourrait peut-être être étudié et reproduit dans d'autres contextes. Je vous remercie.

## 8.29. M. Asher MAOZ, Mme Simona CRUCIANI

Lorsque nous partirons ce soir, nous emporterons avec nous de précieux souvenirs de cette conférence et de toutes ces nouvelles amitiés. Mais ce que nous laisserons derrière nous, c'est ce document sur lequel nous travaillons. En tant que membre du comité de rédaction, je suis ravi que nous ayons autant réfléchi aujourd'hui, avec tous mes collègues, et je pense que c'est la meilleure séance à laquelle nous avons participé.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les personnes à l'origine de cet événement : le Président Adama Dieng, le Président Mario Brito et, bien entendu, l'infatigable Liviu Olteanu. Je me demande toujours s'il n'y a pas 10 Liviu plutôt qu'un seul ! Nous devons également citer les personnes qui agissent en coulisses : le rôle crucial de Mercedes a déjà été salué, mais j'ignore si vous savez que des membres de la famille de Liviu ont posé des congés et qu'ils œuvrent dans l'ombre à la réussite de cette conférence.

Tout le monde a un rêve. Le mien serait que nous n'ayons plus jamais besoin d'organiser ce type de sommet. Mon rêve serait que l'Association soit dissoute parce qu'elle n'est plus nécessaire. Ne vous inquiétez pas, cela n'arrivera pas ! Je suis assis à côté d'un bon ami, Al-Yaqoubi. Je tiens à vous dire que nous vivons à deux heures de voiture l'un de l'autre, mais qu'il a fallu que nous nous rendions à Genève pour nous rencontrer. À vrai dire, j'ai bien peur que le Cheik soit également obligé de venir à Genève pour rencontrer nos collègues syriens.

Au Moyen-Orient, tout le monde se dispute pour savoir qui a inventé l'houmous. Certains israéliens m'en voudront peut-être, mais je dois admettre que ce ne sont pas les israéliens. Une autre compétition est en cours, et ceux qui ont lu le Guinness Book des Records le savent peut-être. Elle consiste à fabriquer la plus grande quantité d'houmous et le titre revient tour à tour à Abu Gosh, un village arabe sur la route de Jérusalem et, comme tu le sais Al-Yaqoubi, à Beyrouth. Une année, c'est

Beyrouth qui décroche le titre et la suivante, c'est Abu Gosh. J'aimerais sincèrement que cette compétition soit la seule dispute et la seule guerre au Moyen-Orient. Dans ce cas, nous pourrions dissoudre l'association.

Malheureusement, je n'ai pas de bonne blague en réserve. Mais j'ai vu une émission à la télévision américaine dans laquelle on demandait à un imam, un prêtre et un rabbin ce qu'ils aimeraient que les gens disent à leurs funérailles. L'imam a dit : *J'aimerais qu'ils disent qu'il a fait passer son devoir avant ses intérêts personnels*. Le prêtre a dit : *J'aimerais qu'ils disent qu'ils ont été inspirés par mes sermons*. Peut-être qu'il a entendu ta blague. Ensuite, les journalistes se sont tournés vers le rabbin et lui ont posé la même question. Il a réfléchi pendant un moment, puis il a dit : « *Regardez, il bouge encore !* » Je vous remercie.

**Mme Simona CRUCIANI** : J'invite à présent le secrétaire du Comités d'experts de ce Sommet à résumer les principaux points. Mme Kyriaki TOPIDI, vous avez la parole.

### **8.30. Mme Kyriaki TOPIDI, Mme Simona CRUCIANI**

J'aimerais faire la synthèse des principaux points de toutes les suggestions. J'ai tenté de les regrouper avec l'aide de Cole Durham et je pense que nous pouvons vous présenter la liste suivante :

Le premier type de problèmes évoqué a été des **problèmes structurels concrets** : nous nous sommes demandé s'il est préférable de créer une nouvelle structure ou d'utiliser les structures existant au sein de cette organisation ; nous nous sommes également demandé si nous voulons une réunion générale ou des réunions distinctes, et nous avons opté pour une réunion générale.

Un autre point récurrent a été la question des **causes fondamentales et de la manière d'intégrer des références aux causes fondamentales politiques et socio-économiques**. Je pense que nous devons sérieuse-



ment nous pencher sur la question. Ont suivi plusieurs interventions concernant des suggestions pratiques, parmi lesquelles une réflexion sur la manière dont nous pouvons utiliser le rôle des leaders religieux et la manière dont nous pouvons promouvoir nos six plans d'action à travers l'éducation. Le troisième a porté sur l'**acquisition de compétences et formation**, ce qui, dans une certaine mesure, est lié à l'éducation. En ce qui concerne les parties prenantes intéressées, nous avons entendu des suggestions nous appelant à impliquer les enseignants et le personnel pédagogique dirigeant, des suggestions nous demandant de nous intéresser au leadership national, et même des suggestions de recours stratégique à des personnes telles que des individus populaires pour faire avancer notre cause. Une suggestion récurrente a été l'inclusion de la jeunesse et des jeunes travailleurs.

Un autre point important a porté sur la manière dont nous cartographions le territoire. J'entends par là la manière dont nous nous rattachons aux déclarations légales et politiques des Nations Unies, ainsi qu'au travail des autres ONG. Ainsi, nous serons bien entendu en mesure de limiter la fragmentation des idées et des ressources entre toutes les parties impliquées dans ce contexte.

Une autre question très pertinente et intéressante a porté sur **la manière dont nous voulons appliquer des principes**. Je pense qu'au moins deux intervenants ont formulé des suggestions utiles visant à inclure des principes qui guideront notre travail, tels que l'inclusivité, l'universalité, l'indivisibilité et le recours à une approche mondiale qui soit également locale.

En ce qui concerne les discours de haine, je pense qu'il est clair que la connexion avec les médias est imminente, par exemple, au travers de la formation. Une suggestion très intéressante a été de former des équipes intégrant des enseignants religieux, des acteurs des médias et des journalistes afin, par exemple, de dispenser ce type de formation et de sensibilisation. Une autre suggestion relative aux réseaux sociaux a été de créer des groupes de réflexion, ce qui correspond également à une forme de cartographie qui pourrait nous aider à mieux comprendre les

enjeux. En outre, nous avons entendu parler du rôle des familles en tant que forums d'éducation, ce qui constitue une autre suggestion.

J'ai trouvé très intéressant, et je pense que d'autres seront du même avis, le **point qui évoquait les peurs**, peurs qui renvoient bien entendu aux racines du phénomène et qui constituent plutôt une perspective à long terme et un problème auquel nous devons prêter attention. Je pense que ce point vient clore ma liste des principaux points abordés.

*Mme Simona CRUCIANI : Très bien, j'espère que tout est clair.*

### **8.31. Délégation d'Égypte, Mme Simona CRUCIANI**

Je vous remercie. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le comité de rédaction pour le fantastique travail accompli. Il est très difficile de rendre compte de tous les commentaires et propositions qui ont été faits dans cette pièce, mais ma délégation est pleinement satisfaite de ceux qui ont été portés à son attention. Toutefois, je pense qu'il manque peut-être quelque chose. Peut-être que n'ai pas compris ou peut-être que je ne vous ai pas entendu en parler. **Cette question, c'est celle de la synergie.** Vous avez évoqué tous les points, les principes directeurs, absolument tout sauf sa synergie qui est très importante, ne serait-ce que pour la crédibilité de l'initiative du Dialogue Five. Nous ne devons pas donner l'impression que le plan d'action est élaboré en vase clos. Nous devons montrer qu'il est développé en lien avec les autres initiatives des Nations Unies. Je vous remercie.

*Mme Simona CRUCIANI : Merci à vous. Avez-vous d'autres commentaires sur la synthèse du panel précédent ? Non. Par conséquent, je le répète pour être bien claire, nous allons maintenant compiler toutes les informations et examiner vos contributions. Des synthèses nous ont été transmises par les rapporteurs de chaque panel ; nous allons étudier et*

*analyser ces contributions, y compris les contributions écrites de ceux qui nous en enverront. Ensuite, nous compilerons toutes les données et nous vous les enverrons pour la conclusion.*

### **8.32. M. Mohamed ELSANOUSI, Mme Simona CRUCIANI**

Merci, Simona. Je salue ces actions concrètes, mais j'aimerais aussi ajouter un point que j'estime fondamental : **il faut promouvoir les bonnes pratiques et nous appuyer sur elles.** Nous avons insisté sur ce point hier dans notre panel, mais je pense qu'il est crucial, par exemple, pour les réfugiés et il peut nous aider à nous attaquer aux causes fondamentales. L'éducation a été évoquée, mais nous avons quelques exemples à citer : pour la première fois le mois dernier, Finn Church Aid a pu délivrer un diplôme finlandais à des réfugiés vivant dans des camps en Ouganda. Cela ouvre de nombreuses portes à ces réfugiés : ils pourront se servir de ce diplôme en Europe pour poursuivre leur éducation. Par conséquent, c'est le genre de bonnes pratiques qui peut les aider.

De même, comme nous l'avons mentionné hier, nous devons nous appuyer sur des documents qui promeuvent la protection des minorités religieuses, comme les Déclarations du Maroc et d'autres déclarations et plans d'action. Nous devons trouver un moyen de promouvoir tous ces documents et de nous appuyer dessus, ainsi que sur les bonnes pratiques qui soutiennent fondamentalement notre objectif.

*Mme Simona CRUCIANI : Merci à vous.*

## CHAPITRE 9

# REMARQUES DE CONCLUSION DU DEUXIÈME SOMMET MONDIAL SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ



### 9. I. M. Liviu OLTEANU, secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR)

Vos Excellences, vos Éminences, très chers délégués, mesdames et messieurs, même si cette aventure a commencé il y a quelques années déjà, nous ne sommes pas encore arrivés au bout du chemin. Nous devons poursuivre nos efforts pour continuer ensemble à chercher la meilleure solution. Comment pouvons-nous contribuer à un monde meilleur ? Dans cette situation, nous ne pouvons pas oublier ce qu'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies. Je cite :

*« Aujourd'hui, l'ordre mondial est de plus en plus chaotique. Les relations de pouvoir sont moins claires. Les valeurs universelles s'érodent. Les principes démocratiques sont attaqués et l'État de droit est sapé. La menace du terrorisme rôde, alimentée par les causes fondamentales de*



Liviu Olteanu présentant les conclusions lors de la cérémonie de clôture.  
©CommunicationEUD

*la radicalisation et des violences extrémistes. Les migrants et les réfugiés font toujours l'objet de discrimination et de démagogie dans le contexte d'une coopération internationale clairement insuffisante. Partout dans le monde, nous constatons que la religion est dévoyée, cyniquement manipulée pour justifier l'incitation à la violence et à la discrimination. Nous constatons également une hausse alarmante des discours de haine en ligne et hors ligne, des messages qui propagent l'hostilité et la haine et encouragent une population à commettre des violences à l'encontre d'individus ou de communautés, souvent sur la base d'une identité. Les propos haineux sèment les graines de la suspicion, de la méfiance et de l'intolérance. Ceux qui considèrent leurs voisins comme dangereux peuvent être à l'origine d'une menace, là il n'y en avait aucune... Notre avenir repose sur la solidarité. Nous devons préserver la dignité de tout un chacun. Collaborons pour prévenir et mettre fin aux atrocités, ainsi qu'à tous les affronts aux droits de l'Homme et à la dignité humaine. »<sup>91</sup>*

Je suis ravi que le Secrétaire général des Nations Unies ait demandé à Son Excellence M. Adama Dieng de diriger ce groupe pour lutter contre les discours de haine. Dans le cadre de ce Sommet, nous avons tenté de faire un pas de plus dans cette direction mais, malgré tout, nous n'en sommes qu'aux débuts. J'apprécie la collaboration, l'excellente collaboration, que nous entretenons avec le Bureau pour la Prévention du Génocide, en particulier avec Son Excellence M. Adama Dieng, ainsi qu'avec Mme Simona Cruciani et toute l'équipe qui a travaillé avec nous. Je suis convaincu que vous tous, musulmans, juifs, chrétiens et représentants d'autres religions et croyances, êtes mes frères et mes sœurs « au sein d'une même humanité », comme l'a souligné M. Adama à plusieurs reprises. Ensemble, nous pouvons contribuer à un monde meilleur, car tel est notre devoir : nous ne devons laisser personne de côté. Nous avons pour mission de poursuivre ce processus initié par l'initiative Dialogue Five. Ensemble, nous avons un rôle à jouer dans ce monde et pour lui.

---

<sup>91</sup> Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, Nations Unies, New York, septembre 2018

J'apprécie très sincèrement votre participation et votre contribution.

Vos Excellences, chers ambassadeurs, diplomates, politiques, leaders religieux, universitaires, membres de la société civile et représentants des médias, n'oublions pas que notre tâche est loin d'être terminée. Tout le monde a un devoir, tout le monde doit faire de son mieux. Ainsi, ensemble, nous pouvons apporter notre contribution en faveur de la planète, de nos voisins, en les aidant et en nous intéressant non seulement à notre présent, mais également à l'avenir de nos enfants. Nous avons besoin de cette inclusivité pour les jeunes générations, pour les femmes, pour tout le monde. Les jeunes doivent être impliqués dans ces actions et je suis persuadé qu'ensemble, nous pouvons donner le meilleur de nous-mêmes pour notre environnement, car nous avons été créés à l'image de Dieu. Pour cette raison, nous devons unir nos efforts afin d'œuvrer ensemble à l'étape suivante.

Je suis très reconnaissant de ce que vous avez fait et de ce que vous faites encore pour notre planète, notamment au travers de ce Sommet mondial. Je vous remercie chaleureusement pour la contribution que vous apportez dans le cadre de votre mandat. Avec mon Président, Mario Brito, nous avons ressenti beaucoup d'énergie à travailler ensemble, car nous avons compris que c'est ensemble que nous pouvons le mieux contribuer à notre environnement, à nos semblables, à tout un chacun. Un grand merci à vous tous.

## **9.2. M. Mario BRITO**, président de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR)

Je tiens vraiment à remercier tous les participants, ainsi que le Bureau des Nations Unies pour la Prévention du Génocide, pour leur bonne coopération avec l'Association Internationale pour la Défense de la Liberté Religieuse. Je pense que tous ensemble, hommes et femmes de

bonne volonté, nous pouvons bâtir un avenir meilleur. C'est une tâche que nous devons poursuivre car, comme cela a été dit, c'est une question de dignité humaine et de liberté. Ces deux principes ne peuvent pas être séparés : la dignité de l'humanité réside dans la liberté que nous devons promouvoir et défendre. Tout tourne autour de cela.

Je suis vraiment heureux des riches discussions et des formidables contributions qui ont marqué ces deux sommets et j'espère qu'elles vont continuer à germer dans vos esprits. Ainsi, nous pourrions continuer à formuler des propositions concrètes qui contribueront peut-être à l'ensemble de l'humanité et, si je puis dire, au monde entier. J'espère que nous pourrions poursuivre ce dialogue à l'échelle mondiale, mais aussi au niveau personnel : j'espère que les nombreuses personnes qui se sont rencontrées au cours de ces discussions formeront un groupe pérenne. J'espère que c'est le début d'une longue et très productive aventure.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour la suite et je vous remercie pour votre venue et votre participation. Merci à Son Excellence M. Ada-



M. Mario Brito remercie tous les participants pour leur contribution. ©aidlr



ma Dieng, et à Simona Cruciani qui ont joué un rôle très important. Je sais à quel point vous avez travaillé et souffert, mais nous avons souffert ensemble. Rien de bon n'arrive dans ce monde sans souffrance. Que Dieu vous bénisse tous.

### **9.3. S.E. M. Adama DIENG, secrétaire général adjoint des Nations unies, conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la prévention du génocide**

Merci à vous, Président Brito. Merci à toi, mon bon ami Liviu, et merci à vous tous. Je dois dire que les résultats de cette réunion ont été au-delà de mes attentes et de mes espérances. En lisant l'ébauche qui a été préparée et à laquelle vous avez tous été invités à contribuer, je suis sûr que les sacrifices qui ont été faits par l'Association Internationale



S.E. M. Adama Dieng concluant le deuxième Sommet mondial ©CommunicationEUD

pour la Défense de la Liberté Religieuse et en particulier par son président et secrétaire général vont porter leurs fruits. Nous parlons d'établir des passerelles, de favoriser l'inclusivité, de lutter contre les discours de haine afin d'améliorer la protection des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants. Je ne compte pas développer davantage, car les paroles du Secrétaire général Antonio Guterres citées par Liviu sont plus qu'éloquentes.

La seule chose que je souhaite ajouter, c'est que l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés ne doit pas être une raison de baisser les bras. Elle doit au contraire nous renforcer dans notre volonté commune de faire du monde un meilleur endroit. Il va de soi que ces défis sont très, très, très complexes. En effet, même si nous nous réunissons dans cette pièce pour tenter de promouvoir les principes de l'AIDLR depuis 1946, soit une année après l'adoption de la Charte des Nations Unies, nous constatons malheureusement, ces derniers temps, que des personnes tentent d'abandonner l'internationalisme, de l'attaquer, et affichent ouvertement leur multilatéralisme. En d'autres termes, ces personnes nuisent aux principes et aux valeurs contenus dans la Charte des Nations Unies. Pour cette raison, j'affirme que notre combat ne sera pas facile. Je ne suis ni optimiste, ni pessimiste, mais je suis déterminé. Je vois dans le travail que vous avez abattu ces trois derniers jours que vous partagez la même détermination. Par conséquent, vous allez sûrement travailler ensemble sur la voie de la dignité.

Je pense qu'au vu des objectifs que nous nous sommes fixés ici, à commencer par la mobilisation de tous les acteurs du Dialogue Five+ que nous avons évoqué, je ne peux que féliciter tous ceux qui ont insisté sur l'importance d'impliquer les jeunes et le secteur professionnel. En effet, en fin de compte, lorsque nous parlons des ODD, contrairement aux Objectifs du millénaire pour le développement qui se concentrent sur l'aspect social, les Objectifs de développement durable ont une approche plus globale. Et pour mettre en œuvre les ODD dans tous les pays du monde (car ils ne sont pas réservés aux pays du Sud, mais destinés à tous les pays de la planète), nous nous devons d'impliquer tout le monde dans ce processus. C'est pourquoi les diplomates, les leaders

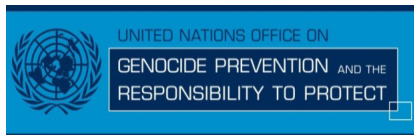
religieux, les jeunes, les groupes de femmes ont un rôle à jouer, comme nous tous.

Une fois de plus, je souhaite simplement vous remercier pour votre engagement et votre implication. J'espère vraiment que nous pourrons, comme l'a dit mon bon ami le Président Brito, continuer ensemble cette aventure, ce long cheminement vers la paix. Nous devons toutefois reconnaître que jusqu'ici, nous avons au moins évité une troisième guerre mondiale, simplement parce que nous persistons à promouvoir le respect d'un principe contenu dans la Charte des Nations Unies : le principe du droit international. Nous ne devons laisser personne semer le chaos dans notre monde.

Nous avons la capacité d'éviter le changement et nous devons nous en servir, sans quoi nos enfants et nos petits-enfants nous condamneront de ne pas avoir pris la parole, de ne pas nous être dressés pour faire respecter la dignité humaine. En effet, en définitive, tout est une question de dignité humaine. Nous devons nous assurer que **personne ne soit laissé de côté**. J'ai honte de voir que dans des pays très développés, des personnes sont laissées de côté. Nous devons renforcer les réseaux de solidarité. La solidarité en faveur du développement, la solidarité en faveur de la paix. Il est tout à fait possible de ramener la notion essentielle de dignité humaine au centre de notre monde.

Je ne peux que renouveler mes remerciements sincères à l'IIRF, à l'association des Saints des derniers jours, à l'ADRA et à BYU Law pour leurs généreuses contributions sans lesquelles notre réunion n'aurait pas été possible. Je peux dire que je garderai le souvenir de vous tous en tant qu'agents ayant contribué, par vos ressources, à la création de ce magnifique groupe d'êtres humains véritablement impliqués dans l'avenir de ce monde. Encore une fois, merci à vous. Je vous souhaite un bon retour chez vous et j'espère que nous resterons en contact. Au revoir.

# CHAPITRE 10



## FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE – SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS POUR UN PLAN D’ACTION DE L’ONU CONTRE LES DISCOURS DE HAINE



## Partie I – Contexte

S.E. M. Adama Dieng, sous-secrétaire général, conseiller spécial auprès du secrétaire général des Nations Unies pour la Prévention du génocide et la responsabilité de protéger, et Dr. Liviu Olteanu, secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR), ont co-organisé deux sommets à ce jour. Le premier Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité en faveur de la promotion de la liberté religieuse, de la prévention des atrocités et violences extrémistes et du renforcement des synergies entre les parties prenantes du Dialogue Five a eu lieu en novembre 2016. Le deuxième Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité, consacré quant à lui à l'établissement de passerelles, à la promotion de l'inclusivité et la lutte contre les discours de haine dans le but d'améliorer la protection des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants s'est tenu au Palais des Nations de Genève du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2019. Ces deux sommets se sont appuyés sur l'initiative Dialogue Five (D5) mise en place par le secrétaire général de l'AIDLR, laquelle regroupe les cinq catégories d'acteurs suivantes : (1) diplomates, (2) responsables politiques, (3) leaders religieux, (4) universitaires et (5) société civile et autres. Nous avons progressé dans notre initiative en faveur de la paix mondiale au profit des générations futures en répondant à l'appel du secrétaire général des Nations Unies, S.E. M. Antonio GUTERRES, qui nous a exhortés à « collaborer pour prévenir et mettre fin aux atrocités, ainsi qu'à tous les affronts aux droits de l'Homme et à la dignité humaine. »

L'objectif principal du deuxième Sommet mondial était d'établir une plate-forme internationale pour la religion, la paix et la sécurité dans le but de mettre en relation les différentes parties prenantes concernées, ainsi que d'améliorer leur collaboration sur les questions en lien avec la paix, le développement, la sécurité, les droits de l'Homme et la religion. Plus particulièrement, cette plate-forme doit se concentrer sur la situation des minorités religieuses, des migrants et des réfugiés dans des contextes polarisés (montée du populisme, de l'anti-libéralisme et de l'ultra-nationalisme).

## Partie II – En conséquence, les co-organisateur proposent ce qui suit:

1. **TENUE D'UN SOMMET ANNUEL OU TOUS LES DEUX ANS.** Forte du succès des deux précédents sommets et à la lumière des leçons tirées, l'AIDLR va continuer à organiser un sommet annuel ou biannuel pouvant servir de plate-forme mondiale unique pour l'évaluation des progrès. Ce sommet sera également l'occasion de définir les responsabilités des différents secteurs (dans le cadre du D5) qui doivent être opérationnalisées et évaluées de manière régulière (y compris en dehors du système des Nations Unies) entre les différentes parties prenantes.
  
2. **COMMISSION DIALOGUE FIVE (CD5) SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ.** Afin d'évaluer les progrès et la mise en œuvre du Plan d'action de Fez, de la Stratégie et du plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, du Plan d'action des Nations Unies pour la sauvegarde des sites religieux, ainsi que de tous les autres projets qui soutiennent la liberté religieuse pour tous, les minorités religieuses, les réfugiés, les migrants et les ODD, un **comité consultatif** regroupant les 5 entités va être constitué pour la plate-forme de ce sommet. Dans ce contexte, le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide continuera d'intervenir à la fois en tant que centre de liaison pour les autres instances des NU (y compris le Programme de développement des Nations Unies, l'Alliance des civilisations des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population, etc.) et en tant que coordinateur principal des deux Plans d'action des Nations Unies sur lesquels la plate-forme du comité annuel souhaite se concentrer.  
Le **comité consultatif** représentant la **COMMISSION DIALOGUE FIVE (CD5) SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ (CD5 RPS)** devra être constitué d'ici le 31 décembre 2020. Son rôle sera établi dans les mois à venir. Cette commission (CD RPS) est composée de **25 à 30 acteurs mondiaux représentatifs du Dialogue**

**Five+ issus de toutes les régions du monde**, sur une base paritaire en termes de représentativité hommes-femmes. La commission Dialogue Five (CD5) doit agir en coordination avec et sous la présidence/co-présidence d'Adama Dieng (sous-secrétaire général), d'un ambassadeur et de Dr. Liviu Olteanu, initiateur des sommets mondiaux et de Dialogue Five. La commission Dialogue FIVE et le comité consultatif se réuniront une fois par an ou, au besoin, par visioconférence, par e-mail ou par téléphone.

3. **RAPPORT DU SOMMET.** L'AIDLR publiera l'ouvrage « Dignité, droits et justice » (volumes 1 et 2) ainsi que les articles et discours présentés lors du Deuxième sommet mondial, lesquels constitueront le rapport du Sommet et seront documentés sous la forme d'une archive historique aux fins des futurs processus de responsabilité et de mise en œuvre des plans d'actions des Nations Unies actuels lors des sommets à venir.

### Partie III – Contexte et origines de la « plate-forme D5 mondiale pour la religion, la paix et la sécurité »

Pourquoi une approche collaborative impliquant de nombreux acteurs et parties prenantes qui viserait à résoudre les problèmes identifiés est-elle nécessaire dans le contexte de la liberté de religion ou de croyance, et pourquoi la plate-forme mondiale pour la religion, la paix et la sécurité est-elle si indispensable aujourd'hui ?

L'initiative Dialogue Five (D5) a été créée en tant qu'expérience internationale reposant sur le nouveau paradigme de défense et de promotion des droits de l'Homme en lien avec la religion, et plus particulièrement la liberté de religion ou de croyance, la paix, la sécurité et le développement, en réponse aux obligations de défense des droits de l'Homme. L'initiative comporte trois niveaux : national, régional et international. Elle a également vu le jour parce que les croyances religieuses et les droits de l'Homme évoluent dans des directions différentes et, selon H. Bielefeldt, risquent de se saper mutuellement. Les différentes entités

des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que les différents organes nationaux et/ou les différentes religions ont des approches divergentes. De fait, ces différentes « entités » constituent parfois des « mondes » à part entière. Une *coordination* est requise afin d'éviter toute contestation mutuelle de l'autorité en matière de droits de l'Homme. Pour cette raison, nous devons apprendre à mieux nous connaître et avoir connaissance de ce qui se passe aux différents niveaux de chaque institution ou organisation. L'approche D5 contribue à éviter les dommages, les situations risquées ou la perte d'autorité pouvant survenir lorsqu'une institution ou une organisation s'oppose à une autre. En réunissant tous les acteurs, l'initiative D5 les aide à apprendre à se soutenir mutuellement au lieu de discréditer les actions des autres par mégarde. Après le lancement du Dialogue Five par le secrétaire général de l'AIDLR en 2014, Heiner Bielefeldt et Ahmed Shaheed (respectivement ancien et actuel rapporteurs spéciaux sur la LRC) ont souligné : « Le D5 est un exemple à suivre. C'est quelque chose que nous devons faire, c'est vraiment quelque chose que nous devons copier. C'est une initiative bonne et utile et, à vrai dire, nous devrions établir le D5 sur une base régulière. [...] Sans lui, nous ne serons jamais en mesure d'instaurer réellement le droit à la liberté de religion ou de croyance (ou de tout autre liberté associée). C'est pourquoi j'encourage toutes les parties prenantes, y compris les États, les chefs spirituels et la société civile, à s'impliquer pleinement. »

**Le projet Dialogue Five+ rassemble les acteurs suivants :** 1. diplomates, 2. responsables politiques, 3. universitaires, 4. leaders religieux, 5. représentants de la société civile et autres (ONG, médias, entreprises), dans le but de développer un espace de collaboration et de coopération impliquant les représentants à trois niveaux différents : a) national, b) régional et c) international. Au niveau national, les diplomates et les responsables politiques représentant certains des ministères les plus influents doivent collaborer : ministère des Affaires étrangères, ministère de la Justice, ministère de l'Éducation, ministère de la Culture, etc. Les représentants de ces ministères doivent collaborer avec les leaders



religieux, les universitaires, la société civile et les autres représentants. Au niveau régional, il est important de participer à tous les débats qui peuvent avoir une influence sur la paix et la sécurité, y compris sur des thèmes tels que la religion, la liberté de religion, la discrimination, la violence perpétrée au nom de la religion, l'extrémisme, le terrorisme, le génocide, les discours de haine et le populisme. Les principales organisations régionales de défense des droits de l'Homme qui ont une expertise importante et des intérêts majeurs dans ce domaine sont l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les organisations pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, l'Organisation de la coopération islamique, etc. Au niveau international, les Nations Unies doivent être considérées comme le principal acteur/arbitre et coordinateur de tous les autres acteurs concernés par les questions mondiales.

Il est urgent d'éduquer et de former les leaders religieux au dialogue interreligieux, à la tolérance et au respect des autres religions et croyances. Il est également nécessaire de former les autres acteurs et décideurs (membres du Parlement, ministères, officiels). L'objectif du D5 est la coordination de tous les acteurs sur tous les sujets spécifiques et pertinents de notre époque. Les recommandations basées sur le D5 développées ici seront guidées par les Objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 16 et 17, qui font référence au partenariat et au développement des institutions, ainsi que l'ODD 5 relatif à l'instauration de l'égalité entre les sexes.

## Partie IV – Principes, synthèse et recommandations

### PRINCIPES

L'approche du Dialogue Five (D5) offre une base solide pour l'interaction entre la dignité, la liberté, la religion, la paix et la sécurité. Le respect et la reconnaissance de la valeur héritée et inaliénable de chaque être humain doivent figurer au cœur de toute législation et de toute pratique relative à ces questions.

Tous les individus, indépendamment de leur religion, de leurs croyances ou de leur philosophie, ont le droit d'exercer pleinement leur liberté de pensée, leur conscience et leur religion. Pour cela, il est nécessaire de collaborer avec la COMMISSION DIALOGUE FIVE SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ.

## SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS DU DEUXIÈME SOMMET MONDIAL

Dans la lignée des recommandations formulées à l'issue des consultations entre Dr. Liviu Olteanu et les quatre groupes de travail qui ont eu lieu en mai et juin 2019 à Genève, Bruxelles et New York, et sur la base des propositions des participants formulées lors du Deuxième sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité qui s'est tenu au Palais des Nations à Genève, les propositions suivantes ont été exposées pour la première fois par Liviu Olteanu lors du Forum interconfessionnel du G20 sur la paix, les populations et la planète organisé à Tokyo en juin 2019. Elles reposent également sur la session de travail 1a intitulée « **De l'infamie à la violence** : liberté de religion, de croyance et réconciliation ».

1. **Création d'une plate-forme mondiale pour la religion, la paix et la sécurité** : des discussions sur des thématiques telles que la liberté de religion, la protection de la planète, etc. doivent être instaurées en raison de leur influence publique et de la synergie créée entre les participants. Les thèmes abordés doivent notamment être les suivants :
2. *Dignité* – promotion de la dignité en tant que droit fondamental de tous les peuples ; *Liberté* – liberté de choisir une religion ou une croyance ou de n'en avoir aucune ; *Religion* – la religion ne doit pas être défendue en tant que telle, mais il convient de défendre ses adeptes, en veillant au PRINCIPE de la liberté de religion ou de croyance pour tous et à son influence sur les mentalités, le comportement et la cohabitation pacifique ; *Paix* – il faut commencer par connaître et respecter les différences des autres, en se concentrant

sur l'amitié et l'unité entre les peuples (nous sommes tous frères et sœurs au sein d'une même humanité), le partenariat et le développement ; *Sécurité* – en lien avec l'incitation à la haine, l'extrémisme, l'ultranationalisme et le populisme.

3. **Mobilisation et rapprochement de tous les acteurs représentés au sein de l'initiative Dialogue Five (D5)** : diplomates, responsables politiques, leaders religieux, universitaires, société civile et autres, telles que les organisations non gouvernementales, les jeunes et les femmes, ainsi que les médias et les entreprises, au travers de la *coopération*, du *partenariat* et de la *coordination* des acteurs du Dialogue Five. Ce rapprochement est l'occasion de promouvoir la coopération et de s'appuyer sur
  - 1) le rôle distinctif, l'influence et les outils utilisés par les diplomates (ambassadeurs, ministres des affaires étrangères, politiques), les ministres et les parlementaires, les leaders religieux et les organisations confessionnelles, les universitaires et le corps enseignant, la société civile et autres ;
  - 2) les partenariats entre les différentes parties prenantes, et
  - 3) la coordination des acteurs du Dialogue Five.
4. **Établissement de passerelles et promotion de l'*inclusivité* entre tous les acteurs de la société afin de mettre en avant l'importance de la collaboration avec les différents acteurs.**
5. **Lutte contre les discours de haine, l'intolérance religieuse et l'incitation à la violence.** Les leaders religieux doivent s'exprimer non seulement au nom de leur propre religion ou croyance, mais également en faveur de toutes les personnes touchées par la violence, les discours de haine, le harcèlement, la discrimination et la persécution. En outre, les leaders religieux et tous les acteurs doivent défendre les autres cultures et religions.

6. **Protection des droits des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants**, en particulier de leur liberté de religion ou de croyance, dans les environnements polarisés.
7. **Résolution des problèmes politiques, humanitaires et relatifs aux droits de l'Homme** rencontrés par les minorités religieuses, les réfugiés et les migrants.

## AUTRES RECOMMANDATIONS

- a. Les diplomates, les responsables politiques, les leaders religieux, les universitaires, la société civile et autres ont un rôle central à jouer, en tant qu'acteurs individuels et ensemble, dans la défense de la dignité humaine, la promotion des droits de l'Homme et le soutien de la liberté de religion ou de croyance, de la paix, du développement durable et de la sécurité pour tous.
- b. Une coopération étroite entre tous les partenaires du D5 à tous les niveaux (national, régional et international) est indispensable pour que nous puissions défendre et promouvoir la dignité humaine de manière plus efficace et plus rapide, non seulement pour nos propres citoyens, mais aussi pour toutes les personnes vivant sur nos territoires.
- c. En tant que représentants d'un vaste ensemble de croyances et de religions, ainsi que des personnes se revendiquant comme athées, nous devons promouvoir des sociétés inclusives, établir des passerelles et mettre un terme aux discours incitant à la haine à l'encontre des minorités religieuses, des réfugiés, des migrants et de tous les autres groupes vulnérables.
- d. Nous devons participer conjointement à la mise en œuvre de documents internationaux et régionaux contraignants, ainsi que des déclarations, processus et plans d'action associés préexistants tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international

relatif aux droits civils et politiques, la Déclaration des Nations Unies de 1981, la Résolution 16/18, le Plan d'action de Rabat, le Processus d'Istanbul, le Plan d'action des Nations Unies à destination des leaders et acteurs religieux pour la prévention de l'incitation à la violence, Faith4Rights, et d'autres recommandations et initiatives, pour n'en citer que quelques-uns.

- e. Dans le cadre de la Plate-forme mondiale pour la religion, la paix et la sécurité, nous nous engageons à promouvoir et à coordonner des échanges et des conférences interreligieux et interculturels, ainsi qu'à mettre en place un forum d'expression public civil ouvert à de nombreuses voix et opinions différentes dans le but d'échanger, de découvrir et de comprendre les autres religions et cultures au travers de discussions constructives visant à favoriser le respect, la paix et l'acceptation des différences.
- f. Nous nous engageons à coopérer avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide, l'Alliance des Civilisations, le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, le Conseil de sécurité, l'UNESCO, le G20, le G7 ; d'autres organisations gouvernementales et intergouvernementales telles que l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation de la Coopération islamique, etc. ; ainsi que tous leurs États-membres respectifs et autres partenaires pour les échanges et l'éducation/la formation de tous les acteurs concernant la lutte contre les discours de haine et la prévention de la violence, de la discrimination, des conflits, des génocides et des guerres.
- g. Les acteurs du D5, l'ensemble des États-membres et des communautés religieuses doivent s'exprimer contre les discours incendiaires dans nos sociétés et dans nos propres sphères d'influence et en faveur de ceux qui luttent contre la discrimination et la persécution fondées sur la religion ou la croyance ou l'appartenance à la catégorie des minorités religieuses, des réfugiés et des migrants.

- h. Nous devons lutter contre le populisme, les discours de haine, la haine en ligne, les fake news, ainsi que les attaques verbales et même physiques à l'encontre des organisations de croyance ou confessionnelles autres que les nôtres.
- i. Parce que personne ne doit être laissé au bord du chemin, nous devons identifier et créer des occasions de discussion et d'apaisement des tensions dans nos sociétés avec tous les partenaires du D5.
- j. Le manque de connaissances, de compréhension et d'informations exactes sur les autres religions, cultures et différences alimente souvent la peur et la haine au détriment de l'unité. La plate-forme mondiale pour la religion, la paix et la sécurité considère l'éducation (à commencer par la formation des éducateurs et de tous les acteurs) comme une priorité absolue dans cette lutte. Les leçons doivent inclure l'implication active des leaders des philosophies, croyances et religions majoritaires et minoritaires. Toutes les parties doivent opter pour une approche active afin d'améliorer la compréhension des différences d'autrui.
- k. Nous devons protéger et impliquer les groupes les plus vulnérables au sein de nos sociétés, en particulier les minorités religieuses, les réfugiés et les migrants.

**S. E. Adama Dieng** - sous-secrétaire général des Nations unies, Conseiller spécial auprès du secrétaire général pour la prévention du génocide, initiateur de la Commission mondiale regroupant les acteurs du Dialogue Five, et

**Dr. Liviu Olteanu** – secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR), initiateur du Dialogue Five et des Sommets mondiaux sur la religion, la paix et la sécurité

TROISIÈME  
PARTIE



---

# CONTRIBUTION PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DE DROIT DE HARVARD: by Liviu OLTEANU<sup>92</sup>

À l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle  
des droits de l'homme des Nations Unies :  
encourager la protection des libertés fondamentales fondées  
sur la dignité humaine

---

<sup>92</sup> Issu du monde universitaire, Liviu Olteanu a obtenu le titre de docteur en droit avec la plus grande distinction « Summa Cum Laude ». Sa thèse a pour titre « Origines et horizon de la lutte pour la liberté religieuse. Les Nations Unies et la diplomatie en action pour la protection de la liberté religieuse ». Il détient le titre d'expert en droits de l'homme et également des diplômes dans plusieurs domaines : éducation, théologie, diplomatie, études internationales ; il a étudié les relations publiques et la liberté religieuse, les organisations internationales liées à la paix et à la sécurité. Il participe régulièrement à des conférences internationales, p.ex. Le G7 « Sécurité et discours haineux » qui s'est tenu à Rome, le G20 « Sommet interconfessionnel » qui s'est tenu à Istanbul, Pékin, Postdam, Tokyo et Kyoto. Liviu est l'auteur du « Cadre stratégique Dialogue 5 » et coorganisateur, avec le Bureau pour la prévention du génocide de l'ONU, du Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité des Nations Unies, qui a été cosponsorisé par de nombreux États membres. Il est l'auteur ou l'éditeur de onze livres et deux revues : « Conscience & Liberté » et « Ambassadors for Liberty, Hope and Peace » et de centaines d'articles parus dans diverses publications.



## I. INTRODUCTION

Chers collègues de la faculté de droit de Harvard et d'autres universités de par le monde,

Excellences, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir convié et de m'avoir invité à proposer ma contribution à ce séminaire international important intitulé : « Les nouveaux défis du droit : Dignité humaine, transhumanisme et nouvelles technologies » qui se tient ici-même à la faculté de droit de Harvard, une université unique, spéciale et certainement l'une des plus prestigieuses du monde, si pas la plus prestigieuse. Les chercheurs d'Harvard influencent et façonnent les politiques publiques au niveau international et l'ordre mondial. Les messages émanant d'Harvard sont davantage écoutés et respectés dans l'ensemble que ce à quoi on pourrait s'attendre en partant du thème de notre séminaire.

Comme l'ont souligné les organisateurs dans le programme : « L'objectif de ce séminaire international est d'apporter des idées nouvelles au débat actuel sur la dignité humaine dans la vie et dans la mort...en Europe et en Amérique au XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Pour cela, il est nécessaire d'analyser les principes philosophiques et les événements historiques qui ont contribué à former les opinions actuelles sur les questions de dignité humaine... » etc.

### **Objectifs de ma présentation :**

1. Une plus grande compréhension de la relation entre la dignité humaine (fondée sur l'héritage des Nations Unies) et la protection des libertés fondamentales pour tous.
2. Identifier les défis et les risques liés aux libertés fondamentales, à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et proposer des moyens de favoriser la protection de la liberté d'expression et de résoudre les disparités, et en outre d'encourager la protection des libertés religieuses pour tous, mais pas de la religion en tant que telle.

3. Aborder les aspects liés au respect de la dignité humaine pour tous en me basant sur « Les nouveaux défis du droit : Dignité humaine, transhumanisme et nouvelles technologies ».
4. Proposer un schéma spécifique nécessaire à toutes les questions liées au débat actuel. Cette approche que j'ai proposée s'appelle le cadre du « Dialogue 5 » et elle suggère de réunir les acteurs suivants : (a) les universitaires (b) les diplomates (c) les politiques (d) les chefs religieux et (e) les acteurs de la société civile, pour lesquels le besoin en formation est le plus important.

### **Premièrement, permettez-moi d'expliquer le contexte.**

J'ai eu la chance d'étudier à la fois en Europe de l'Est et en Europe de l'Ouest, et j'ai eu la possibilité de mener mes recherches dans certaines des universités les plus prestigieuses d'Europe, telles que l'université Complutense de Madrid et l'université d'Oxford. J'ai grandi et vécu – si je puis dire – non pas dans une Europe seulement mais dans « l'autre » aussi. J'ai appris et observé comment les événements historiques peuvent influencer et façonner la compréhension d'une population, et comment plus que jamais ils peuvent susciter de nouvelles approches et même influencer des politiques publiques.

J'ai le privilège de représenter, et c'est un honneur pour moi, l'Association Internationale pour la Défense de la Liberté Religieuse (AIDLR), basée en Suisse et qui dispose aujourd'hui de bureaux à Bruxelles également. Cette organisation a été fondée en 1946 par le Docteur Jean Nussbaum qui a travaillé en étroite collaboration sur la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales avec Madame Eleanor Roosevelt, première présidente du Comité d'honneur. Mon organisation, l'AIDLR, est impliquée dans la défense de la paix, des droits de l'homme et de la liberté religieuse et a été nommée « Messenger de la paix » en 1987 par le Secrétaire général de l'ONU. L'AIDLR a également travaillé avec le Docteur Albert Schweitzer, René Cassin, Edgar Faure, Paul Henry Spaak, Léopold Sédar Senghor et Mary Robinson. Son actuel président du Comité d'honneur n'est autre que S.E. M. Adama Dieng, le sous-secrétaire général adjoint des Nations Unies, Conseiller spécial des Nations Unies

pour la prévention du génocide. L'AIDLR a des ramifications dans de nombreux pays du monde et est aujourd'hui reconnue comme représentant permanent auprès des Nations Unies à Genève, New York et Vienne et auprès du Parlement européen à Bruxelles et Strasbourg, et également représentant auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Après avoir travaillé et vécu dans divers pays avec des idéologies politiques différentes, j'ai sans doute une large perspective et compréhension des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit. Je vois ce que signifiait et ce que signifie aujourd'hui « dignité humaine » du point de vue de la dictature de l'ancien stalinisme que j'ai enduré étant enfant, et qui a pu être observé ces dernières années dans le pays où je suis né, la menace d'une nouvelle « dictature » de la part de certains procureurs (financiers) influencés par les nouveaux services secrets et de sécurité. En Europe et presque partout dans le monde, nous observons une montée du populisme à l'encontre des réfugiés, des migrants et des minorités religieuses, etc. L'Europe et le monde dans lequel nous vivons sont quotidiennement la cible d'attaques ou sont de plus en plus manipulés par l'extrémisme, le fondamentalisme, le populisme et le terrorisme qui affectent l'ordre mondial, la législation et la vie quotidienne des populations de tous les pays, et de tous les continents.

Il n'est pas simple de parler de « favoriser la protection des libertés fondamentales fondées sur la dignité humaine » sans se préoccuper d'abord des « défis et des risques mondiaux » qui existent aujourd'hui. Nous devons commencer nos recherches sans oublier notre passé et en analysant les événements historiques consciencieusement.

Selon le philosophe et professeur espagnol José Miguel Serrano, nous devons « tout à coup lutter contre sa menace, tout en essayant les réponses plausibles, pas toujours avec succès. »

Le danger qui nous menace aujourd'hui n'est pas, comme l'avancent certains, le choc de civilisations mais plutôt l'absence de valeurs partagées, et surtout le manque de coordination internationale et de dialogue entre les différents acteurs.

Il existe des lois, des libertés et des valeurs qui appartiennent au patrimoine de l'humanité, comme le droit à la vie, au développement, à la paix et à la sécurité, à la liberté de pensée, de conscience, de religion, à la liberté d'expression, etc.

Notre monde actuel – qui semble vouloir dessiner un nouvel ordre mondial – est complexe et polarisé, émaillé de tendances, de contrastes, d'insécurité et de crises de toutes sortes. Le monde actuel est différent et pluriel, c'est un monde de religions, de traditions et de cultures, un monde qui d'une part souhaite la mondialisation et d'autre part le nationalisme, avec l'intolérance, le discours haineux, le populisme et la dictature. Dans de très nombreuses régions du monde, les droits de l'homme et les libertés fondamentales restent des rêves – comme la liberté d'expression et la liberté religieuse pour tous. Dans le contexte de notre époque, nous pouvons déclarer que « ceux qui ne tiennent pas compte de la religion dans leur analyse des problématiques actuelles prennent un gros risque ».

**Par conséquent, je vais me concentrer sur les points suivants :**

- I. Les défis et les risques, à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- II. La dignité humaine au XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles selon la législation.
- III. Annexe : Introduction à une étude de cas sur la dignité humaine et l'état de droit : la Roumanie.
- IV. Pourquoi et comment encourager la protection des libertés fondamentales. Le schéma des acteurs du « Dialogue 5 ».

Mesdames et Messieurs,

C'est vrai, chaque génération est confrontée à ses propres défis, pourtant nous devons être conscients de notre illusion perdue au sujet de la « fin de l'histoire ».

## II. LES DÉFIS ET LES RISQUES À L'OCCASION DU 70<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

### 1. Le manque de compréhension du « besoin de défense critique » des droits de l'homme universels.

L'idée de diviser les droits de l'homme en conceptions culturelles différentes telles que « occidentale », « islamique » ou autre, signifierait cependant la fin des droits de l'homme universels. Nous avons besoin d'un mécanisme de défense critique des droits de l'homme universels qui ménagerait un espace pour les diverses interprétations culturelles et religieuses<sup>93</sup>.

### 2. La confusion et les divergences en matière d'objectifs et aussi de fondement des valeurs communes et de leur interprétation.

Dans le monde de la géopolitique, l'ordre établi et proclamé universel par les pays occidentaux fait figure de tournant, mais il n'existe pas de consensus à propos des objectifs principaux et de leur application. En effet, des concepts comme la démocratie, les droits de l'homme et le droit international suscitent des interprétations si différentes que les parties belligérantes les invoquent les unes contre les autres régulièrement dans leurs cris de guerre.

Le problème du « fondement des valeurs » est extrêmement simple : « Dieu a donné des lois aux humains pour qu'ils puissent agir correctement. D'autre part, dans le contexte laïc de sociétés très fermées, la situation était similaire, puisque les préceptes éthiques étaient profondément assimilés. Obéir et respecter les valeurs étaient des évidences ». Les choses changent en raison du pluralisme des valeurs et des religions, mais également des principes philosophiques, de l'autonomie croissante et de la responsabilité individuelle. On considère que l'impératif ne

<sup>93</sup> Heiner BIELEFELDT, "Western" Versus "Islamic" Human Rights Conceptions? A Critique of Cultural Essentialism in the Discussion on Human Rights.

vient plus de Dieu, ni de la religion, ni de l'État ou de la société, mais de l'individu lui-même.

### **3. Une coopération moindre entre les nations, pas de modèle commun ni de consensus entre les acteurs essentiels au sujet des règles et de leur application**

Chaque puissance a un modèle distinctif et a en fait défini un concept de relations internationales tiré de son histoire et basé sur son expertise<sup>94</sup>.

Les nations ont poursuivi leurs propres intérêts plus souvent que des principes supérieurs, et ont rivalisé davantage qu'elles n'ont coopéré. Maintenant, les affaires internationales se déroulent sur un plan mondial, et il n'existe pas de consensus entre les principaux acteurs sur les règles et les limites qui guident le processus de résolution des problèmes mondiaux.

Les règles du système ont été promulguées mais se sont révélées inefficaces en raison du manque de mise en application. Dans certaines régions, l'engagement de partenariat et de communauté a été remplacé, ou du moins accompagné, par une façon plus dure de tester les limites.

### **4. Les différentes approches de la diversité et du respect des différences. LA DIGNITÉ : soit considérée comme un principe fondamental, soit comme un concept « creux ».**

L'une des grandes difficultés consiste à réconcilier l'identité culturelle et le respect des différences. Cela se produit par un changement dans nos attitudes et comportements psychologiques.

Être une personne donne à l'être humain une dignité particulière, qui ne peut pas être monnayée. Les personnes se distinguent les unes des autres par la communauté politique à laquelle elles acceptent d'appartenir, par leur affiliation religieuse, par leur milieu culturel et par d'innombrables autres paramètres qui constituent ensemble un être humain complet.

<sup>94</sup> Idem p.76

Nous vivons dans une société multiculturelle. Le multiculturalisme nécessite d'apprendre à vivre avec des différences et de comprendre les différences d'autrui. Les nations et les populations doivent apprendre à mieux comprendre les conceptions religieuses et philosophiques des autres civilisations. Il est essentiel d'établir des interactions entre toutes ces cultures sans effacer l'identité spécifique de chacune d'entre elles. Une sorte de relativité, ou de relativisme, semble affecter toutes les valeurs. D'autre part, nous pouvons dire que nous sommes ancrés dans l'ambiguïté du postmodernisme.

**5. La peur, l'extrémisme et le terrorisme engendrent la suspicion envers la religion. La « sécurité nationale » pourrait être utilisée pour restreindre les libertés fondamentales ou comme un instrument polyvalent**

Est-il possible de jeter un opprobre général sur la religion, la liberté religieuse et les croyants, à cause du terrorisme et de la peur ? Nous ne pouvons pas ignorer cette possibilité.

On dit que les situations à risques peuvent temporairement restreindre les libertés. Mais quelles libertés ? Les libertés fondamentales ? Et quelles seraient ces situations ? Il est dit : Dans les situations à risques, telles que la guerre, les épidémies, le terrorisme ou un état d'urgence, les libertés peuvent faire temporairement l'objet de restrictions. La menace terroriste requiert effectivement d'adopter des mesures spécifiques, mais dans le contexte de cette nouvelle lutte contre le terrorisme, certains pays et certains gouvernements agissent à l'encontre de dissidents et d'opposants politiques.

Selon BUZAN<sup>95</sup>, le concept de sécurité nationale se trouve souvent dans un instrument politique récurrent, polyvalent, et capable de s'adapter aux besoins de chaque État.

Un premier problème significatif survient à propos de la moralité en cas d'une réponse inadéquate de l'État ou si l'État agit en dehors de tout cadre juridique. Sans aucun doute, il faut se soumettre d'une ma-

<sup>95</sup> B. BUZAN, *People, States and Fear*, N. York, Harvester Wheatsheaf.

nière ou d'une autre à un régime de droit. Existe-t-il des garanties à ce sujet ? Ces garanties sont-elles représentées par l'état de droit et la démocratie ? Des dérives peuvent-elles se produire ? Le monde postmoderne est tolérant avec « autrui », et il l'est jusqu'à ce qu'il mette en danger la tolérance elle-même.

### III. LA DIGNITÉ HUMAINE AUX XX<sup>e</sup> ET XXI<sup>e</sup> SIÈCLES PAR RAPPORT À LA LÉGISLATION. ÉTUDE DE CAS : LA ROUMANIE

Si nous étudions la « Charte des Nations Unies », la « La Déclaration universelle des droits de l'homme » et le « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », nous pouvons constater que la dignité avait et a toujours la plus haute importance en tant que base de la législation, en soulignant la quantité d'articles qui la concernent et demandent à tous les gouvernements et à toutes les personnes de veiller à la dignité humaine qui fait partie intégrante de tout être humain. Revoyons ces articles ensemble.

#### A) La dignité humaine aux Nations Unies

##### 1. 1. Charte des Nations Unies — NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES, RÉSOLUS :

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes.

##### 2. La Déclaration universelle des droits de l'homme — Une norme commune. Pour la première fois, la Déclaration universelle définit une norme commune de protection universelle des droits humains, à atteindre par tous les peuples et toutes les nations.

Passons en revue le Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme.



- a) Contexte historique de la Déclaration universelle des droits de l'homme : La Charte des Nations Unies, deux guerres mondiales et des actes de barbarie.

Selon la Charte des Nations Unies :

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. »

Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme :

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression....

- b) La Déclaration universelle a été adoptée par des États membres de toutes les régions du monde comme un idéal commun à tous les peuples.

La Déclaration universelle des droits de l'homme constitue un document repère de l'histoire et a été adoptée par les représentants de toutes les régions du monde, dont les contextes juridiques et culturels diffèrent.

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations,

- c) Le rôle fondamental de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables et ses effets sur la liberté, la justice et la paix

La DIGNITÉ de chaque personne est au-dessus de l'État et du régime de Droit ; elle est inhérente et constitue la source et le fondement de la liberté, de la justice et du « régime de droit ».

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

- d) La dignité inhérente d'une personne souligne le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant que les États Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales, considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE proclame la PRÉSENTE DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des

États Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

### **Article premier**

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

### **3. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques**

Selon le Préambule :

Les États parties au présent Pacte,

Considérant que, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Reconnaissant que ces droits découlent de la dignité inhérente à la personne humaine...

Par conséquent, conformément aux Nations Unies, les droits et les libertés fondamentales découlent de la DIGNITÉ INHÉRENTE à la PERSONNE HUMAINE, cela signifie que la « personne » doit toujours être traitée conformément à sa dignité inhérente et le régime de droit doit toujours protéger la présomption d'innocence, le respect des droits de la personne et de sa vie privée.

### **B) Articles de droit aux Nations Unies inspirés par la dignité inhérente**

Dans les pays où le « régime du droit » n'est pas seulement un concept creux, mais mis en pratique quotidiennement, la population est protégée contre toute violation d'injustice et peut bénéficier d'un recours lorsque ses droits ont été bafoués.

Selon le Pacte international relatif aux droits civils et politiques :

- Article 7 : Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. (...).
- Article 9 : 1. Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévus par la loi ; 5. Tout individu victime d'arrestation ou de détention illégale a droit à réparation.
- Article 10 : 1. Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine.
- Article 14 : 1. Tous sont égaux devant les tribunaux et les cours de justice. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil. (...) 2. Toute personne accusée d'une infraction pénale est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie. 6. Lorsqu'une condamnation pénale définitive est ultérieurement annulée ou lorsque la grâce est accordée parce qu'un fait nouveau ou nouvellement révélé prouve qu'il s'est produit une erreur judiciaire, la personne qui a subi une peine en raison de cette condamnation sera indemnisée, conformément à la loi, à moins qu'il ne soit prouvé que la non-révélation en temps utile du fait inconnu lui est imputable en tout ou partie.
- Article 17 : 1. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

- Article 18 : 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement. 2. Nul ne subira de contrainte pouvant porter atteinte à sa liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix. 3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet de seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui. 4. Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.
- Article 19 : 1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. 2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. 3. L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires : a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui ;  
  
b) À la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.
- Article 26 : Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi. A cet égard, la loi doit interdire toute discrimination et garantir à toutes les per-

sonnes une protection égale et efficace contre toute discrimination, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

- Article 27 : Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue.
- Article 2 : 1. Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. 3. Les États parties au présent Pacte s'engagent à :
  - a) Garantir que toute personne dont les droits et libertés reconnus dans le présent Pacte auront été violés disposera d'un recours utile, alors même que la violation aurait été commise par des personnes agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles ;
  - b) Garantir que l'autorité compétente, judiciaire, administrative ou législative, ou toute autre autorité compétente selon la législation de l'État, statuera sur les droits de la personne qui forme le recours et développer les possibilités de recours juridictionnel ;
  - c) Garantir la bonne suite donnée par les autorités compétentes à tout recours qui aura été reconnu justifié.

### **C) Annexe : Introduction à une étude de cas sur la dignité humaine et le régime de droit : la Roumanie**

Je commencerai par cette brève analyse de Staline à cause de son influence sur l'histoire roumaine.

- **Période stalinienne (1930-1958)** : Aucune dignité humaine n'était reconnue. Régime totalitaire. Terreur générale. Camps de prisonniers. Meurtres collectifs. Personnes privées de leurs droits. La dignité n'était même pas un concept.

Staline et l'époque de la Grande Terreur. Chef tout-puissant mais paranoïaque, Staline a fait arrêter et exécuter des millions d'innocents. En appliquant ce régime de terreur, il s'assurait que personne ne s'opposait à ses politiques, ou ne remettait en cause sa dictature. Sur ordre de Staline, toute personne soupçonnée de déloyauté était exécutée, envoyée dans un camp de prisonniers, ou bien on mettait en scène des jugements publics où les accusés plaidaient coupables de crimes insensés qu'ils n'auraient jamais pu commettre. À la fin des années 1930, la Grande Terreur s'était étendue aux gens ordinaires, à toute personne qui semblait être animée d'une volonté propre. Pas moins de 20 millions de Russes ordinaires ont été envoyés au Goulag – le système de camps de travail, situés principalement en Sibérie – où sans doute la moitié d'entre eux ont péri.

Chacun devait constamment faire l'éloge de Staline. Les journaux lui attribuaient tous les succès. Les poètes le remerciaient pour les moissons. Les gens se levaient d'un coup pour applaudir chaque fois que son nom était mentionné. Son portrait se trouvait partout, les parents apprenaient à leurs enfants à aimer Staline plus qu'eux-mêmes. Ils n'osaient pas agir autrement. En 1939, il avait mis sur pied une dictature totalitaire centrée sur sa personnalité où – sur un mot de sa part – toute l'Union soviétique était à ses ordres<sup>96</sup>.

- **Période de Ceausescu (1958-1989)** : Aucune dignité humaine. Régime totalitaire. Culte de la personnalité. Atrocités. Les citoyens vivaient dans la crainte et la terreur que faisait régner la police secrète — *Securitate*.

<sup>96</sup> <http://www.bbc.co.uk/schools/gcsebitesize/history/mwh/russia/stalinpurgesandpraisesrev1.shtml>

La dictature de Ceausescu, la peur, la surveillance, la répression sévère et les violations des droits de l'homme. Dans la Roumanie d'après-guerre, les communistes ont accédé au pouvoir principalement par la coercition. La tristement célèbre police secrète roumaine, *Securitate* ou Département de la Sécurité de l'État (DSS) a été fondée en août 1948, sur le modèle du NKVD de la période stalinienne et des « techniciens » soviétiques ont servi de formateurs. Pendant la période communiste, la *Securitate* servait à entretenir l'hégémonie du parti communiste face à toute opposition (réelle ou imaginaire). La *Securitate* avait pour tâche de supprimer tous les ennemis du régime, peu importe la méthode employée. À cette fin, le recours à l'oppression policière était très courant, justifié par le pouvoir comme le moyen nécessaire d'éliminer les « ennemis de classe » ou les « contre-révolutionnaires » au nom de la sécurité nationale. Le premier dirigeant communiste de la Roumanie, Gheorghiu-Dej (1945-1964) a été à l'origine du premier règne de la terreur. Dennis Deletant décrit un peuple roumain « ayant le sentiment d'être traqué » sous le régime de Dej. Néanmoins, Deletant décrit le régime de Nicolae Ceausescu (1965-1989), le successeur de Dej, comme une période marquée davantage par « la crainte plutôt que la terreur », parce que Ceausescu n'a pas reconduit à si grande échelle les arrestations massives et les politiques d'expulsion de Dej. La police secrète de Ceausescu, la *Securitate*<sup>97</sup>, a été responsable de la surveillance massive, d'une répression sévère et de violation des droits de l'homme dans le pays. Il a en outre réprimé et contrôlé les médias et la presse, pratiquant des méthodes les plus dures, les plus restrictives et les plus brutales du monde. Son gouvernement est devenu strictement totalitaire. On estime que la *Securitate* se composait de la proportion la plus élevée de

---

<sup>97</sup> La surveillance, la coercition et la terreur policière n'ont pas seulement caractérisé la Roumanie de Ceausescu, mais beaucoup de ces crimes ont été documentés par la *Securitate* elle-même. Au début des années 1990, après la chute du communisme en Roumanie, l'ensemble des dossiers archivés par la *Securitate* représentait 35 kilomètres de documents, dont 25 km de dossiers d'information sur les victimes de la *Securitate*, 4 km de dossiers d'information sur les informateurs de la police, et 6 km de dossiers divers. Lavinia Stan a estimé que chaque mètre d'archives correspondait à 5 000 documents et que chaque dossier contenait, en moyenne, 200 pages.



représentants dans la population que n'importe où ailleurs dans le bloc communiste, et que dans les années 1980 pas moins d'une personne sur trente avait été recrutée comme informateur de la *Securitate*. Nelson Duque souligne les conséquences de certaines des politiques clés mises en place par Ceausescu et insiste sur le rôle essentiel de la *Securitate* qui s'assurait avec succès de l'absence de toute opposition significative, en créant un climat de peur et de brutalité<sup>98</sup>.

La victoire la plus importante du communisme a été la création de l'individu sans mémoire, avertit une plaque au Mémorial des victimes du communisme fondé par Ana Blandiana et Romulus Rusan. Longtemps après que le communisme ait été banni, ce sinistre accomplissement continue apparemment de hanter le pays.

• **Période d'Iliescu (1989-1996 et 2000-2004) :** corruption endémique et manipulation. Période de transition vers l'État de droit. Débuts de la démocratie et « une sorte de » régime de droit (fragile). Une nouvelle *Magna Carta* et des institutions démocratiques.

La transition d'Iliescu, de la dictature à l'État de droit. La chute du communisme en Roumanie a été marquée par un plus haut niveau de violence et d'effusion de sang que dans les autres pays. En 1989, la révolution (?!?) a eu lieu en Roumanie, et c'est à cette époque qu'a débuté le changement, de la « dictature » à « l'État de droit ». Mais deux catégories de personnes ont pris part à la « révolution », ceux qui criaient « à bas le communisme » et ceux qui criaient « à bas Ceausescu ».

Le second groupe s'est trouvé à l'origine du nouvel ordre politique après 1989<sup>99</sup>. La Roumanie a été l'un des seuls pays européens de l'ancien bloc soviétique à ne pas voter de loi de « lustration » visant à empêcher les anciens membres du parti communiste à avoir un poste dans le nouveau gouvernement. Aujourd'hui encore, à part les Ceausescu, aucun

<sup>98</sup> Dennis DELETANT, "Ceausescu and the Securitate: Coercion and Dissent in Romania 1965-1989", Hurst:1995; <https://thevieweast.wordpress.com/2011/07/21/inside-ceausescus-romania-an-unquestionably-efficient-police-state/>

<sup>99</sup> Selon Romulus Rusan, directeur du Mémorial des Victimes du Communisme et de la Résistance.

autre Roumain n'a été jugé coupable d'avoir joué ne serait-ce qu'un petit rôle au cours du demi-siècle du règne de terreur et de misère instauré par le parti communiste.

Au moment du changement, on s'est surtout attaqué à la corruption de la période post-communiste, en partie suite aux pressions de la part de l'Union Européenne<sup>100</sup>. Avec le temps, les victimes et les auteurs des crimes datant des années 1950 décèdent. Les espoirs de ceux qui voulaient voir quelqu'un payer pour la mort d'un parent, la torture d'un conjoint ou d'autres mauvais traitements ont été ravivés lorsque la Cour européenne de Strasbourg a statué qu'il n'y avait pas de délai de prescription pour les crimes contre l'humanité.

• **Période de Basescu (2004-2014) :** corruption politique. Non-respect de la « dignité humaine ». Régime de droit détourné au bénéfice de certains responsables et acteurs. Création d'un nouvel appareil judiciaire : la Direction nationale anticorruption (DNA) pour lutter contre la corruption importante. Existence d'accords de coopération secrets entre le SRI (Service roumain de renseignements) et la DNA dont « l'objectif » (!) était de contrôler et d'influencer les décisions de justice.

On a attribué à Monica Macovei, ministre de la Justice à l'époque de Basescu, le mérite d'avoir dynamisé la Direction nationale anticorruption (DNA), qui avait été créée plusieurs années auparavant pour enquêter et poursuivre les affaires de corruption à grande échelle et celles impliquant des députés et d'autres hauts fonctionnaires. Mme Macovei nomme le procureur Dan Morar à la tête de la Direction. Pendant son mandat, la DNA inculpe le président de la Chambre des députés et ancien Premier ministre Adrian Nastase, le plus haut fonctionnaire à être poursuivi dans une « affaire de corruption » de toute l'histoire de la Roumanie post-communiste. En janvier 2007, la DNA avait mis en examen huit députés, deux ministres du gouvernement en exercice, neuf juges et procureurs, et entre 70 et 80 policiers et agents des douanes. (...).

<sup>100</sup> <https://www.theguardian.com/world/2014/dec/07/romanians-seek-a-reborn-revolution-25-years-after-Ceausescu>.

• **Période de Iohannis (2014 - 2018) :** la lutte contre la corruption est considérée comme nécessaire; mais la présomption d'innocence et la dignité des opposants n'est pas toujours respectée. Surveillance des opposants fondée sur la sécurité nationale. Le régime de droit est interprété pour servir l'intérêt politique. Les pratiques stalinienne sont de retour avec les charges inventées de toutes pièces par certains procureurs (p.ex. DNA Ploiesti) contre des adversaires politiques. Décisions du tribunal constitutionnel non respectées et non appliquées immédiatement. Insécurité dans la société. Manipulation des citoyens. Crainte et terreur par rapport aux fausses accusations. Certains États Membres, organisations régionales et puissances économiques ou financières ont des intérêts de liés à la position de la Roumanie en Europe et au contrôle de la justice.

Selon le journal *La Croix* du 30 mai 2018 et *Libération* du 22 février 2018, le ministre de la Justice, Tudorel Toader lance une procédure de destitution à la procureure anticorruption Laura Codruta Kovesi... Il lui reproche d'avoir « enfreint la constitution » et d'avoir nui à l'image de la Roumanie. Le président Klaus Iohannis, à qui il revient de mettre fin à ses fonctions s'il le souhaite, affirme qu'il s'est déclaré « à plusieurs reprises content de l'activité de la DNA et de sa direction, un point de vue qu'il maintient, » (...) etc.

### **Conclusion de l'étude de cas sur la Roumanie :**

De la dictature et du « règne du dirigeant » ou « régime du système sécuritaire » vers le « régime du droit » et le respect du peuple et des droits de l'homme, la route est encore longue, SI les libertés fondamentales se sont pas fondées sur la dignité humaine comme principe et base. La Roumanie est un pays béni par des ressources conséquentes et une population courageuse qui doit être respectée en Europe et dans le monde entier, mais cela n'arrivera que si les Roumains eux-mêmes ne luttent pas les uns contre les autres, mais vivent unis, en s'entraînant, dans le respect de la dignité de chacun, et non basé sur un « régime des "services secrets" » (la nouvelle *Securitate*) ou « règne du dirigeant » mais fondé sur un vrai régime du droit. (Mais qui peut définir correctement et complètement le régime du droit ?). Cette « étude de cas »

n'est pas terminée, elle doit être complétée et mise à jour. Nous venons d'examiner quelques « détails » sur le contexte de la « Roumanie » en matière de **dignité humaine** fondée sur l'État de droit ou l'État de dirigeant ; mais cette étude de cas pourrait évaluer les défis et les tendances de chaque pays du monde qui se concentre sur la **dignité humaine**.

#### IV. ENCOURAGER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES : POURQUOI ET COMMENT

Les « libertés fondamentales » comprennent les droits et les libertés considérées comme essentielles au fonctionnement d'une démocratie. Les libertés fondamentales permettent aux individus et aux groupes de s'exprimer, de croire et de pratiquer la conviction qu'ils ont choisie. Par exemple, la liberté d'exprimer une opinion, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté de réunion et d'association pacifique, sont des libertés fondamentales. Il est pratiquement impossible d'imaginer comment une démocratie pourrait fonctionner sans la protection de ces droits et libertés essentiels.

*Selon le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, les Nations Unies appellent le monde à reconnaître et à garantir les libertés fondamentales (identifiées depuis longtemps « comme le droit de naissance de tous les peuples ») : être à l'abri de la peur et du besoin, la liberté d'expression et la liberté de pensée, de conscience et de religion.*

En cette année qui marque le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous pouvons nous inspirer de l'histoire du mouvement des droits de l'homme modernes, qui est né suite à la Seconde guerre mondiale, a déclaré le Secrétaire général Antonio Guterres.

L'ancien président des États-Unis Franklin D. Roosevelt a identifié quatre libertés fondamentales : la liberté d'expression, la liberté de culte, la liberté d'être à l'abri de la peur, et la liberté d'être à l'abri du besoin. Les défis extraordinaires auxquels nous faisons face aujourd'hui doivent être examinés et abordés « à la lumière de [ces] quatre libertés ». Le Secrétaire général a mis en avant la situation de millions de personnes,

qui sont privés de la liberté d'expression et vivent sous la menace. Il a exhorté à défendre, préserver et étendre les pratiques démocratiques et l'espace pour la société civile en vue d'une stabilité durable.

Partout dans le monde, les terroristes ont « détourné la religion, trahi son esprit en tuant en son nom », ou en ciblant les minorités et en exploitant les craintes pour gagner des voix en politique, privant ainsi les gens de leur liberté de culte. « En retour, nous devons promouvoir le respect de la diversité fondé sur l'égalité fondamentale entre tous les peuples et le droit à la liberté de religion », a souligné le Secrétaire général.

Au sujet de l'abri du besoin, le responsable de l'ONU a déclaré qu'une grande partie de l'humanité était frappée de privations et il appelé les dirigeants du monde entier à mettre en pratique le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le but de mettre un terme à la pauvreté, et de permettre à tous de vivre dignement sur une planète pacifique et saine. Des millions de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays sont la conséquence tragique d'avoir échoué à les mettre à l'abri de la peur. Jamais depuis la Seconde guerre mondiale, autant de personnes n'ont été forcées à s'enfuir de chez elles. Elles fuient la guerre, la violence, l'injustice en traversant les continents et les océans, souvent au péril de leur vie. En réponse, nous ne devons pas leur fermer la porte, mais plutôt les accueillir et garantir à tous le droit d'asile, sans discrimination. « Les migrants fuyant la pauvreté et le désespoir devraient également jouir de leurs droits humains fondamentaux » a déclaré le Secrétaire général.

En écho à ces sentiments, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme Zeid Ra'ad Al Hussein a ajouté que la liberté est l'idéal qui sous-tend ce que nous appelons la législation internationale des droits de l'homme, les normes et réglementations qui protègent et garantissent nos droits.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels forment la *Charte internationale des droits de l'homme* qui définissent ensemble les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux qui sont le droit de

naissance de tous les êtres humains. Les libertés mentionnées dans ces documents sont universelles, applicables à tous et partout. Les coutumes traditionnelles et les normes culturelles ne peuvent pas justifier leur privation. Nos libertés sont inaliénables et inhérentes – maintenant et pour toujours.

Je voudrais souligner deux libertés fondamentales qui sont en corrélation :

- **La liberté d'expression et d'opinion.**
- **La liberté de pensée, de conscience et de religion.**

Le droit de vous exprimer et de forger vos propres opinions est une caractéristique essentielle de la démocratie. La liberté d'expression est une composante déterminante du droit à la dissidence et un élément clé du développement personnel. C'est seulement en étant exposé à diverses idées et opinions que chacun peut faire des propres choix éclairés à propos de ses convictions fondamentales.

Chacun a le droit de croire et de pratiquer sa religion. On a également le droit de changer de religion, si on le souhaite.

Au sujet de ces deux libertés fondamentales, je voudrais attirer votre attention sur deux points :

- **Favoriser la « liberté d'expression » en mettant fin à ses disparités**
- **Encourager et défendre la « liberté religieuse » pour tous, mais pas défendre la religion en tant que telle**

### **A) Favoriser la « liberté d'expression » en mettant fin à ses disparités**

Voici une liste de propositions dans ce domaine :

#### **1. LES AUTORITÉS ET LA SOCIÉTÉ DOIVENT PROMOUVOIR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION PAR LE DISCOURS POSITIF**

Le premier pilier de la promotion de la liberté d'expression est le recours à des discours positifs qui réaffirment l'égalité en matière de

droits de la personne et de dignité, y compris pour ceux qui sont les plus vulnérables.

## **2. LES MÉDIAS ET LES AUTRES ACTEURS VEILLANT À UTILISER « LES MESURES PRÉVENTIVES ET LES CODES VOLONTAIRES » PEUVENT FAVORISER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION**

L'ancien Rapporteur spécial sur la liberté d'opinion et d'expression, M. Frank La Rue, et l'ancien Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, M. Heiner Bielefeldt ont appelé à des mesures préventives au niveau des médias en utilisant des codes éthiques volontaires concernant le traitement de l'information, en raison des réactions que celles-ci peuvent susciter dans le pays ou ailleurs.

## **3. LA LIBERTÉ D'EXPRESSION RENFORCE LA DÉMOCRATIE EN CRITIQUANT « L'AUTORITÉ » LORSQUE C'EST NÉCESSAIRE**

Comme l'a souligné le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland :

« Depuis la Seconde guerre mondiale, les nations européennes ont œuvré afin d'établir des systèmes parlementaires, constitutionnels, qui protègent les individus et les minorités du pouvoir arbitraire. Nous avons enfin compris que la démocratie est par définition pluraliste, et que donner aux citoyens le droit à la différence et la possibilité de critiquer l'autorité rend nos pays plus stables, et pas moins stables. Ainsi, l'Europe a tourné la page sur son passé opprimant. À l'heure actuelle pourtant, nombre de nos sociétés semblent moins protéger le pluralisme et accepter davantage le populisme ».

Je souhaite ajouter que le monde n'agit pas suffisamment pour arrêter la propagation du discours haineux et de la haine religieuse, à cause du manque de compréhension de ses causes. Les états doivent veiller à bien distinguer d'une part « la critique de l'autorité et de la religion », caractéristiques normales et positives d'un pays démocratique, et d'autre part « le discours haineux et la haine religieuse ». La première doit être acceptée, tout en restant respectueuse. Les seconds doivent être condamnés.

#### **4. LES GOUVERNEMENTS DOIVENT PROMOUVOIR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN GARANTISSANT LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET EN PROTÉGEANT LA LIBERTÉ DES MÉDIAS DE CRITIQUER L'AUTORITÉ**

Les autorités nationales doivent non seulement garantir la sécurité des journalistes et la liberté des médias, prévenir et condamner sans réserve leurs violations manifestes, mais elles doivent aussi reconnaître et la menace (et s'y opposer) que des méthodes plus insidieuses représentent pour l'indépendance et le pluralisme authentique des médias, dans l'intérêt du public, qui est de recevoir des informations non biaisées, critiques et par conséquent dans l'intérêt de nos systèmes démocratiques. Malheureusement certaines forces politiques utilisent cette stratégie pour réduire au silence les critiques et les opinions dissidentes émises par les médias indépendants. Toutefois, la méfiance pourrait également découler d'une utilisation déviée des médias comme arme contre les antagonistes politiques et du risque croissant de manipulation de l'opinion publique par les médias.

Selon l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias (doit être pratiquée) dans quatre domaines : la prévention, la protection, les poursuites engagées en cas de menace à l'encontre de journalistes ou de la liberté de la presse, et la promotion de l'information, de l'éducation et du travail de sensibilisation. Autre recommandation : demander des examens indépendants des lois et pratiques des États qui ont, ou pourraient avoir, un effet paralysant sur la liberté des médias, comme celles sur la sécurité nationale, le terrorisme et la diffamation, et confier aux commissions des droits de l'homme le suivi de leur mise en œuvre afin d'éviter qu'elles soient utilisées à mauvais escient pour étouffer la liberté des médias. (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Doc. 14339, 28 juin 2017).

#### **5. ENSEIGNER AUX ACTEURS DES MÉDIAS ET AUX JOURNALISTES COMMENT S'EXPRIMER AVEC PRUDENCE, RESPECT ET RESPONSABILITÉ, SUR DES SUJETS SENSIBLES COMME LES SENTIMENTS RELIGIEUX**



Il faut rappeler aux autorités et à la société que certains propos, bien que licites ne sont pas corrects ou utiles à la promotion d'une meilleure compréhension de la diversité et aux relations entre les communautés. Afin de favoriser un climat de confiance, il faut éliminer les causes structurelles de la violence : les stéréotypes et préjugés négatifs. Cela engendrera une dissipation des tensions, des actes symboliques de solidarité, faisant entendre les voix des minorités dans les médias, mettant en avant l'importance d'une culture dynamique du débat public.

Souvenons-nous des tragédies de CHARLIE HEBDO. Nous avons tous condamné les attaques terroristes. Mais des divergences sont apparues au niveau international au sujet du slogan « JE SUIS CHARLIE » ET « JE NE SUIS PAS CHARLIE ». Voici l'explication des deux approches :

Dire « *Je suis Charlie* » signifie que l'on condamne avec véhémence le terrorisme, la perte de vie humaines, mais que l'on reconnaît et met en évidence que la liberté d'expression est fondamentale pour tous les êtres humains, et personne ne peut enlever la liberté d'expression et la « tuer » en prenant la vie d'êtres humains. La violence physique ne peut jamais être légitimée, que ce soit en réaction à une offense verbale ou écrite, envers une personne ou une religion.

Dire « *Je ne suis pas Charlie* » insiste sur le fait qu'il est souhaitable de s'exprimer avec prudence et respect. Selon PALOMINO, « *Ce n'est pas pour dire que la liberté d'expression doit être calculée en fonction de la sensibilité de l'auditeur, mais pour encourager chacun à se rendre compte de la complexité de la religion dans un contexte mondial. De même, la liberté d'expression dans le domaine des sentiments religieux requiert une certaine dose de sensibilité et de responsabilité* ».

En outre, l'historien britannique Timothy GARDEN ASH nous rappelle que « *la liberté d'expression ne signifie pas que n'importe qui peut dire n'importe quoi, n'importe où et n'importe quand, et, par conséquent à quel point ce débat peut être épineux. Pour avoir du respect pour autrui et vivre ensemble en paix, il faut s'imposer à soi-même des limites et être conscient de ce qu'on peut dire ou ne pas dire en public.* »

## **6. IL EST POSSIBLE DE METTRE UN TERME AU DISCOURS HAINEUX EN FAVORISANT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION**

Les rapporteurs de l'ONU ont appelé à lire l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques à la lumière de l'article 19, c'est-à-dire à interdire ou à stopper le discours haineux, mais aussi de le contrer en encourageant à parler, favorisant une meilleure compréhension grâce à un libre flux d'idées et d'informations. Ils ont fait référence aux critères très précis ou du seuil de gravité, comme proposés dans le Plan d'action de Rabat, pour faire tomber certains discours haineux sous le coup de la loi, – dans des cas exceptionnels – , et ont invité à ne pas le faire de façon arbitraire, compte tenu des idées ou des opinions divergentes ou des manifestations de désaccord qui peuvent exister.

## **7. S'EXPRIMER PUBLIQUEMENT CONTRE LE DISCOURS HAINEUX ET LA PROPAGANDE APPELANT À LA HAINE RELIGIEUSE**

Il semble qu'il n'existe pas de recette miracle pour s'attaquer à l'énorme défi que représentent les discours haineux et la haine religieuse. Le « Plan d'action de Rabat » du 5 octobre 2012 portant sur tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse comprend au moins des réflexions assez déterminantes et des points soulignant la nécessité de condamner publiquement la propagande haineuse, tout en reconnaissant les aspects positifs de la liberté d'expression pour qu'une culture de tolérance religieuse puisse s'épanouir.

## **8. LUTTER CONTRE LES DISCOURS HAINEUX PAR L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET AU RESPECT DE LA DIVERSITÉ, PAR LA FORMATION DES ACTEURS, LE DIALOGUE, LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION DU PUBLIC**

Pour lutter contre les stéréotypes négatifs et la discrimination, la haine, et surtout les discours haineux et la violence qui peuvent en résulter, la clé réside dans l'éducation, les campagnes de sensibilisation du public, les expressions et la formation professionnelle des responsables

politiques, sociaux et religieux qui favorisent la compréhension des différentes cultures et religions, la tolérance, le respect et le dialogue, ainsi que les droits de l'homme. La liberté d'opinion et d'expression est également cruciale dans une société démocratique.

Le Conseiller spécial des Nations Unies pour la prévention du génocide, Adama DIENG nous a rappelé comment parfois le vocabulaire utilisé, émaillé de stéréotypes implicites, peut tuer en distillant la haine et les crimes atroces (en référence au génocide rwandais).

En octobre 2012, le Groupe de travail intergouvernemental (IGWG) sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (DDPA) a étudié le rôle des hommes et des femmes politiques et des partis politiques dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il a évoqué la nécessité de renforcer la démocratie, la solidarité, la tolérance et le respect de la diversité et des droits de l'homme. Le groupe de travail encourage fortement tous les partis, les hommes et femmes politiques à prendre position clairement contre le discours haineux, l'incitation au racisme, à la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, y compris vis-à-vis de leurs propres membres et candidats.

Lorsque les gouvernements suppriment ou répriment la liberté de religion ou de conviction et la liberté d'expression, ils marginalisent les communautés religieuses, exacerbent les malentendus et encouragent la propagation de stéréotypes toxiques et haineux.

Il n'existe pas de société parfaite, mais les libertés dont jouissent les sociétés pluralistes dans lesquelles la diversité des religions et des convictions est protégée, conjuguée à l'état de droit, fournissent une base beaucoup plus stable pour les relations pacifiques entre les membres de différentes religions et pour les dynamiques positives dans la société en général.

## **B) Encourager et défendre la « liberté religieuse », mais pas la religion en tant que telle**

### **1. S'ATTAQUER AUX CAUSES STRUCTURELLES, AUX STÉRÉOTYPES NÉGATIFS, AU POPULISME ET À L'UTILISATION DE LA RELIGION À DES FINS POLITIQUES**

a) Les principes d'égalité et de non-discrimination sont la clé

Nous devons toujours défendre le principe de la liberté religieuse pour tous. Certaines mesures de protection ou ajustements raisonnables peuvent s'avérer nécessaires pour faciliter l'épanouissement libre et non-discriminatoire de chaque individu et de chaque identité communautaire, tout en respectant les droits des autres et en admettant que toutes les sociétés – bien que disposant d'une identité nationale claire – sont plus ou moins multiculturelles.

b) Les attaques envers la religion et les sentiments religieux

Des problèmes surgissent dans les pays qui ont une religion d'état, où il n'existe pas de séparation claire entre les aspects politiques et spirituels, et où des lois et une jurisprudence répressives ou arbitraires peuvent s'appliquer. Mais des problèmes peuvent également survenir dans des pays laïcs, si les expressions ou signes religieux différents sont limités sans justification claire de l'intérêt public et finissent par affecter également la jouissance d'autres droits. Plus précisément, des stéréotypes négatifs peuvent exister partout, non seulement pour des raisons historiques, mais parce que la mondialisation fait que chacun peut être exposé à chaque instant aux migrations et à la diversité sociale et culturelle. Les crises peuvent aussi exacerber la xénophobie, et peuvent même être détournées à des fins politiques. Les boucs émissaires changent dans les sociétés.

c) Le populisme et l'utilisation de la religion à des fins politiques

Les politiques et les diplomates ont des responsabilités particulières à cet égard ; le Plan de Rabat souligne le rôle important de

la société civile dans le soutien moral aux minorités ciblées. Se préoccuper de la haine implique aussi le détournement de la religion à des fins politiques, comme dans le cas des versions restrictives des « politiques identitaires » nationales. Des programmes de contrôle intensif combinés à des politiques identitaires exclusives font le lit du populisme et des formes les plus extrêmes de haine et de violence...

## **2. DES CONCEPTS TELS QUE LA « DIFFAMATION DES RELIGIONS » SONT UTILISÉS POUR EMPÊCHER LA CRITIQUE OU POUR RÉDUIRE AU SILENCE LES MEMBRES DES MINORITÉS RELIGIEUSES OU LES NON-CROYANTS**

L'ancienne présidente du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, l'ambassadrice Laura Dupuy Lasserre a souligné : Depuis des années, à travers différentes déclarations conjointes, les Nations Unies et les Rapporteurs sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression nous ont rappelé la nécessité de se concentrer sur les droits de l'homme et leurs violations (par exemple, l'attaque ou la discrimination exercée envers des personnes en fonction de leur adhésion à une religion ou à une conviction ou envers des non-croyants), plutôt que de protéger les religions en tant que telles, appelant à laisser de côté les concepts controversés tels que la diffamation des religions, qui peut être appliquée de manière discriminatoire dans le but de protéger une religion ou une conviction par rapport aux autres, ou utilisée pour empêcher la critique normale, envers des chefs religieux puissants. La diffamation peut aussi servir plus largement à réduire au silence les membres des minorités religieuses ou les non-croyants, en les intimidant et en réduisant leur rôle dans la société. Cela peut aller jusqu'à les condamner à mort ou à perpétuité pour des crimes mineurs, ou pour des infractions très vaguement définies (des lois diverses sur l'apostasie, le blasphème, l'incitation au trouble religieux, le mépris des religions divines, l'outrage envers les sentiments religieux, etc.)

## **3. FAVORISER LA LIBERTÉ RELIGIEUSE FONDÉE SUR LA DIGNITÉ HUMAINE DE CHAQUE PERSONNE, ET**

## **SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LEURS VIOLATIONS, PLUTÔT QUE DE PROTÉGER LES RELIGIONS EN TANT QUE TELLES**

Une approche fondée sur les droits de l'homme se base sur l'idée de protéger chaque personne sans distinction de « race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou de toute autre opinion, origine nationale ou sociale, fortune, naissance ou toute autre situation », reconnaissant que tous ont des droits égaux et inaliénables. Il s'agit d'une protection, pas d'un privilège accordé par un État, mais fondée sur la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine, et sur la nécessité de promouvoir le développement de l'être humain à l'abri de la crainte et du besoin. La liberté de pensée, de conscience et de religion est une liberté « neutre » qui n'est attachée ni à une idée, ni à un objet. Par conséquent, aucune idéologie ou « vérité » prédominante ou « supérieure », y compris les religions ou les convictions, ne devrait être imposée à quiconque, l'Histoire ayant déjà montré les effets du totalitarisme.

Permettez-moi de réitérer une notion essentielle : « Des problèmes surgissent partout dans le monde, peuvent survenir dans les pays qui ont une religion d'état, où il n'existe pas de séparation claire entre les aspects politiques et spirituels, et où des lois et une jurisprudence répressives ou arbitraires peuvent s'appliquer, mais aussi dans des pays laïcs, si les expressions ou signes religieux différents sont limités sans justification claire de l'intérêt public et finissent par affecter également la jouissance d'autres droits. »

Et nous pourrions continuer à énumérer des exemples...

## **V. LE SCHÉMA DES ACTEURS DU « DIALOGUE 5 » COMME SUPPORT POUR TROUVER UN ACCORD AU SUJET DE TOUS LES DÉBATS ACTUELS CONCERNÉS**

Le cadre stratégique « Dialogue 5 » est une plateforme multidisciplinaire et multi-institutionnelle créée en 2013 par Liviu Olteanu, Secrétaire général de l'Association Internationale pour la Défense de la Liber-

té Religieuse (AIDLR) dont le siège se situe en Suisse. Après plusieurs conférences internationales, le « Dialogue 5 » a été intégré dans le « Premier Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité » au Palais des Nations de Genève en novembre 2016. Le projet du « Dialogue 5 » rassemble : 1) des diplomates, 2) des politiques, 3) des universitaires, 4) des chefs religieux, 5) des représentants de la société civile (ONG/médias/avocats) dans le but de créer un espace de collaboration et de coordination avec des représentants venant de 3 niveaux différents : a) national, b) régional et c) international.

Au niveau national, les diplomates doivent collaborer avec les hommes et femmes politiques issus des ministères les plus importants : le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Éducation et le Ministère de la Culture. Les représentants de ces ministères doivent travailler avec 3) les universitaires, 4) les chefs religieux et 5) les représentants de la société civile [Organisations non gouvernementales/médias/avocats].

Au niveau régional, il est important de participer à chaque débat sur les sujets concernés suivants : la religion, la liberté religieuse, la discrimination, la violence au nom de la religion, les persécutions, l'extrémisme, le terrorisme et le génocide qui peuvent influencer sur la paix et la sécurité. Les principales organisations régionales de défense des droits de l'homme qui ont une expertise significative et font preuve d'intérêt pour ce domaine sont : le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, et d'autres organismes régionaux comme l'Organisation de Coopération Islamique (OIC), l'Union Africaine (UA), etc.

Au niveau international, les Nations Unies doivent être désignées comme l'acteur/l'arbitre principal et le coordinateur de tous les autres acteurs concernés par les questions mondiales. D'autres organisations internationales ont également un rôle important à jouer à cet égard, dont certaines appartiennent à l'ONU, par exemple l'UNESCO, et d'autres d'ailleurs, comme la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale (USCIRF), etc. Le cadre « Dialogue 5 » est le fruit d'un parcours académique et de recherches sur le droit international, les

organisations internationales, l'étude des religions, l'éducation, la diplomatie et le rôle des principaux acteurs qui peuvent travailler ensemble et coopérer. Il résulte aussi de l'étude des politiques en matière de religion, du dialogue interculturel et du pluralisme, de la diplomatie préventive sur la liberté de religion ou de conviction, la paix et la sécurité ; tout en examinant, bien sûr, le besoin de savoir, la compréhension et le respect de la diversité et des différences dans la tradition religieuse et dans la perspective des sentiments religieux.

Il est urgent et nécessaire de former les chefs religieux et de leur enseigner le dialogue interreligieux, la tolérance et le respect des autres religions et confessions. Il faut également former les autres acteurs et les décideurs politiques (députés, ministres, fonctionnaires), etc. Le « Dialogue 5 » a pour but de coordonner tous ces acteurs au sujet des grandes questions de notre époque.

Le « Dialogue 5 » est également issu de la participation à de nombreux débats, ateliers, séminaires, conférences sur le thème de la « liberté de religion ou de conviction, la paix et la sécurité » qui se sont tenus sous l'égide d'organisations internationales, régionales ou nationales telles que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'Examen périodique universel de l'ONU, l'Assemblée générale de l'ONU, le Conseil de sécurité, l'ECOSOC, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement européen, le Service européen pour l'action extérieure, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les parlements nationaux, le G20 Sommet interconfessionnel, des plateformes internationales et des partenariats sur la liberté religieuse, des conférences religieuses organisées par des religions et des Églises, des débats universitaires, tout en observant également l'importance et l'impact des médias et des organisations non gouvernementales, entre autres.

Après la création du « cadre stratégique Dialogue 5 » comme schéma international de nouveau paradigme pour la défense des droits de l'homme lié à la « religion, la paix et la sécurité », sa structure a été appliquée aux événements internationaux suivants :



1. Son lancement s'est déroulé lors de la « Conférence internationale sur les droits de l'homme, la liberté religieuse et les minorités religieuses » qui s'est tenue en janvier 2014 à la faculté de droit de l'université Complutense de Madrid, en présence de M. Heiner Bielefeldt et de Mme Rita Izsák Ndiaye, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, et d'autres illustres représentants régionaux et nationaux, ministres, ambassadeurs, intellectuels, chefs religieux, personnalités des médias et de la société civile/ONG...
2. Le Dialogue 5 a été explicité en juin 2014 aux Nations Unies à Genève lors des événements organisés par l'Association Internationale pour la Défense de la Liberté Religieuse (AIDLR) en marge de la session du Conseil des droits de l'homme qui avait pour thème : « Les droits de l'homme à l'échelle mondiale, la liberté religieuse et les minorités religieuses ». Les cosponsors de cet événement étaient les délégations permanentes du Canada, de la Norvège, de l'Espagne, et de l'Uruguay au sein des Nations Unies, ainsi que le Conseil de l'Europe.
3. La structure du « cadre stratégique Dialogue 5 » a été valorisée lors de la seconde « Conférence internationale sur la liberté, la religion et la sécurité – termes antagonistes dans le contexte de l'insécurité internationale ? » coorganisée avec l'université de Complutense de Madrid, sous l'égide du ministère de la Justice et du ministère des Affaires étrangères d'Espagne, avec la participation de M. Rafael Catalá Polo, ministre de la Justice, et de S.E. Mme Belen Alfaro, ambassadrice de l'Alliance des civilisations, et de bien d'autres illustres invités. La conférence s'est déroulée à l'université Complutense de Madrid en mai 2016.
4. Toutes les étapes précédentes menant au « Cadre du Dialogue 5 » ont été regroupées lors du « Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité » coorganisé par moi-même, Liviu Olteanu, Secrétaire général de l'AIDLR et par S.E. M. Adama

Dieng, Sous-secrétaire général adjoint, Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide, et le Bureau des Nations Unies pour la Prévention du Génocide et pour la Responsabilité de protéger de New York. Il a été cosponsorisé par l'Union Européenne, le ministère espagnol des Affaires étrangères et de la coopération, le Conseil œcuménique des Églises, et d'autres organisations internationales. Le Sommet s'est tenu au Palais des Nations de Genève du 23 au 25 novembre 2016. Le Sommet mondial a voté à la fin des réunions une Déclaration sur les prochaines étapes de la « Plateforme internationale sur la religion, la paix et la sécurité ».

M. Heiner Bielefeldt, l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, de 2010 à 2016, souligne l'importance de la Conférence internationale de Madrid et du cadre « Dialogue 5 » :

« J'attache une grande importance au modèle de la Conférence de Madrid, qui prend en considération systématiquement la présence de « 5 » acteurs différents, provenant de différentes institutions, mais également des divers niveaux des institutions liées aux droits de l'homme ».

« Nous avons des obligations en matière de droits de l'homme à différents niveaux : national, régional et international, en outre les convictions religieuses et les droits de l'homme évoluent dans différentes directions et peuvent s'affaiblir les uns les autres. Nous avons l'approche du Conseil de l'Europe, l'approche de l'Union Européenne, diverses approches nationales, l'approche des Nations Unies... Parfois j'ai l'impression que dans les faits, ces différentes institutions constituent chacune leur propre petit monde.

Nous avons besoin d'une bonne coordination : tout d'abord pour éviter de saper mutuellement l'autorité des normes des droits de l'homme. Pour cette raison, nous devons

nous connaître mieux, être au courant de ce qui se passe ailleurs : de mon point de vue, à présent que je travaille pour les Nations Unies, il est très important de voir ce qui se passe au Conseil de l'Europe, dans l'U.E., et dans différents pays... ».

La conférence de Madrid s'attachait à démontrer comment éviter les dommages, les situations à risques ou la perte d'autorité lorsqu'il arrive qu'une institution soit montée contre les autres institutions. Bien entendu, il existe la possibilité favorable d'apprendre les uns des autres, il s'agit alors "d'enrichissement mutuel."

Ces échanges sont nécessaires afin de connaître les activités des autres et ainsi se soutenir et se renforcer mutuellement au lieu de potentiellement saper les actions d'une autre institution sans même s'en apercevoir. La conférence de Madrid donne vraiment l'exemple, c'est un exemple à suivre, bon et utile, nous devrions en organiser régulièrement, en fait ».

En avril 2018, le diplomate de carrière et professeur Ahmed Shaheed, actuel Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, a souligné l'importance du « Dialogue 5 » au cours d'un entretien pour le livre « La diplomatie et l'éducation à la liberté religieuse, une priorité de la politique publique » publié en 2018 :

« L'un des mécanismes les plus importants dont dispose le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction est sa capacité de mobilisation de toutes les parties prenantes impliquées dans le but de protéger et de promouvoir ce droit fondamental de l'être humain. Mon prédécesseur, le professeur Heiner Bielefeldt a pleinement exploité ce mécanisme en recommandant et en soulignant des initiatives telles que le cadre « Dialogue 5 » créé par le Docteur Liviu Olteanu, Secrétaire général de l'AIDLR. J'ai la ferme intention de poursuivre dans cette voie et je pense que sans ce cadre, nous ne serons jamais en mesure de faire pleinement respecter le droit à la liberté de religion ou de conviction. C'est pourquoi j'ai encouragé toutes les parties prenantes, y compris les États, les leaders spirituels et la société civile, à soutenir...

---

## VI. CONCLUSIONS

- Bien que les Nations Unies aient établi un excellent cadre en termes de directives permettant d'identifier et de protéger les droits de l'homme pour tous, les bons résultats en ce qui concerne les défis et les risques contemporains dépendront de la volonté politique et de la volonté de tous les acteurs à déterminer l'idéal commun à atteindre.
- Car une éducation et une formation continues de toutes les personnes sur les valeurs communes, la culture du respect et de la non-discrimination sont nécessaires. L'éducation et la formation doivent commencer par « la formation des formateurs ». L'éducation aux valeurs est justifiée par le besoin pour nous tous en tant qu'individus de s'engager envers certains principes éthiques qui nous aident à évaluer nos propres actions et celles des autres.
- Il est sage de toujours faire preuve de prudence et de mesure quand il s'agit de questions sensibles et de divergences.
- L'être humain doit se situer au centre de toutes les approches, du débat public et de la législation. Il faut examiner chaque personne puisque chacun se fonde sur sa dignité inhérente d'être humain.

## Bibliographie

1. BIELEFELDT, Heiner, Freedom of Religion or Belief – A Human Right Under Pressure, *Oxford Journal of Laws and Religion*, Oxford, 2012.
2. BUZAN, B., *People, States and Fear*, N. York, Harvester Wheatsheaf, 1991. D'ORFEUIL, Henry Rouille, *La Diplomatie non gouvernementale. Les ONG peuvent-elles changer le monde ?*, Enjeux Planète, Paris, 2006.
3. DUPUY, André, *La Diplomatie du Saint Siège. Après le II<sup>e</sup> Concile du Vatican*, Tequi, Paris, 1980.
4. ELIADE, Mircea, *The Sacred and the Profane: The Nature of Religion*, New York, Harcourt, 1959.
5. FARR Thomas F., *Diplomacy in an Age of Faith*, *Foreign Affairs* 87, no. 2, 2008. HOOVER, Dennis R. and Douglas M. Johnston, eds., *Religion and Foreign Affairs: Essential Readings*, Waco, Texas: Baylor University Press, 2012.
6. International Council on Human Rights Policy, ICHRP, *Human Rights after September 11*, Versoix Switzerland, 2002.
7. International Council on Human Rights Policy, ICHRP, *Talking about Terrorism Risks and Choices for Human Rights Organizations*, 2008.
8. International Council on Human Rights Policy, ICHRP, *Modes and Pattern of Social Control Implications for Human Rights Policy*, 2010.
9. JENKINS Philip, *The Politics of Persecuted Religious Minorities*, in *Religion & Security: The New Nexus in International Relations*, ed. Robert A. Seiple and Dennis R. Hoover, Lanham, Md. Rowman & Littlefield, 2004.
10. KISSINGER, Henry, *World Order*, Penguin Press, New York, 2014.
11. KISSINGER, Henry, *Diplomacy*, Simon & Schuster Paperbacks, New York, London, Toronto, Sydney, 1994.
12. LERNER, N., *Minorities vs. the Tyranny of Majorities*, en *Israel Yearbook on Human Rights*, vol. 26, 1997.
13. OLTEANU, Liviu Romel, *El papel de la educación en valores: los valores morales y el multiculturalismo conflictivo. Una introducción. Conciencia y Libertad*, nr.18. Edit. Safeliz, Madrid, 2008.
14. OLTEANU, Liviu R., *Human Rights and Universality: A Necessary And Continuous Relationship, The Universality of Human Rights, Conscience And Liberty*, Nr.73, Bern, 2012 (book).
15. OLTEANU, Liviu, *La liberté religieuse dans le monde de nos jours : un nouvel équilibre ou de nouveaux défis ?*, in: Liviu Olteanu éditeur, *Les droits de*

- l'homme et la liberté religieuse dans le monde, Un nouvel équilibre ou de nouveaux défis, volume I, Conscience et Liberté N° 74, Berne, 2013 (livre).
16. OLTEANU, Liviu, Educating in Values As Universal Solution for Conflictive Religious Pluralism, en: Ioan Gheorghe Rotaru & Ieremia Rusu, Libertatea Religioasa mereu in actualitate, Editura Universitara, Bucuresti, 2012 (book).
  17. OLTEANU, Liviu, What about Spirituality's Colour? Justice —Consciency of True Spirituality, en: Carmen Adriana Gheorghe, Cristinel Murzea, Dreptatea— Abordare juridica, politica, sociala si teologica, Editura Universitara, Bucuresti, 2012.
  18. OLTEANU Liviu, *Le respect de la différence ou traiter l'autre comme on aimerait être traité* in: Liviu Olteanu éditeur, Les droits de l'homme et la liberté religieuse dans le monde, Histoire de la liberté & Respect de la différence, tome II, Conscience et Liberté N° 75, Berne, 2014 (livre).
  19. OLTEANU Liviu, Liberty Today —Is It Danger? An Approach On Trends And Atitudes, en Liviu Olteanu editor, Liberty Today— Trends & Attitudes. Nr 1/2014 2/2015, Public Affairs & Religious Liberty and International Association for the Defense of Religious Liberty, Bern Switzerland, 2014.
  20. OLTEANU, Liviu, Libertatea religioasa in lumea de astazi: Un nou echilibru sau noi provocari, en Liviu Olteanu (edit.), Drepturile omului si libertatea religioasa in lume. Un nou echilibru sau noi provocari, Constiinta si Sanatate, Bucuresti, 2014.
  21. OLTEANU, Liviu, An UNESCO Paradigm Educating in Values and Religious Pluralism for a Culture of Peace in: Liviu Olteanu, éditeur, Histoire de la liberté & Respect de la différence, Association internationale pour la défense de la liberté religieuse. Conscience et Liberté, N° 75, Berne, 2014 (livre).
  22. OLTEANU Liviu, (coord.), Agents et Ambassadeurs pour la Paix. Protéger la liberté religieuse et la liberté d'expression contre la violence au nom de la religion, Vol. III, Conscience et Liberté, N° 76, Berne, Suisse, 2015 (livre).
  23. OLTEANU Liviu, Religion, Security and Human Rights, Keynote speech at the International Conference hosted in the European Parliament, Brussels Belgium, December 2015.
  24. OLTEANU Liviu, Human Rights and Freedom of Religion in Today's World. Some Proposals on Global Trends and Attitudes, Keynote speech delivered at International Conference hosted by Ministry of Foreign Affairs of Italy, September 2015.
  25. OLTEANU Liviu, Freedom, Religion, Security: Antagonistic Terms in the Context of International Insecurity? Security by Education on Prevention

- and Protection Against Violence, Terrorism and Genocide in the Name of Religion, Keynote speech delivered at the Second International Conference hosted at University Complutense Madrid, 2016.
26. OLTEANU Liviu, International Trends on Human Rights and Religious Liberty, Keynote speech delivered at the G20 Interfaith Summit, Beijing China, September 2016.
  27. OLTEANU Liviu, Se souvenir du passé. 70<sup>e</sup> anniversaire de l'Association internationale pour la Défense de la Liberté Religieuse 1946-2016, Berne Suisse 2016 (livre).
  28. OLTEANU Liviu, Security and Hate Speech, Keynote speech delivered at International Conference organized by Consiglio Nazionale Forense, Rome Italy, September 2017.
  29. OLTEANU Liviu, Ambassadors for Liberty Hope and Peace, Bern Switzerland, 2016/2017 (journal).
  30. OLTEANU Liviu, (coord.), L'Influence de la Liberté Religieuse sur la Paix et la Sécurité, Conscience et Liberté, N° 78, Berne Suisse, 2017/2018 (livre).
  31. OLTEANU Liviu, (coord.), La Diplomatie et l'éducation à la liberté religieuse, une priorité de la politique publique, Conscience et Liberté, N° 79, 2018/2019 (livre).
  32. RAZ, Joseph, The Morality of Freedom, Clarenton Press, Oxford, 1988.
  33. REVENGA, M., Conseil de l'Europe, Recueil des Travaux Préparatoires, M. Ninjhoff, La Haya 1975, vol. 1, en., Seguridad Nacional y Derechos Humanos, 2002.
  34. ROBERTS, Sir Ivor, ed., Satow's Diplomatic Practice, 6th edn. Oxford University Press: Oxford, 2009
  35. SEIPLE, Chris, HOOVER, Dennis R., and OTIS, Pauletta, eds., Routledge Handbook of Religion and Security, Oxford: Routledge, 2013.
  36. SEIPLE, Chris, Memo to the State: Religion and Security, The Review of Faith and International Affairs 5, no. 1, 2007.
  37. SERRANO RUIZ-CALDERON, José Miquel, Bioética, Poder y Derecho, Universidad Complutense, Madrid, 1993.
  38. SERRANO RUIZ-CALDERON, Jose Miguel, Democracia y Nihilismo, Vida y obra de Nicolas Gomez Davila, Eunsa, Madrid, 2015.
  39. SCHULZ, William F., The future of human Rights. U. S. Policy for a New Era, University of Pennsylvania Press, 2008.

---

## Documents des Nations Unies

1. A/HRC/28/66, Report of the Special Rapporteur on freedom of religion or belief, Heiner Bielefeldt.
2. A/HRC/28/27, Rights of persons belonging to national or ethnic, religious and linguistic minorities Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights.
3. A/HRC/28/28, Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the protection of human rights and fundamental freedoms while countering terrorism.
4. A/HRC/28/69, Report on the work of the Commission of Inquiry on the situation in the Syrian Arab Republic.
5. A/HRC/28/70, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Islamic Republic of Iran, Ahmed Shaheed.
6. A/HRC/28/71, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Democratic People's Republic of Korea, Marzuki Darusman.
7. A/HRC/28/72, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Myanmar, Yanghee Lee.
8. A/HRC/25/58, 2014, Report of the Special Rapporteur on freedom of religion or belief (Focus: Tackling manifestations of collective religious hatred).





Nous devons garder à l'esprit, jour après jour, qu'il existe des valeurs, des biens, des droits et des libertés qui appartiennent au patrimoine de l'humanité, nécessaires en permanence à tous les êtres humains. Parmi eux, la liberté de pensée, de conscience, de religion, de réunion et d'expression sont des droits de l'homme fondamentaux qui ont fini par être considérés comme des composantes intégrales de la dignité per-sonnelle. Je crois que le respect de la dignité de chaque personne, la protection des droits fondamentaux, avec une attention particulière à la liberté religieuse selon sa conscience, ou le droit de chaque personne à s'exprimer librement sans crainte, devraient représenter pour la com-munauté internationale non seulement une priorité, mais une urgence. Le respect et la protection de la vie et des droits de chaque personne exigent de l'empathie, ainsi qu'une vigilance et une action communes pour tous ceux qui souffrent, sont maltraités et persécutés.

La « conscience », le « rêve » et l' « espoir » ne peuvent être ni empri-sonnés ni confisqués; et la protection de la « liberté religieuse » et des « droits fondamentaux » pour tous les peuples n'est jamais le fruit du hasard ! En tout lieu, dénonçons les injustices et défendons les per-sonnes vulnérables !

Liviu Olteanu

ISBN 978-606-087-138-5



9 786060 871385